

Christian Dior



RAPPORT ANNUEL AU 30 JUIN 2015

Assemblée générale mixte du 1^{er} décembre 2015

Message du Président	2		
Organes de direction et de contrôle	4		
Organigramme simplifié au 30 juin 2015	5		
Chiffres significatifs	6		
<hr/>			
Rapport de gestion du Conseil d'administration	7		
GROUPE CHRISTIAN DIOR			
1. Résultats consolidés	8		
2. Résultats par groupe d'activités	11		
3. Facteurs de risques liés à l'activité et politique d'assurance	18		
4. Éléments de politique financière	24		
5. Plans d'options – attributions d'actions gratuites	28		
6. Événements postérieurs à la clôture	28		
7. Évolutions récentes et perspectives	28		
SOCIÉTÉ CHRISTIAN DIOR			
1. Faits significatifs de l'exercice	30		
2. Résultat de la société Christian Dior	30		
3. Actionnariat de la Société	31		
4. Plans d'options – attributions d'actions gratuites	32		
5. Autorisations à caractère financier	40		
6. Programme de rachat d'actions	44		
7. Rémunérations des mandataires sociaux	47		
8. État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres Christian Dior durant l'exercice par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées	53		
9. Gouvernance	53		
10. Modification des statuts	54		
11. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	54		
RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL			
1. Reporting social	56		
2. Conséquences de l'activité sur l'environnement	76		
3. Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	88		
<hr/>			
Rapport du Président du Conseil d'administration	91		
1. Gouvernement d'entreprise	92		
2. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place	98		
3. Rapport des Commissaires aux comptes	109		
		Comptes consolidés	111
		1. Compte de résultat consolidé	112
		2. État global des gains et pertes consolidés	113
		3. Bilan consolidé	114
		4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	115
		5. Tableau de variation de la trésorerie consolidée	116
		6. Annexe aux comptes consolidés	118
		7. Rapport des Commissaires aux comptes	189
		<hr/>	
		Comptes annuels de la société Christian Dior	191
		1. Bilan	192
		2. Compte de résultat	194
		3. Variation de trésorerie	195
		4. Annexe aux comptes annuels	196
		5. Filiales et participations	206
		6. Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	207
		7. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	208
		8. Rapports des Commissaires aux comptes	209
		<hr/>	
		Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 1^{er} décembre 2015	213
		Résolutions à caractère ordinaire	214
		Résolutions à caractère extraordinaire	217
		Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions	219
		<hr/>	
		Autres informations	221
		GOUVERNANCE	
		1. Principaux titres, fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration	222
		2. Commissaires aux comptes	231
		3. Charte du Conseil d'administration	232
		4. Règlement intérieur du Comité d'audit de la performance	235
		5. Règlement intérieur du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations	237
		6. Statuts	239
		RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL; BOURSE	
		1. Historique	250
		2. Renseignements concernant la Société	252
		3. Renseignements concernant le capital	253
		4. Répartition du capital et des droits de vote	255
		5. Marché des instruments financiers émis par Christian Dior	258
		6. Principaux établissements et propriétés foncières	262
		<hr/>	
		Déclaration du Responsable du Rapport annuel	265

Christian Dior

Rapport annuel au 30 juin 2015

Message du Président



L'exercice écoulé a été riche en événements pour notre Groupe, heureux pour la plupart. J'évoquerai bien sûr l'ouverture de la Fondation Louis Vuitton qui inscrit dans la pérennité notre démarche de mécénat artistique. Le magnifique bâtiment qui l'abrite, dû au génie de Frank Gehry, est le parfait reflet de nos valeurs d'excellence et d'innovation. J'y vois aussi un symbole de notre élan et de notre confiance en l'avenir. Deux initiatives fortes que je voudrais également rappeler illustrent tout particulièrement les piliers qui font la force de notre Groupe : le savoir-faire artisanal, valorisé par la création de l'Institut des métiers d'excellence, et la créativité, que récompense le Prix LVMH pour les jeunes créateurs. La fin de l'année 2014 restera aussi marquée, malheureusement, par la disparition beaucoup trop rapide d'Yves Carcelle, l'un des principaux dirigeants de notre Groupe, et la grande tristesse que nous avons éprouvée. À la tête de Louis Vuitton pendant plus de vingt années, Yves a été au cœur de la réussite de cette Maison. Leader passionné et visionnaire, c'était un homme enthousiaste, chaleureux et généreux avec tous.

Une dynamique concrétisée par de belles réussites

Dans un contexte d'incertitudes économiques, monétaires et géopolitiques, le Groupe poursuit sa progression et enregistre au cours de l'exercice 2014/2015 un niveau record de ses ventes et de son résultat net. Notre dynamique de croissance s'est traduite par de nombreuses avancées. Une nouvelle et impressionnante Maison Dior, imaginée par l'architecte Christian de Portzampac, est née à Séoul, bel exemple de la politique d'investissements ciblée et de qualité menée par Christian Dior Couture. Les Maisons de champagne ont progressé dans toutes les régions. Louis Vuitton a ouvert un nouveau chapitre créatif avec les premières collections de Nicolas Ghesquière, qui ont reçu un accueil enthousiaste. La Maison a aussi célébré son *Monogram*, symbole intemporel de son fabuleux héritage. Une belle année aussi pour Parfums Christian Dior, dont toutes les catégories de produits sont en croissance et qui gagne encore des parts de marché. Sephora a maintenu sa remarquable dynamique partout dans le monde. Pour son 130^e anniversaire, Bvlgari a réalisé une année exceptionnelle, portée par l'innovation et l'extension de sa présence mondiale.

Par ailleurs, le déstockage des distributeurs en Chine a pesé sur les ventes de Hennessy. DFS a fait face à une situation complexe en Asie et TAG Heuer, au ralentissement des ventes de l'industrie horlogère. La réactivité est l'une des grandes forces de notre Groupe : chacune de ces Maisons en fait à nouveau la démonstration en adaptant sa stratégie aux défis qui se présentent.

Sur le plan financier, le Groupe s'est désengagé à la fin de l'année 2014 de son investissement en actions Hermès International en distribuant celles-ci à ses actionnaires. Cette opération nous a permis de réaliser une plus-value et d'associer nos actionnaires à la création de valeur correspondante.

Des fondements solides et encore renforcés

Le climat du premier semestre 2015 est encore contrasté. L'horizon économique semble se dégager et le contexte monétaire s'améliorer. Une croissance solide de l'économie européenne n'est cependant pas encore au rendez-vous et les turbulences géopolitiques constituent toujours des facteurs d'incertitude.

Dans un monde multipolaire et changeant, mais aussi très ouvert, le Groupe aborde les années qui viennent plus solide encore que par le passé et peut compter sur l'agilité de son organisation pour répondre à de nouveaux défis et saisir les meilleures opportunités de croissance et de gains de parts de marché. Nos fondamentaux sont renforcés par les Maisons qui ont trouvé le chemin d'un succès durable, comme Fendi ou Céline, et celles qui ont récemment rejoint notre Groupe : Bvlgari, joaillier au style unique, qui a fortement progressé durant ses quatre années au sein du Groupe, et Loro Piana, orfèvre des matières et tissus les plus précieux, qui vient d'y vivre sa première année. Ces Maisons partagent notre culture de l'excellence et de la créativité. Elles nous apportent de nouveaux savoir-faire d'exception, un potentiel de croissance supplémentaire. Elles ont aussi en commun l'esprit familial et entrepreneurial que nous avons su conserver dans le management du Groupe et qui inscrit dans le long terme son succès et celui de ses Maisons.

Nouvelles générations

Attirer les jeunes talents créatifs et les aider à développer leur Maison au sein du Groupe est une autre manière de préparer l'avenir. Nicholas Kirkwood, créateur de souliers reconnu comme l'un des plus prometteurs dans un secteur en pleine croissance, nous a rejoints en 2013. Tout comme J.W. Anderson, dont la marque de prêt-à-porter est déjà influente, et qui s'est vu confier par ailleurs la direction artistique de Loewe. Il apportera à Loewe sa capacité à marier la tradition de cette Maison et la modernité.

L'obsession de la qualité, la création du désir, la volonté d'offrir à nos clients un moment d'exception dans nos boutiques, le renforcement de l'influence de nos marques restent les fondements de notre stratégie. Au même titre que la créativité et l'innovation dans tout ce que nous entreprenons. Innovation dans les produits, la distribution, la communication, la sphère numérique... De nombreux projets en cours se concrétiseront, en 2015 et au-delà, dans tous nos métiers. Attentifs à la gestion de nos ressources, nous cibons les opportunités offrant les meilleures perspectives. Réactivité, rapidité de décision, agilité opérationnelle et vision à long terme : l'engagement fort de nos équipes continuera à assurer nos progrès continus sur les grands marchés mondiaux.

Confiance en l'avenir

Je voudrais redire ma confiance en l'avenir et revenir sur deux événements récents de la vie du Groupe qui en témoignent à plus d'un titre : l'ouverture de la Ruche, le nouveau site ultramoderne de Guerlain, certainement l'un des plus qualitatifs au monde en termes de production, de conditions de travail pour ses salariés et de respect de l'environnement, fait suite à celle du centre de recherche Hélios pour les parfums et cosmétiques, près d'Orléans. Cet outil de pointe pour nos chercheurs en charge de préparer les produits de demain est aussi un ensemble bâti selon les normes de Haute Qualité Environnementale : si notre avenir est dans l'innovation, il est aussi dans la préservation des richesses naturelles. De plus, avec Hélios, nous offrons l'accès à nos compétences à des équipes locales pour les aider à accélérer leur propre innovation : il est de la responsabilité d'un leader de s'ancrer dans le tissu local et de faire émerger des start-up et des PME qui seront de futurs partenaires. Nos engagements citoyens sont aussi un vecteur de réussite à long terme.

Bernard ARNAULT

Organes de direction et de contrôle (*)

CONSEIL D'ADMINISTRATION (a)

Bernard ARNAULT
Président du Conseil d'administration (b)

Eric GUERLAIN (d)
Vice-Président

Sidney TOLEDANO
Directeur général (b)

Delphine ARNAULT (c)

Hélène DESMARAIS (c)(d)

Renaud DONNEDIEU de VABRES (d)

Ségolène GALLIENNE (d)

Pierre GODÉ

Christian de LABRIFFE (d)

CENSEURS

Denis DALIBOT (c)

Jaime de MARICHALAR y SÁENZ de TEJADA (c)

COMITÉ D'AUDIT DE LA PERFORMANCE

Christian de LABRIFFE (d)
Président

Renaud DONNEDIEU de VABRES (d)

Eric GUERLAIN (d)

COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Eric GUERLAIN (d)
Président

Hélène DESMARAIS (d)

Christian de LABRIFFE (d)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
représenté par Jeanne Boillet et Benoit Schumacher

MAZARS
représenté par Denis Grison

(*) Sous réserve des décisions de l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015.

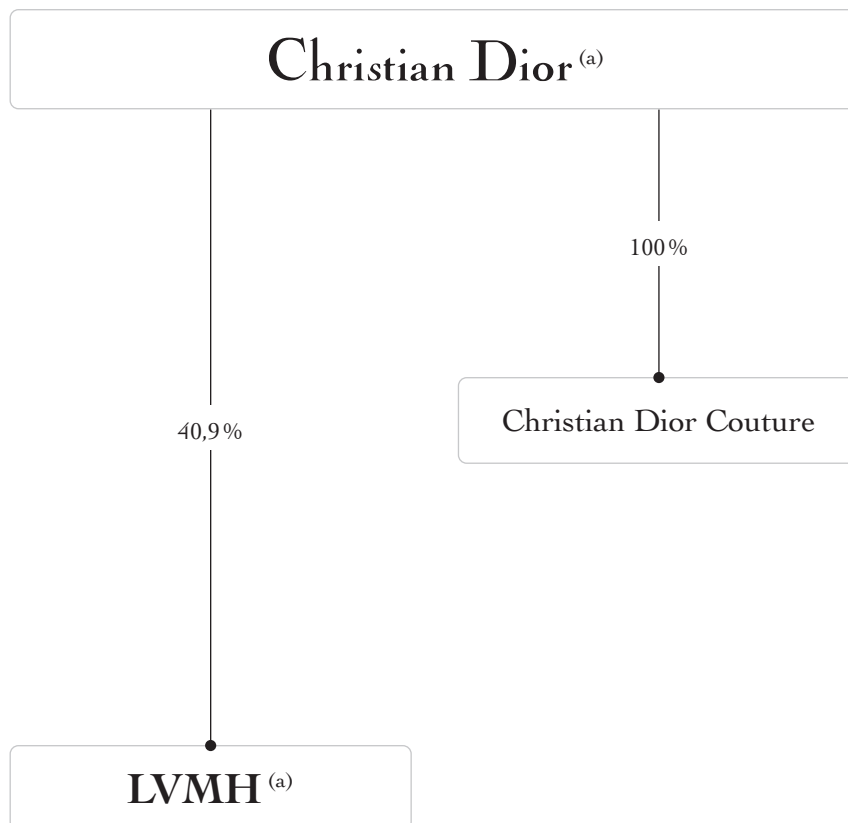
(a) La liste des mandats des Administrateurs figure en pages 222 à 230 de la partie «Autres informations - Gouvernance».

(b) Depuis le 15 octobre 2015.

(c) Nomination/renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015.

(d) Personnalité indépendante.

Organigramme simplifié au 30 juin 2015



(a) Société cotée.

Chiffres significatifs

Principales données consolidées

<i>(en millions d'euros et en %)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Ventes	35 081	30 867	4 750
Résultat opérationnel courant	6 296	6 051	882
Résultat net	6 165 ^(a)	3 892	566
Résultat net, part du Groupe	2 378	1 425	216
Capacité d'autofinancement générée par l'activité ^(b)	7 611	7 472	1 067
Investissements d'exploitation issus de la variation de trésorerie	1 947	1 953	334
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash-flow disponible)	3 481	2 537	12
Capitaux propres ^(c)	26 320	30 337	28 106
Dette financière nette ^(d)	7 478	7 920	6 277
Ratio Dette financière nette/Capitaux propres	28 %	26 %	22 %

Données par action

<i>(en euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
Résultats consolidés par action			
Résultat net, part du Groupe	13,29 ^(e)	7,97	1,21
Résultat net, part du Groupe après dilution	13,18 ^(e)	7,90	1,20
Dividende par action			
Distributions exceptionnelles en nature sous forme d'actions Hermès	4,20 ^(f)	11,67 ^(f)	-
Acompte en numéraire	1,25	1,20	-
Solde en numéraire	1,95	1,90	-
Montant brut global en numéraire versé au titre de l'exercice^(f)	3,20^(g)	3,10^(h)	-

Informations par groupe d'activités

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Ventes par groupe d'activités			
Christian Dior Couture	1 765	1 501	237
Vins et Spiritueux	4 226	4 055	541
Mode et Maroquinerie	11 731	10 202	1 599
Parfums et Cosmétiques	4 236	3 752	552
Montres et Joaillerie	3 068	2 688	453
Distribution sélective	10 443	9 087	1 398
Autres activités et éliminations	(388)	(418)	(30)
TOTAL	35 081	30 867	4 750
Résultat opérationnel courant par groupe d'activités			
Christian Dior Couture	226	187	35
Vins et Spiritueux	1 168	1 289	134
Mode et Maroquinerie	3 363	3 129	516
Parfums et Cosmétiques	459	418	34
Montres et Joaillerie	381	319	70
Distribution sélective	912	894	122
Autres activités et éliminations	(213)	(185)	(29)
TOTAL	6 296	6 051	882

(a) Dont 2 623 millions d'euros résultant des distributions de titres Hermès.

(b) Avant paiement de l'impôt et des frais financiers.

(c) Y compris intérêts minoritaires.

(d) Hors engagements d'achat de titres de minoritaires, classés en Autres passifs non courants, voir Note 18.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

(e) Dont 6,07 euros par action avant dilution (6,01 euros par action après dilution) résultant des distributions de titres Hermès.

(f) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(g) Pour l'exercice clos le 30 juin 2015, montant proposé à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015.

(h) Pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

(i) Distribution de réserves et de primes d'émission en vertu de la septième résolution de l'Assemblée générale du 9 décembre 2014.

(j) Acompte sur dividende exceptionnel en nature.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

GROUPE CHRISTIAN DIOR

1. Résultats consolidés	8
<hr/>	
2. Résultats par groupe d'activités	11
2.1. Christian Dior Couture	11
2.2. Vins et Spiritueux	13
2.3. Mode et Maroquinerie	14
2.4. Parfums et Cosmétiques	15
2.5. Montres et Joaillerie	16
2.6. Distribution sélective	17
<hr/>	
3. Facteurs de risques liés à l'activité et politique d'assurance	18
3.1. Risques stratégiques et opérationnels	18
3.2. Politique d'assurance	21
3.3. Risques financiers	22
<hr/>	
4. Éléments de politique financière	24
4.1. Commentaires sur le bilan consolidé	24
4.2. Commentaires sur la variation de la trésorerie consolidée	27
<hr/>	
5. Plans d'options – attributions d'actions gratuites	28
<hr/>	
6. Événements postérieurs à la clôture	28
<hr/>	
7. Évolutions récentes et perspectives	28

1. Résultats consolidés

Les ventes de l'exercice clos le 30 juin 2015 du groupe Christian Dior s'élèvent à 35 081 millions d'euros, en hausse de 14 % par rapport à l'exercice précédent. Elles ont bénéficié de la hausse des principales devises de facturation du Groupe par rapport à l'euro, notamment celle du dollar US qui s'est fortement apprécié.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, le périmètre des activités consolidées n'a enregistré aucune évolution significative.

À taux de change et périmètre comparables, la hausse des ventes est de 5 %.

La marge brute du Groupe s'élève à 22 774 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge brute sur les ventes s'élève à 65 %, en baisse d'un point par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2014.

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'établit à 6 296 millions d'euros, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice 2013/2014. Le taux de marge opérationnel courante s'élève à 18 %, en baisse de deux points par rapport au dernier exercice clos.

Les autres produits et charges opérationnels sont négatifs de 298 millions d'euros contre un montant de -153 millions d'euros en 2013/2014.

Le résultat financier de l'exercice est positif de 2 685 millions d'euros; il était négatif de 231 millions d'euros au 30 juin 2014. Il est constitué du coût global de la dette financière nette qui s'élève à 164 millions d'euros ainsi que des autres produits et charges financiers, positifs de 2 849 millions d'euros à comparer à un montant négatif de 83 millions d'euros au 30 juin 2014. Ce montant est essentiellement constitué de la plus-value réalisée suite aux distributions en nature sous forme de titres Hermès International de 3,2 milliards d'euros.

Le taux effectif d'impôt du Groupe s'établit à 29,0 % contre 31,3 % au 30 juin 2014, une évolution essentiellement liée à l'impact spécifique des opérations de distribution de titres Hermès International.

La part du résultat net revenant aux minoritaires est de 3 787 millions d'euros contre 2 467 millions d'euros par rapport à l'exercice 2013/2014. Il s'agit principalement des minoritaires de la société LVMH et de ceux de Moët Hennessy et de DFS.

Le résultat net, part du Groupe s'élève à 2 378 millions d'euros, en hausse de 67 % par rapport à l'exercice précédent. Il représente 7 % des ventes de l'exercice, en hausse de deux points. La contribution, nette d'impôts, de l'opération Hermès au résultat net, part du Groupe s'élève à 1 085 millions d'euros. Hors Hermès, le résultat net, part du Groupe est de 1 293 millions d'euros.

Les principaux éléments financiers de l'exercice 2014/2015 s'établissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014^(a) (12 mois)
Ventes	35 081	30 867
Résultat opérationnel courant	6 296	6 051
Résultat opérationnel	5 998	5 898
Résultat net	6 165	3 892
Dont part du Groupe	2 378	1 425

(a) Les états financiers au 30 juin 2014 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats.

Par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2014, l'évolution des ventes des groupes d'activités est la suivante :

- Les ventes de Christian Dior Couture sont en croissance de 18 % à taux courants et de 10 % à taux constants. Les ventes au détail et divers ont progressé de 19 % à taux courants et de 12 % à taux constants. Cette croissance soutenue, réalisée dans un marché moins dynamique, concerne l'ensemble des zones géographiques.
- Les ventes du groupe d'activités Vins et Spiritueux sont en hausse de 4 % à taux de change courants. Impactées par un effet de change positif de 5 points, les ventes du groupe d'activités sont en baisse de 1 % à taux de change et périmètre comparables. Cette performance est essentiellement tirée par la progression des volumes. La demande est toujours très dynamique aux États-Unis et en Europe, la Chine reste le

deuxième marché du groupe d'activités Vins et Spiritueux.

- La croissance organique des ventes de Mode et Maroquinerie est de 4 % et de 15 % en données publiées. La performance de ce groupe d'activités bénéficie toujours de la progression de Louis Vuitton. Fendi, Céline, Kenzo, Givenchy et Berluti confirment leur potentiel de forte croissance au 30 juin 2015.
- Les ventes des Parfums et Cosmétiques sont en hausse de 7 % à taux de change et périmètre comparables et de 13 % en données publiées. Toutes les marques ont enregistré de bonnes performances. Ces performances confirment l'efficacité de la stratégie de valeur fermement maintenue par les marques du Groupe face aux tensions concurrentielles engendrées sur les marchés par la crise économique. Le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques a sensiblement augmenté son chiffre d'affaires aux États-Unis et en Asie, notamment en Chine.

- Les ventes du groupe d'activités Montres et Joaillerie sont en hausse de 7 % à taux de change et périmètre comparables, et de 14 % en données publiées. Ce groupe d'activités bénéficie du très fort dynamisme de Bvlgari partout dans le monde ainsi que des très belles performances de Chaumet et Hublot. L'Europe et le Japon constituent, pour l'ensemble des marques, les zones les plus dynamiques.
- La croissance publiée des ventes des activités de Distribution sélective est de 15 % et de 6 % à taux de change et périmètre comparables. Cette performance est tirée par Sephora dont les ventes progressent très sensiblement dans toutes les régions du monde.

Ventes par devise de facturation

(en %)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ^(a) (12 mois)
Euro	23	24
Dollar US	29	27
Yen	7	7
Hong Kong dollar	8	8
Autres devises	33	34
TOTAL	100	100

(a) Les états financiers au 30 juin 2014 ont été retraités de l'application d'IFRS 11 Partenariats.

La ventilation des ventes entre les différentes devises de facturation évolue comme suit par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2014 : les parts du yen et du Hong Kong dollar demeurent stables par rapport à la période précédente, leurs poids dans le chiffre d'affaires s'établissent respectivement à 7 % et 8 %. Les parts

de l'euro et des autres devises diminuent chacune de 1 point, représentant respectivement 23 % et 33 % des ventes consolidées. La part du dollar US augmente de 2 points et s'établit à 29 % au 30 juin 2015.

Ventes par zone géographique de destination

(en %)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ^(a) (12 mois)
France	10	11
Europe (hors France)	19	19
États-Unis	24	22
Japon	7	7
Asie (hors Japon)	28	30
Autres marchés	12	11
TOTAL	100	100

(a) Les états financiers au 30 juin 2014 ont été retraités de l'application d'IFRS 11 Partenariats.

Par zone géographique et par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2014, on constate une stabilité du poids relatif de l'Europe (hors France) tandis que la part de la France diminue de 1 point. Le poids de l'Europe représente 29 % des ventes du Groupe. La part de l'Asie (hors Japon) diminue de 2 points et s'établit

à 28 %. Le poids du Japon reste stable à 7 %. La part des Autres marchés progresse de 1 point et s'établit à 12 %. Le poids des États-Unis, en progression de 2 points, représente 24 % des ventes du Groupe.

Commentaires sur les effets de l'évolution des parités monétaires et des variations de périmètre de consolidation

Les effets de l'évolution des parités monétaires sont déterminés par conversion des comptes de la période des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro aux taux de change de l'exercice précédent.

Les effets des variations de périmètre sont déterminés en déduisant :

- pour les acquisitions de l'exercice, les ventes réalisées durant l'exercice par les entités acquises, à compter de leur entrée en consolidation ;
 - pour les acquisitions de l'exercice précédent, les ventes de l'exercice réalisées au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de l'exercice précédent,
- et en ajoutant :
- pour les cessions de l'exercice, les ventes de l'exercice précédent réalisées au cours des mois durant lesquels les entités cédées ne sont plus consolidées durant l'exercice ;
 - pour les cessions de l'exercice précédent, les ventes réalisées durant l'exercice précédent par les entités cédées.

Ventes et résultat opérationnel courant par groupe d'activités

Ventes (en millions d'euros)	30 juin 2015		30 juin 2014 ^(a)	
	(12 mois)	%	(12 mois)	%
Christian Dior Couture	1 765	5	1 501	5
Vins et Spiritueux	4 226	12	4 055	13
Mode et Maroquinerie	11 731	33	10 202	33
Parfums et Cosmétiques	4 236	12	3 752	12
Montres et Joaillerie	3 068	9	2 688	9
Distribution sélective	10 443	30	9 087	29
Autres activités et éliminations	(388)	-	(418)	-
TOTAL	35 081	100	30 867	100

Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	30 juin 2015		30 juin 2014 ^(a)	
	(12 mois)		(12 mois)	
Christian Dior Couture		226		187
Vins et Spiritueux		1 168		1 289
Mode et Maroquinerie		3 363		3 129
Parfums et Cosmétiques		459		418
Montres et Joaillerie		381		319
Distribution sélective		912		894
Autres activités et éliminations		(213)		(185)
TOTAL		6 296		6 051

(a) Les états financiers au 30 juin 2014 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats.

Par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2014, la répartition des ventes du Groupe par groupe d'activités varie peu :

- la part des groupes d'activités Christian Dior Couture, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques et Montres et Joaillerie reste stable, leur poids s'établit respectivement à 5 %, 33 %, 12 % et 9 % ;
- la part du groupe d'activités Vins et Spiritueux diminue de 1 point, s'établissant à 12 % des ventes totales du Groupe ;
- la part du groupe d'activités Distribution sélective s'accroît de 1 point sur la période pour s'établir à 30 %.

La première consolidation de LVMH en 1988 a conduit, dans les comptes du groupe Christian Dior, à la réévaluation de l'ensemble des marques détenues alors par LVMH.

Dans les états financiers consolidés de Christian Dior, les comptes de LVMH sont retraités pour tenir compte des différences d'évaluation de marques inscrites antérieurement à 1988 dans les consolidations de chacune de ces sociétés. Voir Note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Investissements

Le solde net des opérations d'investissement (acquisitions et cessions) se traduit par un décaissement de 2 117 millions d'euros. Il comprend d'une part, des investissements d'exploitation nets pour 1 947 millions d'euros (principalement acquisitions d'immobilisations corporelles), et d'autre part, des investissements financiers nets pour 170 millions d'euros.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'élèvent à 86 millions d'euros à fin juin 2015 (contre 73 millions au 30 juin 2014, et 13 millions d'euros au 30 juin 2013). Ces montants couvrent principalement les dépenses de recherche scientifique et de développement des produits de soin et de maquillage dans l'activité Parfums et Cosmétiques.

2. Résultats par groupe d'activités

2.1. CHRISTIAN DIOR COUTURE

2.1.1. Faits marquants

L'exercice clos le 30 juin 2015 a été marqué par les éléments suivants :

Succès pour toutes les lignes de produits

Les collections de Maroquinerie et de Prêt-à-porter, reconnues pour leur excellence et leur savoir-faire alliant tradition et modernité, continuent de séduire de nouvelles clientèles.

Accessoires et Souliers poursuivent leur conquête de parts de marché. La Joaillerie réalise également une très belle année.

Progression soutenue des ventes du réseau en propre

L'activité de détail et divers croît de 19 % à taux courants et de 12 % à taux constants par rapport à la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Le chiffre d'affaires progresse dans toutes les régions du monde.

Forte croissance du résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 226 millions d'euros. Porté par la forte progression des ventes, il augmente de 21 % par rapport à la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Investissements

Christian Dior Couture poursuit une politique ciblée d'investissements très qualitatifs sur son réseau de distribution.

L'impressionnante Maison Dior de Séoul, conçue par l'architecte Christian de Portzampac, a ouvert ses portes. D'autres boutiques ont vu le jour au cours de l'exercice 2014/2015, notamment en Allemagne (Francfort et Düsseldorf), à Hong Kong (aéroport), en Australie (Melbourne) et en Nouvelle-Zélande (Auckland).

Plusieurs extensions ou rénovations ont été menées, en particulier à Paris (Le Bon Marché), Londres (Harrods, Selfridges), New York (Soho), Tokyo (Omotesando), Hong Kong (Landmark, Elements), Singapour (Marina Bay Sands) ou en Chine (Dalian Times Square).

Image et communication

De nombreuses manifestations ont été organisées au cours de l'exercice. L'exposition « Esprit Dior », qui a été présentée d'abord à Tokyo puis à Séoul, a permis à plusieurs artistes contemporains de dévoiler leur vision de la Maison Dior.

L'exposition itinérante « Le théâtre Dior », racontant l'histoire de Dior à travers des robes miniatures recrées par les ateliers, a poursuivi son périple en Chine, de Shenyang à Shanghai, en passant par Canton et Pékin.

À Paris, la collection de Haute Joaillerie *Archi Dior*, inspirée par l'architecture des robes de Monsieur Dior, a été présentée au Grand Palais lors de la Biennale des Antiquaires.

Le film documentaire *Dior e³ I* a été projeté en avant-première au festival de Tribeca à New York, avant de l'être dans plusieurs villes du monde.

Les collections ont été présentées dans des cadres d'exception, que ce soit le Prêt-à-porter Femme Automne-Hiver 2015-2016 à Paris dans la cour carrée du Louvre, la *Croisière* 2016 sur la côte d'Azur dans le cadre futuriste du Palais Bulles, ou la collection *Pre-Fall* 2015 présentée dans une arène de sumotori à Tokyo.

Le nouveau volet de la campagne publicitaire *Secret Garden*, mettant en scène Rihanna au château de Versailles, a été remarquablement suivi. Les campagnes pour les lignes de sacs *Lady Dior* et *Be Dior*, présentées par les actrices oscarisées Marion Cotillard et Jennifer Lawrence, ont aussi eu une diffusion internationale considérable.

2.1.2. Résultats consolidés de Christian Dior Couture

Les ventes consolidées s'établissent à 1 765 millions d'euros, en croissance de 18 % à taux courants et de 10 % à taux constants par rapport à la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 226 millions d'euros, en hausse de 21 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel s'élève à 226 millions d'euros, en croissance de 25 %.

Le résultat financier est une charge de 22 millions d'euros.

La charge d'impôt est de 68 millions d'euros.

Le résultat net, part du Groupe s'élève à 125 millions d'euros, la part revenant aux minoritaires représentant 11 millions d'euros.

2.1.3. Analyse des ventes par activités

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ^(a) (12 mois)	Variation à taux courants	Variation à taux constants
Activités sous licence	26	27	- 2 %	- 2 %
Ventes en gros	106	107	- 2 %	- 4 %
Ventes au détail et divers	1 633	1 367	19 %	12 %
TOTAL	1 765	1 501	18 %	10 %

(a) Les états financiers au 30 juin 2014 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats.

Activités sous licence

Le poids relatif des revenus de licence est en diminution, conformément à la stratégie suivie par Christian Dior.

Ventes en gros

La stratégie suivie par Christian Dior Couture contribue à diminuer le poids relatif des clients multimarques.

Ventes au détail et divers

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	Variation à taux courants	Variation à taux constants
Europe et Moyen-Orient	722	606	19 %	15 %
Amériques	177	141	26 %	13 %
Asie-Pacifique	734	620	18 %	8 %
TOTAL	1 633	1 367	19 %	12 %

- Les ventes au détail et divers ont poursuivi leur forte progression : la croissance annuelle atteint 19 % à taux courants et 12 % à taux constants.
- L'ensemble des zones a connu une croissance à deux chiffres à taux courants. La progression des ventes au détail est également satisfaisante à taux constants. En particulier, le marché Europe-Moyen Orient a progressé de 15 % à taux constants et le marché Amériques de 13 % à taux constants.
- La Maroquinerie enregistre une progression portée par les lignes iconiques de sacs, telles le *Lady Dior* et le *Diorissimo*, ainsi que le succès des nouvelles lignes *Be Dior* et *Diorama*. Les collections de Prêt-à-porter sont toujours très attendues. Accessoires et Souliers affichent également de fortes croissances.
- La Joaillerie a réalisé une très belle année.

2.1.4. Perspectives

Au cours du prochain exercice, Christian Dior Couture poursuivra sa stratégie de développement, appuyée par la qualité de ses savoir-faire, la force de sa marque et l'engagement de ses équipes.

De nouvelles collections ainsi que de grands événements accompagneront la croissance sur les marchés stratégiques.

2.2. VINS ET SPIRITUEUX

2.2.1. Faits marquants

Le groupe d'activités Vins et Spiritueux enregistre sur l'exercice du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 des ventes de 4 226 millions d'euros, en hausse de 4 % à taux de change courants et en baisse de 1 % à taux de change et périmètre comparables par rapport à la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 1 168 millions d'euros. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de cette activité s'élève à 28 %.

2.2.2. Principaux développements

L'excellence des produits, la forte dynamique d'innovation des marques de Vins et Spiritueux du Groupe et la réactivité du réseau de distribution de Moët Hennessy soutiennent la hausse des ventes dans un environnement de marché contrasté. L'activité est marquée par de fortes performances aux États-Unis et au Japon, conjuguées à un rebond des ventes en Europe, tandis que le déstockage des distributeurs en Chine a continué de peser sur les ventes de cognac de qualités supérieures.

Champagnes et vins

Reflétant la stratégie de valeur des Maisons, les cuvées de prestige enregistrent de bonnes progressions. **Moët & Chandon** innove et renforce sa présence dans le monde de la nuit en proposant les premiers flacons de champagne lumineux. La marque enregistre une accélération des ventes de ses qualités premium et confirme sa réussite au Japon, désormais son deuxième marché, tandis que des relais de croissance apparaissent en Afrique. **Dom Pérignon** réalise un bon exercice, marqué par le lancement de deux millésimes, le Dom Pérignon Vintage Rosé 2004 et l'exceptionnel Dom Pérignon Vintage 2005. La marque a inauguré un partenariat de trois ans avec la Fondation elBulli visant à mettre en avant son unicité et à définir une expérience inédite de dégustation. Tout en poursuivant ses avancées aux États-Unis et au Japon, **Veuve Clicquot** bénéficie du rebond observé en Europe. Lancé en avril, *Veuve Clicquot Rich*, le premier champagne conçu pour la mixologie, rencontre un vif succès sur les premiers marchés où il est déployé. **Krug** réalise de belles performances et accroît son rayonnement avec plusieurs événements marquants comme la célébration de la 170^e édition de Krug Grande Cuvée. **Ruinart** poursuit son développement dans l'ensemble des régions et continue d'illustrer son engagement

pour l'art contemporain. **Mercier** élargit sa gamme avec une nouvelle cuvée premium, Mercier Blanc de Noirs.

Les ventes d'**Estates & Wines** enregistrent une bonne progression. Les nouveaux vignobles **Chandon** de Ningxia en Chine et de Nashik en Inde sont totalement opérationnels. Leurs chais et cuveries ont accueilli leurs premiers raisins. **Cloudy Bay** a vendangé ses premiers Pinots Noirs dans son vignoble de Northburn à Central Otago, île du sud de la Nouvelle-Zélande.

Cognac et spiritueux

Face au contexte de déstockage de la distribution en Chine, **Hennessy** s'appuie sur une croissance soutenue de ses autres marchés, enregistre un retour à la croissance organique des ventes et une hausse de 6 % de ses volumes sur le second semestre de l'exercice 2014/2015. Sa dynamique est particulièrement significative dans les autres pays d'Asie, où Hennessy bénéficie d'une forte valeur de marque, et surtout aux États-Unis. Afin d'accompagner sa croissance à long terme, Hennessy a engagé un plan d'investissements ambitieux comprenant notamment la construction d'un nouveau site d'embouteillage et d'expédition.

Portés par leur politique de qualité et d'innovation, les whiskies **Glennmorangie** et **Ardbeg** poursuivent leur croissance soutenue. Leur notoriété se développe grâce à de prestigieuses récompenses à l'échelon international. La vodka **Belvedere** est toujours très dynamique et anime avec succès le haut de gamme du marché de la nuit.

2.2.3. Perspectives

Le groupe Vins et Spiritueux continue de s'appuyer sur la puissance et l'exceptionnelle qualité de son portefeuille de marques ainsi que sur la réactivité de son réseau de distribution pour renforcer ses positions dans les grands pays consommateurs et conforter son avance sur les marchés émergents. Il maintient sa stratégie de valeur avec un accent particulier sur l'innovation, le renforcement de l'image et de la désirabilité de ses marques et la volonté de faire vivre aux consommateurs des expériences sans équivalent. Le prochain exercice sera riche en lancement de produits et en événements. Alors que le déstockage opéré par la distribution en Chine se poursuit sur les qualités supérieures, le cognac **Hennessy** devrait bénéficier d'un rebond des expéditions de VSOP dans la région et tirer parti de la grande vitalité des autres pays d'Asie et du marché américain.

2.3. MODE ET MAROQUINERIE

2.3.1. Faits marquants

Le groupe d'activités Mode et Maroquinerie enregistre, sur l'exercice du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, des ventes de 11 731 millions d'euros, en hausse de 15 % à taux de change courants et de 4 % à taux de change et périmètre comparables par rapport à la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 3 363 millions d'euros. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités s'établit à 29 %.

2.3.2. Principaux développements

Louis Vuitton

Louis Vuitton continue d'illustrer sa dynamique créative dans toutes ses collections. La maroquinerie poursuit sa croissance solide, en particulier pour les sacs de ville, avec des modèles récents et des lancements très performants. Cette croissance reflète le bon équilibre recherché entre le mythique *Monogram*, toujours aussi dynamique et source constante d'inspiration, et les lignes en cuir à l'image de l'intemporel *Capucines*. Le nouveau chapitre créatif inauguré avec Nicolas Ghesquière contribue à amplifier le rayonnement de la marque. Les présentations au sein de lieux emblématiques ont marqué l'exercice : les collections de prêt-à-porter dans le cadre de la Fondation Louis Vuitton à Paris qui a ouvert ses portes au premier semestre de l'exercice et le défilé *Croisière* dans celui de la villa de Bob et Dolores Hope à Palm Springs en Californie. Louis Vuitton poursuit le développement qualitatif de son réseau de magasins, une démarche illustrée notamment par la réouverture du magasin de l'avenue Montaigne à Paris.

L'été 2015, la Fondation Louis Vuitton présente sa première exposition hors les murs à Pékin.

La Maison renforce par ailleurs son association avec la Coupe de l'America, la plus prestigieuse compétition de yachting international.

Autres marques

Fendi enregistre une forte croissance et gagne des parts de marché dans toutes les régions du monde. La Maison romaine continue de renforcer sa désirabilité en cultivant audace, raffinement et sophistication. Elle fait preuve d'une excellente dynamique dans toutes ses catégories de produits, en particulier la maroquinerie et les accessoires. Le nouveau concept de boutiques poursuit son déploiement avec succès. Au cours de l'exercice, Fendi présente à Hong Kong une exposition des plus belles pièces créées depuis 1965, célèbre cinquante années de collaboration créative avec Karl Lagerfeld et installe son nouveau siège au Palais de la Civilisation italienne, un bâtiment romain emblématique.

Fort de son expertise et de ses sources exclusives d'approvisionnement en matières naturelles les plus nobles, porté par l'excellence de son savoir-faire textile et de ses créations en prêt-à-porter,

souliers et accessoires, **Loro Piana** poursuit sa croissance. La collection *Gift of Kings* réalisée dans la laine la plus fine au monde reçoit un excellent accueil à l'occasion de son lancement. Son réseau de boutiques réalise de belles performances, tout particulièrement à Paris, New York, Chicago, Venise, Tokyo et Taïwan. De nouveaux magasins ont été ouverts à Francfort et Macao.

Porté par toutes ses catégories de produits, **Céline** réalise une solide performance et poursuit le développement sélectif de son réseau de distribution. Sa ligne iconique *Luggage* suscite toujours une forte demande. Le prêt-à-porter et les souliers continuent d'affirmer avec force l'identité de la marque à travers ses éléments de modernité et de qualité.

Givenchy et **Kenzo** accentuent leur dynamique avec une créativité et une visibilité renforcées et un taux de croissance des ventes élevé.

Berluti réalise d'excellentes performances en Europe et au Japon et renforce son cœur de métier avec le démarrage de son nouvel atelier de souliers à Ferrare.

Loewe bénéficie du très bon accueil réservé aux collections de son nouveau directeur artistique, Jonathan Anderson, et du succès du lancement du sac *Puzzle*, parfaite incarnation de la créativité de la Maison espagnole et de son savoir-faire exceptionnel dans le travail du cuir.

Pucci accueille un nouveau directeur de la création, Massimo Giorgetti. **Donna Karan** et **Marc Jacobs** poursuivent leur renforcement créatif en se concentrant sur le repositionnement de leurs collections dans le segment de la mode contemporaine. **Thomas Pink** enregistre une forte progression de ses ventes en ligne.

2.3.3. Perspectives

Louis Vuitton maintiendra sa dynamique de création, avec de belles perspectives de développement pour les sacs de ville, les objets du voyage et la petite maroquinerie. L'image de la Maison sera portée par de nouveaux événements au sein de lieux emblématiques. L'ouverture de la Galerie de Louis Vuitton à Asnières, sur les lieux mêmes où se situent le berceau de son savoir-faire, la Maison de famille et l'atelier où sont réalisées les pièces les plus exceptionnelles, constitue l'un de ces temps forts. Louis Vuitton poursuivra également le développement qualitatif de son réseau de magasins avec la volonté constante d'offrir à sa clientèle un univers fascinant et un service d'exception. En juillet 2015, pour la première fois, Fendi présente sa collection de Haute Fourrure durant la semaine de la Haute Couture à Paris. De nombreux lancements interviendront au cours du prochain exercice, de même que des ouvertures comme celle du magasin du Palazzo Fendi à Rome. En se concentrant sur leurs objectifs spécifiques, l'ensemble des marques de mode continueront de renforcer leur positionnement, la créativité de leurs collections et l'excellence de leur distribution.

2.4. PARFUMS ET COSMÉTIQUES

2.4.1. Faits marquants

Le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques a réalisé sur l'exercice du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 des ventes de 4 236 millions d'euros. À taux de change et périmètre comparables, l'évolution des ventes est en hausse de 7 % et de 13 % à taux de change courants par rapport à la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Son résultat opérationnel courant s'élève à 459 millions d'euros. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités s'élève à 11 %.

2.4.2. Principaux développements

Le groupe Parfums et Cosmétiques enregistre une belle croissance de ses ventes et de nouveaux gains de parts de marché. Les Maisons du Groupe continuent de s'appuyer sur la vitalité de leurs lignes emblématiques, sur leur forte politique d'innovation et de différenciation et sur des investissements soutenus en communication.

Parfums Christian Dior

Parfums Christian Dior fait toujours preuve d'une remarquable dynamique. Dans le domaine du parfum, Dior bénéficie de la croissance de ses trois piliers mondiaux, *J'adore*, dont les parts de marché continuent de progresser, *Miss Dior*, dynamisé par sa nouvelle communication avec Natalie Portman, et *Dior Homme*, qui conquiert de solides positions dans les principales régions du monde. L'arrivée de Peter Philips en qualité de directeur de la création du maquillage insuffle un élan majeur aux collections en renforçant leur créativité et leurs liens avec la Maison de Couture. Ses innovations, à l'image du sérum de teint *DiorSkin Nude Air* ou de *Rouge Brillant*, remportent un grand succès à l'international. L'axe soin bénéficie des performances de *Prestige*, notamment en Asie, et du succès mondial de *Dreamskin* dont le lancement en Chine engendre des résultats sans précédent.

Guerlain

À Chartres, en février, **Guerlain** a inauguré La Ruche, son nouveau site de production dédié aux cosmétiques. La Maison se donne ainsi les moyens d'accompagner sa croissance des prochaines décennies tout en réaffirmant son ancrage français et son engagement environnemental et social. Le parfum *La Petite Robe Noire*, solidement installé à la deuxième place du marché français, réalise aussi de belles performances à l'international. Le développement de la marque en Asie est porté par le soin,

avec en particulier la très forte croissance d'*Abeille Royale* dont l'huile de soin visage et le sérum connaissent un grand succès. La Maison du 68 Champs-Élysées, parfaite incarnation de la vision d'excellence et de prestige de Guerlain, propose une expérience unique, de la découverte de ses créations exclusives aux soins sur mesure prodigués par son institut.

Autres marques

L'activité de **Parfums Givenchy** est soutenue par la progression des parfums *Gentlemen Only* et *Dahlia Divin* ainsi que par la croissance de la ligne de maquillage *Le makeup* et de sa gamme de rouges à lèvres.

Kenzo Parfums bénéficie du succès de *Jeu d'Amour* lancé au cours de l'exercice, consolide les positions de son pilier *Flower by Kenzo* et augmente les ventes de sa ligne de soin *Kenzoki*.

Benefit confirme sa forte dynamique. Sa dernière innovation majeure, le mascara recourbant *Roller Lash*, remporte un très grand succès et vient renforcer la position de leader déjà détenue par la marque américaine avec le mascara allongeant *They're Real!*

Make Up For Ever enregistre une belle accélération de sa croissance portée par ses activités aux États-Unis et au Moyen-Orient. La marque inaugure son implantation au Royaume-Uni. **Fresh** réalise plusieurs lancements importants, notamment dans sa gamme à base de lotus, et ouvre des magasins à Singapour et en Thaïlande. **Acqua di Parma** déploie à l'international son nouveau parfum *Rosa Nobile*.

2.4.3. Perspectives

Les marques du groupe d'activités se donnent de nouveaux objectifs de gains de parts de marché pour le prochain exercice. **Parfums Christian Dior** lance en septembre, dix ans après *Dior Homme*, un nouveau parfum masculin qui bénéficie d'un soutien mondial et d'une égérie planétaire, Johnny Depp. La marque innovera en maquillage et soin, avec notamment la réinvention du rouge *Dior Addict Lipstick* porté par Jennifer Lawrence, icône de la nouvelle génération, et une initiative forte dédiée à la crème iconique *Prestige*. L'actualité de **Guerlain** sera marquée par le déploiement international de *L'Homme Idéal Cologne* et le lancement de nouveaux produits en maquillage et dans les gammes de soin *Orchidée Impériale* et *Abeille Royale*. De nombreux autres lancements se concrétiseront dans les mois qui viennent pour l'ensemble des marques du groupe d'activités et de nombreux magasins seront inaugurés dans des villes phare, contribuant à faire du premier semestre de l'exercice 2015/2016 une période riche en développements.

2.5. MONTRES ET JOAILLERIE

2.5.1. Faits marquants

Le groupe d'activités Montres et Joaillerie a réalisé sur l'exercice du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 des ventes de 3 068 millions d'euros, soit une hausse de 14% à taux de change courants et de 7% à taux de change et périmètre comparables par rapport à la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Montres et Joaillerie est de 381 millions d'euros. Le taux de marge opérationnelle du groupe d'activités s'établit à 12%.

2.5.2. Principaux développements

Le groupe Montres et Joaillerie enregistre une croissance soutenue, alimentée principalement par la forte performance de la joaillerie. Les boutiques en propre réalisent de solides progressions, portées par le succès de leurs lignes iconiques et la créativité des nouveaux produits. L'activité des ventes en gros est pour sa part ralentie par la prudence des détaillants horlogers multimarques dans un contexte d'incertitude économique et monétaire. Les marques du Groupe s'attachent à renforcer leur notoriété par des investissements soutenus en communication et mettent en œuvre un programme de rénovation et d'ouvertures sélectives de magasins.

Bulgari accélère nettement son développement, particulièrement en Chine, au Moyen-Orient et en Europe, grâce au succès de ses lignes phare de joaillerie *Bulgari Bulgari*, *Serpenti*, *B.zero1*, *Diva* et de nouvelles extensions comme *BB Cuore* ou *Divissima*. Également dynamique, l'activité des montres bénéficie de l'essor confirmé de la ligne féminine *Lucea* et de la ligne masculine *Octo* ainsi que de l'excellent accueil reçu à la Foire de Bâle par la *Diagono Magnesium*. La remarquable performance des magasins en propre récompense les efforts continus d'ouvertures, d'embellissement et d'enrichissement de l'offre des boutiques déployés par la Maison. Le magasin de Canton Road à Hong Kong, inauguré en janvier, s'affirme déjà comme l'un des tout premiers de Bulgari. Une exposition à Pékin puis à Shanghai a célébré le savoir-faire joaillier de la Maison et son talent unique dans l'art d'assembler les pierres de couleur. Une nouvelle collection de Haute Joaillerie, *Giardini Italiani*, a été présentée en juin à Florence.

TAG Heuer a présenté à Bâle des nouveautés dans ses collections phare, *Carrera*, *Aquaracer* et *Formula 1*, créations qui accentuent

son recentrage sur son cœur de gamme. Le modèle *Carrera Heuer 01* a été tout particulièrement remarqué. L'annonce d'une association avec Google et Intel en vue du lancement prochain d'une montre connectée, parfaite illustration du caractère pionnier de la Maison, a suscité un grand intérêt.

Hublot poursuit sa solide croissance et continue d'illustrer sa créativité avec les modèles présentés à Bâle comme la *Classic Britto*, la *Big Bang Poker Tour* ou encore la *Big Bang Broderie*. La marque renforce sa visibilité par un programme de communication construit autour des milieux artistiques – notamment avec le pianiste Lang Lang – et sportifs en renforçant sa présence dans les événements majeurs du football mondial. L'ouverture de boutiques à Francfort, Taïpei et Osaka vient renforcer son réseau de distribution.

Zenith célèbre son 150^e anniversaire et poursuit le développement de sa ligne emblématique *El Primero*. La Maison a présenté à Bâle son nouveau mouvement *Elite 6150*, modèle d'élégante sobriété et de classicisme horloger.

Les ventes de **Chauvet** augmentent tout particulièrement dans les catégories du haut de gamme inspirées par l'héritage unique de cette marque prestigieuse. Le déploiement de la collection *Hortensia* se poursuit et la ligne *Joséphine* continue sa progression. **De Beers** consolide son statut de référence dans le domaine du diamant avec des créations inédites. **Fred** poursuit le développement de sa ligne iconique *Force 10* et ouvre une nouvelle boutique phare à Paris rue de la Paix.

2.5.3. Perspectives

Les activités du groupe Montres et Joaillerie ont de bonnes perspectives de croissance globale au premier semestre de l'exercice 2015/2016. La progression des ventes sera nourrie par la livraison des nouveautés et soutenue par de nouvelles campagnes de marketing et communication. Le réseau de magasins poursuivra son développement avec en particulier l'ouverture de nouveaux points de vente à Moscou et la rénovation du magasin **Bulgari** de Londres. Au cours de l'été, **Hublot** met en service sa seconde manufacture à Nyon, complétant ainsi son dispositif industriel afin de répondre au succès de ses produits. La majorité des nouveaux produits de **TAG Heuer** sera livrée au cours des prochains mois, soutenue par un plan de communication ciblant les marchés les plus importants pour la marque.

2.6. DISTRIBUTION SÉLECTIVE

2.6.1. Faits marquants

Le groupe d'activités Distribution sélective a réalisé sur l'exercice du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 des ventes de 10 443 millions d'euros, en hausse de 15% à taux de change courants et de 6% à taux de change et périmètre comparables par rapport à la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Son résultat opérationnel courant s'élève à 912 millions d'euros. Le taux de marge opérationnelle sur ventes du groupe d'activités Distribution sélective s'élève à 9%.

2.6.2. Principaux développements

Dans un contexte de faiblesse du yen et de l'euro, et de tensions affectant Macao et Hong Kong, DFS s'appuie sur son expertise unique pour renforcer sa position dans le travel retail via l'ouverture ou la transformation de magasins et la création de concepts novateurs. La boutique de vins et spiritueux ouverte dans l'aéroport de Changi à Singapour repousse les standards d'excellence de sa catégorie en termes d'architecture et d'expérience client. L'annonce du projet d'ouverture du premier magasin européen de DFS dans le Fondaco dei Tedeschi, au cœur de Venise, constitue l'un des temps forts de l'exercice. Ce bâtiment historique, auquel DFS veut redonner son lustre, sera un lieu de commerce et de culture à la fois pour les Vénitiens et les voyageurs. En réponse à l'évolution des comportements de la clientèle, un nouveau concept d'espace dédié à la beauté a été lancé dans le complexe Galaxy à Macao, et celui de Causeway Bay à Hong Kong a fait l'objet d'une large réorganisation. DFS a par ailleurs tiré parti d'un afflux sans précédent de voyageurs chinois à Okinawa. Le programme de fidélité « Loyal T » poursuit son déploiement avec succès et se révèle un excellent vecteur à la fois de fidélisation et de conquête de nouveaux clients.

Starboard Cruise Services continue de bénéficier du développement des itinéraires en Asie et de différencier l'offre de ses boutiques en fonction des différentes lignes de croisière. Le lancement d'un nouveau navire de grande capacité et le renouvellement du contrat avec la compagnie Royal Caribbean sont deux faits marquants de l'exercice 2014/2015, portant sa flotte à une centaine de navires à la fin du premier semestre.

Sephora poursuit une croissance organique à deux chiffres de ses ventes, portée particulièrement par sa dynamique en Amérique du Nord, en France et au Moyen-Orient. L'enseigne continue de gagner des parts de marché dans tous ses pays clés et poursuit son expansion avec l'ouverture nette de 24 magasins au cours du second semestre de l'exercice, tandis que plusieurs de ses magasins phare, comme ceux des Champs-Élysées et de Dubai Mall, ont été rénovés pour offrir à leur clientèle une expérience toujours plus qualitative. Les ventes en ligne connaissent aussi une croissance remarquable et l'offre mobile est encore renforcée.

Une boutique a été ouverte sur la plateforme d'e-commerce chinoise. Sephora maintient le cap de l'innovation dans les produits, les services et le numérique. Plusieurs propositions innovantes ont été lancées au cours de l'exercice : livraison en 48 heures aux États-Unis ou service « Click & Collect » en France, permettant de retirer une commande passée sur Internet dans un magasin trois heures plus tard. Ces initiatives ont vocation à être déployées plus largement, tout comme l'innovation « Beauty To Go », un ensemble de produits en petit format adaptés à la vie quotidienne et au voyage.

Étape clé de son plan de modernisation, **Le Bon Marché** a dévoilé au cours du second semestre de l'exercice 2014/2015 un très bel espace consacré aux souliers et a débuté la mise en place d'un nouveau concept pour la Mode femme. Le grand magasin bénéficie d'une nouvelle dynamique commerciale insufflée à La Grande Épicerie de Paris grâce à sa rénovation et de la croissance de sa clientèle parisienne et internationale, attachée à son atmosphère unique et à la qualité de ses services. Cette progression est soutenue par le succès du programme de fidélité lancé en 2014 et de nouvelles initiatives en matière de relation client.

2.6.3. Perspectives

Au cours des prochains mois, DFS s'attachera à optimiser la valeur et la composition de l'offre de ses magasins en fonction de l'évolution des attentes des voyageurs et à enrichir l'expérience qui leur est proposée. Le nouveau visage du magasin de City of Dreams à Macao en 2016 sera la vitrine de son esprit d'innovation et de son expertise dans le domaine du luxe. Dans le cadre de sa stratégie de diversification géographique, DFS prépare activement son implantation à Siem Reap au Cambodge et à Venise en Italie, dont les ouvertures sont prévues en 2016.

Sephora continuera de renforcer ses piliers stratégiques : innovation dans l'offre, développement de services exclusifs, engagement des équipes. L'enseigne poursuivra ses ouvertures de magasins à un rythme soutenu. Deux nouvelles campagnes de communication seront lancées en Europe et aux États-Unis. Les initiatives numériques en magasin seront déployées plus largement, contribuant à accentuer l'avance de Sephora dans le développement du multicanal. L'acquisition du site de e-commerce Luxola présent en Asie du Sud-Est s'inscrit dans cette stratégie.

Le Bon Marché poursuivra la transformation de son département Mode femme afin de renforcer son profil de magasin prescripteur de tendances et l'expérience unique recherchée par sa clientèle. Face à la dimension événementielle qui fait aussi sa différence, le grand magasin organise à l'automne une grande exposition commerciale et culturelle consacrée à l'esprit unique de la communauté émergente de Brooklyn.

3. Facteurs de risques liés à l'activité et politique d'assurance

3.1. RISQUES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

3.1.1. Image et notoriété du Groupe

Le Groupe est caractérisé par ses marques, un savoir-faire unique et des méthodes spécifiques de production, pour des produits vendus dans le monde entier. La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits et de leurs modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et de promotion mises en œuvre. Des produits ou une politique de communication en inadéquation avec l'image des marques, des comportements inappropriés de la part des ambassadeurs de nos marques, des employés, distributeurs ou fournisseurs du Groupe, ainsi que la circulation dans les médias d'informations préjudiciables pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes. La valeur nette des marques, enseignes et des écarts d'acquisition inscrits au bilan du Groupe au 30 juin 2015 s'élève à 25,6 milliards d'euros.

La vigilance du Groupe à l'égard de l'utilisation inappropriée par des tiers du nom de ses marques est extrême, dans le monde physique aussi bien que digital. Cette vigilance s'exerce notamment via l'enregistrement systématique des marques et noms de produits, que ce soit en France ou dans les autres pays, via une communication visant à limiter le risque de confusion entre les marques du Groupe et des marques de même nom, et via une veille constante associée, le cas échéant, à des recours juridiques. Les actions menées par le Groupe visent en particulier à la mise en place d'un cadre juridique adapté au monde digital, afin d'établir les responsabilités des différents acteurs impliqués, un devoir de vigilance contre les actes illicites en ligne devant être partagé par l'ensemble des acteurs tout au long de la chaîne de valeur digitale.

Dans le cadre de ses activités Vins et Spiritueux, Parfums et Cosmétiques, et, dans une moindre mesure, Montres et Joaillerie, le Groupe vend une partie de ses produits à des distributeurs hors Groupe, ceux-ci assurant la vente au client final. La notoriété des produits repose donc en partie sur le respect par les distributeurs des exigences du Groupe en matière de mise en valeur des produits, de politique de communication, de gestion des prix de vente. Afin de se prémunir contre des pratiques inappropriées, les contrats de distribution encadrent strictement ces aspects, qui font également l'objet de contrôles réguliers de la part des Maisons.

En outre, le Groupe soutient et développe la notoriété de ses marques en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine (direction artistique, œnologie, recherche en cosmétiques...), en impliquant le management au plus haut niveau dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et mettant en avant la personnalité de chaque marque. Les collaborateurs du Groupe à tous les niveaux sont sensibilisés au respect de règles éthiques diffusées dans le Groupe. Enfin, afin de se prémunir contre le risque lié à la mise en cause publique

du Groupe ou de l'une de ses marques, le Groupe effectue une veille média constante et maintient en permanence un dispositif de gestion de crise.

3.1.2. Contrefaçon et réseaux de distribution parallèles

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du Groupe peuvent être contrefaits ou copiés ; les produits du Groupe, notamment les articles de maroquinerie et les parfums et cosmétiques peuvent être distribués, en dehors de la volonté du Groupe, dans des réseaux de distribution parallèles, y compris les réseaux de vente sur Internet. Dans un effort conjoint visant à développer de nouvelles solutions pour engager davantage les consommateurs dans leur expérience digitale tout en préservant la valeur des marques et favoriser la créativité, le Groupe et des acteurs majeurs de l'Internet (« pure players ») ont annoncé leur coopération afin de protéger les droits de propriété intellectuelle du Groupe et combattre la publicité et la vente en ligne des produits de contrefaçon.

La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat, et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés et à la confiance des consommateurs. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour lutter contre ces risques.

Pour agir contre la contrefaçon des produits, outre la protection systématique des marques et noms de produits mentionnée plus haut, des plans d'actions ont été développés, ayant pour objectif une collaboration étroite, dans les pays concernés, avec les autorités gouvernementales, les douanes, les avocats spécialistes de ces questions, et les acteurs du monde digital, que le Groupe sensibilise aux conséquences néfastes de la contrefaçon. Le Groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les grands noms de l'industrie du luxe, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun au niveau mondial, seuls gages de succès. Le Groupe lutte également par divers moyens contre la vente de ses produits par des réseaux de distribution parallèles, notamment par le développement de la traçabilité des produits, l'interdiction de vente directe à ces réseaux, et des actions spécifiques permettant de mieux contrôler les circuits de distribution.

En dehors de l'Union européenne, le Groupe n'est pas soumis à des contraintes juridiques de nature à entraver sa politique de distribution sélective, ou à restreindre ses voies de recours contre des tiers distribuant sans agrément les produits du Groupe. Au sein de l'Union européenne, le droit de la concurrence vise dans son principe à garantir une stricte égalité de traitement aux différents acteurs, notamment dans le domaine de la distribution, constituant potentiellement une entrave aux sociétés refusant de distribuer leurs produits en dehors d'un réseau de

distributeurs agréés. Toutefois, le Règlement européen de 1999 n° 2790/1999 sur les restrictions verticales, en autorisant le recours à la distribution sélective, a instauré une exemption à ce principe général dans le cadre de laquelle le Groupe exerce ses activités, offrant ainsi une protection accrue à ses clients. L'exemption a été confirmée en avril 2010, lors du renouvellement du Règlement de 1999, et étendue aux ventes par Internet. Cette protection juridique donne au Groupe des moyens supplémentaires de lutte contre la contrefaçon et la distribution parallèle de ses produits, lutte qui s'exerce dans le monde tant physique que digital.

La lutte contre la contrefaçon a coûté au Groupe entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015, en dépenses internes et externes, 39 millions d'euros environ.

3.1.3. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses activités, le Groupe s'engage envers ses partenaires et notamment certains de ses fournisseurs sur des périodes pluri-annuelles (contrats de location et de concession, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat qui représenteraient une charge sans contrepartie immédiate. Le montant total minimal des engagements pris par le Groupe au titre des contrats pluri-annuels de location, de concession et d'approvisionnement s'élève à 11,7 milliards d'euros au 30 juin 2015; ces engagements sont détaillés dans les Notes 30.1 et 30.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Il n'existe cependant aucun contrat, pris individuellement, dont l'interruption serait de nature à entraîner des coûts significatifs au niveau du Groupe.

La conclusion de contrats engageant le Groupe sur des périodes pluri-annuelles fait l'objet d'un processus d'approbation au sein des Maisons, à un niveau adapté à l'importance des enjeux financiers et opérationnels. Les contrats sont revus par les services juridiques, en liaison avec les courtiers d'assurances.

En outre, le Groupe s'est engagé envers ses partenaires dans certaines activités à acquérir les participations que ceux-ci détiennent dans les activités concernées s'ils en font la demande, selon une formule de prix contractuelle. Cet engagement, évalué à 6,8 milliards d'euros au 30 juin 2015, est enregistré au bilan du Groupe en « Autres passifs non courants » (voir Note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le Groupe s'est également engagé vis-à-vis de certains des actionnaires de ses filiales à distribuer un montant minimal de dividendes, sous réserve que la filiale dispose d'un montant suffisant de trésorerie. Ceci concerne notamment les activités Moët Hennessy et DFS, dont le montant minimal de dividendes est fixé contractuellement à 50 % du résultat consolidé de ces entités.

3.1.4. Capacité du Groupe à anticiper les nouvelles attentes des clients

Les marques doivent identifier les nouvelles tendances, les changements de comportements et de goûts, afin de proposer des produits et des expériences en adéquation avec les attentes des consommateurs, sans laquelle le succès de leurs produits

serait menacé. Par l'entretien de relations fortes et en constant renouvellement avec leurs sources d'inspiration traditionnelles, tels le monde de l'art, du sport, du cinéma, des nouvelles technologies... les différentes marques du Groupe s'attachent à devancer et à répondre pleinement aux nouvelles attentes des clients, dans le profond respect de l'identité et des affinités de chacune avec ces différents univers.

3.1.5. Exposition internationale du Groupe

Les risques et incertitudes liés à une présence internationale sont de diverses natures. Il s'agit de l'évolution du pouvoir d'achat de la clientèle, ou de la valeur des actifs d'exploitation localisés à l'étranger; il s'agit aussi des évolutions économiques qui ne sont pas nécessairement simultanées d'une zone à l'autre; il s'agit enfin des réglementations en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droits de douane ou restrictions à l'importation que peuvent imposer certains pays, et qui, le cas échéant, peuvent être pénalisantes pour le Groupe.

Ainsi, certaines des activités du Groupe ont été pénalisées pendant la période par les mesures « anti-extravagances » instaurées par la Chine depuis fin 2012. Il s'agit notamment de l'activité Cognac, qui, touchée par la réduction des réceptions et banquets, a souffert d'une réduction de ses volumes de ventes en 2014 liée à l'importance des stocks présents chez ses distributeurs fin 2013. La réduction des volumes de cadeaux d'affaires a également eu un effet défavorable sur l'activité Montres et Joaillerie.

Afin de se prémunir contre les risques liés au non-respect par méconnaissance d'une évolution de la réglementation, le Groupe met en œuvre un dispositif de veille réglementaire dans toutes ses régions d'implantation.

Le Groupe est peu implanté dans des zones instables politiquement, les cadres législatifs et réglementaires des principaux pays d'implantation du Groupe étant bien établis. Par ailleurs, il importe de souligner que l'activité est répartie principalement sur trois zones géographiques et monétaires : l'Asie, l'Europe occidentale et les États-Unis, ce qui compense en partie l'exposition aux risques décrits ici.

En outre, une part significative des ventes du Groupe est liée aux flux touristiques, ceci concerne particulièrement les activités de travel retail au sein de la Distribution sélective, ainsi que le groupe d'activités Mode et Maroquinerie, dont les magasins bénéficient de la clientèle des touristes. Des événements de nature à perturber ces flux (instabilité géopolitique, dégradation de l'environnement économique, catastrophe naturelle...) auraient un impact défavorable sur les ventes du Groupe.

Enfin, le Groupe participe activement aux discussions globales visant à conclure une nouvelle génération d'accords de libre-échange entre l'Union européenne et les pays tiers, qui concernent non seulement l'accès aux marchés des pays tiers, mais aussi la signature d'accords facilitant l'accès des touristes des pays tiers à l'Union européenne. Ainsi, malgré un contexte sécuritaire tendu, poussant les États membres à demander des contrôles renforcés aux frontières, la Commission européenne a proposé de créer un « touring visa » (période de séjour étendue et possibilité de traverser l'ensemble du territoire européen) qui facilitera le tourisme de shopping de luxe dans l'Union européenne.

3.1.6. Sécurité du consommateur

Beaucoup de produits du Groupe sont soumis, en France, dans l'Union européenne et dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités, à des réglementations spécifiques ; celles-ci portent notamment sur les conditions de production ou de fabrication des produits, leur vente, la sécurité du consommateur, l'étiquetage des produits ou leur composition.

Au-delà de la sécurité industrielle, les sociétés du Groupe s'attachent à renforcer la sécurité et la traçabilité des produits afin d'augmenter la capacité d'anticipation et de réactivité en cas de rappel de produits.

Une veille jurisprudentielle a également été mise en place afin de maîtriser la dérive des risques de responsabilité, notamment ceux pouvant affecter les marques du Groupe.

3.1.7. Saisonnalité

Pratiquement toutes les activités du Groupe sont concernées par la saisonnalité ; celle-ci se manifeste par la part des ventes sur le dernier trimestre de l'année civile, liée aux manifestations festives de fin d'année ; cette part est d'environ 30 % pour l'ensemble des activités. Des événements imprévisibles sur les derniers mois de l'année peuvent ainsi affecter sensiblement le niveau d'activité et les résultats du Groupe.

3.1.8. Approvisionnements et compétences stratégiques

L'attractivité des produits du Groupe repose sur la disponibilité de certaines matières premières, en quantité suffisante mais aussi qualitativement, ces produits devant répondre aux critères de qualité exigés par le Groupe. Il s'agit notamment des approvisionnements en raisins et eaux-de-vie dans le cadre des activités Vins et Spiritueux, en cuirs, toiles et fourrures dans le cadre des activités Mode et Maroquinerie, mais aussi en composants horlogers, pierres et métaux précieux pour les activités Montres et Joaillerie. Afin de s'assurer des approvisionnements correspondant à ses exigences, le Groupe met en place des partenariats privilégiés avec les fournisseurs concernés. Tout en inscrivant dans la durée ce type de partenariats, le Groupe est constamment à la recherche de nouveaux fournisseurs pouvant répondre à ses exigences. À titre d'illustration, une évaluation du risque de défaillance des fournisseurs a été menée et de bonnes pratiques échangées, conduisant notamment à mettre en place des politiques de dédoublement des approvisionnements pour les produits stratégiques dans les activités Parfums et Cosmétiques.

En complément, pour certaines ressources rares ou dont la mise au point requiert un savoir-faire spécifique, tels les cuirs précieux ou les composants de Haute Horlogerie, le Groupe poursuit ponctuellement une stratégie d'intégration verticale.

Concernant les approvisionnements et la sous-traitance, voir également le paragraphe 1.9.2 « Sources d'approvisionnement et sous-traitance par groupe d'activités » dans le chapitre « Reporting social » du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapport social, environnemental et sociétal.

Les métiers du Groupe requièrent également des compétences particulières, par exemple dans le domaine de la maroquinerie ou de l'horlogerie. Afin de garantir la pérennité de ces savoir-faire, le Groupe mène des actions en faveur de la formation et de la sauvegarde de ces métiers, indispensables à la qualité de ses produits, notamment à travers une action pour la reconnaissance de la spécificité des métiers du luxe comme métiers « d'excellence », avec des critères propres au secteur économique du luxe et permettant de mieux répondre à ses besoins et exigences.

Enfin, le succès du Groupe repose également sur le développement de son réseau de distribution et sur sa capacité à sécuriser les meilleurs emplacements sans obérer la rentabilité future des points de vente. Le Groupe a développé une expertise particulière dans le domaine immobilier qui, partagée avec les différentes marques, permet d'optimiser le développement du réseau de distribution.

3.1.9. Systèmes d'information

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, en raison d'un dysfonctionnement ou d'une malveillance. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients ou aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe met en œuvre une architecture décentralisée permettant d'éviter toute propagation de risque. Par l'intermédiaire de son réseau de Responsables de la sécurité des systèmes d'information, le Groupe continue de mettre en place un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles, ainsi que des plans de continuité d'exploitation au niveau de chaque Maison.

La protection des données personnelles, notamment de nos clients et de nos employés, est l'un de ces sujets sensibles. Le Groupe a ainsi développé des outils de bonne gouvernance à destination des Maisons, tels que des principes pour le marketing en ligne et la protection des données.

3.1.10. Risques industriels, environnementaux et climatiques

Les risques environnementaux ainsi que les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires sont présentés de manière détaillée dans le chapitre « Conséquences de l'activité sur l'environnement » du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapport social, environnemental et sociétal.

L'activité de production de Vins et Spiritueux du Groupe dépend des conditions climatiques prévalant avant la récolte des raisins. Les vignerons et négociants de Champagne ont instauré un mécanisme permettant de faire face à ces aléas, via le maintien d'une réserve qualitative.

Dans le cadre de ses activités de production et de stockage, le Groupe est exposé à la survenance de sinistres tels que les incendies, les dégâts des eaux ou les catastrophes naturelles.

Pour identifier, analyser et traiter les risques industriels et environnementaux, le Groupe s'appuie sur l'action combinée de compétences externes et de professionnels qualifiés au sein des sociétés du Groupe, notamment les responsables sécurité, qualité ou environnement.

La protection des actifs du Groupe s'inscrit dans une politique de prévention appliquant les normes de sécurité les plus élevées (Norme incendie NFPA). En concertation avec ses assureurs, le Groupe adopte l'approche dite RHP (Risques hautement protégés) dont le but est de réduire de manière significative le risque d'incendie et de pertes d'exploitation consécutives.

3.2. POLITIQUE D'ASSURANCE

La politique de gestion des risques du Groupe s'inscrit dans une démarche dynamique dont les principaux vecteurs sont :

- l'identification systématique et documentée des risques ;
- l'organisation de la prévention et de la protection des biens industriels et des personnes ;
- le déploiement de plans de secours et de continuité sur le plan international ;
- un dispositif global de financement des risques visant à réduire les conséquences d'événements majeurs sur la situation financière du Groupe ;
- l'optimisation et la coordination des programmes d'assurance mondiaux et centralisés.

La politique de couverture des risques du Groupe s'appuie principalement sur le transfert de ses risques aux marchés de l'assurance à des conditions financières raisonnables, dans le cadre de l'offre disponible sur ces marchés en termes de nature, de garanties et de limites de couverture. Les limites des couvertures d'assurance résultent soit d'une quantification du sinistre maximal possible, soit des contraintes imposées par le marché de l'assurance.

Par rapport aux capacités financières du Groupe, le niveau d'auto-assurance des risques n'est pas significatif. Les franchises à la charge des sociétés du Groupe répondent notamment à une optimisation du rapport couverture/coût global du risque. Les coûts de programmes d'assurance supportés par les sociétés du Groupe sont inférieurs à 0,20 % de leur chiffre d'affaires consolidé.

La solidité financière des partenaires assureurs du Groupe est régulièrement vérifiée, et si nécessaire, un assureur est remplacé par un autre.

Les principaux programmes d'assurance coordonnés par le Groupe sont les programmes visant à couvrir les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation, transport, crédit, responsabilité civile et retrait de produits.

L'amélioration continue de la qualité de la prévention des risques est un critère important pris en compte par les assureurs dans l'appréciation de ces risques et, par voie de conséquence, dans l'octroi de garanties étendues et compétitives.

Cette démarche est combinée à un programme de suivi des risques industriels et environnementaux ; dans ce cadre, chez LVMH, environ 80 sites ont été audités par des cabinets d'ingénieurs en 2014.

Des plans de prévention et de protection intègrent, en outre, la continuité des activités et des plans de secours.

3.2.1. Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation

La plupart des activités industrielles du Groupe sont couvertes dans le cadre d'un programme mondial consolidé d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives.

Les garanties de dommages aux biens sont délivrées à hauteur des capitaux exposés, les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation d'une durée, selon l'exposition aux risques, de 12 à 24 mois. La limite de garantie de ce programme est de 1,750 milliard d'euros par sinistre, ce montant ayant été déterminé d'après l'analyse des sinistres maximaux possibles du groupe LVMH. Cette limite s'élève à 350 millions d'euros par sinistre pour Christian Dior Couture.

Les garanties « événements naturels », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du Groupe, sont de 75 millions d'euros par sinistre et par an pour LVMH ; pour Christian Dior Couture, ces garanties s'élèvent à 350 millions d'euros par sinistre pour la France et à partir de 15 millions d'euros pour l'étranger. Dans le groupe LVMH, suite à une étude de modélisation du risque tremblement de terre au Japon réalisée en 2014, une garantie spécifique de 150 millions d'euros a été prise pour ce risque. Pour Christian Dior Couture, une couverture spécifique de 40 millions d'euros a été mise en place en 2009. Ces niveaux sont en adéquation avec les expositions des sociétés du Groupe à ces risques.

3.2.2. Assurance transport

L'ensemble des entités opérationnelles du Groupe est couvert par un contrat d'assurance transport « Stock et Transit » ou « Marchandises Transportées ». La limite de garantie du programme pour LVMH et pour Christian Dior Couture est respectivement de l'ordre de 60 millions d'euros et de 4 millions d'euros et correspond au risque maximal pour les transports en cours à un instant donné.

3.2.3. Assurance responsabilité civile

Le Groupe a mis en place, pour l'ensemble de ses filiales dans le monde entier, un programme d'assurance responsabilité civile et retrait de produits. Ce programme a été conçu pour répondre au mieux, compte tenu de l'offre disponible sur les marchés mondiaux d'assurance des grandes entreprises, aux risques identifiés par le Groupe.

Les niveaux de couverture sont conformes à ceux des sociétés dont les activités sont comparables.

Les atteintes à l'environnement en base accidentelle et graduelle ainsi que les dommages environnementaux (Directive 2004/35 CE) sont couverts dans le cadre de ce programme.

Dans les pays où les accidents du travail ne sont pas couverts par des organismes publics, des programmes d'assurance spécifiques sont souscrits, notamment aux États-Unis. Les niveaux de couverture sont alors conformes aux obligations légales imposées par les différents États.

3.2.4. Couverture des risques spéciaux

La couverture des risques politiques, la responsabilité civile des mandataires sociaux, la couverture des actes de fraude et de malveillance, du risque crédit client, des actes de terrorisme, des risques de perte ou corruption de données informatiques, ou des risques liés à l'environnement, sont assurées par des polices dédiées au niveau mondial ou local.

3.3. RISQUES FINANCIERS

3.3.1. Risque de crédit

En raison de la nature des activités, une part importante des ventes réalisées par le Groupe n'entraîne pas de risque client ; il s'agit des ventes effectuées directement à notre clientèle par Christian Dior Couture, par la Distribution sélective, par les activités Mode et Maroquinerie et dans une moindre mesure par les activités Montres et Joaillerie ; cette part représente approximativement 65 % des ventes de l'exercice clos le 30 juin 2015.

En outre, pour les ventes non comprises dans ce chiffre, il n'existe pas de dépendance dans les différents métiers vis-à-vis d'un ou de plusieurs clients dont la perte pourrait avoir un effet significatif sur le niveau d'activité ou le résultat du Groupe. Le risque client est assuré de manière satisfaisante, les demandes de couverture de crédit auprès des assureurs sont satisfaites à environ 91 % au 30 juin 2015.

3.3.2. Risque de contrepartie

Le Groupe, à travers ses activités de financements, de placements et de couverture des risques de marchés, est exposé à un risque de contrepartie, principalement bancaire, qui doit être contrôlé de manière régulière et dynamique. La diversification des risques est un objectif important. Une attention particulière est portée aux expositions de nos contreparties bancaires aux risques financiers et souverains, ainsi qu'à leur notation qui doit refléter des signatures de premières catégories.

Le risque de contrepartie bancaire est suivi de façon régulière et globale au niveau de LVMH et de Christian Dior, ceci étant facilité par la centralisation de la gestion des risques de marché et de liquidité.

3.3.3. Risque de change

Une part prépondérante des ventes du Groupe est réalisée dans des monnaies autres que l'euro, en particulier le dollar US (ou devises liées au dollar US telles qu'entre autres le dollar de Hong Kong et le yuan chinois), et le yen japonais, alors que la majeure partie de ses dépenses de production est libellée en euros.

Les fluctuations de change entre l'euro et les principales devises dans lesquelles sont libellées les ventes du Groupe peuvent donc modifier significativement le montant de ces ventes et les résultats du Groupe exprimés en euros, et rendre difficiles les comparaisons de ses performances d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change, afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui revêtent la forme de ventes à terme ou de produits optionnels. Une analyse de sensibilité du résultat net à la variation des principales devises auxquelles est exposé le Groupe ainsi que les niveaux de couverture de flux prévisionnels 2015/2016 pour les principales devises de facturation sont détaillés dans la Note 22.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

La détention d'actifs substantiels en devises (principalement en dollar US et en franc suisse) est également créatrice d'un risque de change patrimonial. Ce risque de change peut être couvert de manière totale ou partielle par l'utilisation d'emprunts ou d'instruments à terme dans la devise de l'actif. Une analyse de l'exposition au risque de change patrimonial est présentée dans la Note 22.5 de l'annexe aux comptes consolidés pour les principales devises concernées.

3.3.4. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux peut être évaluée par le montant de sa dette financière nette consolidée, qui atteint 7,5 milliards d'euros environ au 30 juin 2015. Après effet des instruments dérivés, l'encours de dette financière brute est à hauteur de 50 % à taux fixe et à hauteur de 50 % à taux variable. Une analyse de la dette financière par échéance et nature de taux ainsi qu'une analyse de la sensibilité du coût de la dette financière nette aux variations de taux d'intérêt sont présentées dans les Notes 18.5 et 18.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

La dette du Groupe est libellée en différentes devises, la part libellée dans des devises autres que l'euro étant la plupart du temps transformée en euro par le biais de cross currency swaps ; le Groupe étant alors exposé principalement à l'évolution des taux d'intérêt euro. Ce risque de taux est géré par la mise en place de swaps ou par l'achat d'instruments optionnels (protections contre la hausse des taux) destinés à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux.

3.3.5. Risque des marchés actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est en premier lieu liée à la détention par Christian Dior de sa participation dans LVMH ainsi qu'aux actions Christian Dior et LVMH auto-détenues, essentiellement en couverture des plans de stock-options et des plans d'attribution d'actions gratuites.

En outre, des titres cotés peuvent être détenus par certains des fonds dans lesquels le Groupe a investi, ou directement parmi les investissements financiers ou les placements financiers.

Le Groupe peut utiliser des produits dérivés pour gérer ses positions, avec notamment pour objectif de réduire la sensibilité de la position à la variation des cours de bourse. Ainsi peuvent être mises en place des couvertures de plans de rémunération liés au cours de l'action LVMH. Les produits dérivés peuvent aussi être utilisés pour disposer synthétiquement d'une position acheteuse.

3.3.6. Risque des marchés matières premières

Le Groupe, essentiellement à travers son activité Montres et Joaillerie, peut être exposé à la variation du prix de certains métaux précieux, notamment l'or. Dans certains cas, afin de sécuriser le coût de production, des couvertures peuvent être mises en place, soit en négociant le prix de livraisons prévisionnelles d'alliages avec les affineurs ou en négociant avec des producteurs le prix de produits semi-finis, soit par l'achat de couvertures auprès de banques de première catégorie. Dans ce dernier cas, les couvertures consistent à acheter de l'or auprès de banques ou à contracter des instruments fermes ou optionnels avec livraison physique.

3.3.7. Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée (a) au moyen du montant de sa dette financière à moins d'un an, hors effet des instruments dérivés, nette de la trésorerie et équivalents, soit 1,7 milliard d'euros au 30 juin 2015, ou (b) sur la base de l'encours cumulé de ses programmes de billets de trésorerie, soit 2,4 milliards d'euros. Au regard du non-

renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées de 4,7 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe résulte ainsi de l'ampleur de ses placements, de l'existence de financements à long terme, de la diversité de sa base d'investisseurs (obligations et titres à court terme), ainsi que de la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Le Groupe s'est engagé, dans le cadre de certaines lignes de crédit à long terme, à respecter un ratio financier usuel en la matière (« actifs sur dette financière nette »). Au 30 juin 2015, aucune ligne de crédit significative n'est concernée par ces dispositions.

Les contrats d'emprunts et de dettes financières ne sont assortis d'aucune clause spécifique susceptible d'en modifier significativement les conditions.

La ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée dans la Note 22.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.3.8. Organisation de la gestion des risques de change, de taux d'intérêt et des marchés actions

Le Groupe applique une stratégie de gestion des risques de change et de taux destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations des monnaies ou des taux d'intérêts sur son activité ou ses investissements.

Le Groupe a mis en place des politiques, des règles et des procédures pour mesurer, gérer et contrôler ces risques de marché.

L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mise en œuvre des opérations (front office), de gestion administrative (back office) et de contrôle.

Cette organisation s'appuie sur des systèmes d'information intégrés qui permettent un contrôle rapide des opérations.

Les décisions de couverture sont prises selon un processus clairement établi qui comprend des présentations régulières aux différents organes de direction concernés et font l'objet d'une documentation détaillée.

4. Éléments de politique financière

Au cours de l'exercice, les principaux axes de la politique financière du Groupe ont été les suivants :

- le maintien d'une structure financière solide et d'une flexibilité financière élevée, avec pour principaux indicateurs :

- le niveau des capitaux propres :

les capitaux propres avant affectation du résultat atteignent 26,3 milliards d'euros fin juin 2015, en diminution de 13 % par rapport aux 30,3 milliards d'euros du 30 juin 2014. Hormis les effets des distributions exceptionnelles en nature des titres Hermès International, négatifs à hauteur de 7,0 milliards d'euros (voir Note 8 de l'annexe aux comptes consolidés concernant les détails de cette transaction), la progression s'élève à 3,0 milliards d'euros,

- la diminution de l'endettement net :

l'endettement net s'élève à 7,5 milliards d'euros à fin juin 2015, contre 7,9 milliards d'euros à fin juin 2014,

- l'accès aisé du Groupe à la liquidité, notamment par le biais d'un programme de billets de trésorerie apprécié des investisseurs, mais aussi du fait de la capacité à faire appel de manière récurrente aux marchés obligataires sur des maturités moyen/long terme, avec des spreads d'émission à des niveaux historiquement bas sur l'exercice 2014/2015,

- le renouvellement des financements à long terme du Groupe,

- le maintien d'un volume important de placements de trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de contreparties bancaires diversifiées et de premier rang,

- la flexibilité financière du Groupe, grâce à un volant significatif de lignes de crédit confirmées non tirées de 4,7 milliards d'euros au total, dont un crédit syndiqué de la société LVMH d'un montant de 2 milliards d'euros et d'une maturité

résiduelle de quatre ans, et un crédit syndiqué de Christian Dior d'un montant de 635 millions d'euros et d'une maturité résiduelle de quatre ans ;

- une politique prudente de gestion des risques de change et de taux d'intérêt, avec pour objectif principal la couverture des risques générés directement ou indirectement par l'exploitation et la couverture du patrimoine du Groupe ;

- une concentration accrue des liquidités du Groupe grâce au déploiement de cash poolings à travers le monde, qui assure la fluidité des liquidités à travers le Groupe et permet une gestion optimisée des excédents. De manière générale, le Groupe pratique une politique d'investissement et de placement diversifiée ;

- une politique de distribution généreuse en faveur des actionnaires, associant ceux-ci aux bonnes performances de l'exercice :

- distribution d'un acompte sur dividende exceptionnel en nature sous forme d'actions Hermès International, à raison de 3 actions Hermès International pour 200 actions Christian Dior détenues,

- proposition de versement d'un dividende brut en numéraire total par action de 3,20 euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015, dont un acompte de 1,25 euro par action a été versé dès avril 2015.

La distribution aux actionnaires de la société Christian Dior atteint ainsi un montant total de 1 329 millions d'euros, dont 578 millions d'euros pour la part ordinaire, au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015, avant effet des actions auto-détenues. Les dividendes et acomptes versés aux minoritaires des filiales consolidées se sont élevés à 1 271 millions d'euros.

4.1. COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

4.1.1. Retraitements du bilan au 30 juin 2014

Le bilan au 30 juin 2014 a été retraité des effets de l'application de la norme IFRS 11, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013, qui supprime la possibilité d'utiliser l'intégration proportionnelle

pour la consolidation des entités sous contrôle conjoint, au profit de la seule mise en équivalence (voir Note 1.2. de l'annexe aux comptes consolidés).

Les effets de ces retraitements sur les principaux postes du bilan sont détaillés ci-dessous :

ACTIF (<i>en milliards d'euros</i>)	Application rétro-spective d'IFRS 11		
	30 juin 2014 publié	30 juin 2014 retraité	Différence
Marques et enseignes	14,7	14,5	(0,2)
Écarts d'acquisition	9,7	9,6	(0,1)
Autres immobilisations	11,4	11,4	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	35,8	35,5	(0,3)
Participations mises en équivalence	0,2	0,5	0,3
Autres actifs non courants	8,8	8,8	-
ACTIFS NON COURANTS	44,8	44,8	-
Stocks	9,7	9,6	(0,1)
Autres actifs courants	6,7	6,7	-
ACTIFS COURANTS	16,4	16,3	(0,1)
ACTIF	61,2	61,1	(0,1)

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (<i>en milliards d'euros</i>)	Application rétro-spective d'IFRS 11		
	30 juin 2014 publié	30 juin 2014 retraité	Différence
Capitaux propres	30,3	30,3	-
Dette financière à plus d'un an	4,4	4,4	-
Impôts différés	5,3	5,2	(0,1)
Autres passifs non courants	8,1	8,1	-
CAPITAUX PERMANENTS	48,1	48,0	(0,1)
Dette financière à moins d'un an	6,4	6,4	-
Autres passifs courants	6,7	6,7	-
PASSIFS COURANTS	13,1	13,1	-
PASSIF	61,2	61,1	(0,1)

4.1.2. Bilan au 30 juin 2015

ACTIF (<i>en milliards d'euros</i>)	30 juin 2015	30 juin 2014	Variation (12 mois)
Immobilisations corporelles et incorporelles	38,0	35,5	+ 2,5
Autres actifs non courants	3,8	9,3	- 5,5
Actifs non courants	41,8	44,8	- 3,0
Stocks	10,7	9,6	+ 1,1
Autres actifs courants	7,5	6,7	+ 0,8
Actifs courants	18,2	16,3	+ 1,9
ACTIF	60,0	61,1	- 1,1

PASSIF (en milliards d'euros)	30 juin 2015	30 juin 2014	Variation (12 mois)
Capitaux propres	26,3	30,3	- 4,0
Dettes financières à plus d'un an	6,1	4,4	+ 1,7
Autres passifs non courants	15,4	13,3	+ 2,1
Capitaux permanents	47,8	48,0	- 0,2
Dette financière à moins d'un an	4,4	6,4	- 2,0
Autres passifs courants	7,8	6,7	+ 1,1
Passifs courants	12,2	13,1	- 0,9
PASSIF	60,0	61,1	- 1,1

Le total du bilan consolidé du groupe Christian Dior à fin juin 2015 s'élève à 60,0 milliards d'euros, en diminution de 1,1 milliard d'euros par rapport au 30 juin 2014, soit une baisse de 1,7 %.

Les actifs non courants, qui diminuent de 3,0 milliards d'euros, représentent 70 % du total bilan, contre 73 % au 30 juin 2014.

Les immobilisations corporelles et incorporelles progressent de 2,5 milliards d'euros, principalement du fait de l'évolution des parités monétaires, qui génère un effet positif de 1,5 milliard d'euros. Les investissements de l'exercice, nets des dotations aux amortissements et des cessions, représentent une augmentation additionnelle de 0,4 milliard d'euros tandis que les écarts d'acquisition augmentent de 0,6 milliard d'euros du fait de la hausse des engagements de rachat de titres de minoritaires à hauteur de 0,8 milliard d'euros et des dépréciations de 0,2 milliard d'euros.

La forte réduction des autres actifs non courants, à hauteur de 5,5 milliards d'euros, résulte principalement des distributions en nature d'actions Hermès International aux actionnaires de LVMH et de Christian Dior qui ont diminué les actifs non courants de 6,8 milliards d'euros (voir Note 8 de l'annexe aux comptes consolidés pour les détails de cette transaction), compensée en partie par des effets de change positifs de 0,3 milliard d'euros, et la progression des impôts différés actifs pour 0,8 milliard. Celle-ci résulte à hauteur de 0,3 milliard d'euros de la décompensation de soldes à long terme, qui a entraîné une progression équivalente des impôts différés actifs et passifs.

Les stocks s'élèvent à 10,7 milliards d'euros, contre 9,6 milliards d'euros au 30 juin 2014. Leur évolution est commentée dans le cadre des analyses de variations de trésorerie.

Les autres actifs courants s'élèvent à 7,5 milliards d'euros, contre 6,7 milliards d'euros au 30 juin 2014.

Les autres passifs non courants atteignent 15,4 milliards d'euros, contre 13,3 milliards d'euros fin juin 2014, soit une hausse de 2,1 milliards d'euros, sous l'effet de la progression de 0,9 milliard d'euros de la dette relative aux engagements d'achat de titres d'intérêts minoritaires ainsi que de la progression des impôts différés passifs pour 0,5 milliard d'euros, de la progression des provisions pour risques et charges pour 0,4 milliard d'euros, et de la fluctuation des devises pour 0,3 milliard d'euros.

Les autres passifs courants progressent de 1,1 milliard d'euros, à 7,8 milliards d'euros, dont 0,6 milliard d'euros proviennent des effets de change, 0,2 milliard d'euros sont liés à la hausse des dettes fournisseurs, 0,2 milliard d'euros à la progression de la valeur des instruments dérivés et 0,1 milliard d'euros à celle des dettes fiscales et sociales.

(en milliards d'euros)	30 juin 2015	30 juin 2014	Variation (12 mois)
Dette financière à plus d'un an	6,1	4,4	+ 1,7
Dette financière à moins d'un an et instruments dérivés	4,4	6,4	- 2,0
Dette financière brute après effet des instruments dérivés	10,5	10,8	- 0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et placements financiers	(3,0)	(2,9)	- 0,1
Dette financière nette	7,5	7,9	- 0,4
Capitaux propres	26,3	30,3	- 4,0
Ratio dette financière nette/capitaux propres	28,4 %	26,1 %	+ 2,3 %

Le ratio dette financière nette sur capitaux propres augmente de 2,3 points par rapport au 30 juin 2014 pour s'établir à 28,4 % au 30 juin 2015, en raison de la diminution des capitaux propres résultant des distributions en nature de titres Hermès.

Le total des capitaux propres s'élève à 26,3 milliards d'euros au 30 juin 2015, en baisse de 4,0 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2014. Les distributions en nature d'actions Hermès ont eu un effet négatif de 7,0 milliards d'euros (voir Note 8 de l'annexe aux comptes consolidés concernant les détails de cette

transaction). Celle-ci a été partiellement compensée par les résultats du Groupe (hors effets de la transaction Hermès sur le résultat) qui, nets des dividendes distribués, apportent une progression de 1,7 milliard d'euros. S'y ajoute l'effet de l'évolution des parités monétaires sur les réserves des entités en devises, principalement en dollar US et Hong Kong dollar, positif de 1,4 milliard d'euros. Au 30 juin 2015, le total des capitaux propres représente 43,8 % du total du bilan, contre 49,6 % au 30 juin 2014.

La dette financière brute après effet des instruments dérivés s'élève à fin juin 2015 à 10,5 milliards d'euros, en baisse de 0,3 milliard d'euros par rapport à fin juin 2014.

Durant l'exercice, LVMH a procédé à quatre émissions obligataires et deux abondements sur tirages existants, qui ont apporté un

financement total de 1,8 milliard d'euros et a remboursé deux emprunts obligataires pour un montant de 0,8 milliard d'euros.

Pour sa part, Christian Dior a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros émis en 2009.

L'encours de billets de trésorerie atteint 2,4 milliards d'euros au 30 juin 2015, soit une diminution de 0,4 milliard sur l'exercice.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, et les placements financiers s'élèvent en fin d'exercice à 3,0 milliards d'euros, en progression de 0,1 milliard d'euros par rapport au 30 juin 2014.

À la clôture de l'exercice, le montant disponible de lignes de crédit confirmées non tirées est de 4,7 milliards d'euros et couvre largement l'encours du programme de billets de trésorerie.

4.2. COMMENTAIRES SUR LA VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée, présenté dans les comptes consolidés, détaille les principaux flux financiers de l'exercice clos le 30 juin 2015.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014^{(a) (b)} (12 mois)
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	7 611	7 472
Coût de la dette financière nette : intérêts payés	(164)	(159)
Impôts payés relatifs à l'exploitation	(1 551)	(1 847)
Capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts	5 896	5 466
Variation du besoin en fonds de roulement	(468)	(976)
Investissements d'exploitation	(1 947)	(1 953)
Cash-flow disponible	3 481	2 537
Investissements financiers	(170)	(2 228)
Opérations en capital	(2 229)	(2 004)
Variation de la trésorerie avant opérations de financement	1 082	(1 695)

(a) Montants retraités des effets décrits au §4.1.1.

(b) Retraités des effets de la modification de la présentation des dividendes reçus et de l'impôt payé, à partir du 30 juin 2015.
Voir Note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

La capacité d'autofinancement générée par l'activité au 30 juin 2015, à 7 611 millions d'euros, augmente de 2 % par rapport aux 7 472 millions d'euros enregistrés un an plus tôt.

Les intérêts payés s'élèvent à 164 millions d'euros, en légère hausse par rapport au montant de l'exercice précédent.

Les impôts payés au cours de l'exercice atteignent 1 551 millions d'euros, en recul de 296 millions d'euros.

Après paiement des intérêts financiers et impôts, la capacité d'autofinancement atteint 5 896 millions d'euros, soit une progression de 8 %.

Le besoin en fonds de roulement progresse de 468 millions d'euros, principalement en raison de l'augmentation des stocks qui génère un besoin de trésorerie de 670 millions d'euros. Cette progression des stocks concerne principalement les Vins et Spiritueux ainsi que, dans une moindre mesure, les Montres et Joaillerie et la Distribution sélective. La variation des autres éléments du besoin en fonds de roulement génère une ressource

nette de 202 millions d'euros, le poste fournisseurs contribuant en particulier à hauteur de 209 millions d'euros à la trésorerie.

Les investissements d'exploitation, nets des cessions, représentent un débours de trésorerie de 1 947 millions d'euros. Ils sont constitués principalement des investissements de Louis Vuitton, Sephora, DFS et Christian Dior Couture dans leurs réseaux de distribution, de ceux des marques de champagne dans leur outil de production, ainsi que d'investissements immobiliers affectés à l'exploitation administrative, commerciale ou locative.

Au cours de l'exercice, 170 millions d'euros ont été consacrés aux acquisitions nettes d'investissements financiers et acquisitions de titres consolidés. Les acquisitions et cessions d'investissements financiers, notamment la cession de la participation dans ST Lonia, ont eu un effet positif de 137 millions d'euros, tandis que l'impôt payé relatif aux investissements financiers s'est élevé à 252 millions d'euros. Les acquisitions de titres consolidés, nettes des cessions, ont généré un décaissement de 55 millions d'euros.

La variation de trésorerie issue des opérations en capital représente un débours de 2 229 millions d'euros. Ce montant comprend : à hauteur de 575 millions d'euros, les dividendes en numéraire versés par Christian Dior hors effets des actions auto-détenues, à hauteur de 1 271 millions d'euros les dividendes versés aux minoritaires des filiales consolidées (il s'agit pour l'essentiel des minoritaires de la société LVMH et de Diageo du fait de sa participation de 34 % dans Moët Hennessy) et à hauteur de 392 millions l'impôt payé relatif aux dividendes versés.

L'ensemble des opérations d'exploitation, d'investissement et en capital, a ainsi fourni une ressource de trésorerie à hauteur de 1 082 millions d'euros sur l'exercice.

En conséquence, le Groupe a levé des financements pour un montant moindre que celui de ses amortissements d'emprunts et de ses acquisitions de placements financiers. Ainsi, les émissions d'emprunts et souscriptions de dettes financières ont permis de recueillir 2 637 millions d'euros au cours de l'exercice, tandis que les remboursements d'emprunts et de dettes financières représentaient 3 223 millions d'euros.

À l'issue des opérations de l'exercice, après un effet de la variation des écarts de conversion positif de 115 millions d'euros, la trésorerie nette atteint 2 319 millions d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 256 millions d'euros par rapport au 30 juin 2014.

5. Plans d'options – attributions d'actions gratuites

Le détail des plans d'options et d'attributions d'actions gratuites est donné dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior page 32 et suivantes.

6. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 30 juin 2015 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 15 octobre 2015.

7. Évolutions récentes et perspectives

Dans un climat d'incertitudes économiques, monétaires et géopolitiques, le groupe Christian Dior dispose des meilleurs atouts pour poursuivre sa dynamique de croissance pour l'ensemble de ses métiers. Le Groupe maintiendra une stratégie centrée sur le développement de ses marques porté par une politique soutenue d'innovation et une exigence permanente de qualité sur les produits et leur distribution.

Fort de la grande réactivité de ses équipes et de la bonne répartition entre ses différents métiers et entre les zones géographiques où il opère, le groupe Christian Dior aborde l'avenir avec confiance et se fixe à nouveau comme objectif de renforcer son avance sur le marché mondial du luxe.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

SOCIÉTÉ CHRISTIAN DIOR

1. Faits significatifs de l'exercice	30
2. Résultat de la société Christian Dior	30
3. Actionnariat de la Société	31
3.1. Principaux actionnaires	31
3.2. Actions détenues par les organes de direction et de contrôle	31
3.3. Information sur les achats et ventes d'actions	31
4. Plans d'options – attributions d'actions gratuites	32
4.1. Options consenties par la société mère Christian Dior	32
4.2. Options consenties par sa filiale LVMH	34
4.3. Options attribuées et options levées durant l'exercice par les dix premiers salariés du groupe, non mandataires sociaux	35
4.4. Attributions d'actions gratuites et d'actions de performance par la société mère Christian Dior	36
4.5. Actions gratuites et actions de performance attribuées par sa filiale LVMH	38
4.6. Actions définitivement attribuées durant l'exercice aux dix premiers salariés du groupe, non mandataires sociaux	40
5. Autorisations à caractère financier	40
5.1. État des délégations et autorisations en cours	40
5.2. Autorisations proposées à l'assemblée générale	42
6. Programme de rachat d'actions	44
6.1. Information sur les programmes de rachat d'actions	44
6.2. Descriptif des principales caractéristiques du programme de rachat soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 1 ^{er} décembre 2015	45
6.3. Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par l'émetteur sur ses propres titres du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	45
7. Rémunérations des mandataires sociaux	47
7.1. Synthèse des rémunérations, des options et actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	47
7.2. Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	47
7.3. Récapitulatif des jetons de présence, rémunérations, avantages en nature et engagements en faveur des autres mandataires sociaux	48
7.4. Historique des attributions d'options aux mandataires sociaux	49
7.5. Options attribuées et levées durant l'exercice par les mandataires sociaux	49
7.6. Historique des attributions d'actions gratuites et d'actions de performance	50
7.7. Actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux	51
7.8. Contrat de travail, retraite spécifique, indemnités de départ et clause de non-concurrence en faveur des dirigeants mandataires sociaux	52
8. État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres Christian Dior durant l'exercice par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées	53
9. Gouvernance	53
9.1. Liste des mandats et fonctions des administrateurs	53
9.2. Composition du Conseil d'administration	53
9.3. « Say on pay »	53
10. Modification des statuts	54
11. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	54

1. Faits significatifs de l'exercice

Le 2 septembre 2014, sous l'égide du Président du Tribunal de commerce de Paris, les sociétés LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton, Christian Dior, Financière Jean Goujon et Hermès ont conclu un protocole transactionnel aux termes duquel :

- LVMH s'est engagé à distribuer à ses actionnaires la totalité des actions Hermès détenues par le groupe LVMH, et la société Christian Dior, qui détenait 40,9% du capital de LVMH par l'intermédiaire de la société Financière Jean Goujon, s'est également engagée à distribuer les actions Hermès reçues de

LVMH (indirectement, via Financière Jean Goujon) à ses propres actionnaires ;

- les sociétés LVMH, Financière Jean Goujon, Christian Dior et Monsieur Bernard Arnault se sont engagés à ne pas acquérir d'actions Hermès pendant une durée de cinq ans.

Les effets de cette opération sont détaillés en Note 1 de l'annexe aux comptes de la société Christian Dior.

2. Résultat de la société Christian Dior

Le résultat de la société Christian Dior se compose essentiellement de revenus de dividendes liés à sa participation indirecte dans LVMH ; il est réduit par les charges financières afférentes au financement de la Société.

Le résultat financier s'établit à 3 439 703 milliers d'euros. Il se compose principalement de dividendes reçus de filiales pour 3 483 565 milliers d'euros diminués de charges nettes d'intérêts pour 31 161 milliers d'euros.

La charge d'impôts constatée dans le cadre de l'intégration fiscale au 30 juin 2015 s'élève à 7 483 milliers d'euros.

Le résultat net s'établit à 3 414 393 milliers d'euros.

La proposition d'affectation du résultat distribuable de l'exercice clos au 30 juin 2015 est la suivante :

Détermination du résultat distribuable (en euros)

Résultat net	3 414 392 854,14
Report à nouveau	5 411 977,10
BÉNÉFICE DISTRIBUTABLE	3 419 804 831,24

Proposition de répartition

Acompte sur dividende exceptionnel en nature mis en paiement le 17 décembre 2014 ^(a)	751 558 601,76
Acompte sur dividende brut en numéraire de 1,25 euro par action versé le 23 avril 2015	225 634 395,00
Solde du dividende brut en numéraire de 1,95 euro par action à verser	351 989 656,20
Report à nouveau	2 090 622 178,28
SOIT UN TOTAL DE	3 419 804 831,24

(a) Un acompte sur dividende exceptionnel en nature, de trois (3) actions Hermès International pour deux cents (200) actions Christian Dior détenues, a été mis en paiement le 17 décembre 2014. Le montant de cet acompte sur dividende était de 4,20150 euros par action Christian Dior. Il est qualifié fiscalement de revenu distribué dans son intégralité.

Si cette répartition est retenue, le montant brut du dividende en numéraire ressortira à 3,20 euros par action.

Un acompte sur dividende en numéraire de 1,25 euro par action ayant été distribué le 23 avril 2015, le solde est de 1,95 euro ; celui-ci sera mis en paiement le 15 décembre 2015.

Dans l'état de la législation fiscale applicable au 30 juin 2015, ce dividende ouvre droit, pour les résidents fiscaux français personnes

physiques, conformément à l'article 158 du Code général des impôts, à un abattement fiscal de 40 %.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce dividende, la Société détiendrait, dans le cadre des autorisations données, une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention serait affecté au compte report à nouveau.

Distribution des dividendes

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant brut du dividende en numéraire par action versé au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nature	Date de mise en paiement	Dividende brut ^(a) (en euros)	Abattement fiscal ^(b) (en euros)
30 juin 2014 ^(c)	Acompte	17 avril 2014	1,20	0,48
	Solde	15 décembre 2014	1,90	0,76
	TOTAL		3,10	1,24
30 juin 2013		-	-	-
30 avril 2013	Acompte	25 avril 2013	1,10	0,44
	Solde	3 décembre 2013	1,80	0,72
	TOTAL		2,90	1,16

(a) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(b) Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

(c) Hors dividende exceptionnel en nature sous forme d'actions Hermès International voté par l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014, correspondant à un montant de 11,67083 euros par action Christian Dior, dont 1,34223 euro qualifié fiscalement de revenu distribué et 10,32860 euros qualifié fiscalement de remboursement d'apport.

Il vous est proposé, la réserve légale excédant 10 % du capital après réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues d'un montant de 2 439 064 euros, d'affecter la fraction devenue disponible d'un montant de 243 906,40 euros au compte de réserve facultative, qui de ce fait s'élèvera à 243 906,40 euros.

Informations relatives aux délais de paiement

Au 30 juin 2015, les dettes fournisseurs s'élèvent à 4 173 milliers d'euros (978 milliers d'euros au 30 juin 2014). Elles sont composées de factures non parvenues à hauteur de 4 075 milliers d'euros (961 milliers d'euros au 30 juin 2014) et de factures échues pour 98 milliers d'euros (17 milliers d'euros au 30 juin 2014).

3. Actionnariat de la Société

3.1. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Au 30 juin 2015, le Groupe Familial Arnault contrôlait directement et indirectement 72,86 % du capital et 84,32 % des droits de vote exerçables en Assemblée, contre respectivement 70,77 % et 83,32 % au 30 juin 2014.

3.2. ACTIONS DÉTENUES PAR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

Au 30 juin 2015, les membres du Conseil d'administration détenaient directement, à titre personnel et au nominatif, moins de 0,35 % du capital social.

3.3. INFORMATION SUR LES ACHATS ET VENTES D' ACTIONS

Nous vous informons, en vertu des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce que :

- à la clôture de l'exercice, le nombre d'actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat et d'attribution d'actions gratuites en cours et à venir s'élève à 1 399 764 pour une valeur nette de 116 486 067,23 euros. Ces actions ont été acquises à un cours moyen de 83,22 euros. Leur valeur nominale est de 2 euros. Ces actions représentent 0,78 % du capital ;

- les informations sur les achats et les ventes d'actions acquises au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2014 et clos le 30 juin 2015 sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées générales mixtes des actionnaires des 18 octobre 2013 et 9 décembre 2014 sont données au chapitre 6 ci-après.

Conformément à la loi, toutes ces actions sont privées du droit de vote.

4. Plans d'options – attributions d'actions gratuites

4.1. OPTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE CHRISTIAN DIOR

Les bénéficiaires des plans d'options sont sélectionnés selon les critères suivants : performance, potentiel de développement et contribution à un poste clé.

Cinq plans d'options d'achat, mis en place par la société Christian Dior, étaient en vigueur au 30 juin 2015. Le prix d'exercice des options à la date d'ouverture des plans était calculé conformément aux dispositions légales. En conséquence des distributions en nature sous forme d'actions Hermès International décidées par l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014 et par le Conseil d'administration du 11 décembre 2014, et pour préserver les droits des bénéficiaires, le prix d'exercice et le nombre d'options attribuées non exercées à la date du 17 décembre 2014 ont été ajustés à cette date selon les modalités fixées par la loi. Chaque plan a une durée de dix ans. Sous réserve du respect des conditions fixées par le plan, les options d'achat peuvent être exercées, selon les plans, après un délai de trois ou quatre ans à compter de l'ouverture du plan.

Pour l'ensemble des plans, la parité est d'une action pour une option attribuée.

Outre les conditions de présence dans le Groupe, l'exercice des options attribuées en 2009 était soumis à des conditions de performance liées aux trois indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, variation de la trésorerie issue des opérations

et investissements d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe.

Concernant les options attribuées aux mandataires sociaux dirigeants, leurs options ne devenaient exerçables que si, au titre de trois des quatre exercices 2009 à 2012, l'un ou l'autre de ces trois indicateurs enregistrait une variation positive par rapport à l'exercice 2008. La condition de performance a été satisfaite en 2009, 2010, 2011 et 2012.

Concernant les options attribuées aux autres bénéficiaires, elles ne devenaient exerçables que si, au titre des exercices 2009 et 2010, l'un ou l'autre de ces indicateurs enregistrait une variation positive par rapport à l'exercice 2008. La condition de performance a été satisfaite en 2009 et 2010.

Les mandataires sociaux de la Société, dirigeants ou salariés, doivent également respecter certaines restrictions relatives à la période d'exercice de leurs options.

Pour les plans mis en place depuis 2007, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général doivent, en cas d'exercice de leurs options, conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions un nombre d'actions déterminé en fonction de la date de levée et par référence à leur rémunération brute globale.

4.1.1. Plans d'options d'achat

Date de l'Assemblée	14/05/2001	14/05/2001	11/05/2006	11/05/2006	11/05/2006	11/05/2006	
Date du Conseil d'administration	12/05/2005	15/02/2006	06/09/2006	31/01/2007	15/05/2008	14/05/2009	Total
Nombre total d'options attribuées à l'ouverture du plan	493 000	475 000	20 000	480 000	484 000	332 000	2 284 000
Dont mandataires sociaux ^(a)	315 000	305 000	-	285 000	320 000	150 000	1 375 000
Bernard Arnault ^(b)	220 000	220 000	-	200 000	200 000	100 000	940 000
Delphine Arnault ^(b)	20 000	25 000	-	25 000	25 000	25 000	120 000
Denis Dalibot ^(b)	25 000	35 000	-	35 000	70 000	-	165 000
Pierre Godé ^(b)	20 000	-	-	-	-	-	20 000
Sidney Toledano ^(b)	50 000	50 000	-	50 000	50 000	50 000	250 000
Dont dix premiers salariés ^(c)	124 000	144 000	20 000	133 000	147 000	159 000	727 000
Nombre de bénéficiaires	27	24	1	28	25	26	
Point de départ d'exercice des options	12/05/2008	15/02/2009	06/09/2009	31/01/2011	15/05/2012	14/05/2013	
Date d'expiration	11/05/2015	14/02/2016	05/09/2016	30/01/2017	14/05/2018	13/05/2019	
Mouvements du 1^{er} juillet au 17 décembre 2014 exclu							
Prix d'achat (en euros)	52,21	72,85 ^(d)	74,93	85,00	73,24 ^(d)	52,10	
Nombre d'options exercées	-	15 000	1 800	35 000	70 000	6 222	128 022
Nombre d'options devenues caduques	-	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options exercées	216 200	212 600	16 300	118 000	121 250	61 222	745 572
Nombre cumulé d'options caduques	56 000	39 000	-	66 000	32 000	45 000	238 000
OPTIONS EN VIE							
AU 17 DÉCEMBRE 2014	220 800	223 400	3 700	296 000	330 750	225 778	1 500 428
Mouvements du 17 décembre 2014 au 30 juin 2015							
Ajustements ^(e)	19 467	19 697	327	26 101	29 167	19 912	114 671
Prix d'exercice ajusté (en euros)	47,98	66,95 ^(d)	68,86	78,11	67,31 ^(d)	47,88	
Nombre d'options exercées	240 267	-	-	1 193	10 441	-	251 901
Nombre d'options devenues caduques	-	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options exercées	456 467	212 600	16 300	119 193	131 691	61 222	997 473
Nombre cumulé d'options caduques	56 000	39 000	-	66 000	32 000	45 000	238 000
OPTIONS EN VIE EN FIN D'EXERCICE	-	243 097	4 027	320 908	349 476	245 690	1 163 198

(a) Options attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'ouverture du plan.

(b) Mandataires sociaux en fonction au 30 juin 2015.

(c) Options attribuées aux salariés – hors mandataires sociaux – en fonction à la date d'ouverture du plan.

(d) Prix d'achat pour les résidents italiens :

Plans	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté
15/02/2006	77,16	70,91
15/05/2008	73,47	67,52

(e) Ajustements liés aux distributions en nature d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

S'agissant d'options d'achat d'actions existantes, leur levée n'entraîne aucune dilution pour les actionnaires.

4.1.2. Plans d'options de souscription

Néant.

4.2. OPTIONS CONSENTIES PAR SA FILIALE LVMH

4.2.1. Plans d'options d'achat

Il n'existe plus de plan d'options d'achat en vigueur au 30 juin 2015.

4.2.2. Plans d'options de souscription

Date de l'Assemblée	15/05/2003	11/05/2006	11/05/2006	11/05/2006	11/05/2006	14/05/2009	
Date du Conseil d'administration	12/05/2005	11/05/2006	10/05/2007	15/05/2008	14/05/2009	29/07/2009	Total
Nombre total d'options attribuées à l'ouverture du plan	1 924 400	1 789 359	1 679 988	1 698 320	1 301 770	2 500	8 396 337
Dont mandataires sociaux ^(a)	862 500	852 500	805 875	766 000	541 000	-	3 827 875
Dont dix premiers salariés ^(b)	342 375	339 875	311 544	346 138	327 013	2 500	1 669 445
Nombre de bénéficiaires	495	520	524	545	653	1	
Point de départ d'exercice des options	12/05/2009	11/05/2010	10/05/2011	15/05/2012	14/05/2013	29/07/2013	
Date d'expiration	11/05/2015	10/05/2016	09/05/2017	14/05/2018	13/05/2019	28/07/2019	
Mouvements du 1^{er} juillet au 17 décembre 2014 exclu							
Prix de souscription (en euros)	52,82 ^(c)	78,84 ^(c)	86,12	72,50 ^(c)	56,50 ^(c)	57,10	
Nombre d'options exercées	8 318	12 025	30 154	43 276	142 126	-	235 899
Nombre d'options devenues caduques	2 600	11 225	4 500	1 413	700	-	20 438
Nombre cumulé d'options exercées	1 699 493	911 460	826 047	809 381	638 370	2 500	4 887 251
Nombre cumulé d'options caduques	105 900	108 098	94 942	89 745	47 217	-	445 902
OPTIONS EN VIE AU 17 DÉCEMBRE 2014	119 007	769 801	758 999	799 194	616 183	-	3 063 184
Mouvements du 17 décembre 2014 au 30 juin 2015							
Ajustements ^(d)	13 228	85 395	84 215	88 691	68 433	-	339 962
Prix de souscription ajusté (en euros)	47,55 ^(c)	70,97 ^(c)	77,53	65,26 ^(c)	50,86 ^(c)	-	
Nombre d'options exercées	126 728	73 697	19 773	22 057	48 004	-	290 259
Nombre d'options devenues caduques	5 507	834	793	1 529	556	-	9 219
Nombre cumulé d'options exercées	1 826 221	985 157	845 820	831 438	686 374	2 500	5 177 510
Nombre cumulé d'options caduques	111 407	108 932	95 735	91 274	47 773	-	455 121
OPTIONS EN VIE EN FIN D'EXERCICE	-	780 665	822 648	864 299	636 056	-	3 103 668

(a) Options attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'ouverture du plan.

(b) Options attribuées aux salariés – hors mandataires sociaux – en fonction à la date d'ouverture du plan.

(c) Prix de souscription en euros pour les résidents italiens :

Plans	Prix de souscription	Prix de souscription ajusté
12/05/2005	55,83	50,26
11/05/2006	82,41	74,19
15/05/2008	72,70	65,44
14/05/2009	56,52	50,88

(d) Ajustements liés à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International du 17 décembre 2014.

Au 30 juin 2015, la dilution théorique liée à l'attribution de ces options représente 0,61 % du capital de LVMH. Toutefois, LVMH procédant à l'annulation d'un nombre d'actions équivalent à celui des actions émises dans le cadre des levées, l'exercice des options de souscription n'entraîne aucune dilution pour les actionnaires.

4.3. OPTIONS ATTRIBUÉES ET OPTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES DIX PREMIERS SALARIÉS DU GROUPE, NON MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations concernant les mandataires sociaux figurent au paragraphe 7.5 du chapitre « Rémunérations des mandataires sociaux » du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior.

4.3.1. Options attribuées

Aucun plan d'options n'a été ouvert en 2014/2015.

4.3.2. Options levées par les dix salariés du Groupe, non mandataires sociaux, ayant exercé le plus grand nombre d'options

Options levées du 1^{er} juillet au 17 décembre 2014 exclu :

Sociétés ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice/
			Prix de souscription (en euros)
Christian Dior	06/09/2006	1 800	74,93
"	14/05/2009	2 000	52,10
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton	12/05/2005	3 689	52,82
"	15/05/2008	3 563	72,50

Options levées du 17 décembre 2014 (après ajustements liés aux distributions de dividendes en nature en actions de la société Hermès International le 17 décembre 2014) au 30 juin 2015 :

Sociétés ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice/
			Prix de souscription (en euros)
Christian Dior	12/05/2005	871	47,98
"	31/01/2007	1 193	78,11
"	15/05/2008	10 441	67,31
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton	12/05/2005	8 333	47,55
"	11/05/2006	8 333	70,97 ^(a)
"	10/05/2007	3 872	77,53
"	15/05/2008	9 933	65,26 ^(a)
"	14/05/2009	11 666	50,86 ^(a)

(a) Prix de souscription en euros pour les résidents italiens :

Plans	Prix de souscription
11/05/2006	74,19
15/05/2008	65,44
14/05/2009	50,88

4.4. ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES ET D' ACTIONS DE PERFORMANCE PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE CHRISTIAN DIOR

Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés parmi les salariés et dirigeants des sociétés du Groupe en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle.

Pour les résidents fiscaux français, les actions sont attribuées définitivement après un délai de trois ans depuis 2011. Les actions sont librement cessibles après une période complémentaire de conservation de deux ans. Les actions gratuites attribuées à des bénéficiaires ayant leur résidence fiscale à l'étranger sont définitivement attribuées et librement cessibles à l'issue d'un délai de quatre ans.

Les plans associent attribution d'actions gratuites et attribution d'actions de performance dans des proportions déterminées en fonction du niveau hiérarchique et du statut du bénéficiaire.

Les actions de performance ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de Christian Dior pour l'année civile au cours de laquelle le plan est mis en place (l'année civile « N ») et l'année civile N + 1 affichent une variation positive par rapport à l'année civile N - 1 de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe.

En ce qui concerne le plan mis en place le 31 mars 2011, la condition de performance a été satisfaite en 2011 et 2012. Les bénéficiaires se sont vu attribuer définitivement leurs actions (i) le 31 mars 2014 pour ceux ayant leur résidence fiscale en France à cette date et (ii) le 31 mars 2015 pour ceux ayant leur résidence fiscale hors de France à cette date. L'exercice social de Christian Dior ne correspondant plus à l'année civile à compter de 2012, la variation de ces indicateurs est déterminée sur la base de comptes consolidés pro forma au 31 décembre

de chaque année civile concernée. Pour le plan mis en place le 5 avril 2012, la condition de performance a été satisfaite en 2012 et en 2013. En ce qui concerne le plan mis en place le 25 juillet 2013, la condition de performance a été satisfaite en 2013 et en 2014.

S'agissant du plan mis en place le 16 octobre 2014, les actions de performance ne seront définitivement attribuées que si les comptes consolidés de Christian Dior pour l'année civile 2015 affichent une variation positive par rapport à l'année civile 2014 de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général doivent pour l'ensemble des plans en vie, en cas d'attribution définitive de leurs actions, conserver, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions au nominatif pur correspondant à la moitié de la plus-value notionnelle nette d'impôts et de prélèvements sociaux calculée à la date d'attribution définitive des actions sur la base du cours d'ouverture à cette même date.

En conséquence des distributions en nature sous forme d'actions Hermès International décidées par l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014 et par le Conseil d'administration du 11 décembre 2014, et pour préserver les droits des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires et encore en période d'acquisition, a été ajusté le 17 décembre 2014 selon les modalités fixées par la Loi. S'agissant de l'attribution d'actions existantes, les attributions définitives n'entraînent aucune dilution pour les actionnaires.

Date de l'Assemblée	15/05/2008	31/03/2011	31/03/2011	26/10/2012	26/10/2012								
Date du Conseil d'administration	31/03/2011	26/07/2011	05/04/2012	25/07/2013	16/10/2014								
	Actions de performance gratuites		Actions de performance		Actions de performance gratuites		Actions de performance		Actions de performance gratuites		Actions de performance		Total
Nombre total d'actions attribuées provisoirement à l'ouverture du plan	25 394	64 621	1 000	1 000	6 000	87 288	6 000	82 521	6 000	89 185	369 009		
Dont mandataires sociaux ^(a)	-	38 175	-	-	-	40 568	-	36 694	-	39 302	154 739		
Bernard Arnault ^(b)	-	25 450	-	-	-	22 982	-	19 108	-	20 466	88 006		
Delphine Arnault ^(b)	2 362	4 388	-	-	-	6 095	-	6 095	-	6 528	25 468		
Sidney Toledano ^(b)	-	12 725	-	-	-	11 491	-	11 491	-	12 308	48 015		
Dont dix premiers salariés ^(c)	15 200	24 220	1 000	1 000	6 000	26 441	6 000	24 370	6 000	27 653	137 884		
Nombre de bénéficiaires	32	34	1	1	1	39	1	40	1	40			
Date d'attribution définitive	31/03/2014 ^(d)	31/03/2014 ^(d)	26/07/2014	26/07/2014	05/04/2015	05/04/2015 ^(d)	25/07/2016	25/07/2016 ^(d)	16/10/2017	16/10/2017 ^(d)			
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	31/03/2016 ^(d)	31/03/2016 ^(d)	26/07/2016	26/07/2016	05/04/2017	05/04/2017 ^(d)	25/07/2018	25/07/2018 ^(d)	16/10/2017	16/10/2017 ^(d)			
Condition de performance	- Satisfaite		- Satisfaite		- Satisfaite		- Satisfaite		- Non applicable en 2014				
Ajustements^(e)	228	228	-	-	529	7 214	529	7 236	529	7 886	24 379		
Nombre d'attributions devenues définitives entre le 01/07/2014 et le 30/06/2015	2 793	2 793	1 000	1 000	6 529	85 588	-	-	-	-	99 703		
Nombre d'attributions devenues caduques entre le 01/07/2014 et le 30/06/2015	-	-	-	-	-	766	-	715	-	-	1 481		
Nombre cumulé d'attributions définitives au 30/06/2015	22 517	62 014	1 000	1 000	6 529	85 588	-	-	-	-	178 648		
Nombre cumulé d'attributions caduques au 30/06/2015	3 105	2 835	-	-	-	5 666	-	715	-	-	12 321		
ATTRIBUTIONS EN VIE EN FIN D'EXERCICE	-	-	-	-	-	3 248	6 529	89 042	6 529	97 071	202 419		

(a) Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution provisoire.

(b) Mandataires sociaux en fonction au 30 juin 2015.

(c) Actions gratuites attribuées aux salariés – hors mandataires sociaux – en fonction à la date d'attribution provisoire.

(d) Attribution définitive et disponibilité des actions les 31 mars 2015, 5 avril 2016, 25 juillet 2017 et 16 octobre 2018 pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

(e) Ajustements liés aux distributions d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

4.5. ACTIONS GRATUITES ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES PAR SA FILIALE LVMH

Date de l'Assemblée	15/05/2008		31/03/2011		31/03/2011		31/03/2011	
Date du Conseil d'administration	31/03/2011		20/10/2011		05/04/2012		26/07/2012	
	Actions gratuites	Actions de performance	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Sous-total
Nombre total d'actions attribuées provisoirement à l'ouverture du plan	184 528	257 724	95 000	20 000	416 609	45 000	830	1 019 491
Dont mandataires sociaux ^(a)	-	100 071	-	-	85 913	45 000	-	230 984
Dont dix premiers salariés ^(b)	23 587	64 611	95 000	20 000	90 078	-	830	293 906
Nombre de bénéficiaires	698	712	1	1	747	1	1	
Date d'attribution définitive	31/03/2014 ^(c)	31/03/2014 ^(c)	20/10/2013	20/10/2013	05/04/2015 ^(c)	26/07/2015 ^(c)	26/07/2015 ^(c)	
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	31/03/2016 ^(c)	31/03/2016 ^(c)	20/10/2015	20/10/2015	05/04/2017 ^(c)	26/07/2017 ^(c)	26/07/2017 ^(c)	
Condition de performance	-	Satisfaite	-	-	Satisfaite	-	Satisfaite	
Ajustements^(d)	8 356	9 565	5 266	-	43 295	4 989	93	71 564
Nombre d'attributions devenues définitives entre le 01/07/2014 et le 30/06/2015	78 757	93 474	52 766	-	222 732	-	-	447 729
Nombre d'attributions devenues caduques entre le 01/07/2014 et le 30/06/2015	7 810	4 444	-	-	13 420	-	-	25 674
Nombre cumulé d'attributions définitives au 30/06/2015	163 785	253 688	100 266	20 000	222 935	-	-	760 674
Nombre cumulé d'attributions caduques au 30/06/2015	28 899	13 601	-	-	34 173	-	-	76 673
ATTRIBUTIONS EN VIE EN FIN D'EXERCICE	-	-	-	-	202 796	49 989	923	253 708

(a) Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution provisoire.

(b) Actions gratuites attribuées aux salariés – hors mandataires sociaux – en fonction à la date d'attribution provisoire.

(c) Attribution définitive et disponibilité des actions les 31 mars 2015, 5 avril 2016 et 26 juillet 2016 pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

(d) Ajustements liés à la distribution exceptionnelle d'un dividende en nature sous forme d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

Date de l'Assemblée	31/03/2011	18/04/2013	18/04/2013	18/04/2013	18/04/2013	16/04/2015		
Date du Conseil d'administration	31/01/2013	25/07/2013	24/10/2013	24/07/2014	23/10/2014	16/04/2015		
	Actions gratuites	Actions de performance	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions de performance	Sous-total 2	Total 1+2
Nombre total d'actions attribuées provisoirement à l'ouverture du plan	32 800	397 406	6 228	61 000	307 548	73 262	878 244	1 897 735
Dont mandataires sociaux ^(a)	-	78 572	-	-	19 235	41 808	139 615	370 599
Dont dix premiers salariés ^(b)	32 800	69 606	6 228	61 000	36 280	31 454	237 368	531 274
Nombre de bénéficiaires	1	748	3	2	772	14		
Date d'attribution définitive	31/01/2015	25/07/2016 ^(c)	24/10/2016 ^(c)	24/07/2017 ^(c)	23/10/2017 ^(c)	16/04/2018 ^(c)		
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	31/01/2017	25/07/2018 ^(c)	24/10/2018 ^(c)	24/07/2019 ^(c)	23/10/2019 ^(c)	16/04/2020 ^(c)		
Condition de performance	-	Satisfaite	Satisfaite	-	Non applicable en 2014	Non applicable en 2015		
Ajustements ^(d)	3 637	42 630	692	6 764	34 130	-	87 853	159 417
Nombre d'attributions devenues définitives entre le 01/07/2014 et le 30/06/2015	36 437 ^(e)	227 ^(e)	-	-	-	-	36 664	484 393
Nombre d'attributions devenues caduques entre le 01/07/2014 et le 30/06/2015	-	13 878	-	-	6 823	-	20 701	46 375
Nombre cumulé d'attributions définitives au 30/06/2015	36 437	227	-	-	-	-	36 664	797 338
Nombre cumulé d'attributions caduques au 30/06/2015	-	21 571	-	-	6 823	-	28 394	105 067
ATTRIBUTIONS EN VIE EN FIN D'EXERCICE	-	418 238	6 920	67 764	334 855	73 262	901 039	1 154 747

(a) Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution provisoire.

(b) Actions gratuites attribuées aux salariés – hors mandataires sociaux – en fonction à la date d'attribution provisoire.

(c) Attribution définitive et disponibilité des actions respectivement les 25 juillet 2017, 24 octobre 2017, 24 juillet 2018, 23 octobre 2018 et 16 avril 2019 pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

(d) Ajustements liés à la distribution exceptionnelle d'un dividende en nature sous forme d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

(e) Attributions définitives à la suite de décès au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.

S'agissant de l'attribution d'actions existantes, les attributions définitives n'entraînent aucune dilution pour les actionnaires.

4.6. ACTIONS DÉFINITIVEMENT ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX DIX PREMIERS SALARIÉS DU GROUPE, NON MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations concernant les mandataires sociaux figurent au paragraphe 7.7 du chapitre « Rémunérations des mandataires sociaux » dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior.

Actions gratuites et actions de performance attribuées définitivement aux dix salariés ^(a) du Groupe, non mandataires sociaux, ayant reçu le plus grand nombre d'actions

Sociétés ayant attribué les actions	Date d'attribution initiale des actions	Nombre d'actions gratuites ^(b)	Nombre d'actions de performance ^(b)
Christian Dior	31/03/2011	2 793	-
	05/04/2012	6 529	29 485
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton	31/03/2011	8 544	21 555
	05/04/2012	-	37 970

(a) Salariés en fonction à la date de l'attribution définitive.

(b) Après ajustements liés aux distributions d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

5. Autorisations à caractère financier

5.1. ÉTAT DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS EN COURS

5.1.1. Programme de rachat d'actions (L. 225-209 et suivants du Code de commerce)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Utilisation au 30 juin 2015
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximal : 250 euros	9 décembre 2014 (13 ^e résolution)	8 juin 2016 (18 mois) ^(a)	10 % du capital 18 050 751 actions ^(b)	Mouvements au cours de l'exercice ^(c) Achats : 120 491 Ventes : -
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre de programmes de rachat d'actions	9 décembre 2014 (15 ^e résolution)	8 juin 2016 (18 mois) ^(a)	10 % du capital par période de 24 mois 18 050 751 actions ^(b)	Actions annulées au cours de l'exercice : 1 219 532

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015 de renouveler cette autorisation. Voir ci-après paragraphe 5.2.

(b) Sur la base du capital après réduction de capital.

(c) Les mouvements entre le 9 décembre 2014 et le 30 juin 2015 sont mentionnés dans le chapitre suivant au titre du programme de rachat d'actions adopté par l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014. Pour les achats, y compris les exercices de calls, voir également ci-après paragraphe 6.1 du chapitre « Programme de rachat d'actions ».

5.1.2. Augmentation du capital social (L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce)

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation au 30 juin 2015
Par incorporation de réserves (L. 225-130)	9 décembre 2014 (14 ^e résolution)	8 février 2017 (26 mois)	80 millions d'euros ^(a) 40 000 000 actions	Non applicable	Néant
Avec droit préférentiel de souscription – actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital	9 décembre 2014 (16 ^e résolution)	8 février 2017 (26 mois)	80 millions d'euros ^{(a)(b)} 40 000 000 actions	Libre	Néant
Sans droit préférentiel de souscription – actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital :					
• par offre au public (L. 225-135 et suivants)	9 décembre 2014 (17 ^e résolution)	8 février 2017 (26 mois)	80 millions d'euros ^{(a)(b)} 40 000 000 actions	Au moins égal au prix minimal prévu par la réglementation ^(d)	Néant
• par placement privé (L. 225-135 et suivants)	9 décembre 2014 (18 ^e résolution)	8 février 2017 (26 mois)	80 millions d'euros ^{(a)(b)} 40 000 000 actions	Au moins égal au prix minimal prévu par la réglementation ^(d)	Néant
Dans le cadre d'une offre publique d'échange (L. 225-148)	9 décembre 2014 (21 ^e résolution)	8 février 2017 (26 mois)	80 millions d'euros ^(a) 40 000 000 actions	Libre	Néant
Dans le cadre d'apports en nature (L. 225-147)	9 décembre 2014 (22 ^e résolution)	8 février 2017 (26 mois)	10 % du capital ^{(a)(b)} 18 050 751 actions ^(c)	Libre	Néant

(a) Montant nominal maximal. Sur ce montant s'imputerait le montant nominal de toute augmentation de capital décidée en application des autres délégations de compétence.

(b) Sous réserve du respect du plafond global de 80 millions d'euros visé au (a), ce montant est susceptible d'être augmenté dans la limite de 15 % de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires (Assemblée du 9 décembre 2014 – 20^e résolution) (L. 225-135-1).

(c) Après réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues.

(d) Dans la limite de 10 % du capital, le Conseil d'administration peut fixer librement le prix d'émission sous réserve que celui-ci soit au moins égal à 90 % de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation (Assemblée du 9 décembre 2014 – 19^e résolution).

5.1.3. Actionnariat des salariés

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation au 30 juin 2015
Options de souscription ou d'achat d'actions (L. 225-177 et suivants)	9 décembre 2014 (23 ^e résolution)	8 février 2017 (26 mois)	1 % du capital ^{(b)(c)} 1 817 270 actions	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution ^(d) aucune décote	Attribuées : - Attribuables : 1 817 270 options
Attribution d'actions gratuites (L. 225-197-1 et suivants)	9 décembre 2014 (26 ^e résolution)	8 février 2017 (26 mois)	1 % du capital ^{(a)(b)(c)} 1 817 270 actions	Non applicable	Attribuées : - Attribuables : 1 817 270 actions
Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un Plan d'épargne d'entreprise (L. 225-129-6)	9 décembre 2014 (24 ^e résolution)	8 février 2017 (26 mois)	1 % du capital ^{(b)(c)} 1 817 270 actions	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution décote maximale : 20 %	Néant

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015 de renouveler cette autorisation. Voir ci-après paragraphe 5.2.

(b) Plafond de 1 % du capital à la date de l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014.

(c) Sous réserve du respect du plafond global de 80 millions d'euros visé ci-dessus sur lequel s'imputerait ce montant.

(d) S'agissant des options d'achat, le prix ne peut être inférieur au cours moyen d'achat des actions.

5.2. AUTORISATIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

5.2.1. Programme de rachat d'actions (L. 225-209 et suivants du Code de commerce)

Nature	Résolution	Durée	Montant autorisé
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximal : 300 euros	12 ^e	18 mois	10 % du capital 18 050 751 actions
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat	13 ^e	18 mois	10 % du capital par période de 24 mois 18 050 751 actions

Il vous est proposé d'autoriser votre Conseil d'administration à acquérir des actions de la Société en vue notamment de (i) l'animation du marché, (ii) leur affectation à la couverture de plans d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites ou de toutes autres opérations d'actionnariat salarié, (iii) leur affectation à la couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société, (iv) leur annulation ou (v) leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement

dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (voir ci-après le détail des opérations réalisées dans le cadre des précédents programmes dans le chapitre « Programme de rachat d'actions » pages 44 et suivantes). Le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, prendre la décision de faire usage de cette autorisation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

5.2.2. Actionnariat des salariés

Nature	Résolution	Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission
Attribution d'actions gratuites (L. 225-197-1 et suivants)	14 ^e	26 mois	1 % du capital ^(a) 1 805 075 actions	Non applicable

(a) Sous réserve du respect du plafond global de 80 millions d'euros visé ci-dessus sur lequel s'imputerait ce montant.

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation d'attribuer des actions gratuites aux salariés et dirigeants du Groupe. L'attribution des actions gratuites sera ainsi soumise aux dispositions de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Cette autorisation

permettra au Conseil d'administration de disposer d'un mécanisme visant à fidéliser les salariés et responsables du Groupe qui contribuent le plus directement à ses résultats en les associant aux performances à venir de celui-ci.

6. Programme de rachat d'actions

6.1. INFORMATION SUR LES PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS

L'objet de ce paragraphe est d'informer l'Assemblée générale des opérations d'achat d'actions propres réalisées par la Société, entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées générales mixtes de la Société tenues le 18 octobre 2013 et le 9 décembre 2014.

La Société a acquis 120 491 actions Christian Dior au cours moyen de 175,08 euros. Aucune cession n'est intervenue.

Ces opérations ont engendré un montant de frais de 68 milliers d'euros.

Le tableau ci-dessous récapitule par finalité les opérations effectuées, en date de valeur, pendant la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 :

<i>(en nombre d'actions sauf indication contraire)</i>	Contrat de liquidité	Couverture de plans	Couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société	Échange ou paiement lors d'acquisitions	Actions destinées à être annulées	Total
Solde au 1^{er} juillet 2014		100 000	-	-	1 200 000	1 300 000
Achats	-	-	-	-	-	-
Prix moyen <i>(en euros)</i>	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-
Prix moyen <i>(en euros)</i>	-	-	-	-	-	-
Levées d'options d'achat	-	-	-	-	-	-
Prix moyen <i>(en euros)</i>	-	-	-	-	-	-
Exercice de calls	-	-	-	-	-	-
Prix moyen <i>(en euros)</i>	-	-	-	-	-	-
Attributions d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-
Réallocations à d'autres finalités	-	-	-	-	-	-
Annulations	-	-	-	-	-	-
Solde au 9 décembre 2014	-	100 000	-	-	1 200 000	1 300 000
Achats	-	120 491	-	-	-	120 491
Prix moyen <i>(en euros)</i>	-	175,08	-	-	-	175,08
Cessions	-	-	-	-	-	-
Prix moyen <i>(en euros)</i>	-	-	-	-	-	-
Levées d'options d'achat	-	-	-	-	-	-
Prix moyen <i>(en euros)</i>	-	-	-	-	-	-
Exercice de calls	-	-	-	-	-	-
Prix moyen <i>(en euros)</i>	-	-	-	-	-	-
Attributions d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-
Réallocations à d'autres finalités	-	-	-	-	-	-
Annulations	-	-	-	-	(1 200 000)	(1 200 000)
Solde au 30 juin 2015	-	220 491	-	-	-	220 491

Les informations sur le nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice, autres que celles détaillées dans le tableau ci-dessus, figurent dans le paragraphe 3.3 du chapitre « Actionnariat de la Société » du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior.

6.2. DESCRIPTIF DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS À L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015

- Titres concernés : actions émises par Christian Dior.
- Part maximale du capital susceptible d'être acheté par la Société : 10 %.
- Nombre maximal d'actions propres pouvant être acquises par la Société, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 30 juin 2015 : 18 050 751 actions, mais compte tenu de l'auto-détention de 1 399 764 titres au 30 juin 2015, seules 16 650 987 actions propres sont susceptibles d'être achetées (soit 9,22 % du capital).
- Prix d'achat unitaire maximal : 300 euros.
- Objectifs :
 - l'achat ou la vente par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI,
 - l'achat de titres en vue de leur affectation à la couverture de plans d'options sur actions, d'attributions d'actions gratuites
- de toutes autres formes d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action, en faveur de salariés ou mandataires sociaux de Christian Dior ou d'une entreprise liée à elle dans les conditions prévues par les articles L. 225-180 et L. 225-197-2 du Code de commerce,
- l'achat de titres en vue de leur affectation à la couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société notamment par conversion, présentation d'un bon, remboursement ou échange,
- leur annulation en vertu de l'autorisation qui serait donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 1^{er} décembre 2015, ou
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 1^{er} décembre 2015.

6.3. TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR L'ÉMETTEUR SUR SES PROPRES TITRES DU 1^{ER} JUILLET 2014 AU 30 JUIN 2015

Le tableau ci-après, établi conformément aux dispositions de l'instruction AMF n° 2005-06 du 22 février 2005 prise en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF, récapitule sous forme synthétique les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Au 30 juin 2015

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,12 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	1 200 000 ^(a)
Nombre de titres détenus en portefeuille	220 491
Valeur comptable du portefeuille (<i>en euros</i>)	34 753 072
Valeur de marché du portefeuille (<i>en euros</i>)	38 607 974

(a) Par ailleurs, 19 532 actions acquises antérieurement à la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions ont été annulées le 12 février 2015.

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 30 juin 2015			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Calls achetés	Achats à terme	Calls vendus	Ventes à terme
Nombre de titres	120 491	-	-	-	-	-
Dont :						
- contrat de liquidité	-	-	-	-	-	-
- achats en couverture de plans	120 491	-	-	-	-	-
- levées d'options d'achat	-	-	-	-	-	-
- exercice de calls	-	-	-	-	-	-
- attributions d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-
- achats pour annulation	-	-	-	-	-	-
- annulations	-	-	-	-	-	-
Échéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction ^(a) (en euros)	175,08	-	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen (en euros)	-	-	-	-	-	-
Montants (en euros)	21 096 082	-	-	-	-	-

(a) Hors actions attribuées gratuitement et annulations.

7. Rémunérations des mandataires sociaux

7.1. SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ^(a)

Dirigeants mandataires sociaux	Rémunérations dues au titre de l'exercice		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(b)		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ^(b)	
	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
<i>(en euros)</i>						
Bernard Arnault	2 209 211	2 162 647	-	-	4 487 809	4 495 334
Sidney Toledano	1 647 000	1 610 000	-	-	1 433 636	1 433 617

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, hors jetons de présence.

(b) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice ainsi que les conditions de performance à satisfaire pour l'attribution définitive des actions figurent au paragraphe 4.4 du chapitre « Plans d'options – attributions d'actions gratuites » du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior, ainsi qu'au paragraphe 7.7 ci-après.

7.2. RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ^(a)

Bernard Arnault	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
Rémunérations <i>(en euros)</i>				
Rémunération fixe ^(b)	1 109 211	1 062 647	1 434 211	737 647
Rémunération variable ^{(b) (c)}	1 100 000 ^(e)	1 100 000 ^(d)	4 400 000 ^(f)	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ^(g)	116 413	118 464	208 464	3 719
Avantages en nature	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction
TOTAL	2 325 624	2 281 111	6 042 675	741 366

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(b) Rémunérations dues ou versées par le groupe LVMH, aucune rémunération n'étant due ou versée par Christian Dior.

(c) Déterminée pour moitié en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et pour moitié en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires relatifs au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel et au cash-flow, chacun de ces éléments comptant pour un tiers.

(d) Montant correspondant à la quote-part de six mois (du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013) de la rémunération annuelle variable décidée au titre de l'année civile 2013.

(e) Montant correspondant à la quote-part de six mois (du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014) de la rémunération annuelle variable décidée au titre de l'année civile 2014.

(f) Bonus LVMH versé au titre des exercices 2013 et 2014.

(g) Les règles d'attribution des jetons de présence au sein de la Société figurent dans le rapport du Président du Conseil d'administration, paragraphe 1.10, page 96.

Sidney Toledano	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
Rémunérations (en euros)				
Rémunération fixe	1 035 000	1 010 000	1 035 000	1 048 462
Rémunération variable ^(b)	612 000 ^(c)	600 000 ^(d)	1 224 000	1 200 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	7 406 225 ^(c)	7 406 225 ^(c)
Jetons de présence ^(f)	35 206	36 232	36 232	27 513
Avantages en nature	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction	Voiture de fonction
TOTAL	1 682 206	1 646 232	9 701 457	9 682 200

- (a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.
 (b) Déterminée pour un tiers en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et pour deux tiers en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires relatifs au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel et au cash-flow, chacun de ces éléments comptant pour un tiers.
 (c) Plan d'intéressement à moyen terme, adopté par le Conseil d'administration le 3 février 2011, versé pour moitié en mars 2014 et en mars 2015.
 (d) Montant correspondant à la quote-part de six mois (du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013) de la rémunération annuelle variable décidée au titre de l'année civile 2013.
 (e) Montant correspondant à la quote-part de six mois (du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014) de la rémunération annuelle variable décidée au titre de l'année civile 2014.
 (f) Les règles d'attribution des jetons de présence au sein de la Société figurent dans le rapport du Président du Conseil d'administration, paragraphe 1.10, page 96.

7.3. RÉCAPITULATIF DES JETONS DE PRÉSENCE, RÉMUNÉRATIONS, AVANTAGES EN NATURE ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX ^(a)

Membres du Conseil d'administration	Jetons de présence ^(c) versés au cours de l'exercice		Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable versée au cours de l'exercice	
	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
(en euros)						
Delphine Arnault ^{(b) (c)}	65 851	58 802	816 843	673 667	480 000	446 667
Denis Dalibot	33 933	16 881	288 000 ^(d)	495 915 ^(d)	-	-
Hélène Desmarais	9 232	513	-	-	-	-
Renaud Donnedieu de Vabres	12 310	513	-	-	-	-
Ségolène Gallienne	7 693	513	-	-	-	-
Pierre Godé ^(b)	121 465	118 888	1 500 000	1 500 000	1 000 000	1 000 000
Eric Guerlain	20 118	513	-	-	-	-
Christian de Labriffe	20 385	513	-	-	-	-
Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada	25 105	17 754	-	-	-	-

- (a) Jetons de présence, rémunérations brutes et/ou honoraires et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, et perçus par le mandataire ou une société contrôlée par ce dernier.
 (b) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice figure au paragraphe 4.4. du chapitre « Plans d'options – attributions d'actions gratuites » du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior et au paragraphe 7.7 ci-après.
 (c) Plan d'intéressement à moyen terme.
 (d) Contrat de consultant.
 (e) Les règles d'attribution des jetons de présence au sein de la Société figurent dans le rapport du Président du Conseil d'administration, paragraphe 1.10, page 96.

7.4. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'était en vigueur au 30 juin 2015.

L'historique des options d'achat attribuées aux mandataires sociaux pour les plans en vigueur au 1^{er} juillet 2014 est donné dans le tableau ci-après. Les modalités d'attribution et les conditions de performance liées à l'exercice des options du plan 2009 figurant au paragraphe 4.1 du chapitre « Plans d'options – attributions d'actions

gratuites » du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior. En outre, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général doivent, en cas d'exercice de leurs options, conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions un nombre d'actions déterminé en fonction de la date de levée et par référence à leur rémunération brute globale.

Date de l'Assemblée	14/05/2001	14/05/2001	11/05/2006	11/05/2006	11/05/2006	11/05/2006	
Date du Conseil d'administration	12/05/2005	15/02/2006	06/09/2006	31/01/2007	15/05/2008	14/05/2009	Total
Nombre total d'options attribuées à l'ouverture du plan	493 000	475 000	20 000	480 000	484 000	332 000	2 284 000
Dont mandataires sociaux ^(a)	315 000	305 000	-	285 000	320 000	150 000	1 375 000
Bernard Arnault ^(b)	220 000	220 000	-	200 000	200 000	100 000	940 000
Delphine Arnault ^(b)	20 000	25 000	-	25 000	25 000	25 000	120 000
Denis Dalibot ^(b)	25 000	35 000	-	35 000	70 000	-	165 000
Pierre Godé ^(b)	20 000	-	-	-	-	-	20 000
Sidney Toledano ^(b)	50 000	50 000	-	50 000	50 000	50 000	250 000
Dont dix premiers salariés ^(c)	124 000	144 000	20 000	133 000	147 000	159 000	727 000
Nombre de bénéficiaires	27	24	1	28	25	26	
Point de départ d'exercice des options	12/05/2008	15/02/2009	06/09/2009	31/01/2011	15/05/2012	14/05/2013	
Date d'expiration	11/05/2015	14/02/2016	05/09/2016	30/01/2017	14/05/2018	13/05/2019	
Prix d'achat <i>(en euros)</i> ^(d)	52,21	72,85 ^(e)	74,93	85,00	73,24 ^(e)	52,10	

(a) Options attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'ouverture du plan.

(b) Mandataires sociaux en fonction au 30 juin 2015.

(c) Options attribuées aux salariés – hors mandataires sociaux – en fonction à la date d'ouverture du plan.

(d) Avant ajustements liés aux distributions d'actions Hermès International du 17 décembre 2014. Voir également paragraphe 4.1. du chapitre « Plans d'options – attributions d'actions gratuites » du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior.

(e) Prix d'achat pour les résidents italiens : plan du 15/02/2006 : 77,16 euros ;
plan du 15/05/2008 : 73,47 euros.

7.5. OPTIONS ATTRIBUÉES ET LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Voir également paragraphe 4.1 du chapitre « Plans d'options – attributions d'actions gratuites » du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior pour les modalités d'attribution et de conservation.

Aucun plan d'options n'a été ouvert au cours de la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

7.5.1. Options levées par les dirigeants mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaire	Société ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice/ Prix de souscription <i>(en euros)</i>
Bernard Arnault	Christian Dior	12/05/2005	239 396	47,98 ^(a)
	LVMH	12/05/2005	64 797	47,55 ^(a)

(a) Après ajustements liés aux distributions d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

7.5.2. Options levées par les autres mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaires	Société ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice/ Prix de souscription (en euros)
Delphine Arnault	Christian Dior	14/05/2009	4 222	52,10 ^(a)
Denis Dalibot	Christian Dior	15/02/2006	15 000	72,85 ^(a)
	Christian Dior	15/05/2008	70 000	73,24 ^(a)
	Christian Dior	31/01/2007	35 000	85,00 ^(a)
Pierre Godé	LVMH	14/05/2009	100 000	56,50 ^(a)

(a) Avant ajustement lié aux distributions d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

7.6. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES ET D' ACTIONS DE PERFORMANCE

L'historique des attributions d'actions gratuites et d'actions de performance aux mandataires sociaux pour les plans en vigueur au 1^{er} juillet 2014 est donné ci-après. Les modalités d'attribution et les conditions de performance liées à l'attribution définitive des actions figurent au paragraphe 4.4 du chapitre « Plans d'options – attributions d'actions gratuites » du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior. En outre, le Président du Conseil d'administration et le

Directeur général doivent pour l'ensemble des plans en vie, en cas d'attribution définitive de leurs actions, conserver, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions au nominatif pur correspondant à la moitié de la plus-value notionnelle nette d'impôts et de prélèvements sociaux calculée à la date d'attribution définitive des actions sur la base du cours d'ouverture à cette même date.

Date de l'Assemblée	15/05/2008		31/03/2011		31/03/2011		26/10/2012		26/10/2012		
Date du Conseil d'administration	31/03/2011		26/07/2011		05/04/2012		25/07/2013		16/10/2014		
	Actions de performance gratuites		Actions de performance		Actions de performance gratuites		Actions de performance		Actions de performance gratuites		Total
Nombre total d'actions attribuées provisoirement à l'ouverture du plan	25 394	64 621	1 000	1 000	6 000	87 288	6 000	82 521	6 000	89 185	369 009
Dont mandataires sociaux ^(a)	-	38 175	-	-	-	40 568	-	36 694	-	39 302	154 739
Bernard Arnault ^(b)	-	25 450	-	-	-	22 982	-	19 108	-	20 466	88 006
Delphine Arnault ^(b)	2 362	4 388	-	-	-	6 095	-	6 095	-	6 528	25 468
Sidney Toledano ^(b)	-	12 725	-	-	-	11 491	-	11 491	-	12 308	48 015
Dont dix premiers salariés ^(c)	15 200	24 220	1 000	1 000	6 000	26 441	6 000	24 370	6 000	27 653	137 884
Nombre de bénéficiaires	32	34	1	1	1	39	1	40	1	40	
Date d'attribution définitive	31/03/2014 ^(d)	31/03/2014 ^(d)	26/07/2014	26/07/2014	05/04/2015	05/04/2015 ^(d)	25/07/2016	25/07/2016 ^(d)	16/10/2017	16/10/2017 ^(d)	
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	31/03/2016 ^(d)	31/03/2016 ^(d)	26/07/2016	26/07/2016	05/04/2017	05/04/2017 ^(d)	25/07/2018	25/07/2018 ^(d)	16/10/2017	16/10/2017 ^(d)	
Condition de performance	-	Satisfaite	-	Satisfaite	-	Satisfaite	-	Satisfaite	-	Non applicable en 2014	

(a) Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution provisoire.

(b) Mandataires sociaux en fonction au 30 juin 2015.

(c) Actions gratuites attribuées aux salariés – hors mandataires sociaux – en fonction à la date d'attribution provisoire.

(d) Attribution définitive et disponibilité des actions les 31 mars 2015, 5 avril 2016, 25 juillet 2017 et 16 octobre 2018 pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

7.7. ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Voir également paragraphe 4.4 du chapitre « Plans d'options – attributions d'actions gratuites » du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior pour les modalités d'attribution et de conservation.

7.7.1. Actions de performance attribuées provisoirement aux dirigeants mandataires sociaux

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date de l'Assemblée	Date du plan	Nombre d'actions ^(a)	% du capital	Valorisation des actions (en euros)
Bernard Arnault	Christian Dior	26/10/2012	16/10/2014	20 466 ^(a)	0,01134 ^(b)	2 383 880
	LVMH	18/04/2013	23/10/2014	4 606 ^(a)	0,00090 ^(b)	527 940
	LVMH	16/04/2015	16/04/2015	10 012	0,0020 ^(b)	1 575 989
Sidney Toledano	Christian Dior	26/10/2012	16/10/2014	12 308 ^(a)	0,00682 ^(b)	1 433 636

(a) Avant ajustement lié aux distributions d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

(b) Sur la base du capital statutaire.

7.7.2. Actions gratuites et actions de performance attribuées provisoirement aux autres mandataires sociaux

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions gratuites	Nombre d'actions de performance
Delphine Arnault	Christian Dior	16/10/2014	-	6 528 ^(a)
	LVMH	23/10/2014	-	659 ^(a)
		16/04/2015	-	1 432
Pierre Godé	LVMH	23/10/2014	-	4 437 ^(a)
		16/04/2015	-	9 644

(a) Avant ajustement lié aux distributions d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

7.7.3. Actions de performance attribuées définitivement aux dirigeants mandataires sociaux

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions de performance ^(a)
Bernard Arnault	Christian Dior	05/04/2012	25 009
	LVMH	05/04/2012	31 113
Sidney Toledano	Christian Dior	05/04/2012	12 505

(a) Après ajustement lié aux distributions d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

7.7.4. Actions gratuites et actions de performance attribuées définitivement aux autres mandataires sociaux

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions gratuites	Nombre d'actions de performance ^(a)
Delphine Arnault	Christian Dior	05/04/2012	-	6 633
	LVMH	05/04/2012	-	1 642
Pierre Godé	LVMH	31/03/2011	-	20 549

(a) Après ajustement lié aux distributions d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

7.8. CONTRAT DE TRAVAIL, RETRAITE SPÉCIFIQUE, INDEMNITÉS DE DÉPART ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE EN FAVEUR DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bernard Arnault Président du Conseil d'administration		X	X ^(a)			X		X
Sidney Toledano Directeur général	X ^(b)			X		X		X ^(b)

(a) Ce complément de retraite, institué par LVMH, n'est acquis que si l'intéressé justifie d'une présence d'au moins six ans au sein du Comité exécutif du groupe LVMH et fait valoir simultanément ses droits à la retraite au titre des régimes de retraite légaux, cette dernière condition n'étant pas requise en cas de départ à l'initiative du Groupe après l'âge de 55 ans, sans reprise d'activités professionnelles jusqu'à la liquidation des retraites. Il est déterminé sur la base d'une rémunération de référence égale à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de la carrière dans le groupe LVMH, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Le complément de retraite annuelle est égal à la différence entre 60 % de la rémunération de référence (avec un plafond de 798 840 euros au 1^{er} janvier 2015) et la totalité des pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et de l'AGIRC. Montant de l'engagement pris par LVMH au 30 juin 2015 pour M. Bernard Arnault, déterminé selon les principes de la norme IAS 19 Avantages au personnel : 18 644 999 euros.

(b) Clause de non-concurrence d'une durée de vingt-quatre mois figurant dans le contrat de travail – suspendu pendant la durée du mandat de Président-directeur général de la société Christian Dior Couture – prévoyant le versement pendant chaque mois de son application d'une indemnité compensatoire égale à la moyenne des salaires bruts perçus au cours des douze derniers mois.

8. État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres Christian Dior durant l'exercice par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées

Administrateur concerné	Nature des opérations	Nombre d'actions/ de titres	Prix moyen (en euro)
Bernard Arnault	Achat d'actions ^(b)	239 396	47,98
Personne(s) liée(s) à Bernard Arnault	Achat d'actions	2 637 889	145,99
	Monétisation	1 148 413	143,68
Delphine Arnault	Achat d'actions ^(b)	4 222	52,10
Denis Dalibot	Achat d'actions ^(b)	120 000	76,62

(a) Personnes liées au sens de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

(b) Levée(s) d'options d'achat d'actions.

9. Gouvernance

9.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

La liste des mandats et fonctions exercés au 30 juin 2015 et au cours des cinq dernières années par chacun des Administrateurs figure dans le chapitre « Gouvernance » de la partie « Autres informations ».

9.2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il vous est proposé de renouveler les mandats d'Administrateur de Mesdames Delphine Arnault et Hélène Desmarais, et de nommer Messieurs Denis Dalibot et Jaime de Marichalar y Saénz de Tejada en qualité de Censeur pour la durée statutaire de trois ans.

9.3. « SAY ON PAY »

Il vous est demandé, en application de la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de juin 2013, d'émettre un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Messieurs Bernard Arnault et Sidney Toledano au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, dont le détail figure au chapitre 7 « Rémunérations des mandataires sociaux » du Rapport de gestion, soit pour :

- la rémunération fixe : paragraphes 7.1 et 7.2, page 47 pour Monsieur Bernard Arnault et page 48 pour Monsieur Sidney Toledano ;
- la rémunération variable : paragraphes 7.1 et 7.2, page 47 pour Monsieur Bernard Arnault et page 48 pour Monsieur Sidney Toledano ;
- la rémunération exceptionnelle : paragraphes 7.1 et 7.2, page 47 pour Monsieur Bernard Arnault et page 48 pour Monsieur Sidney Toledano ;
- les avantages en nature : paragraphe 7.2, page 47 pour Monsieur Bernard Arnault et page 48 pour Monsieur Sidney Toledano ;
- les jetons de présence : paragraphes 7.1 et 7.2, page 47 pour Monsieur Bernard Arnault et page 48 pour Monsieur Sidney Toledano ;
- l'attribution d'actions de performance : paragraphe 7.7.1 page 51 ; la Société n'a attribué ni options d'achat, ni options de souscription au cours de l'exercice ;
- le régime de retraite supplémentaire : paragraphe 7.8, page 52.

10. Modification des statuts

Nous vous proposons de mettre les statuts de la Société en harmonie avec les nouvelles dispositions issues :

- de l'ordonnance du 31 juillet 2014 relatives aux pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émissions d'emprunts obligataires (article 13 des statuts) ;
- du décret du 10 décembre 2014 relatives au droit de participer à une Assemblée générale (article 17 des statuts).

Nous vous proposons en outre de changer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour les fixer respectivement au

1^{er} janvier et au 31 décembre de chaque année (article 24). Tirant parti des effets induits par les distributions en nature réalisées en décembre 2014 sur le niveau du report à nouveau de la Société, cette modification permettra d'aligner à nouveau les dates de l'exercice social de Christian Dior avec celles de LVMH et de faciliter et améliorer la communication financière du Groupe. Si cette modification des statuts est adoptée, elle ne s'appliquera pas à l'exercice en cours, qui clôturera le 30 juin 2016. Par exception, l'exercice suivant aura une durée de six mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.

11. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- structure du capital de la Société : la Société est contrôlée par le Groupe Familial Arnault qui, au 30 juin 2015, contrôlait 72,86 % du capital et 84,32 % des droits de vote ;
- émission et rachat d'actions dans le cadre de différentes résolutions :
 - l'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration le pouvoir :
 - d'augmenter le capital social, soit avec maintien, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public ou placement privé, dans la limite d'un montant nominal global de 80 millions d'euros, soit 22 % du capital actuel de la Société,

- d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'apports en nature,
- d'attribuer des options de souscription d'actions ou des actions gratuites à émettre dans la limite de 1 % du capital,
- d'augmenter le capital social au profit des salariés dans la limite de 1 % du capital.

Ces délégations ne sont pas suspendues en période d'offre publique.

- d'acquérir des actions de la Société dans la limite d'un montant de 10 % du capital.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015 de suspendre en période d'offre publique l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir des actions dans la limite de 10 % du capital.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

1. Reporting social	56
1.1. Note méthodologique	56
1.2. Répartition et évolution de l'effectif	56
1.3. Temps de travail	60
1.4. Rémunérations	62
1.5. Responsabilité sociale	63
1.6. Développement des collaborateurs	67
1.7. Hygiène et Sécurité	69
1.8. Relations professionnelles	70
1.9. Relations avec les tiers	70
1.10. Respect des conventions internationales	75
<hr/>	
2. Conséquences de l'activité sur l'environnement	76
2.1. Politique générale en matière d'environnement	77
2.2. Pollution et gestion des déchets	78
2.3. Utilisation durable des ressources	80
2.4. Lutte contre le changement climatique et adaptation	84
2.5. Protection de la biodiversité	86
2.6. Santé et sécurité des consommateurs	86
<hr/>	
3. Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	88

1. Reporting social

1.1. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Depuis 2010, une formation en ligne est proposée à l'ensemble des acteurs du reporting social du Groupe. L'objet de cette formation est de familiariser les utilisateurs avec les objectifs du reporting social et d'approfondir la compréhension et la méthodologie de calcul des indicateurs critiques. Les procédures de contrôles sont également renforcées au sein de chaque entité organisationnelle. Afin d'assurer la qualité des données transmises, les directeurs des Ressources humaines des Maisons nomment pour chaque société, sous leur responsabilité, un « reporter » qui sera en charge de collecter et de déclarer l'ensemble des données sociales, mais également un « réviseur » qui aura pour responsabilité de contrôler les données déclarées et de certifier l'exactitude de celles-ci par le biais d'une signature électronique lors de la validation du questionnaire complété en ligne. C'est enfin sur la base de ces deux niveaux de validations préalables que le Directeur des Ressources humaines de la Maison, le « superviseur », apportera sa validation finale par la signature d'une lettre d'affirmation.

Le rapprochement des entités organisationnelles et des entités légales formalise la cohérence du reporting social et du reporting financier ; le périmètre du reporting social couvre ainsi la totalité des effectifs du Groupe présents dans les sociétés consolidées par intégration globale, mais ne comprend pas les effectifs des entités mises en équivalence.

Pour chaque indicateur social, une fiche descriptive précise la pertinence de l'indicateur, les définitions des données, la procédure à appliquer pour le recueil de l'information et les différents contrôles à effectuer lors de la saisie des données. D'autre part, des contrôles informatiques sont mis en place tout au long de la

session de reporting afin de vérifier la fiabilité et la cohérence des informations saisies.

Les effectifs publiés ci-dessous concernent l'ensemble des sociétés consolidées au 30 juin 2015, incluant la part de LVMH et de Christian Dior Couture dans les joint-ventures. Les autres indicateurs sociaux ont été calculés sur un périmètre de 660 entités organisationnelles couvrant plus de 99 % de l'effectif mondial et intègrent la totalité des collaborateurs présents au cours de l'exercice, y compris dans les joint-ventures.

Depuis l'exercice 2007, une sélection d'indicateurs du reporting social annuel du Groupe fait l'objet d'une vérification par l'un des Commissaires aux comptes. Pour l'exercice 2014/2015, les données sociales ont été vérifiées par le Cabinet Deloitte, conformément à l'article R. 225-105-2 du Code de commerce. Ses conclusions sont présentées dans l'avis à la fin du Rapport social, environnemental et sociétal.

Le reporting social annuel est complété d'un recensement des pratiques et des actions en matière de responsabilité sociale mené auprès des sociétés de plus de 50 salariés. Il couvre les quatre grands thèmes de la démarche Groupe. Chaque thème du reporting mentionne les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail.

Les collaborateurs de LVMH en Chine sont comptabilisés dans les effectifs CDI (11 614 au 30 juin 2015). Même si les contrats chinois comportent une durée légale et ne sont transformés en CDI qu'après plusieurs années, le groupe LVMH considère ces personnes comme des effectifs en CDI compte tenu de la législation sociale chinoise.

1.2. RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE L'FFECTIF

1.2.1. Répartition de l'effectif

L'effectif total au 30 juin 2015 est de 122 736 collaborateurs, en augmentation de 4 % par rapport au 30 juin 2014. Il se répartit en 116 466 personnes sous contrat à durée indéterminée (CDI) et 6 270 sous contrat à durée déterminée (CDD). 19 186 salariés travaillent à temps partiel, soit 16 % de l'ensemble du personnel. Les effectifs hors de France représentent 80 % des effectifs mondiaux.

L'effectif moyen total 2014/2015 du Groupe, en équivalent temps plein (ETP), est de 113 208 personnes, en augmentation de 5 % par rapport à 2013/2014. Les principales évolutions proviennent de l'ouverture de nouveaux magasins principalement en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine. De plus, le groupe d'activités Mode et Maroquinerie enregistre une croissance de 7 % des effectifs moyens du fait de la comptabilisation sur un exercice complet des collaborateurs de Loro Piana.

Les tableaux suivants présentent la répartition de l'effectif par groupe d'activités, par région du monde et par catégorie professionnelle.

Répartition par groupe d'activités

Effectif total en fin d'exercice ^(a)	30 juin 2015		30 juin 2014	
	(12 mois)	%	(12 mois)	%
Christian Dior Couture	5 281	4	4 924	4
Vins et Spiritueux	7 042	6	7 181	6
Mode et Maroquinerie	33 142	27	32 291	28
Parfums et Cosmétiques	22 316	18	21 413	18
Montres et Joaillerie	7 707	6	7 604	7
Distribution sélective	45 550	37	42 766	36
Autres activités	1 698	2	1 627	1
TOTAL	122 736	100	117 806	100

(a) Effectif total CDI et CDD.

Répartition par zone géographique

Effectif total en fin d'exercice ^(a)	30 juin 2015		30 juin 2014	
	(12 mois)	%	(12 mois)	%
France	24 048	19	23 276	20
Europe (hors France)	29 485	24	28 582	24
États-Unis	26 590	22	24 213	21
Japon	6 188	5	6 114	5
Asie (hors Japon)	28 052	23	28 124	24
Autres marchés	8 373	7	7 497	6
TOTAL	122 736	100	117 806	100

(a) Effectif total CDI et CDD.

Répartition par catégorie professionnelle

Effectif total en fin d'exercice ^(a)	30 juin 2015		30 juin 2014	
	(12 mois)	%	(12 mois)	%
Cadres	22 570	19	21 561	18
Techniciens – Responsables d'équipes	12 475	10	11 839	10
Employés administratifs – Personnel de vente	72 850	59	69 575	59
Personnel de production	14 841	12	14 831	13
TOTAL	122 736	100	117 806	100

(a) Effectif total CDI et CDD.

Âge moyen et répartition par âge

Au 30 juin 2015, l'âge moyen de l'effectif mondial en CDI est de 36 ans et l'âge médian est de 33 ans. Les tranches d'âge les plus jeunes sont prédominantes dans le personnel de vente, principalement en Asie, aux États-Unis et sur les Autres marchés.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe ^(a)	États-Unis	Japon	Asie ^(b)	Autres marchés
Âge : moins de 25 ans	12,1	5,8	6,9	22,6	4,7	11,4	22,9
25 - 29 ans	21,5	15,8	16,6	22,9	13,4	30,6	24,5
30 - 34 ans	19,5	15,8	19,1	16,4	21,5	25,2	20,2
35 - 39 ans	14,6	14,7	17,6	10,5	25,9	13,2	13,5
40 - 44 ans	11,1	14,3	14,8	7,4	17,9	7,8	7,7
45 - 49 ans	8,4	12,0	11,1	6,6	9,0	5,3	4,7
50 - 54 ans	6,4	10,8	7,6	5,3	5,1	3,5	3,5
55 - 59 ans	4,2	8,3	4,3	4,2	2,4	1,9	1,8
60 ans et plus	2,2	2,5	2,0	4,1	0,1	1,1	1,2
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ÂGE MOYEN	36	40	38	35	37	33	33

(a) Hors France.

(b) Hors Japon.

Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté

Au 30 juin 2015, l'ancienneté moyenne au sein du Groupe est de 10 ans en France et varie de 4 à 8 ans dans les autres zones géographiques. Cette différence s'explique principalement par la prédominance, dans ces régions, des activités de distribution caractérisées par un taux de renouvellement plus important. Elle s'explique également par l'implantation récente des sociétés du Groupe dans les pays en forte croissance, où l'on constate une plus grande fluidité de l'emploi.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe ^(a)	États-Unis	Japon	Asie ^(b)	Autres marchés
Ancienneté :							
moins de 5 ans	59,9	39,0	48,9	75,0	41,1	72,9	77,6
5 - 9 ans	19,6	20,6	26,2	15,0	26,1	16,4	14,7
10 - 14 ans	9,2	14,3	12,8	5,6	19,1	4,5	3,3
15 - 19 ans	4,8	8,6	6,2	2,3	6,8	2,9	2,4
20 - 24 ans	2,4	5,3	2,7	1,0	2,5	1,6	0,7
25 - 29 ans	2,3	6,3	1,7	0,7	4,0	1,1	0,7
30 ans et plus	1,8	5,9	1,5	0,4	0,4	0,6	0,6
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ANCIENNETÉ MOYENNE	7	10	7	5	8	5	4

(a) Hors France.

(b) Hors Japon.

1.2.2. Politique de recrutement : attirer une diversité de talents

L'identification et le recrutement de talents est un acte clé de management et un élément déterminant pour la réussite à court, à moyen et à long terme du groupe Christian Dior et de chacune de ses entités. Dans cet univers hautement compétitif, où la créativité et le savoir-faire priment, il est essentiel de s'adjoindre les talents les plus performants, les plus adaptés et les plus porteurs d'avenir.

Le Groupe met en œuvre des plans d'action ambitieux pour mieux faire connaître les opportunités de carrière au sein de ce qu'il nomme son « écosystème ». Fort du rayonnement de ses Maisons, de sa croissance et de son développement à l'international, le groupe Christian Dior attire naturellement des talents issus de l'univers du luxe et, au-delà, de tous les univers innovants. Il s'attache, en complément, à mieux faire connaître la grande diversité de ses métiers pour garantir l'excellence dans toutes ses filières.

Au cours de l'exercice 2014/2015, le Groupe a renforcé ses partenariats historiques avec de grandes écoles à la renommée internationale : la chaire du marketing du luxe à l'Essec, qui fête en 2015 ses vingt-cinq ans ; le « Luxury Business Management Track » avec SDA Bocconi en Italie ; la distribution de bourses d'études aux étudiants du Central Saint Martins College of Art and Design ; ou encore le « Luxury Track » avec Singapore Management University. Un effort particulier a porté au cours de l'exercice sur le renforcement de l'attractivité auprès des ingénieurs : LVMH a inauguré un nouveau partenariat stratégique avec la chaire « Supply chain » à l'école Centrale de Paris et a été également le parrain officiel du forum entreprises annuel de l'école Polytechnique, X-Forum, en novembre 2014. Ce parrainage avait pour but de faire découvrir les opportunités de carrière au sein du Groupe pour les ingénieurs. LVMH et ses Maisons ont organisé une série de rencontres en marge du forum, pour accompagner les étudiants dans leur découverte du Groupe ainsi qu'une série de simulations d'entretiens et de séances de coaching afin de préparer les étudiants aux étapes clés de l'insertion professionnelle.

Ces liens forts avec les écoles et universités ont pour objectif de développer la notoriété et l'image du Groupe et de ses Maisons auprès de jeunes talents et de mieux leur faire comprendre les enjeux et métiers clés de l'industrie du luxe.

Au-delà de la présence et des actions du Groupe sur les campus, une nouvelle forme de recrutement via des forums virtuels a été testée cette année, qui aura permis au Groupe de toucher une population d'étudiants plus large et de diversifier les profils recrutés.

Le Groupe a également enrichi sa présence digitale en s'attachant notamment à décrire son « écosystème » sur les réseaux sociaux. Un effort particulier a porté sur la réputation en tant qu'employeur sur LinkedIn, le principal réseau à usage professionnel. La qualité de cette empreinte digitale a été saluée par Publicis Consultants qui a classé LVMH première société du CAC 40 au titre de son efficacité sur LinkedIn, mesuré par le taux d'engagement des internautes.

En parallèle aux initiatives Groupe, plusieurs Maisons déploient régulièrement leurs propres campagnes de communication employeur, telles Sephora, Parfums Christian Dior, Louis Vuitton et Guerlain, afin d'attirer les meilleurs candidats.

La volonté du Groupe de se donner les moyens de renforcer son image et celle de ses Maisons comme employeur de choix est largement reconnue. Ainsi les actions de l'ensemble des Maisons du Groupe ont remporté l'adhésion des étudiants d'écoles de commerce en France, qui ont nommé LVMH au premier rang des entreprises préférées pour la neuvième année consécutive au classement de l'institut Universum. La réputation de la marque employeur du Groupe continue par ailleurs de progresser au sein des classements européens pour figurer parmi les premiers.

Le Code de conduite Recrutement est largement diffusé à l'ensemble des collaborateurs exerçant une activité de recrutement dans le Groupe. Il précise l'éthique du recrutement dans le groupe Christian Dior au travers de quatorze engagements. Un accent particulier y est mis sur la prévention de toute forme de discrimination et sur la promotion de la diversité. Il est appuyé par le déploiement de la formation « Recruter sans discriminer ». Depuis 2011, cette formation est obligatoire pour tous les responsables des Ressources humaines effectuant des recrutements. Des modules spécifiques se déploient progressivement par pays de manière à inscrire l'engagement du Groupe dans le cadre des législations locales (Italie et États-Unis en 2014). Enfin, pour compléter ce dispositif, LVMH organise depuis 2008 un contrôle continu de ses pratiques de recrutement en faisant réaliser par un cabinet indépendant des tests de discrimination sur ses propres offres d'emploi. La campagne 2014/2015 est mondiale. À la fin de chaque campagne, les résultats sont partagés avec les directions des Ressources humaines des Maisons. Les campagnes de test de discrimination permettent de piloter le dispositif de prévention des discriminations au recrutement.

1.2.3. Mouvements : recrutements, mobilités, départs

Au cours de l'exercice 2014/2015, les recrutements ont concerné 28 560 personnes sous contrat à durée indéterminée dont 2 885 en France. Près de 5 260 personnes sous contrat à durée déterminée ont été recrutées en France. Les pics saisonniers des ventes, lors des fêtes de fin d'année et des vendanges, sont deux motifs importants de recours aux contrats à durée déterminée.

Le nombre de départs de salariés en contrat à durée indéterminée, tous motifs confondus, s'élève à 23 921 au cours de la période, dont 43 % dans la Distribution sélective, traditionnellement caractérisée par un taux de renouvellement important. Les principales causes de départ sont la démission (75 %) et le licenciement individuel (13 %).

Le taux de turnover global est stable au 30 juin 2015 et varie sensiblement selon les zones géographiques : les taux les plus élevés se rencontrent en Amérique du Nord, en Asie et sur les Autres marchés où les marchés de l'emploi restent les plus fluides.

Turnover par zone géographique

(en %)	30 juin 2015	France	Europe ^(d)	États- Unis	Japon	Asie ^(e)	Autres marchés	30 juin 2014
Turnover global ^(a)	20,6	9,7	15,2	28,4	10,2	27,2	29,3	20,6
Dont :								
turnover volontaire ^(b)	15,4	4,3	10,9	24,2	9,6	20,6	21,6	15,6
turnover involontaire ^(c)	4,7	4,3	3,9	4,0	0,5	6,4	7,5	4,6

- (a) Tous motifs.
(b) Démissions.
(c) Licenciements/fins de période d'essai.
(d) Hors France.
(e) Hors Japon.

Le groupe Christian Dior a fait de la mobilité interne, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, l'un des axes structurants de sa politique de Ressources humaines. L'écosystème du Groupe offre un cadre particulièrement propice au développement des carrières : la diversité des secteurs d'activités et des métiers, le nombre de marques ainsi que la présence géographique du Groupe permettent aux collaborateurs de réaliser des parcours professionnels individualisés et aux Maisons de s'enrichir de nouvelles compétences, expériences et savoir-faire. La fonction Ressources humaines s'efforce d'accompagner les évolutions de carrière des talents du Groupe à travers des pratiques cohérentes

et des initiatives globales. La coordination Ressources humaines s'étend à de nouvelles frontières avec l'Amérique latine et l'Océanie, en plus des places fortes comme l'Europe, les États-Unis, l'Asie et le Japon. Cela complète le maillage des comités de mobilité existants.

Ainsi, au cours de l'exercice 2014/2015, 2 380 managers ont bénéficié d'une mobilité interne au sein du Groupe. Cette dynamique est renforcée par la plateforme interne d'offres d'emploi, nommée MOVE, hébergée sur l'intranet du Groupe.

1.3. TEMPS DE TRAVAIL

1.3.1. Aménagement du temps de travail

Au 30 juin 2015, 13% des salariés bénéficient d'horaires variables ou aménagés et 49% travaillent en équipe ou en horaires alternants.

Effectif mondial concerné par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : répartition par zone géographique

Effectif concerné (en %) ^(a)	Effectif mondial	France	Europe ^(b)	États- Unis	Japon	Asie ^(c)	Autres marchés
Horaires variables ou aménagés	13	33	16	2	14	5	5
Temps partiel	16	9	16	36	4	4	21
Travail en équipe ou en horaires alternants	49	9	32	76	81	66	58

- (a) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) en France. Pour les autres régions, ils sont calculés sur l'effectif CDI à l'exception du temps partiel où les pourcentages sont calculés sur l'effectif total. Les données sont reportées au 30 juin 2015.
(b) Hors France.
(c) Hors Japon.

Effectif concerné en France par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : répartition par catégorie professionnelle

Effectif concerné ^(a) (en %)	Effectif France	Cadres	Techniciens	Employés	Personnel de production
			Responsables d'équipes	administratifs Personnel de vente	
Horaires variables ou aménagés	33	18	53	57	3
Temps partiel	9	3	7	18	6
Travail en équipe ou en horaires alternants	11	-	8	1	37
Effectif ayant bénéficié d'un repos compensateur	11	1	13	13	11

(a) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) et reportés au 30 juin 2015.

1.3.2. Heures supplémentaires

La valorisation du volume d'heures supplémentaires représente en moyenne 1,6% de la masse salariale mondiale, soit une valeur estimée à environ 77 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Taux d'heures supplémentaires par région^(a)

(en % de la masse salariale)	Effectif mondial	France	Europe ^(b)	États- Unis	Japon	Asie ^(c)	Autres marchés
Heures supplémentaires	1,6	1,2	1,5	1,5	2,9	2,3	0,9

(a) Les données sont reportées au 30 juin 2015.

(b) Hors France.

(c) Hors Japon.

1.3.3. Absentéisme

Le taux global d'absentéisme au sein du Groupe, pour les contrats à durée déterminée et indéterminée, se situe à 4,9% sur l'exercice clos le 30 juin 2015. Il est stable par rapport aux deux années précédentes. Les deux causes principales d'absence sont la maladie (2,3%) et la maternité (1,6%). Le taux d'absentéisme dans les entités européennes est globalement deux fois plus élevé que celui constaté dans les autres régions.

Taux d'absentéisme^(a) par région et par motif

(en %)	Effectif mondial	France	Europe ^(b)	États- Unis	Japon	Asie ^(c)	Autres marchés
Maladie	2,3	3,8	3,1	1,2	0,5	1,9	1,5
Accidents de travail et de trajet	0,2	0,4	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Maternité	1,6	1,4	2,7	0,6	1,9	1,6	1,0
Absences rémunérées (événements familiaux)	0,4	0,3	0,4	0,1	1,1	0,4	1,3
Absences non rémunérées	0,4	0,5	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4
TAUX GLOBAL D'ABSENTÉISME	4,9	6,5	6,7	2,4	3,6	4,4	4,4

(a) Nombre de jours d'absences divisé par le nombre de jours théoriques travaillés.

(b) Hors France.

(c) Hors Japon.

1.4. RÉMUNÉRATIONS

Les rémunérations proposées par les Maisons du groupe Christian Dior sont bien positionnées par rapport au marché afin d'attirer et motiver les talents. Des enquêtes de salaire internationales prenant en compte la spécificité des métiers et secteurs d'activités sont réalisées annuellement et permettent ainsi de veiller en permanence au bon positionnement par rapport au marché. À travers des parts variables prenant en compte la performance individuelle et les résultats financiers de leur société d'appartenance, les cadres sont étroitement associés au succès des Maisons.

Des initiatives et outils propres à chaque entité sont mis en place afin de réduire l'écart de salaire entre les femmes et les hommes pour une même classification professionnelle. Les études et actions menées dans les Maisons concernent principalement l'égalité professionnelle dans la rémunération et dans la répartition des niveaux d'appréciation de la performance individuelle.

Les études menées en 2014/2015 sur la répartition des niveaux de performance individuelle montrent ainsi une distribution identique pour les femmes et pour les hommes.

1.4.1. Rémunération moyenne

En France, la répartition de la rémunération brute moyenne mensuelle des salariés sous contrat à durée indéterminée, à temps complet et présents tout au long de l'exercice clos le 30 juin 2015 est la suivante :

Effectif concerné (en %)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
Moins de 1 500 euros	2	1
De 1 501 à 2 250 euros	24	21
De 2 251 à 3 000 euros	22	26
Plus de 3 000 euros	52	52
TOTAL	100	100

1.4.2. Frais de Personnel

Au niveau mondial, la répartition des frais de personnel s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
Masse salariale brute – Contrats à durée déterminée ou indéterminée	4 757	3 998
Charges sociales patronales	1 198	1 035
Travail temporaire	217	179
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	6 172	5 212

Le poids des frais de mise à disposition de personnel par des prestataires de service ou de travail temporaire est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent et représente 6% du total de la masse salariale dans le monde, charges sociales comprises.

1.4.3. Intéressement, participation et épargne salariale

Toutes les sociétés françaises de 50 salariés et plus disposent d'un Plan de participation, d'intéressement ou d'épargne. Ces plans ont représenté au cours de l'exercice 2014/2015 une charge globale de 198,7 millions d'euros, en augmentation de 5 % par rapport à la période précédente.

Le tableau suivant présente les montants versés au cours des exercices concernés.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
Participation	93	99
Intéressement	80	60
Abondement aux plans d'épargne	19	15
TOTAL	192	174

1.5. RESPONSABILITÉ SOCIALE

Dès 2013, le groupe LVMH a manifesté son attachement aux valeurs universelles en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies, reflétant ainsi son engagement ancien en matière de responsabilité sociale de l'entreprise. Il s'engage à aligner ses opérations et sa stratégie sur dix principes recensés relatifs aux droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

LVMH soutient la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les Principes directeurs de l'OCDE, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les objectifs de développement du millénaire, ainsi que les principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies et la Charte de la diversité. Ces principes sont repris dans le Code de conduite LVMH, diffusé à travers le Groupe.

En matière de responsabilité sociale, le groupe Christian Dior a identifié quatre enjeux prioritaires pour toutes ses Maisons et sociétés valables partout dans le monde : l'attention constante portée aux conditions de travail, la prévention contre toutes formes de discrimination, l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap et l'implication sociale au bénéfice des communautés environnantes.

Ces enjeux prioritaires se déploient dans un univers très décentralisé où les Maisons et sociétés sont libres, dans le cadre d'une politique globale définie au niveau du Groupe, de définir leurs plans d'actions sur chacune de leurs dimensions prioritaires. Elles les définissent en fonction de leurs propres enjeux humains et sociétaux et de leurs contextes locaux, dans le respect de leur histoire et de leur patrimoine. Elles en rendent compte annuellement à travers le reporting RSE (Responsabilité Sociale en Entreprise).

Dans les Maisons et leurs filiales, le pilotage de la démarche de responsabilité sociale est placé sous la responsabilité du directeur des Ressources humaines. Il s'appuie sur un correspondant RSE pour assurer la pertinence et la consistance des actions de la Maison en rapport avec les grands thèmes d'actions définis par le Groupe.

Au niveau du Groupe, la cohérence globale de la démarche repose sur des échanges constants entre la direction du Développement social et les correspondants RSE en Maison. Son pilotage est assuré par un reporting international couvrant les Maisons du Groupe de plus de 50 salariés. Le reporting permet de recenser chaque année l'intégralité des actions de responsabilité sociale menées au cours des douze derniers mois. Il couvre les quatre grands thèmes de la démarche Groupe. Chaque thème du reporting mentionne les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail. Une fois par an, les membres du réseau RSE sont réunis pour dresser un bilan de l'année écoulée sur la base du reporting et ainsi établir les priorités de l'année en cours.

LVMH rend compte de sa démarche de responsabilité sociale à travers le Rapport annuel, le Document de référence et son Rapport de responsabilité sociale. Ses engagements et actions sont communiqués en interne à travers la newsletter RSE et le site Intranet du Groupe, Voices. Tous les nouveaux managers sont systématiquement informés de la politique RSE menée par le Groupe, de sa mise en œuvre et de leur rôle, lors des séminaires d'intégration.

Depuis 2013, LVMH mobilise les Présidents de ses Maisons en les invitant à participer à un événement annuel : « le Dîner des Maisons engagées ». Il rassemble les acteurs internes et partenaires externes de la responsabilité sociale du Groupe. En 2014, il a réuni plus de 250 personnes et 10 Présidents de Maison à l'invitation d'Antonio Belloni, Directeur général délégué du Groupe, et de Chantal Gaemperle, Directeur des Ressources humaines et synergies Groupe. Le « Dîner des Maisons engagées » célèbre l'engagement humain, social et sociétal des Maisons et sociétés du Groupe. À cette occasion, un montant total de 150 000 euros a été reversé à l'hôpital Robert Debré de Paris en faveur de la lutte contre la drépanocytose ainsi qu'à la fondation « K d'Urgences » qui soutient les familles monoparentales en situation de précarité.

1.5.1. L'égalité femme – homme

La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture du groupe Christian Dior. Au 30 juin 2015, les femmes représentent les trois quarts des effectifs totaux. Cette forte présence féminine est une caractéristique essentielle du Groupe. Elle est liée notamment à la nature même des métiers du Groupe, très féminisés dans les Parfums et Cosmétiques (83 % de femmes), la Distribution sélective (83 % de femmes) ou la Mode et Maroquinerie (70 % de femmes). À l'opposé, les hommes sont majoritaires dans les métiers des Vins et Spiritueux où ils représentent 64 % des effectifs. Au 30 juin 2015, les femmes représentent 64 % des cadres.

Manifestation de la culture de l'égalité femme-homme du Groupe, 41 Maisons s'engagent à respecter les Women's Empowerment Principles (WEP) de l'ONU. Au cours de l'exercice 2014/2015, ce sont l'ensemble des Maisons basées aux États-Unis qui ont signé ces principes. Les sept principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies portent notamment sur l'éducation, la formation et le développement professionnel des femmes ainsi que l'engagement en faveur de l'égalité au plus haut niveau de l'entreprise.

Lancée depuis 2007, l'initiative « EllesVMH » a pour mission de développer les talents féminins et les aider à accomplir pleinement leur potentiel au sein du Groupe. Au cours de l'exercice 2014/2015, les actions entreprises ont permis de rassembler plus de 850 personnes autour de cet enjeu. Les réseaux régionaux « EllesVMH » dans les différents marchés, rassemblant des talents féminins de toutes les Maisons et Divisions, ont organisé dix événements de développement et de networking. En septembre 2014, par exemple, a eu lieu la première réunion internationale des correspondants en charge de l'initiative « EllesVMH ».

À l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, 150 talents féminins ont participé en Espagne au forum sur le

développement de la carrière, avec des intervenants internes et externes. Au Royaume-Uni, 40 personnes se sont réunies pour un atelier et une formation sur le thème du networking. Enfin, aux États-Unis, 90 participantes ont bénéficié d'un partage d'expérience de la part de dirigeantes du Groupe.

Le groupe Christian Dior suit tout particulièrement le développement de ses talents féminins lors de la revue annuelle de l'organisation, avec un ensemble d'objectifs et d'indicateurs clés. Afin de faciliter leur évolution vers des rôles exécutifs, le Groupe déploie annuellement un programme de coaching pour les talents féminins les plus prometteurs. Au cours de l'exercice 2014/2015, 50 personnes ont bénéficié de ce programme complet. En matière de communication en ligne, la communauté Intranet « EllesVMH » est d'ores et déjà l'une des plus larges communautés internes, avec plus de 800 membres à travers le monde, hommes et femmes.

Le Groupe poursuit ses efforts pour atteindre fin 2015 son objectif de représentation des femmes dans les comités de direction, fixé à 40 %. Au 30 juin 2015, les Comités de direction sont composés de 38 % de femmes (37 % au 30 juin 2014). L'ambition du Groupe est d'assurer un environnement d'excellence où tous les talents peuvent accomplir pleinement leur potentiel. Six sociétés du Groupe ont à leur tête une Présidente : Krug, Fred, Loewe, Donna Karan, Acqua di Parma et Starboard Cruise Services.

Les Maisons conduisent également leurs propres initiatives. Loewe a déployé un e-learning pour ses managers sur la gestion de la diversité et, pour ses collaboratrices managers, une formation de trois jours en collaboration avec l'université de Navarra. En Italie, Fendi a sensibilisé ses 200 collaborateurs du siège social par une exposition sur l'égalité entre les sexes et a lancé un partenariat avec une association pour la réinsertion sociale de femmes. Hennessy, en France, a organisé la seconde édition de « Vignoble au féminin », un événement de partage et de développement pour les femmes vigneronnes.

Représentativité des femmes dans les recrutements ^(a) et dans les effectifs du Groupe

(% de femmes)	Recrutements		Effectifs du Groupe	
	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
Répartition par Groupe d'activités				
Christian Dior Couture	67	70	69	70
Vins et Spiritueux	41	37	36	36
Mode et Maroquinerie	66	68	70	71
Parfums et Cosmétiques	85	84	83	83
Montres et Joaillerie	60	60	60	59
Distribution sélective	85	84	83	82
Autres activités	50	58	47	47
Répartition par catégorie professionnelle				
Cadres	63	64	64	63
Techniciens – Responsables d'équipes	72	73	69	69
Employés administratifs – Personnel de vente	81	81	81	81
Personnel de production	51	43	61	59
Répartition par zone géographique				
France	70	72	68	69
Europe (hors France)	77	76	74	74
États-Unis	81	81	79	78
Japon	78	75	75	75
Asie (hors Japon)	75	74	75	74
Autres marchés	79	80	70	69
TOTAL	77	77	74	73

(a) Sous contrat à durée indéterminée, incluant les mobilités et les titularisations CDD vers CDI.

1.5.2. La politique en faveur des seniors

L'importance de la préservation des savoir-faire dans les différents métiers du groupe Christian Dior place la question de leur transmission au cœur de la politique en faveur des seniors. Détenteurs de compétences artisanales et de savoir-faire précieux développés tout au long de leur carrière, les salariés seniors sont sollicités et valorisés à travers des actions de tutorat. Dans le monde, 12,7 % de collaborateurs du Groupe ont plus de 50 ans. Cette population représente 21,6 % de l'effectif en France, au 30 juin 2015.

Sous l'impulsion de la direction des Ressources humaines Groupe, les Maisons s'attachent à mettre en œuvre une approche globale de gestion et de développement des collaborateurs seniors. Ainsi, elles ont pu décliner cette politique en fonction de leurs caractéristiques propres, identifiées suite à la réalisation de diagnostics. En France, 22 Maisons ont pris des engagements quant à la gestion de leurs collaborateurs seniors, par la voie d'un accord ou de plan d'actions seniors et ce afin de favoriser le recrutement, l'emploi et le développement de carrière des collabo-

rateurs âgés de plus de 50 ans. Toutes les sociétés françaises du Groupe, quelle que soit leur taille, ont négocié ou mis en place un dispositif de « contrat de génération » dans le triple objectif de développer l'accès durable des jeunes à l'emploi, de maintenir les seniors en emploi et enfin de transmettre des savoirs et l'expérience entre les générations. Les engagements pris par les Maisons concernent aussi les recrutements et la formation des seniors.

Les sociétés portent une attention particulière au maintien en emploi des seniors. Des efforts sont portés sur l'ergonomie des postes de travail, la prévention de la pénibilité et plus largement les conditions de travail des plus de 50 ans, en particulier pour les postes les plus exposés dans les ateliers et les sites de production, par exemple chez Louis Vuitton. Domaine Chandon en Argentine a mis en place un atelier adapté qui permet aux opérateurs seniors ayant développé des inaptitudes de rester en emploi. Le maintien en emploi passe aussi par la préservation et le développement des compétences des salariés seniors. Cela se traduit chez Guerlain ou encore Bvlgari en Asie par un effort spécifique en formation ou par des mobilités.

Des responsables des Ressources humaines dans toutes les Maisons ont été formés à la réalisation d'entretien de mi-carrière, selon un programme établi par la direction des Ressources humaines du Groupe. Ces entretiens se déploient dans les Maisons (Moët & Chandon, Hennessy, Berluti, Parfums Christian Dior, Louis Vuitton, Le Bon Marché...) afin de mieux gérer les carrières des seniors et de proposer systématiquement aux collaborateurs de plus de 50 ans un bilan professionnel adapté.

Des aménagements du temps de travail peuvent être ensuite proposés aux collaborateurs en fin de carrière (Céline, Guerlain, LVMH Fragrance Brands...), ainsi que des réunions d'information sur la retraite, notamment chez Hennessy et Louis Vuitton.

1.5.3. L'emploi des personnes handicapées

Le soutien à l'insertion professionnelle et à l'emploi des personnes en situation de handicap est au fondement de la démarche de responsabilité sociale du groupe Christian Dior. La place donnée au handicap agit comme révélateur des valeurs portées par la RSE Groupe, respect de la singularité de chacun, même exigence appliquée à tous et mise à disposition des moyens pour y répondre.

L'engagement du Groupe s'incarne dans la Mission Handicap LVMH. Créée en 2007, elle rassemble un réseau de 30 correspondants handicap en Maisons et pilote la démarche Groupe. La Mission Handicap a pour vocation la mise en œuvre d'actions visant à favoriser le recrutement et le maintien en emploi de personnes en situation de handicap et le développement de partenariats avec des associations et des établissements œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Cet engagement a permis de porter, au 31 décembre 2014, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap en France à 4,1% en normes officielles (addition du taux direct et indirect).

Au cours de l'exercice 2014/2015, le Groupe a lancé « EXCELLhanCE », un dispositif original de formation pour faciliter l'accès à l'emploi à des personnes en situation de handicap. Il a bénéficié du soutien et de la confiance de l'AGEFIPH, partenaire de référence sur le sujet de l'emploi des personnes en situation de handicap en France, qui s'est traduit par la signature d'une convention de partenariat entre le Groupe et l'AGEFIPH. Ce dispositif permet à des personnes en situation de handicap d'obtenir à la fois un diplôme, une expérience significative dans les Maisons et sociétés du Groupe et des savoir-faire spécifiques à l'univers du luxe. Il s'appuie sur des formations en alternance renforcées, de 12 à 24 mois, dans trois métiers : la vente,

la logistique et la gestion des Ressources humaines. La sélection des candidats s'est faite selon le processus « Handi-Talents » basé sur des mises en situations professionnelles, à l'intention des candidats handicapés. Ces sessions de recrutement innovantes objectivent le recrutement et permettent d'identifier des aptitudes et des compétences transférables dans l'activité professionnelle. Au cours de la période, 24 personnes ont pu ainsi intégrer le dispositif « EXCELLhanCE ».

L'engagement des Maisons du Groupe s'est également démontré au travers de la signature des conventions AGEFIPH chez Veuve Clicquot et Parfums Christian Dior. La Maison Hennessy est pour sa part sous accord agréé depuis 2011, renouvelé pour une durée de 3 ans en 2013.

L'emploi de personnes en situation de handicap passe au préalable par la formation. LVMH préside l'association ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Elèves et Etudiants Handicapés), structure rassemblant une soixantaine d'entreprises autour de la formation des plus jeunes handicapés. Les collaborateurs du Groupe ont consacré leur temps et leur énergie au bénéfice de ces jeunes en participant à 5 actions spécifiques ARPEJEH.

La mobilisation pour l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap dépasse très largement les frontières françaises. En Italie par exemple, Berluti accueille des personnes en formation dans le cadre de l'Académie du Savoir-Faire. En Espagne, Sephora a développé un livret d'accueil spécifique pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap. Au Japon, les Maisons montrent une sensibilité toute particulière à cette question, telles que Louis Vuitton ou encore Bvlgari et Loewe qui y déploient leurs efforts pour recruter.

Le groupe Christian Dior favorise le recours au secteur protégé et adapté en France. Ce secteur permet à une personne connaissant une situation de handicap lourd, définitive ou passagère, d'exercer une activité dans un milieu adapté. Le 17 juillet 2014, à l'occasion du lancement du nouvel annuaire LVMH des fournisseurs du secteur protégé, la Mission Handicap a organisé un événement au cours duquel les Maisons et sociétés du Groupe sont allées dans ces structures à la rencontre des personnes y travaillant. Il a également permis aux Maisons de partager leurs bonnes pratiques. Guerlain a, par exemple, choisi de confier le nettoyage de l'ensemble du linge de son institut du 68 avenue des Champs Élysées à Paris à un établissement du secteur protégé. Au niveau du Groupe en France, les prestations confiées au secteur protégé et adapté ont représenté 5,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2014/2015.

1.6. DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

Dans un Groupe par essence décentralisé, la fonction Ressources humaines a pour mission de promouvoir le partage des connaissances et la transversalité. La revue annuelle des organisations et des talents, l'OMR, qu'elle pilote, constitue un exercice transverse mobilisant toutes les Maisons et toutes les filiales du Groupe dans le but de détecter les talents internes et d'assurer la succession aux postes clés. Dans ce cadre, sont organisées des réunions de mobilités entre Maisons et intra-régions qui font émerger des options de successions multiples. Ce sont plus de 70 comités de mobilité par niveaux de postes, et par régions géographiques, qui sont venus rythmer la période. Au final, 75 % des postes de cadres dirigeants sont désormais pourvus en interne.

L'ensemble des collaborateurs peuvent également se sentir acteurs de leur propre évolution grâce au *job board* interne « MOVE », accessible dans le monde entier sur l'intranet du Groupe. Ce dernier a connu au cours de l'exercice 2014/2015 une croissance de plus de 50 % des postes ouverts en interne par rapport à l'année précédente.

Les managers sont bien évidemment des acteurs centraux de cette culture du développement de l'organisation et des carrières. Cette compétence constitue désormais un critère systématique sur lequel ils sont évalués lors de leur entretien annuel, la Revue de Performance et de Carrière.

Le groupe Christian Dior favorise également la mobilité d'une catégorie professionnelle à une autre en incitant ses collaborateurs à acquérir de nouvelles compétences notamment à travers des formations qualifiantes ou diplômantes. 7 953 collaborateurs ont été promus au cours de l'exercice 2014/2015, soit 6,9 % de l'effectif CDI.

Enfin, préparer l'avenir, c'est également accompagner les « Hauts Potentiels » du Groupe à travers le programme de développement des talents internes « FuturA ». C'est avant tout sur leur potentiel, sur leur capacité créative et sur les valeurs qui les motivent que s'opère leur sélection.

Quelle que soit la diversité des activités et des équipes concernées, le Groupe et ses Maisons construisent toujours leurs actions de

formation dans le but de répondre à la fois aux besoins des affaires et au développement des personnes. Ainsi au cours de la période, pour les seuls niveaux cadres et managers, plus de 3 600 personnes ont été impliquées dans des actions de formation construites au niveau du Groupe. De plus en plus de pays sont désormais concernés : le Mexique, l'Australie, l'Inde et la Corée du Sud s'ajoutent à la liste des pays couverts par des interventions du Groupe.

En ce qui concerne ses dirigeants, le groupe Christian Dior a renforcé son effort en investissant de manière encore plus appuyée dans le monde entier sur un leadership efficace pour une exigence de performance, pour un engagement des managers à toujours mieux développer leurs équipes, pour le développement de la désirabilité de nos marques.

Nouvelle initiative du Groupe, lancée au cours de l'exercice 2014/2015, l'Institut des métiers d'excellence est un programme de formation professionnelle qualifiant et certifiant, qui permet au Groupe d'assurer la transmission de ses savoir-faire en valorisant la filière des métiers de l'artisanat et de la création auprès des jeunes générations, afin de répondre aux besoins et aux exigences actuelles et futures des Maisons. Les premières conventions de partenariat ont été signées avec les écoles de la Bijouterie et Joaillerie, de la Chambre syndicale de la Couture parisienne, des Compagnons du devoir et du Tour de France et son Institut des Matériaux Souples. Ainsi, 28 alternants ont pu rejoindre les classes LVMH en septembre 2014. Ils sont en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans les Maisons : Louis Vuitton, Givenchy, Kenzo et Le Bon Marché pour le CAP Couture Flou ; Chaumet et Louis Vuitton pour le CAP Art et Technique de la Bijouterie-Joaillerie et le CAP Maroquinerie. L'Institut des métiers d'excellence a ainsi pour ambition de valoriser le rôle clef des maîtres d'apprentissage et des tuteurs dans la transmission des savoir-faire aux jeunes générations.

Une offre de formation diversifiée est également proposée aux collaborateurs non cadres, qu'ils soient dans les boutiques, sur les sites de production ou dans les sièges sociaux, afin d'accompagner leur évolution au sein du Groupe.

Une grande partie de la formation s'effectue également au quotidien sur le lieu même du travail et n'est pas comptabilisée dans les indicateurs présentés ci-dessous :

	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
Investissement formation (<i>en millions d'euros</i>)	109,6	93,8
Part de la masse salariale (<i>en %</i>)	2,3	2,3
Nombre moyen de jours de formation par salarié	2,3	2,5
Coût moyen de la formation par salarié (<i>en euros</i>)	886	806
Salariés formés au cours de l'année (<i>en %</i>)	59,1	57,7

Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) présent au cours de l'exercice, à l'exception du taux de salariés formés au cours de l'exercice qui est calculé sur l'effectif CDI présent au 30 juin de l'année.

L'investissement formation réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 par les sociétés du groupe Christian Dior dans le monde a représenté un montant de 109,6 millions d'euros, soit environ 2,3% de la masse salariale.

L'investissement formation moyen par personne en équivalent temps plein se situe à environ 886 euros. Au cours de l'année

2014/2015, le nombre total de jours de formation s'élève à 285 676, soit un équivalent d'environ 1 242 personnes en formation à temps complet sur toute l'année.

59,1% des salariés ont eu accès à la formation en 2014/2015 et le nombre moyen de jours de formation par personne ressort à 2,3 jours.

L'investissement formation est réparti entre les catégories professionnelles et les zones géographiques selon le tableau ci-dessous :

	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Investissement formation (<i>en millions d'euros</i>)	29,5	17,2	29,7	4,7	23,4	5,2
Part de la masse salariale (<i>en %</i>)	2,7	1,6	2,5	1,9	2,5	2,3
Salariés formés au cours de l'année (<i>en %</i>)	60,6	57,9	53,5	60,9	64,9	54,6
Dont :						
Cadres	59,7	72,6	54,3	65,3	67,2	62,8
Techniciens et Responsables d'équipe	74,8	64,8	45,5	63,4	62,6	66,7
Employés administratifs et Personnel de vente	57,9	60,2	54,5	60,3	66,7	54,0
Personnel de production	53,7	38,2	46,5	2,0	30,8	26,8

Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) présent au cours de l'exercice, à l'exception du taux de salariés formés au cours de l'exercice qui est calculé sur l'effectif CDI présent au 30 juin de l'année.

En outre, le Groupe organise des séminaires d'intégration et de sensibilisation des nouveaux entrants à la culture du Groupe, à ses valeurs, à ses principes fondamentaux de management et à la connaissance de ses marques. 31 092 collaborateurs, en contrats temporaires ou permanents, ont bénéficié de tels séminaires au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.

1.7. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Au cours de l'exercice 2014/2015, il a été dénombré 1 118 accidents de travail avec arrêt qui se sont traduits par 26 884 journées de travail perdues. Le taux de fréquence est en amélioration constante depuis plusieurs années alors que le taux de gravité reste stable. 384 accidents de trajet ont également été recensés, occasionnant 7 684 journées de travail perdues. Un accident de trajet ayant entraîné la mort du salarié est à déplorer au cours de l'exercice.

La répartition des accidents de travail avec arrêt, par groupe d'activités et par zone géographique, est la suivante au 30 juin 2015 :

	Taux de fréquence ^(a)	Taux de gravité ^(b)
Répartition par groupe d'activités		
Christian Dior Couture	2,36	0,04
Vins et Spiritueux	7,40	0,21
Mode et Maroquinerie	4,64	0,11
Parfums et Cosmétiques	3,18	0,08
Montres et Joaillerie	2,52	0,01
Distribution sélective	6,24	0,16
Autres activités	5,59	0,03
Répartition par zone géographique		
France	10,50	0,28
Europe (hors France)	3,84	0,07
États-Unis	3,12	0,13
Japon	0,32	0,00
Asie (hors Japon)	3,73	0,05
Autres marchés	4,02	0,10
Groupe : 30 juin 2015	4,86	0,12

(a) Le taux de fréquence est égal au nombre d'accidents avec arrêt, multiplié par 1 000 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées ^(c).

(b) Le taux de gravité est égal au nombre de journées perdues, multiplié par 1 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées ^(c).

(c) Pour les sociétés situées hors de France, le nombre total d'heures travaillées par salarié est estimé à 2 000 en équivalent temps plein. Cette valeur peut être légèrement différente des heures effectivement travaillées selon les pays.

Plus de 33,7 millions d'euros ont été investis en Hygiène et Sécurité au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015. Ces sommes intègrent les dépenses de Médecine du travail, les équipements de protection et les programmes d'amélioration de la sécurité des personnes et de l'hygiène : mise en conformité des nouveaux équipements, signalisations, renouvellement des outils de protection, formation prévention incendie, réduction de l'impact du bruit.

Le montant global des dépenses et investissements relatifs à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail s'élève ainsi à plus de 62 millions d'euros soit 1,6 % de la masse salariale brute au niveau mondial. 35 357 personnes ont été formées à la sécurité dans les sociétés du Groupe dans le monde.

La motivation et les compétences des collaborateurs sont au cœur de l'excellence des produits et services proposés par les Maisons du Groupe. Les conditions de travail doivent leur permettre de les exprimer au mieux et de s'épanouir dans la réalisation de leurs missions. C'est donc au plus près de leurs besoins que se déploie l'engagement du Groupe en matière de conditions de travail.

Les diagnostics santé, sécurité et ergonomie sont réalisés dans les sites de production, les ateliers et les vignobles ainsi que dans les magasins et les sièges, donnant lieu à des plans d'actions structurés. Parfums Christian Dior, par exemple, déploie une démarche d'amélioration de l'ergonomie des postes pour les populations du siège, les populations itinérantes et les personnels des points de vente, en liaison avec les représentants du personnel. Chez Glenmorangie, en Ecosse, la démarche « zéro accident » continue à être l'élément clé qui structure toute la culture de santé et sécurité de la Maison. Chez Guerlain, de nombreuses actions relatives à l'ergonomie ont été mises en place sur les sites de production comme en boutique. Louis Vuitton déploie progressivement une démarche de santé alliant politique de santé, organisation du travail, environnement physique de travail et plan de formation pour ses ateliers de fabrication et ses entrepôts logistiques.

L'équilibre vie professionnelle/vie privée est l'une des autres composantes essentielles à la qualité de vie au travail sur laquelle s'appuient les Maisons du Groupe. Les dispositifs de conciergerie d'entreprise ou de mise à disposition de places en crèche se répandent dans le Groupe.

1.8. RELATIONS PROFESSIONNELLES

1.8.1. Bilan des accords collectifs

En France, les sociétés du Groupe Christian Dior ont des Comités d'entreprise, des Délégués du personnel ainsi que des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Le Comité de Groupe a été institué en 1985.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, les représentants du personnel ont participé à 1 712 réunions :

Nature des réunions	Nombre
Comité d'entreprise	575
Délégués du personnel	547
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	293
Autres	297
TOTAL	1 712

Ces réunions ont notamment permis la signature de 100 accords d'entreprise. En France, les Maisons Moët & Chandon, Veuve Clicquot, Hennessy, Sephora et Guerlain ont signé en particulier des accords en matière de santé et de sécurité au travail applicables au cours de l'année 2014/2015.

Le groupe Christian Dior ayant acquis ces dernières années une dimension européenne affirmée, l'évolution vers une structure juridique de Société Européenne était conforme à cette évolution. C'est dans ce cadre qu'a été entreprise la création d'un Comité de la Société Européenne, structure de représentation du personnel des 21 pays européens où le Groupe est présent. Il s'agit d'une instance dont les règles ont été arrêtées par un accord signé à l'unanimité le 7 juillet 2014 par des représentants du personnel élus originaires de ces 21 pays et par la direction du Groupe. La première réunion plénière du Comité de la Société Européenne s'est tenue le 26 mars 2015. Cette instance vient compléter le dispositif de représentation sociale qui comprend donc désormais trois niveaux : les Comités d'Entreprises, qui conformément à la

culture de décentralisation du Groupe traitent de l'essentiel des aspects sociaux ; le Comité de Groupe où les représentants du personnel sont informés et dialoguent avec les présidents de tous les groupes d'activités du Groupe, sur les orientations stratégiques, les enjeux économiques et financiers et les aspects de Ressources humaines ; et enfin le Comité de la Société Européenne qui traite des sujets correspondants à cette échelle.

1.8.2. Œuvres sociales et prestations complémentaires

En France, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, les différentes sociétés du groupe Christian Dior ont consacré un budget de plus de 22 millions d'euros à des activités sociales et culturelles par leur contribution aux Comités d'entreprise.

Les frais de restauration du personnel représentent un budget de 22,3 millions d'euros.

1.9. RELATIONS AVEC LES TIERS

La lutte contre la corruption fait partie des règles définies dans le Code de conduite du Groupe. Très largement diffusé à travers le Groupe, il fournit le socle sur lequel repose l'ensemble de la démarche. La Charte Environnement et le Code de conduite Fournisseurs en constituent une déclinaison dans des domaines spécifiques. Le Code de conduite réunit les principes fondamentaux qui illustrent l'engagement commun du Groupe et rappelle les principes de conduite qui guident au quotidien les principes de comportements professionnels attendus. Le Code de conduite précise que le Groupe proscrit toutes formes de corruption et qu'il s'engage à intervenir en toute indépendance dans la sphère publique.

1.9.1. Collaborations avec les fournisseurs

Le groupe Christian Dior considère ses relations avec les fournisseurs comme une dimension essentielle de sa chaîne de valeur. À ce titre, il s'attache à entretenir et promouvoir des relations responsables auprès de ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants.

Code de conduite Fournisseurs

En 2008, le Groupe s'est doté d'un Code de conduite Fournisseurs qui matérialise ses exigences dans les domaines de la responsabilité sociale, de l'environnement et de la lutte anti-corruption. Ce Code de conduite Fournisseurs a été diffusé auprès des Maisons du Groupe et toute collaboration avec un partenaire requiert l'engagement de ce dernier au respect de l'ensemble des principes éthiques qui constituent ce Code. Certaines Maisons comme Sephora et Moët Hennessy ont mis en place leur propre cahier des charges fournisseurs afin de répondre au mieux aux exigences spécifiques de leur activité. Dans ce sens, le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques a également lancé au cours de l'année 2014/2015 une Charte Achats responsables qui matérialise ses exigences concernant les thématiques suivantes : la qualité et la pérennité de ses relations avec ses fournisseurs, l'amélioration des performances économiques mutuelles, la sélection de matières durables et de fournisseurs responsables, l'innovation et la préservation des matières et savoir-faire. Cette charte est actuellement déployée à l'ensemble des Maisons du groupe d'activités.

Formations et accompagnement des fournisseurs

Le souci de forte interaction avec ses fournisseurs conduit le groupe Christian Dior à les accompagner dans la mise en place et le respect des meilleures pratiques environnementales, sociales et sociétales, tout en les sensibilisant et en les formant aux enjeux de développement durable et d'achat responsable propres à leur activité. Un des éléments marquants de l'année 2014/2015 qui illustre parfaitement cette dimension collaborative est la première édition d'un « Suppliers Day » à Florence en Italie. Cet événement a rassemblé les principales Maisons du Groupe ayant un réseau industriel significatif en Italie (Louis Vuitton, Givenchy, Céline, Loewe, Kenzo, Fendi, Loro Piana, Emilio Pucci, Marc Jacobs, Donna Karan et Bvlgari) ainsi que 140 de leurs fournisseurs (cuirs, souliers, prêt-à-porter, fourrure...), réunissant ainsi environ 250 participants. De la même façon, en 2014/2015, plus de 60 fournisseurs clés, principalement asiatiques, ont participé à une série expérimentale de six séances de formation en ligne organisée par Donna Karan. Trois sessions étaient axées sur des sujets de conformité sociale et trois autres sur les substances réglementées et la thématique environnementale en général. Donna Karan prévoit de continuer ces sessions de formation en ligne en 2015 afin d'aider les fournisseurs dans leurs efforts d'amélioration continue.

Il est également important de sensibiliser les équipes en interne qui sont directement ou indirectement impliquées dans les relations avec les fournisseurs (acheteurs, équipes de production...). Dans ce sens, Marc Jacobs a organisé en 2014/2015 une formation à New York auprès de 45 de ses collaborateurs sur les achats responsables, rappelant les priorités environnementales et sociales de la Maison au regard des enjeux industriels. Quant aux acheteurs de Louis Vuitton, ils reçoivent une formation théorique permettant d'accompagner au mieux les fournisseurs dans leur démarche d'amélioration continue. Au niveau de la holding, chaque année depuis 2005, un « Suppliers Sustainability Meeting » est organisé réunissant les fonctions achats, développement durable, juridique et contrôle interne des différentes Maisons. Toutes les activités du Groupe en France et à l'international y sont représentées. Ce rassemblement annuel permet aux Maisons de présenter leurs projets, actions et progrès sur la thématique des achats durables et responsables, et d'interagir les unes avec les autres sur des problématiques et bonnes pratiques communes.

Audits et suivi des fournisseurs

C'est également tout l'enjeu de la démarche d'audit, qui a été renforcée ces dernières années, que d'aider les Maisons à développer les outils et démarches visant à mieux identifier, évaluer et anticiper les risques et opportunités liés aux fournisseurs. À ce titre, Louis Vuitton a mis en place une démarche responsable d'audits sociaux basée sur le respect des conventions de l'Organisation internationale du travail, les réglementations locales et des standards définis par la Norme SA 8000. À ce volet social s'ajoute un volet environnemental visant à mesurer et prévenir les différents impacts sur l'environnement.

Ainsi, au niveau du Groupe, 925 audits sociaux et/ou environnementaux ont été réalisés au cours de l'exercice 2014/2015, dont plus de 90 % par des tiers spécialisés, chez 787 de ses fournisseurs. 543 audits ont porté sur des critères exclusivement sociaux. Plus de 40 % des résultats d'audits ont été en ligne avec

les exigences du Groupe et 37 % présentaient des cas mineurs de non-conformité. Les audits dont les conclusions faisaient apparaître un besoin d'amélioration significative de la part du fournisseur ou un cas majeur de non-conformité représentaient respectivement 17 % et 4 % des audits réalisés. Les non-conformités constatées au cours de ces audits portaient principalement sur deux indicateurs : Hygiène & Sécurité et Heures de Travail. Au total, 261 plans d'actions correctives ont été mis en place chez les fournisseurs dont les résultats d'audit identifiaient des pistes d'amélioration.

Le recours aux pré-audits a également permis de mieux identifier en amont les pratiques des fournisseurs et, le cas échéant, de décider de ne pas collaborer avec ces derniers. Dans ce sens, Louis Vuitton a mis en place des audits systématiques pour tout nouveau fournisseur localisé dans une zone considérée à risque d'après la matrice des risques Louis Vuitton, qui sont renouvelés régulièrement.

Le recours aux ré-audits (450 au 30 juin 2015 vs. 373 au 30 juin 2014) montre aussi que les Maisons exercent un suivi régulier de leurs fournisseurs et les accompagnent dans leurs démarches d'améliorations.

D'autre part, quand cela était nécessaire, certaines Maisons du Groupe ont été amenées à mettre fin à leur collaboration avec des fournisseurs dont les résultats d'audit faisaient apparaître des cas majeurs de non-conformité avec le Code de conduite du Groupe.

Afin d'améliorer la performance de sa « Supply chain » tant pour les fournisseurs de rang 1 qu'au-delà, le Groupe a également décidé en 2014/2015 d'adhérer à Sedex. Il s'agit d'une organisation sans but lucratif basée à Londres et visant à promouvoir les améliorations responsables et éthiques au niveau des pratiques en vigueur au sein des chaînes d'approvisionnement. La démarche proposée s'appuie sur deux objectifs principaux : pour les fournisseurs, alléger la charge administrative liée à la multiplication de demandes d'audit, de certifications, etc. ; pour le Groupe, mettre en commun les évaluations et audits fournisseurs, non seulement entre les Maisons du Groupe mais également avec les autres membres de Sedex.

Portées par une volonté d'amélioration continue, les Maisons du Groupe vont poursuivre en 2015/2016 leurs plans d'audit des fournisseurs, le suivi des plans d'actions et développer leur partenariat avec Sedex.

1.9.2. Sources d'approvisionnement et sous-traitance par groupe d'activités

N'ayant pas évolué depuis le 31 décembre 2014, les sources d'approvisionnement et sous-traitance par groupe d'activités ci-dessous, mis à part Christian Dior Couture, sont celles présentées dans la section « Activités du Groupe » incluse dans le Document de référence LVMH 2014.

Champagnes et vins

Le Groupe possède 1 642 hectares en production, qui fournissent un peu plus d'un quart des besoins annuels. Au-delà, les Maisons du Groupe s'approvisionnent en raisins et vins auprès de

vignerons et de coopératives, sur la base d'accords pluriannuels ; le premier fournisseur de raisins et de vins représente moins de 10 % du total des approvisionnements des Maisons du Groupe. Avant 1996, un prix indicatif était publié par l'interprofession ; s'y ajoutaient des primes spécifiques négociées individuellement entre les vignerons et les négociants. Depuis 1996, des accords interprofessionnels ont été signés et renouvelés, dans une volonté de modération dans les fluctuations du prix du raisin, à la hausse ou à la baisse. Le renouvellement le plus récent de cet accord date de 2014, fixant le cadre des négociations portant sur les vendanges 2014 à 2018 (décision n° 182 du CIVC).

Depuis une dizaine d'années, les vignerons et négociants ont mis en place une réserve qualitative permettant de faire face aux irrégularités des récoltes, les stocks excédentaires ainsi « bloqués » pouvant être mis en vente les années de faible récolte. Ces vins « bloqués » en réserve qualitative assurent une certaine sécurité pour les années futures de petite récolte.

Pour la récolte 2014, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a fixé le rendement maximal de l'appellation Champagne à 10 000 kg/ha. Ce rendement maximal correspond au niveau de récolte maximal pouvant être vinifié et commercialisé en appellation Champagne. En 2006, l'INAO a redéfini le cadre réglementaire des réserves « bloquées » évoquées précédemment. Il est désormais possible de récolter des raisins au-delà du rendement commercialisable dans la limite d'un plafond appelé « plafond limite de classement » (PLC). Ce PLC est déterminé chaque année dans la limite du rendement total maximum. Il a été fixé à 3 100 kg/ha pour la récolte 2014. La récolte au-delà du rendement en appellation est bloquée en réserve, conservée en cuves et utilisée pour compléter une récolte déficitaire. Le niveau maximum de cette réserve bloquée est fixé à 10 000 kg/ha.

Le prix payé par kilo de raisin de la vendange 2014 s'établit entre 5,36 euros et 6,17 euros suivant les crus, en augmentation de 2,1 % par rapport à 2013.

Les matières sèches, c'est-à-dire les bouteilles, bouchons, et tous autres éléments constituant le contenant ou l'emballage sont acquis auprès de fournisseurs hors Groupe.

En 2014, les Maisons de Champagne ont eu recours à des sous-traitants pour un montant de 20 millions d'euros environ ; ces prestations portent notamment sur les opérations de pressurage, de manipulation ou d'entreposage des bouteilles.

Cognac et spiritueux

Hennessy exploite 170 hectares en propriété. Le vignoble du Groupe est resté quasiment stable depuis 2000, après l'arrachage de 60 hectares de vignes en 1999, ceci dans le cadre du plan interprofessionnel mis en place en 1998 ; ce plan avait pour objet de réduire la superficie de production par des primes offertes à l'arrachage et des aides attribuées aux vignerons, incitant à une production de vins autres que ceux entrant dans l'élaboration du cognac.

L'essentiel des vins et eaux-de-vie nécessaires à Hennessy pour sa production est acheté auprès d'un réseau d'environ 2 500 producteurs indépendants, avec lesquels la société veille au maintien d'une extrême qualité. Les prix d'achat des vins et eaux-de-vie sont établis entre la société et chaque producteur

suivant l'offre et la demande. En 2014, le prix des eaux-de-vie de la récolte est en augmentation de 3,1 % par rapport à celui de la récolte 2013.

Grâce à un stock optimal d'eaux-de-vie, le Groupe peut gérer les effets des évolutions de prix, en adaptant ses achats d'une année sur l'autre.

Hennessy poursuit la maîtrise de ses engagements d'achat sur la récolte de l'année et la diversification de ses partenariats, pour préparer sa croissance future dans les différentes qualités.

Comme pour les activités de Champagne et Vins, Hennessy s'approvisionne en matières sèches (bouteilles, bouchons et autres constituants d'emballage) auprès de fournisseurs hors Groupe. Les barriques et foudres utilisés pour le vieillissement du cognac proviennent également de fournisseurs hors Groupe.

Hennessy a peu recours à la sous-traitance pour ce qui concerne son cœur de métier.

Mode et Maroquinerie

Les dix-huit ateliers de fabrication de maroquinerie de Louis Vuitton, douze en France, trois en Espagne et deux aux États-Unis, assurent l'essentiel de la fabrication des articles de maroquinerie et d'horlogerie de la marque Louis Vuitton. Les ateliers Louis Vuitton de Fiesso d'Artico, en Italie, regroupent l'ensemble des savoir-faire, du développement à la fabrication pour toutes les catégories de souliers. Louis Vuitton ne recourt à des fabricants externes que pour compléter ses fabrications et obtenir une flexibilité de son volume de production.

Louis Vuitton achète ses matières auprès de fournisseurs localisés dans le monde entier et avec lesquels la Maison a établi des relations de partenariat. La stratégie fournisseurs mise en œuvre depuis quelques années a permis de répondre aux besoins tant en termes de volumes que de qualité et d'innovation grâce à une politique de concentration et d'accompagnement des meilleurs fournisseurs tout en limitant la dépendance de Louis Vuitton vis-à-vis de ces derniers. Ainsi le premier fournisseur de cuirs ne pèse pas plus de 15 % du total des approvisionnements en cuir de Louis Vuitton. Louis Vuitton a démarré en 2009 une stratégie d'intégration visant notamment à acquérir et maîtriser certains savoir-faire et à sécuriser des filières stratégiques. Les prises de participation dans la tannerie Heng Long, spécialisée dans les cuirs exotiques, et dans les Tanneries Roux, spécialiste français des cuirs de veau haut de gamme, illustrent notamment cette stratégie.

Fendi et Loewe disposent d'ateliers de maroquinerie dans leurs pays d'origine, et en Italie pour Céline, qui ne couvrent qu'une part de leurs besoins de production. De façon générale, la sous-traitance à laquelle a recours le groupe d'activités est diversifiée en termes de nombre de sous-traitants, et située pour une large part dans le pays d'origine de la marque, France, Italie et Espagne.

Globalement, pour les activités Mode et Maroquinerie, le recours à la sous-traitance de production représente en 2014 environ 34 % du coût des ventes.

Enfin, pour les différentes Maisons, les fournisseurs de tissu sont très souvent italiens, sans qu'il y ait toutefois d'exclusivité.

Les créateurs et les bureaux de style de chacune des Maisons permettent, de façon générale, de ne pas dépendre, pour la fabrication, de brevets ou de savoir-faire exclusifs appartenant à des tiers.

Parfums et Cosmétiques

Les cinq centres de production français de Guerlain, Parfums Christian Dior et LVMH Fragrances Brands assurent la quasi-totalité de la production des quatre grandes marques françaises, y compris Kenzo Parfums, tant dans le domaine des produits parfumants que dans ceux du maquillage ou des produits de soin. Make Up For Ever dispose également de capacités de production en France. Les marques Benefit, Parfums Loewe, Fresh et Parfums Fendi confient la fabrication de leurs produits pour partie aux autres marques du Groupe, le solde étant sous-traité à l'extérieur du Groupe.

Au total, la sous-traitance industrielle représente en 2014, pour cette activité, environ 6 % du coût des ventes ; s'y ajoutent environ 9 millions d'euros de sous-traitance logistique.

Les matières sèches, c'est-à-dire les flaconnages, bouchons... et tous autres éléments constituant le contenant ou l'emballage, sont acquis auprès de fournisseurs hors Groupe, ainsi que les matières premières entrant dans l'élaboration des produits finis. Dans certains cas, ces matières ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs français ou étrangers.

Les formules des produits sont développées majoritairement dans les laboratoires de Saint-Jean de Braye en France, le Groupe pouvant également acquérir ou développer des formules auprès de sociétés spécialisées, notamment dans le domaine des jus de parfums.

Montres et Joaillerie

Grâce à ses ateliers et manufactures suisses, situés au Locle, à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel, à Cornol, au Sentier, à Chevenez et à Nyon, le Groupe assure la quasi-totalité de l'assemblage des montres et chronographes vendus sous les marques TAG Heuer, Hublot, Zenith, Bvlgari, Dior, Chaumet et Fred, ainsi que la conception et fabrication des mouvements mécaniques *El Primero* et *Elite* de Zenith, le *Calibre 1887* de TAG Heuer, *l'UNICO* de Hublot et les Hautes Complications de Bvlgari. En 2011, TAG Heuer a acquis 100 % de ArteCad, un acteur suisse majeur dans l'approvisionnement en cadrans de montre, et Hublot a acquis la totalité du capital de Profusion, entreprise spécialisée dans la maîtrise de la fibre de carbone, ce qui complète les capacités actuelles de TAG Heuer et Bvlgari sur les composants critiques de cadrans, boîtes et bracelets. La Manufacture de Zénith au Locle a fait l'objet d'une rénovation majeure en 2012. En 2013, TAG Heuer a inauguré une nouvelle manufacture de mouvements à Chevenez.

Globalement, dans cette activité, la sous-traitance représente en 2014 12 % du coût des ventes.

Bien que le Groupe puisse avoir recours à des tiers dans certains cas pour le dessin de ses modèles, ceux-ci sont le plus souvent élaborés dans ses propres bureaux d'études.

Christian Dior Couture

Les capacités de production et le recours à la sous-traitance sont très variables selon les produits concernés.

Dans le domaine de la Maroquinerie, Christian Dior Couture peut faire appel à des entreprises tierces pour compléter ses fabrications et lui assurer une grande flexibilité de production.

Cette sous-traitance représente environ 29 % du coût des ventes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Dans le domaine du Prêt-à-porter et de la Haute Joaillerie, la Société s'approvisionne exclusivement auprès d'entreprises extérieures.

1.9.3. Impact territorial de l'activité en matière d'emploi et de développement régional

Le groupe Christian Dior pratique une politique de maintien et de développement de l'emploi. Grâce au développement soutenu de ses marques, de nombreux emplois commerciaux sont créés dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, en particulier dans le cadre de l'extension du réseau de magasins en propre.

Au 30 juin 2015, les licenciements pour motif non inhérent à la personne, y compris les licenciements pour raison économique, représentent seulement 3 % des départs toutes causes confondues.

De nombreuses sociétés du Groupe sont implantées historiquement dans les provinces françaises et sont des acteurs incontournables du développement de l'emploi dans leurs régions respectives : Parfums Christian Dior à Saint-Jean de Braye, près d'Orléans, Veuve Clicquot Ponsardin et Moët & Chandon en Champagne, Hennessy à Cognac. Elles ont développé des politiques de relation et de communication avec les collectivités locales, en particulier dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'emploi. Sephora, qui déploie des magasins dans toute la France, et dont les deux tiers de l'effectif travaillent en dehors de la région parisienne, mène régulièrement des actions en faveur de l'emploi local.

Acteurs économiques majeurs dans plusieurs bassins d'emploi, les sociétés du Groupe sont attentives aux spécificités sociales régionales et ont développé des partenariats, explicités ci-après, avec des associations ou des ONG afin d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis.

1.9.4. Promotion de l'éducation et relations avec les établissements d'enseignement et les associations d'insertion

Le groupe Christian Dior est conscient du rôle de l'éducation dans l'amélioration des conditions de vie et dans l'insertion sociale et professionnelle. L'excellence que promeut le Groupe est aussi un très bon catalyseur de l'insertion. Les sociétés du Groupe se mobilisent donc à travers le monde pour faciliter l'accès à l'éducation pour les plus jeunes dans les territoires défavorisés ou frappés par des catastrophes naturelles.

De Beers est engagé dans un partenariat avec Women for Women International qui fournit une assistance aux femmes dans les zones déchirées par la guerre, à travers des formations, l'éducation aux droits et l'assistance à l'entrepreneuriat. L'opération « Hand in Hand for Haïti » lancée par DFS après le séisme de janvier 2010, permet de faire vivre un complexe scolaire pour les enfants les plus démunis de la région de Saint-Marc. Cette initiative est également soutenue par Starboard Cruise Services. Bvlgari déploie dans le monde son soutien à l'éducation des plus jeunes à travers Save the Children. Louis Vuitton a développé des partenariats dans différents pays. Au Brésil, par exemple, la Maison soutient « Spectaculo », un programme qui offre aux jeunes enfants défavorisés de Rio de Janeiro des formations complémentaires à l'école, en les mobilisant autour d'initiatives artistiques, culturelles et professionnelles. Le réseau de boutiques Sephora soutient « Toutes à l'école » qui œuvre pour la scolarisation des petites filles au Cambodge, par la vente lors des fêtes de fin d'année d'une peluche dans ses boutiques au profit de l'association. Localement, le Groupe met également en place de nombreux partenariats et tisse de multiples liens avec des institutions éducatives locales pour mieux faire connaître ses métiers. Ces partenariats se concrétisent souvent par des bourses d'études et le financement d'écoles d'arts, de mode et de maroquinerie.

Afin de favoriser l'intégration et l'insertion des jeunes par les études quel que soit leur milieu ou leur origine, le Groupe soutient l'opération « Conventions d'éducation prioritaire » de l'Institut d'Études Politiques (Sciences Po Paris) en accordant des bourses d'études et en permettant à des jeunes issus de cette filière d'être parrainés par des managers du Groupe. Signataire de la Charte de l'apprentissage, le Groupe a fortement développé l'apprentissage qui permet à des jeunes d'accéder plus facilement aux diplômes. Au 30 juin 2015, on dénombrait plus de 1 017 jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans l'ensemble des sociétés françaises.

Le Groupe se mobilise pour l'insertion professionnelle. En France, il a noué un partenariat durable avec l'association Nos Quartiers ont des Talents dont il est membre du Conseil d'administration. L'association propose à des jeunes diplômés issus d'univers sociaux défavorisés d'être parrainés par un cadre du Groupe en activité. En 2014/2015, 92 cadres expérimentés ont parrainé plus de 100 jeunes. Au 30 juin 2015, 95 sont encore suivis. Depuis 2007, 297 jeunes ont trouvé un emploi après avoir été parrainés par un collaborateur du Groupe. Le Groupe est présent chaque année aux Rencontres nationales de Nos Quartiers ont des Talents, afin de faire découvrir ses métiers et permettre des échanges directs entre l'entreprise et les jeunes en recherche d'emploi.

Pour accélérer l'accès à l'emploi, le Groupe a créé et anime des sessions « Jobstyle ». Ces sessions de coaching emploi font intervenir des recruteurs des Maisons du Groupe et des conseillers beauté Make Up For Ever et Sephora. L'objectif est de donner toute la ressource nécessaire aux chercheurs d'emploi pour se préparer au mieux à l'entretien de recrutement. Le dispositif s'adresse aux populations minorées dans l'emploi. En 2014/2015, 12 sessions ont été animées au profit de partenaires œuvrant dans le domaine de l'éducation, du handicap ou de l'insertion. 313 personnes en ont bénéficié au cours de la période.

Depuis 2010, le Groupe a noué un partenariat avec la ville de Montfermeil, ville cosmopolite située en banlieue parisienne. Porté par une ambition commune d'excellence, ce partenariat contribue à faciliter la cohésion sociale et l'insertion des jeunes issus de quartiers défavorisés. Toute une palette d'actions est déployée au profit des jeunes : stages « découverte de l'entreprise » offerts à 50 collégiens de la ville, visites des Maisons du Groupe, accueil en stage des élèves du lycée professionnel, soutien dans la recherche d'emploi. La ville bénéficie aussi de l'appui du Groupe pour faire connaître la richesse de ses cultures et le talent de ses habitants qui s'expriment lors du défilé « Cultures et création ». LVMH s'y investit en formant les jeunes en amont dans le cadre de Master Classes animées par la Princesse Esther Kamatari, des rencontres avec les créateurs et artisans du Groupe sont proposées (Givenchy en 2014) et les conseillers beauté Guerlain maquillent les modèles le jour du défilé. LVMH décerne un trophée « Jeune Talent » donnant ainsi la possibilité à de jeunes passionnés éloignés de l'univers de la mode de se faire connaître. Le lauréat 2014 du trophée « Jeune Talent » du défilé a pu exposer ses créations au Green Showroom, salon dédié à la mode éco-responsable, qui se déroule pendant la Fashion Week à Berlin. Trois personnes ont intégré l'école de la Chambre syndicale de la Couture parisienne dans le cadre de contrat d'apprentissage dans les Maisons du Groupe.

Dans le même esprit, Parfums Christian Dior est à l'origine du premier forum emploi « 2000 emplois, 2000 sourires » renouvelé en 2014/2015. Organisé sur le territoire de la Cosmetic Valley, en France, ce forum vise la mise en relation directe entre des chercheurs d'emploi et les recruteurs des entreprises de la région.

1.9.5. Mécénat

Le mécénat du groupe Christian Dior s'exerce en faveur du patrimoine artistique en France et dans le monde : réhabilitation de monuments historiques, enrichissement des collections de grands musées, contribution à de grandes expositions nationales, engagement pour la création auprès d'artistes contemporains.

L'année 2014/2015 a été marquée par l'inauguration de la Fondation Louis Vuitton, le lundi 20 octobre 2014, par le Président de la République française, M. François Hollande. La Fondation Louis Vuitton affirme et pérennise l'engagement de mécène pour l'art et pour la culture du Groupe et de Louis Vuitton. Elle enrichit le patrimoine de Paris d'un monument emblématique de l'architecture du XXI^e siècle. De l'automne 2014 au printemps 2015, l'inauguration de la Fondation Louis Vuitton se déploie en plusieurs temps, conçu chacun autour d'une exposition, d'un choix précis au sein de la Collection, ainsi que de divers événements pluridisciplinaires.

LVMH a également poursuivi en 2014/2015 son engagement en faveur des artistes de notre époque, en renouvelant son soutien à une manifestation à l'automne, emblématique de la création artistique contemporaine, Nuit Blanche.

Dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, le Groupe conçoit et initie des programmes éducatifs bénéficiant aux enfants de classes primaires, collégiens, étudiants d'art afin de leur permettre d'accéder au meilleur de la culture. En 2014/2015, le Groupe a notamment permis la création à l'Institut du Monde

Arabe d'une Master class dirigée par le violoniste Renaud Capuçon en faveur de jeunes musiciens marocains, dans le cadre de la saison « Le Maroc Contemporain ». Il a également renouvelé son soutien à l'International Music Academy fondée en Suisse par le chef d'orchestre Seiji Ozawa, poursuivi l'opération « 1 000 places pour les jeunes » qui permet depuis plus de 15 ans aux jeunes musiciens des Conservatoires de la Ville de Paris d'assister aux plus grands concerts de la saison parisienne, ainsi que le prêt des Stradivarius de la collection LVMH.

Enfin, le Groupe soutient de nombreuses institutions reconnues pour leur action en faveur de l'enfance, en particulier la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France, l'association Le Pont Neuf, la fondation Save the Children au Japon, la Robin Hood Foundation à New York, mais aussi la Fondation Claude Pompidou, qui agit en faveur des personnes âgées et handicapées et au profit de laquelle une soirée de gala a été organisée à la Fondation Louis Vuitton en décembre 2014.

1.10. RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES

La prise en considération, dans chaque décision, de l'être humain, de sa liberté et de sa dignité, mais aussi de son épanouissement et de sa santé, est un pilier d'une doctrine de responsabilité à laquelle souscrivent l'ensemble des sociétés du Groupe.

De même, l'ensemble des sociétés du Groupe ont des politiques et des pratiques de respect de l'égalité des chances et d'absence de discrimination (sexe, race, religion, politique, etc.) telles que définies dans les conventions de l'Organisation internationale du travail. Cette culture et ces pratiques induisent également le respect de la liberté syndicale, le respect des personnes et l'interdiction du travail des enfants ainsi que du travail forcé.

2. Conséquences de l'activité sur l'environnement

Conformément au décret n° 2002-221 du 20 février 2002, dit « décret NRE » et au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, sont indiquées dans les paragraphes suivants la nature et l'importance des seuls impacts pertinents et significatifs au regard de l'activité. Les informations et les indicateurs environnementaux retenus ont été sélectionnés par la Direction Environnement du Groupe et ont fait l'objet de travaux de vérification par le département Environnement et Développement durable d'Ernst & Young, vérificateur indépendant

et l'un des Commissaires aux comptes du Groupe. Leurs conclusions sont présentées dans l'avis à la fin du Rapport social, environnemental et sociétal.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2015, les indicateurs présentés ont été calculés sur la base des informations relatives à l'exercice civil 2014 (12 mois), selon la formule suivante :

Valeur de juin 2014 à juin 2015 = [Valeur 2014 (12 mois)/2] + [Valeur 2014 (12 mois)/2] x (1 + indice d'activité du groupe d'activité sur les 6 premiers mois 2015)]

Le reporting des indicateurs environnementaux couvre le périmètre suivant au 30 juin 2015 :

Sites de production, entrepôts et sites administratifs

(en nombre)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
Sites couverts	238	227
Sites non couverts ^(a)	48	33
Nombre total de sites	286	260

(a) Dont principalement : Loro Piana, certains sites administratifs régionaux de Louis Vuitton ainsi que les sites administratifs de Fresh, Pucci, Acqua di Parma, Marc Jacobs et Donna Karan.

Les sites industriels, logistiques et administratifs non couverts par le reporting environnemental le sont essentiellement pour des raisons opérationnelles et sont peu significatifs. Un plan d'intégration progressif est mis en œuvre.

Surfaces de vente incluses dans le périmètre, par indicateur

(en % des surfaces de vente totales ou des surfaces de vente de la Maison) ^(a)	Consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre ^(b)		Consommation d'eau ^(c)	
	30 juin 2015 ^(b) (12 mois)	30 juin 2014 ^(b) (12 mois)	30 juin 2015 ^(c) (12 mois)	30 juin 2014 ^(c) (12 mois)
Total Groupe	62	53	19	25
Dont principalement :				
Christian Dior Couture	60	60	13	23
DFS	70	64	54	42
Louis Vuitton	64	51	0	15
Sephora Americas	64	61	19	21
Sephora Europe	84	74	24	11

(a) Le périmètre de reporting n'inclut pas les magasins exploités en franchise pour les activités Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques ainsi que Montres et Joaillerie.

(b) Sont également inclus tous les magasins français Berluti, Givenchy, Guerlain, Kenzo, Le Bon Marché, Make Up For Ever et certains magasins Bvlgari, Céline, Chaumet, Christian Dior Couture, De Beers, Fendi, Hublot, Loewe, Marc Jacobs, Parfums Christian Dior, Parfums Givenchy, Sephora North Asia, Sephora South East Asia, TAG Heuer, Thomas Pink et Zenith.

(c) Sont également inclus certains magasins Bvlgari, Céline, Christian Dior Couture, Fendi, Guerlain et Kenzo.

Pour la production de déchets, seuls les magasins DFS, Le Bon Marché et certains magasins de Louis Vuitton et de Christian Dior Couture sont pris en compte dans le périmètre. Le Groupe compte

plus de 3 600 magasins et certaines données environnementales sont difficiles d'accès pour les magasins de petite surface. Toutefois, le Groupe se fixe un objectif d'intégration progressive.

2.1. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

2.1.1. L'organisation et les démarches d'évaluation ou de certification

Il existe au sein du Groupe une Direction de l'environnement depuis 1992. En 2001, LVMH a établi une « Charte environnementale » signée par le Président du Groupe qui demande à chaque Maison de s'engager à mettre en place un système de management de l'environnement efficace, de réfléchir collectivement aux enjeux environnementaux liés aux produits, de gérer les risques et d'utiliser les meilleures pratiques environnementales. En 2003, Bernard Arnault a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies, il a également ratifié en 2007 les Objectifs du Millénaire de Gordon Brown. Au cours de l'exercice 2014/2015, le Groupe est sélectionné dans les principaux indices basés sur les critères de l'investissement responsable : Dow Jones Sustainability Index (World et Europe), FTSE4Good Global 100, Euronext Vigeo Eurozone 120, ESI (Ethibel Sustainability Indices) Europe. Le Groupe répond également depuis leur création aux CDP Climate Change, CDP Water et CDP Forest (leader dans son secteur).

Le Groupe s'engage ainsi à :

- appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- entreprendre des actions tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

La Direction de l'environnement du Groupe a pour objectifs de :

- déployer le programme LIFE – LVMH Initiatives for the Environment ;
- orienter la politique environnementale des sociétés du Groupe, dans le respect de la Charte LVMH ;
- entreprendre des audits internes d'évaluation de la performance environnementale des Maisons ;
- assurer la veille réglementaire et technique ;
- créer des outils de gestion qui abordent par exemple les sujets suivants : conception des emballages, relation fournisseurs, veille réglementaire... ;
- aider les sociétés du Groupe à prévenir les risques ;
- former et sensibiliser les collaborateurs de tout niveau hiérarchique ;
- définir et consolider les indicateurs environnementaux ;
- travailler avec les diverses parties prenantes (associations, agences de notation, pouvoirs publics...).

Elle s'appuie sur la Commission Environnement, qui réunit plusieurs fois par an un réseau de près de 50 correspondants environnement issus des Maisons.

Le programme « LIFE » a été conçu en 2011 de façon à renforcer l'intégration de l'environnement dans les processus managériaux, faciliter le développement de nouveaux outils de pilotage et tenir compte des évolutions et enrichissements découlant des pratiques innovantes des Maisons. En 2014, Antonio Belloni, Directeur général délégué du Groupe, a souhaité que les Maisons intègrent le programme « LIFE » dans leur plan stratégique. Mis en œuvre par le Comité de direction de chaque Maison, le programme « LIFE » est établi autour de neuf dimensions clés de la performance environnementale :

- environnement dans la conception ;
- sécurisation de l'accès aux matières premières stratégiques et filières d'approvisionnement ;
- traçabilité et conformité des matières ;
- responsabilité environnementale et sociale des fournisseurs ;
- préservation des savoir-faire critiques ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- excellence environnementale des procédés de fabrication ;
- durée de vie et réparabilité des produits ;
- information des clients et autres parties prenantes.

En termes de certification, toutes les Maisons du pôle Cognac-Champagne-Vodka, Wenjun ainsi que l'ensemble des activités de Guerlain en France sont désormais certifiées ISO 14001. Parfums Christian Dior a également fait certifier l'ensemble de ses sites industriels et logistiques. Chez Louis Vuitton, la *Supply chain* a été certifiée ISO 14001 pour la maroquinerie et les accessoires. C'est une première internationale, fruit d'un travail collaboratif entre la Direction logistique et ses partenaires Transport et Logistiques. La Maison poursuit la démarche de certification de ses ateliers. Au cours de l'exercice 2014/2015, Make Up For Ever a obtenu la certification pour ses deux sites industriels. À fin décembre 2014, 42% des sites industriels, logistiques ou administratifs du Groupe étaient certifiés ISO 14001.

Le groupe d'activités Montres et Joaillerie est membre du Responsible Jewellery Council (RJC) qui rassemble plus de 550 professionnels mondiaux engagés dans la promotion de l'éthique, des droits humains et sociaux et des pratiques environnementales tout au long de la filière, de la mine au point de vente. Le RJC a élaboré un système de certification qui vise notamment à s'assurer, pour les diamants utilisés, qu'ils ne proviennent pas de zones de conflits et que les exigences du processus de Kimberley sont intégrées. Cette certification nécessite de se soumettre aux vérifications d'auditeurs accrédités indépendants. Les Maisons de Montres et Joaillerie sont toutes certifiées selon le « Code of Practices » (version 2013).

2.1.2. La formation

La quasi-totalité des Maisons ont poursuivi pendant l'exercice la formation et la sensibilisation de leur personnel à l'environnement. Ces actions représentent un volume total de 27 701 heures, soit une augmentation de 28 % par rapport à l'exercice précédent (20 018 heures en 2013/2014).

2.1.3. Prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les sociétés du Groupe sont régulièrement auditées, par des tiers externes, des assureurs, ou des auditeurs internes, ce qui leur permet de tenir à jour leur plan de suivi de conformité. Au cours de l'exercice 2014/2015, 32 % des 286 sites industriels, logistiques ou administratifs ainsi que certains magasins de taille importante ont été audités, soit 93 audits externes et 124 audits internes, certains sites pouvant être audités plusieurs fois dans l'année. Cette notion d'audit correspond à un contrôle effectué sur un ou plusieurs sites d'une même société, couvrant l'ensemble des problématiques environnementales pouvant s'y retrouver : gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, management de l'environnement ; il donne lieu à un rapport écrit et à des recommandations. Le chiffre ne couvre pas les nombreux contrôles de conformité pouvant porter sur un point spécifique de réglementation environnementale, contrôle du tri des déchets par exemple, réalisés périodiquement par les sociétés du Groupe sur leurs sites.

2.1.4. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Les postes de dépenses environnementales ont été comptabilisés en suivant les recommandations de l'avis de l'Autorité des normes comptables (ANC). Les charges d'exploitation et les investissements ont été reportés pour chacun des postes suivants :

- protection de l'air ambiant et du climat ;
- gestion des eaux usées ;
- gestion des déchets ;
- protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface ;
- lutte contre le bruit et les vibrations ;
- protection de la biodiversité et du paysage ;
- protection contre les rayonnements ;
- recherche et développement ;
- autres activités de protection de l'environnement.

Au 30 juin 2015, le montant des dépenses liées à la protection de l'environnement se répartit comme suit :

- charges d'exploitation : 10,4 millions d'euros ;
- investissements : 6,4 millions d'euros.

Le montant des provisions pour risques environnementaux au 30 juin 2015 est de 13 millions d'euros. Cette somme correspond aux garanties financières légales pour les installations SEVESO seuil haut.

2.2. POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

2.2.1. La prévention et la réduction des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Sont seuls retenus comme indicateur important et pertinent les rejets de substances dans l'eau par les activités Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie et Parfums et Cosmétiques concourant à l'eutrophisation. Les autres activités du Groupe n'ont qu'un très faible impact sur la qualité de l'eau. L'eutrophisation est la prolifération excessive d'algues et de

plantes aquatiques due à une surcharge d'éléments nutritifs dans les eaux (phosphore en particulier), entraînant une réduction de leur oxygénation, néfaste pour l'environnement. Le paramètre pour la mesurer est la Demande chimique en oxygène (DCO), calculée après traitement des effluents dans les stations du Groupe ou dans les stations externes avec lesquelles les sites ont des conventions. Sont considérées comme traitements les opérations suivantes : l'assainissement collectif, l'assainissement autonome (bassin d'aération) et l'épandage.

DCO après traitement (en tonnes)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	Évolution (en %)
Vins et Spiritueux	4 061	3 563	14 ^(a)
Mode et Maroquinerie	141	158	(11) ^(b)
Parfums et Cosmétiques	14	20	(30) ^(c)
TOTAL	4 217	3 741	13

(a) Évolution liée à l'activité chez Glenmorangie et à l'amélioration du reporting chez Bodegas Chandon Argentina.

(b) Évolution liée à l'activité.

(c) Rendement d'épuration amélioré au cours de l'exercice.

La fréquence des mesures des Maisons les plus contributrices est conforme à la réglementation locale mais reste limitée au regard des variations observées sur les quantités rejetées. Les émissions de COV font l'objet de plans de prévention notamment pour les activités de Parfums et Cosmétiques et les tanneries. Concernant les rejets dans les sols, le sujet est abordé dans le paragraphe 2.3.4 Utilisation des sols.

2.2.2. La prévention de la production, le recyclage et l'élimination des déchets

Au 30 juin 2015, 85 % des déchets ont été valorisés, contre 88 % au 30 juin 2014. Sont considérés comme déchets valorisés ceux

dont la destination finale correspond, par ordre décroissant d'intérêt conformément aux législations européennes et françaises, à l'une des filières suivantes :

- réutilisation, c'est-à-dire utilisation d'un déchet pour le même usage que celui pour lequel le produit a été initialement conçu ;
- valorisation matière, c'est-à-dire recyclage (réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge), compostage ou épandage contrôlé de déchets composés de matières organiques pour la fertilisation des sols ;
- incinération avec valorisation énergétique, c'est-à-dire récupération de l'énergie issue de la combustion du déchet sous forme d'électricité ou de chaleur.

Déchets produits

(en tonnes)	Dont déchets dangereux		Déchets produits au 30 juin 2014 (12 mois)	Évolution des déchets produits (en %)
	Déchets produits au 30 juin 2015 ^(a) (12 mois)	Déchets produits au 30 juin 2015 ^(b) (12 mois)		
Christian Dior Couture	1 026	41	751	37
Vins et Spiritueux	67 508	445	62 542	8
Mode et Maroquinerie	9 764	907	11 465	(15)
Parfums et Cosmétiques	9 319	1 467 ^(a)	7 864	18 ^(c)
Montres et Joaillerie	689	130	303	127
Distribution sélective	5 383	116	6 447	(16)
Autres activités	1 940	179	1 092	78
TOTAL	95 630	3 286	90 464	6

(a) Certains produits écartés du circuit de production sont assimilés à des produits dangereux et sont traités dans la filière « déchets dangereux » pour éviter toute contrefaçon.

(b) Déchets nécessitant un tri et un traitement séparés des déchets dits « banals » (cartons, plastiques, bois, papier...).

(c) Augmentation due à une production ponctuelle de déchet liée à des travaux sur un site Parfums Christian Dior.

Valorisation des déchets au 30 juin 2015

(en % des déchets produits)	Réutilisation	Valorisation de la matière	Valorisation énergétique	Total valorisé
Christian Dior Couture	-	64	14	78
Vins et Spiritueux	40	47	2	89
Mode et Maroquinerie	2	33	31	66
Parfums et Cosmétiques	3	72	22	97
Montres et Joaillerie	11	31	5	47
Distribution sélective	5	28	9	42
Autres activités	-	57	43	100
TOTAL	29	47	8	85

Les Maisons de Parfums et Cosmétiques, Sephora, depuis 2010 et Louis Vuitton, depuis 2011, utilisent la plate-forme CEDRE (Centre Environnemental de Déconditionnement, Recyclage Écologique) dédiée au tri, au recyclage et à la valorisation de l'ensemble des déchets issus de la fabrication, du conditionnement, de la distribution et de la vente des produits cosmétiques. Cette plate-forme de déconditionnement accueille plusieurs types de gisements : les articles de conditionnement obsolètes, les produits alcooliques obsolètes, les éléments de publicité, les testeurs utilisés en magasin et les emballages vides rapportés par les clients en magasin. Au cours de l'exercice 2014/2015, les prestations ont été élargies au textile et c'est environ 1 600 tonnes de déchets qui ont été traitées. Les différents matériaux (verre, carton, bois, métal, plastique, alcool, cellophane et textile) sont revendus à un réseau de recycleurs spécialisés.

2.2.3. La prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution

Les activités du Groupe n'ont pas d'impact significatif en termes de nuisances sonores et d'autres formes de pollution dans l'air. Toutefois, les Maisons restent vigilantes notamment grâce aux systèmes de management de l'environnement mis en œuvre et sont à l'écoute de leur voisinage et de la société civile.

2.3. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

2.3.1. La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau est analysée pour les utilisations suivantes :

- besoins « process » : utilisation de l'eau pour les opérations de nettoyage (cuves, produits, appareils, sols), la climatisation, le personnel, la fabrication des produits... , l'eau ainsi consommée générant des eaux usées ;

- besoins agricoles : utilisation de l'eau à des fins d'irrigation des vignes hors de France, l'irrigation n'étant pas pratiquée en France pour les vignobles du Groupe. Dans ce cadre, l'eau est prélevée directement dans le milieu naturel pour être utilisée en irrigation ; son niveau d'utilisation d'une année sur l'autre est étroitement lié aux variations climatiques. Il convient toutefois de noter que les consommations d'eau pour les besoins agricoles sont évaluées par les sites avec une incertitude plus importante que les consommations d'eau pour les besoins « process ».

(en m ³)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	Évolution (en %)
Besoins « process »	2 578 678	2 682 675	(4)
Besoins agricoles (irrigation des vignes)	7 261 129	6 873 089	6

La consommation d'eau pour des besoins « process » se décompose ainsi, par groupe d'activités :

Consommation d'eau par groupe d'activités

Besoins « process » (en m ³)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	Évolution (en %)
Christian Dior Couture	49 162	44 530	10
Vins et Spiritueux	1 504 084	1 473 501	2
Mode et Maroquinerie	354 604	624 394	(43) ^(a)
Parfums et Cosmétiques	174 388	161 414	8
Montres et Joaillerie	47 603	29 346	62 ^(b)
Distribution sélective	395 224	307 308	29 ^(c)
Autres activités	53 614	42 182	27
TOTAL	2 578 678	2 682 675	(4)

(a) Diminution isolée suite à l'optimisation de la gestion de l'eau sur un site de production Louis Vuitton.

(b) Augmentation liée à l'augmentation de production sur certains sites Bvlgari.

(c) Augmentation liée à l'amélioration du reporting sur un site DFS.

Une analyse approfondie de sensibilité aux contraintes locales a été menée pour l'ensemble des Maisons du Groupe en utilisant l'indice de Pfister, 2009 et la base de données Aquastat, 2012. Cette analyse se base sur l'évaluation de la sensibilité de chaque zone géographique en comparant localement la consommation d'eau aux ressources disponibles. Quatre Maisons avec des consommations d'eau significatives à l'échelle du Groupe sont localisées dans des zones avec un stress hydrique proche de 100 %, c'est-à-dire où le besoin en eau est proche des ressources disponibles :

- les vignobles de Cheval des Andes et Terrazas de Los Andes qui représentent 83 % des besoins agricoles en eau du Groupe ;
- les vignobles de Domaine Chandon California et Newton qui représentent 4 % des besoins agricoles en eau du Groupe.

L'irrigation des vignes est une pratique autorisée et encadrée en Californie et en Argentine en raison du climat. Cette irrigation est nécessaire au développement des vignes. Pour limiter néanmoins la consommation d'eau, les mesures suivantes sont prises : récupération d'eau de pluie, mise en place de protocoles de mesures et de caractérisation des besoins en eau, pratique généralisée de l'irrigation au goutte-à-goutte, anticipations météorologiques pour une utilisation optimisée de l'irrigation ou pratique de « l'irrigation à déficit réduit » qui limite l'utilisation de l'eau et améliore la qualité des raisins et la taille de la vigne, permettant en outre une concentration des arômes et de la couleur.

2.3.2. La consommation de matières premières

Les principales matières premières consommées par le Groupe sont :

- le raisin (cf. 2.3.4. L'utilisation des sols) ;
- les cuirs, les peaux brutes de veaux, agneaux et les cuirs exotiques (cf. paragraphe 5. Protection de la biodiversité) ;
- les essences végétales (cf. paragraphe 5. Protection de la biodiversité) ;
- les métaux et pierres précieux (cf. 2.1.1. L'organisation et les démarches d'évaluation ou de certification) ;
- les substances chimiques réglementées. Toutes les Maisons ont intégré les exigences du règlement européen REACH dans leurs documents contractuels afin d'impliquer tous les fournisseurs dans cette démarche.

Le seul critère significatif, pertinent et commun à toutes les Maisons qui puisse être retenu pour l'analyse de la consommation de matières premières est la quantité, en tonnes, d'emballages remis aux clients :

- Christian Dior Couture : sacs boutique, pochettes, boîtes...
- Vins et Spiritueux : bouteilles, cartons, capsules...
- Mode et Maroquinerie : sacs boutique, pochettes, coffrets...
- Parfums et Cosmétiques : flacons, étuis...
- Montres et Joaillerie : étuis et écrins...
- Distribution sélective : sacs boutique, pochettes, coffrets...

Les emballages utilisés pour les transports sont exclus de cette analyse.

Emballages remis aux clients

(en tonnes)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	Évolution (en %)
Christian Dior Couture	635	513	24
Vins et Spiritueux	151 742	147 415	3
Mode et Maroquinerie	5 226	5 964	(12) ^(b)
Parfums et Cosmétiques	24 561	22 973	7
Montres et Joaillerie	3 962	430	821
Distribution sélective	5 373	2 442	120
TOTAL	191 500 ^(a)	179 737	7

(a) Les maisons Benefit, Céline, Donna Karan, Chaumet, Marc Jacobs et Pucci n'ont pas reporté leurs données pour cet indicateur en 2014/2015.

(b) Évolution liée à l'activité.

Répartition du poids total d'emballages mis sur le marché, par type de matériau, au 30 juin 2015

(en tonnes)	Verre	Papier- carton	Plastique	Métal	Textile	Autres matériaux d'emballage
Christian Dior Couture	-	580	42	-	13	-
Vins et Spiritueux	130 979	16 286	1 570	1 281	68	1 559
Mode et Maroquinerie	-	4 181	66	1	965	14
Parfums et Cosmétiques	12 837	3 752	5 588	1 481	148	755
Montres et Joaillerie	1 994	960	885	12	16	96
Distribution sélective	272	3 320	1 721	57	3	-
TOTAL	146 081	29 079	9 871	2 832	1 212	2 424

Les Maisons disposent de différents outils et formations adaptés leur permettant d'optimiser la prise en compte de l'environnement dans la conception de leurs produits. L'outil Edibox est déployé dans les Maisons Parfums Christian Dior, Guerlain, LVMH Fragrance Brands, Make Up For Ever, Louis Vuitton, Bvlgari et Sephora afin d'intégrer dès l'amont le critère environnemental dans la conception des emballages. Il permet de calculer l'Indice de Performance Environnementale (IPE) et les émissions de gaz à effet de serre générées par les matériaux d'emballage. Les critères pris en compte sont le poids et le volume, la séparabilité des matériaux ainsi que le nombre de couches d'emballage. Le lancement de ce nouvel outil a été l'occasion de sensibiliser l'ensemble des équipes marketing et développement. Les Maisons de Champagne, Hennessy, Belvedere et Glenmorangie, qui ont également déployé l'IPE, ont réalisé des avancées significatives. Diminution du poids des emballages, choix de matériaux issus de ressources renouvelables et valorisation en fin de vie sont les fondements de tout nouvel étui ou coffret. Au cours de

l'exercice 2014/2015, la totalité des emballages en carton des Maisons de Champagne sont certifiés FSC. Cette démarche a été étendue aux coffrets en bois qui sont maintenant tous certifiés PEFC.

2.3.3. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergie correspond à la somme des sources d'énergie primaires (fioul, butane, propane, gaz naturel) et des sources d'énergie secondaires (électricité, vapeur et eau glacée) principalement utilisées pour la mise en œuvre des procédés de fabrication, de la climatisation et du chauffage des bâtiments et des magasins.

Consommation d'énergie par groupe d'activités

<i>(en MWh)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	Évolution (en %)
Christian Dior Couture	38 902	34 050	14
Vins et Spiritueux	210 511	212 303	(1)
Mode et Maroquinerie	190 999	186 968	2
Parfums et Cosmétiques	77 670	79 006	(2)
Montres et Joaillerie	27 632	22 028	25
Distribution sélective	289 091	255 431	13
Autres activités	21 771	19 585	11
TOTAL	856 576	809 371	6

Consommation par source d'énergie au 30 juin 2015

<i>(en MWh)</i>	Électricité	Gaz naturel	Fioul lourd	Fioul	Butane Propane	Vapeur	Eau glacée	Énergies renouvelables
Christian Dior Couture	34 533	1 259	-	407	-	1 129	1 574	-
Vins et Spiritueux	73 203	71 676	38 218	20 690	5 208	-	-	1 517
Mode et Maroquinerie	160 735	19 841	-	2 097	3 630	3 385	658	653
Parfums et Cosmétiques	49 524	27 168	-	162	-	347	418	50
Montres et Joaillerie	12 290	5 753	-	759	74	-	-	8 756
Distribution sélective	269 756	11 308	-	4 673	2	3 352	-	-
Autres activités	13 177	4 285	-	653	44	679	2 933	-
TOTAL	613 220	141 290	38 218	29 441	8 956	8 891	5 584	10 976

Les Bilans Carbone® et les audits énergétiques apportent des enseignements qui permettent aux Maisons d'élaborer des stratégies adéquates de réduction des consommations d'énergie. Différentes actions sont mises en œuvre par les Maisons en matière d'éclairage et de climatisation des magasins, de transport, d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables. Au cours de l'exercice 2014/2015, Guerlain a ouvert sa nouvelle usine La Ruche qui a obtenu la certification HQE. Elle est notamment équipée de panneaux solaires, d'un puits canadien pour optimiser le confort thermique et de récupérateurs de chaleur sur les compresseurs.

Après la création du groupe de travail « Store lighting » en 2012, LVMH a lancé en 2013 le programme « LVMH Lighting ». Son objectif est de sécuriser et d'optimiser la recherche de matériel d'éclairage performant pour les magasins, les sites de production et de stockage, ou encore pour les espaces de bureaux. Au-delà de la promotion de la technologie LED qui est un moyen efficace de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂, la volonté est d'assurer une lumière conforme aux exigences de qualité exceptionnelle requise par les Maisons. Une douzaine de magasins pilotes de différentes tailles et localisés dans différentes

zones géographiques ont été sélectionnés et équipés de points de mesure dans l'objectif de trouver les actions les plus efficaces en terme de réduction de consommation d'énergie. Au cours de l'exercice 2014/2015, un catalogue rassemblant 300 fiches produits et un site de e-commerce ont été élaborés pour permettre au Groupe et à ses installateurs d'optimiser l'éclairage, à travers notamment l'utilisation de la technologie LED. Un référentiel interne, The LVMH stores environmental guidelines, a également été développé cette année. Il est une synthèse des meilleures pratiques à mettre en œuvre lors de la construction, de la rénovation ou de la vie d'un magasin.

2.3.4. L'utilisation des sols

Les pollutions du sol des implantations anciennes (élaboration du cognac, des vins et du champagne, fabrication des malles) ne sont pas considérées comme importantes à l'échelle du Groupe. Les sites de production plus récents sont généralement implantés sur des terres agricoles sans pollution historique. En dehors de la viticulture, les activités de production du Groupe utilisent peu les sols.

Doublement engagées dans la viticulture durable, pour des raisons historiques et stratégiques, les Maisons de Vins et Spiritueux conduisent différentes initiatives relevant de l'agriculture raisonnée ou biologique, ce qui permet de réduire de façon drastique le recours aux produits phytosanitaires à fort impact environnemental. Les Maisons de Champagne ont obtenu la certification Viticulture durable sur l'ensemble de leur vignoble tandis que Hennessy a adopté une démarche visant à réduire

l'utilisation des intrants phytosanitaires. Depuis janvier 2011, des vignobles Hennessy sont sélectionnés au sein du réseau des fermes de référence constitué par l'État français dans le cadre du plan Écophyto 2018. Un plan d'actions a été mis en place sur ces parcelles, ces actions ont permis au cours de l'exercice 2014/2015 de réduire jusqu'à 70% l'usage des produits de traitement. La méthode de la confusion sexuelle est utilisée pour protéger la vigne contre les vers de grappe et éviter le recours aux insecticides.

2.4. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION

2.4.1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu des activités du Groupe, les seules émissions dans l'air pouvant affecter significativement l'environnement sont celles des gaz à effet de serre.

Les émissions de gaz à effet de serre, estimées en tonne équivalent CO₂ (dioxyde de carbone), proviennent de la consommation d'énergie des sites, définie au paragraphe 2.3.3. Elles incluent les émissions directes et les émissions indirectes (scope 1 et 2). Les émissions liées au transport (scope 3) sont présentées séparément :

- transport amont : transport des matières premières et composants vers les sites de production. Seuls les principaux composants et matières premières sont pris en compte ;
- transport aval : transport des produits finis depuis les sites de production vers les plates-formes de distribution.

Les facteurs d'émission de CO₂ sont mis à jour chaque année pour chaque source d'énergie et notamment l'électricité. Cette mise à jour peut être à l'origine d'évolutions importantes. Les principales actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre scope 1 et 2 consistent en la réduction des consommations d'énergie en magasins (éclairage et climatisation) et en l'optimisation des consommations d'énergie par les procédés de fabrication.

Répartition des émissions par activité au 30 juin 2015

(en tonnes équivalent CO ₂)	Émissions de CO ₂ 30 juin 2015 (12 mois)	Dont		Émissions de CO ₂ 30 juin 2014 (12 mois)	Évolution (en %)
		Pourcentage d'émissions de CO ₂ directes	Pourcentage d'émissions de CO ₂ indirectes		
Christian Dior Couture	18 050	2	98	15 407	17
Vins et Spiritueux	48 280	67	33	48 276	-
Mode et Maroquinerie	75 031	7	93	65 890	14
Parfums et Cosmétiques	11 039	51	49	11 754	(6)
Montres et Joaillerie	3 302	43	57	3 442	(4)
Distribution sélective	126 233	3	97	96 447	31
Autres activités	3 639	29	71	2 930	24
TOTAL	285 574	17	83	244 146	17

La prise en compte du changement climatique est inscrite depuis longtemps dans la politique du Groupe qui a réalisé, depuis 2002, le Bilan Carbone® de ses Maisons : Christian Dior Couture, Moët & Chandon, Veuve Clicquot, Hennessy, Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Kenzo, Parfums Givenchy, Givenchy, Make Up For Ever, DFS, Sephora et Le Bon Marché. Ces bilans font l'objet de mises à jour tous les trois ans. En 2012, le groupe

de travail Store lighting a été mis en place par LVMH afin de travailler de façon plus spécifique sur les enjeux réglementaires, techniques et de mesure des consommations d'énergie en magasin ; voir au paragraphe 2.3.3. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Certaines Maisons utilisent des outils pour mesurer et réduire les émissions générées par leur chaîne logistique. Ainsi, Loewe a déployé un outil interne de cartographie et de pilotage de l'empreinte CO₂ du transport international à partir de son site de production de Madrid. De même, depuis 2013, Louis Vuitton utilise un outil de comptabilisation des émissions de CO₂ permettant de disposer, en temps réel et pour chaque

parcours effectué, d'un bilan des émissions de transport liées au fret des produits de maroquinerie et accessoires transitant par son entrepôt central de Cergy Eole. Depuis l'exercice 2014/2015, Guerlain livre ses boutiques parisiennes depuis son centre logistique de Béville à l'aide d'un camion de 16 tonnes 100 % électrique.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre générées par le transport amont au 30 juin 2015

(en tonnes équivalent CO ₂)	Route	Rail	Air	Maritime	Total
Christian Dior Couture	86	-	377	2	465
Vins et Spiritueux	4 585	10	439	471	5 506
Mode et Maroquinerie	7 297	-	2 724	14	10 036
Parfums et Cosmétiques	8 650	-	9 966	131	18 747
Montres et Joaillerie	8	-	1 538	-	1 547
Distribution sélective	-	-	-	-	-
TOTAL	20 627	10	15 045	618	36 300

Répartition des émissions de gaz à effet de serre générées par le transport aval au 30 juin 2015

(en tonnes équivalent CO ₂)	Route	Rail	Air	Maritime	Fluvial	Route électrique	Total
Christian Dior Couture	144	-	26 898	-	-	-	27 042
Vins et Spiritueux	22 127	573	19 778	15 948	209	-	58 635
Mode et Maroquinerie	761	10	69 606	443	10	-	70 830
Parfums et Cosmétiques	2 073	-	162 496	1 790	-	-	166 359
Montres et Joaillerie	57	-	33 071	134	-	-	33 262
Distribution sélective	1 700	-	6 384	133	-	64	8 281
TOTAL	26 862	583	318 233	18 448	219	64	364 409

Les Maisons Céline, Château Cheval Blanc, Château d'Yquem, Chaumet, Donna Karan, Les Echos, Fresh, Marc Jacobs et Pucci n'ont pas reporté leurs données pour cet indicateur.

2.4.2. Adaptation au changement climatique

Depuis 2013, le groupe Christian Dior a également conduit une réflexion concernant les différents enjeux de l'adaptation au changement climatique. À moyen terme, l'évolution des pratiques de viticulture est la composante majeure de la stratégie d'adaptation du Groupe. Pour les vignobles européens, plusieurs réponses sont possibles selon l'ampleur du changement climatique qui

sera constaté depuis la modification des dates de vendange, l'évolution des modes de conduite des vignes (élargissement des rangs, augmentation de la taille des pieds de vigne, utilisation de l'irrigation dans certains pays...) jusqu'au test de nouveaux cépages. Pour les vignobles localisés en Argentine et en Californie, l'enjeu majeur est la disponibilité en eau (cf. paragraphe 2.3.1. La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales). Enfin, au regard des connaissances scientifiques actuelles, les vignobles localisés en Nouvelle Zélande et dans l'ouest australien sont les moins sensibles au changement climatique.

2.5. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le groupe Christian Dior s'est doté d'une stratégie d'approvisionnement et de préservation des matières premières. En effet, le choix des composants dans la fabrication des produits est un levier capital de la préservation de l'environnement et notamment des ressources rares indispensables à cette fabrication comme les cuirs, en particulier les essences végétales.

En novembre 2014, LVMH a été le premier acteur privé à rejoindre les huit organismes publics de recherche qui siègent au Conseil d'administration de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité. Cet événement consacre l'implication du Groupe aux côtés de la FRB, qu'il accompagne depuis plus de six ans. Sylvie Bénard, Directrice de l'environnement de LVMH, a ainsi occupé pendant quatre ans la Vice-présidence du Comité d'Orientation Stratégique de la Fondation. Dans le cadre de ce comité, qui réunit plus de 160 parties prenantes pour réfléchir à la co-construction de programmes de recherche en faveur de la biodiversité, le Groupe s'est notamment intéressé à la question de l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leurs utilisations. Plusieurs projets sont en cours pour les groupes d'activités Parfums et Cosmétiques, Mode et Maroquinerie, Montres et Joaillerie comme le développement de nouvelles filières d'approvisionnement responsables. Au cours de l'exercice 2014/2015, pour le CDP Forest, indice extra-financier visant à évaluer les pratiques des entreprises en matière d'approvisionnement en matières premières ayant un impact sur la déforestation (bois, papier, cuir, huile de palme et soja), LVMH a été reconnu leader de son secteur ainsi que « the most improved company for the Textiles, Apparel & Luxury Goods sector ».

Les activités Mode et Maroquinerie et Montres et Joaillerie ont mis en place des procédures pour s'assurer que l'ensemble de leurs produits respecte les exigences de la convention internationale CITES. Cette convention, par un système de permis d'importation et d'exportation, lutte contre la surexploitation de certaines espèces animales et végétales en voie d'extinction. L'approvisionnement en cuir est un sujet stratégique et les Maisons utilisent majoritairement du cuir bovin en provenance d'Europe. Les Maisons participent à des groupes de travail comme le « Responsible Ecosystems Sourcing Platform » (RESP), le « Leather Working Group » (LWG) ou le « Business for Social Responsibility » (BSR). Elles travaillent avec leurs fournisseurs à améliorer la traçabilité, le bien-être animal ou encore la préservation de certaines espèces.

Dans les activités Parfums et Cosmétiques, le département Recherche & Développement et les Maisons sont mobilisés conjointement sur l'ethnobotanique depuis des années. Ils identifient à travers la planète les espèces végétales présentant un intérêt cosmétique particulier tout en participant à la préservation de ces espèces et au développement économique local. Ainsi, Parfums Christian Dior dispose des Jardins de Dior, un ensemble de parcelles dédiées à la culture pour leurs propriétés exceptionnelles. Guerlain a également lancé de nombreux partenariats autour de l'orchidée dans le Yunan en Chine, du vétiver en Inde ou de l'abeille noire à Ouessant en France.

Le groupe d'activités Vins et Spiritueux est engagé dans la viticulture durable notamment pour réduire l'utilisation des pesticides (cf. paragraphe 2.3.4. L'utilisation des sols).

2.6. SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

La politique du Groupe sur la question sensible de l'utilisation des tests sur animaux dans le cadre de l'évaluation de la sécurité des produits finis a toujours été clairement définie : l'objectif est d'assurer la sécurité du consommateur de nos produits tout en prenant en compte le respect de la vie animale. C'est pourquoi dès 1989, les sociétés de Parfums et Cosmétiques ne pratiquaient plus de tests sur animaux pour les produits qu'elles mettaient sur le marché, et ce bien avant l'interdiction officielle dans l'Union européenne datant de 2004. Depuis, le développement des méthodes alternatives aux tests sur animaux demeure un réel enjeu scientifique et le Groupe continue d'y participer très activement.

Le Groupe est particulièrement vigilant quant au respect des textes réglementaires, des avis des comités scientifiques et des recommandations des associations professionnelles, en Europe comme dans le monde entier. Il se plie en outre à de strictes règles internes en matière de développement de nouveaux produits, règles qui sont également imposées à ses fournisseurs.

Fidèle à cet engagement depuis plusieurs années, le Groupe accompagne cette politique par une approche visant à anticiper les évolutions des réglementations internationales. Cette anticipation

est rendue possible grâce au travail des experts du Groupe, qui participent régulièrement aux groupes de travail des autorités nationales et européennes et qui sont très actifs dans les organisations professionnelles. Le travail de veille sur toutes les nouvelles réglementations et sur l'évolution des connaissances scientifiques par ses experts conduit régulièrement le Groupe à s'interdire l'utilisation de certaines substances et à travailler à la reformulation de certains produits.

Ce niveau d'exigence très élevé permet au Groupe de garantir la sécurité de ses produits cosmétiques non seulement au moment de leur mise sur le marché mais aussi pendant toute la durée de leur commercialisation. De plus, la mise en place d'un réseau de relation clientèle permet d'analyser toutes les réclamations émanant de nos consommateurs et d'assurer la cosméto-vigilance de nos produits. Toute réclamation, que cela soit une intolérance ou une irritation sévère, est prise en charge par une équipe spécialisée et évaluée par un professionnel. Une consultation avec un dermatologue peut être proposée au consommateur. Enfin, l'analyse de ces réclamations et de ces cas de cosméto-vigilance permet d'explorer de nouvelles pistes de recherche et d'améliorer sans cesse la qualité et la sécurité des produits.

Au cours de l'exercice, Moët Hennessy a poursuivi son engagement en matière de consommation responsable d'alcool. Ces actions visent les collaborateurs, les consommateurs, les invités et visiteurs.

Concernant les consommateurs, Moët Hennessy s'impose, outre le respect scrupuleux des réglementations locales, des règles d'autodiscipline, en particulier en matière de communication : code de bonnes pratiques de marketing et de communication, lignes directrices en matière de communication sur Internet, filtrage des mineurs sur les sites Internet... D'autre part, les équipes forment chaque année à travers le monde des centaines de personnes au rituel de dégustation des produits, en leur expliquant leur dimension esthétique, culturelle, gastronomique et historique.

En Europe, Moët Hennessy étiquette, sur toutes ses bouteilles de vins (hors France pour des raisons légales), la mention www.wineinmoderation.eu et sur toutes ses bouteilles de spiritueux, la mention www.responsibleddrinking.eu, deux sites qui proposent une information sur la consommation responsable aux consommateurs.

Sur les deux années 2013 et 2014, Moët Hennessy avait pris l'engagement, auprès du Forum européen Alcool et Santé, sous l'égide de la Commission européenne, de former ses employés sur le thème de la consommation responsable. Le rapport final de Moët Hennessy sur cet engagement, évalué par un consultant externe nommé par la Commission européenne, a reçu le score de 89%.

Enfin, au cours de l'exercice, Moët Hennessy a continué à soutenir activement de nombreux programmes de consommation responsable à travers le monde (Wine in Moderation, ICAP...).

3. ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de la société Christian Dior, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 juin 2015, présentées dans le Rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un Rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la Société (les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le Rapport de gestion, et disponibles auprès de la Direction des Ressources humaines et de la Direction Environnement du groupe LVMH.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le Rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre juin 2015 et la date de signature de notre rapport sur une durée d'environ trois semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le Rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

(1) Portée disponible sur www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 223-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 de ce même Code, avec les limites précisées en introduction des parties « Reporting social du Groupe » et « Conséquences de l'activité sur l'environnement » du Rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le Rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous nous sommes appuyés sur les travaux effectués pour le compte de la filiale LVMH, société cotée et également soumise aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽⁵⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, concernant les informations environnementales, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le Rapport de gestion ; concernant les informations sociales, nous nous sommes appuyés sur les travaux de contrôle interne de la Société ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 56 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

(5) **Informations environnementales et sociétales** : la politique générale en matière d'environnement, les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales, la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation, la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, les rejets de gaz à effet de serre, les mesures prises pour développer la biodiversité ; le nombre d'audits fournisseurs et la répartition par zone géographique ; les relations avec les tiers (collaboration avec les fournisseurs, impact territorial de l'activité en matière d'emploi et de développement régional, promotion de l'éducation et relations avec les établissements d'enseignement et les associations d'insertion) ; la santé et la sécurité des consommateurs.

Informations sociales : l'effectif total au 30 juin réparti par âge et zone géographique ; le turnover volontaire et involontaire ; les recrutements ; le nombre d'accidents avec arrêt de travail ; le taux de fréquence ; le taux de gravité ; les salariés formés au cours de l'année (en %) ; le nombre moyen de jours de formation par personne ; le taux d'absentéisme par motif ; la représentativité des femmes dans les recrutements et dans les effectifs Groupe ; les relations sociales.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les informations environnementales quantitatives sont calculées sur la base d'un retraitement des informations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Les méthodologies d'estimation sont précisées en introduction de la partie « Conséquences de l'activité sur l'environnement » du Rapport de gestion.
- Comme précisé au niveau de l'indicateur « Demande chimique en oxygène » présenté dans le chapitre « Conséquences de l'activité sur l'environnement » du Rapport de gestion, la fréquence des mesures d'un des sites les plus contributeurs est conforme à la réglementation locale mais reste limitée au regard des variations observées sur les quantités rejetées.

Paris-La Défense, le 12 octobre 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Associé Développement durable
Éric MUGNIER

Associé
Bruno PERRIN

Rapport du Président du Conseil d'administration

Établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa délibération du 15 octobre 2015.

Il a notamment pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'administration de la Société, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, de la politique de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux ainsi que des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par celui-ci et notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. Gouvernement d'entreprise

1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Instance stratégique de la Société, le Conseil d'administration a pour objectifs prioritaires l'accroissement de la valeur de l'entreprise et la défense de l'intérêt social. Il a pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société et au Groupe et la protection du patrimoine social.

Le Conseil d'administration de Christian Dior garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF est celui auquel se réfère la Société. Ce Code est consultable sur le site www.afep.com.

La Société applique les recommandations de ce code sous réserve, pour l'appréciation de l'indépendance des Administrateurs, des critères relatifs à l'ancienneté du mandat et aux liens d'affaires entretenus avec le Groupe ainsi qu'il est précisé au paragraphe 1.2. « Composition et fonctionnement ».

Le Conseil d'administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

Deux comités, le Comité d'audit de la performance et le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations, dont la composition, le rôle et les missions sont définis par un règlement intérieur, sont constitués au sein du Conseil d'administration.

La Charte du Conseil d'administration et les règlements intérieurs des Comités sont communiqués à tout candidat aux fonctions d'Administrateur ainsi qu'au Représentant permanent d'une personne morale avant leur entrée en fonction. Ces documents figurent *in extenso* dans la partie « Autres informations – Gouvernance » du Rapport annuel.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Ils doivent également l'informer de toute condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur rencontre ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés. Aucune information n'a été communiquée au titre de cette obligation.

Les Administrateurs doivent statutairement détenir directement et personnellement un minimum de 200 actions de la Société.

1.2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

- Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 15 octobre 2015, a proposé de soumettre à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015 le renouvellement des mandats d'Administrateur de Mesdames Delphine Arnault et Hélène Desmarais. Il a également proposé la nomination de Messieurs Denis Dalibot et Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada, en qualité de Censeur.

Les Administrateurs sont nommés pour la durée statutaire de trois années. En vue d'assurer un renouvellement des mandats des Administrateurs aussi égal que possible, et en tout cas complet pour chaque période de trois ans, le Conseil d'administration a mis en place un renouvellement par roulement depuis 2010.

- Le Conseil d'administration, sous réserve des décisions de l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015, sera donc composé de neuf membres : Mesdames Delphine Arnault, Hélène Desmarais et Ségolène Gallienne, ainsi que Messieurs Bernard Arnault, Renaud Donnedieu de Vabres, Pierre Godé, Eric Guerlain, Christian de Labriffe, et Sidney Toledano.

Les informations personnelles concernant les Administrateurs figurent dans la partie « Autres informations – Gouvernance » du Rapport annuel.

Messieurs Bernard Arnault, Président du Conseil d'administration, et Sidney Toledano, Directeur général, n'exercent pas plus de deux mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées extérieures au Groupe y compris étrangères.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 octobre 2015, a apprécié et revu la situation de chaque Administrateur notamment au regard des critères d'indépendance énoncés par le Code AFEP/MEDEF et a considéré que :

- (i) Madame Hélène Desmarais remplit l'ensemble de ces critères ;
- (ii) Madame Ségolène Gallienne doit être considérée comme membre indépendant nonobstant son mandat au sein du Conseil d'administration de la société Château Cheval Blanc, société civile dont le groupe ne détient pas le contrôle exclusif et dans laquelle elle représente un groupe extérieur au côté du groupe LVMH ;
- (iii) Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres doit être considéré comme membre indépendant nonobstant son appartenance au Conseil d'administration de La Fondation d'Entreprise Louis Vuitton, institution à but non lucratif destinée à réaliser une œuvre d'intérêt général à caractère culturel n'entrant pas dans le champ d'application du Code AFEP/MEDEF qui ne vise que les mandats exercés dans des sociétés. En outre, aucune rémunération ne lui est versée au titre de ce mandat ;

(iv) Monsieur Eric Guerlain doit être considéré, compte tenu de sa situation personnelle, comme membre indépendant nonobstant son appartenance au Conseil d'administration de la Société depuis plus de douze ans et son mandat au sein du Conseil d'administration de la société Guerlain, entité du groupe LVMH. Le Groupe attache du prix à sa présence au Conseil d'administration de la société Guerlain, pour des raisons évidentes liées à l'histoire familiale de cette Maison. Au reste, aucune rémunération ne lui est versée au titre de ce mandat ;

(v) Monsieur Christian de Labriffe doit être considéré comme membre indépendant nonobstant son appartenance au Conseil d'administration de la Société depuis plus de douze ans et son mandat au sein du Conseil d'administration de la société Christian Dior Couture, filiale de Christian Dior, d'une part, en raison de sa situation personnelle et, d'autre part, du fait qu'aucun conflit d'intérêts ne semble pouvoir surgir entre les sociétés Christian Dior et Christian Dior Couture, le capital de celle-ci étant totalement contrôlé par celle-là et aucune rémunération n'étant versée à l'intéressé au titre de son mandat chez Christian Dior Couture.

Le Conseil a écarté, en l'espèce, les critères liés, d'une part à l'ancienneté du mandat et, d'autre part aux relations entretenues avec la direction de la Société posés par le Code AFEF/MEDEF, considérant que celles-ci n'étaient pas de nature à éousser le sens critique ou à porter atteinte à la liberté de jugement des administrateurs concernés, compte tenu tant de leur personnalité que de leur situation personnelle et professionnelle. En outre, leur bonne connaissance du Groupe constitue un atout inégalable lors des décisions à prendre sur les grandes questions stratégiques.

Ainsi, cinq Administrateurs sur neuf sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société. Ils représentent 55 % des membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2014/2015, le Conseil d'administration s'est réuni six fois sur convocation de son Président. Le taux de présence des Administrateurs aux réunions s'est élevé à 81,82 % en moyenne et à 83,33 % hors réunion exceptionnelle du 2 septembre 2014.

Le Conseil a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels ; il a examiné les comptes consolidés de la Société pour les périodes du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014 et du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Il a aussi pris connaissance de l'activité trimestrielle au 31 mars 2015. Il s'est prononcé notamment sur la rémunération des mandataires sociaux, la mise en place de plans d'actions gratuites et d'actions de performance, la mise en place d'un programme de rachat d'actions, le renouvellement de l'autorisation d'émettre des emprunts obligataires et d'accorder des cautions au profit de tiers. Il a procédé à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement. Il a autorisé la conclusion du protocole transactionnel signé le 2 septembre 2014 entre LVMH, Christian Dior, Financière Jean Goujon et Hermès International, a approuvé le projet de distribution exceptionnelle en nature d'actions Hermès International et a décidé un acompte

sur dividende en nature d'actions Hermès International. Il a examiné les conventions antérieurement autorisées et poursuivies au cours de l'exercice 2013/2014. Il a été informé du projet de cession d'un immeuble à Tokyo, propriété du groupe LVMH, à une filiale de Christian Dior Couture. Enfin, il a réduit le capital social par annulation d'actions auto-détenues.

Dans sa séance du 15 octobre 2015, le Conseil d'administration a passé en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement. Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant au pourcentage d'Administrateurs extérieurs, eu égard à la répartition de son capital et quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres.

Le Conseil a constaté que :

- la fréquence des réunions et la qualité des informations qui sont communiquées (orientations stratégiques, marche des affaires, états financiers, budget et plan à trois ans) donnent satisfaction aux Administrateurs ;
- l'assiduité des Administrateurs, hors réunions exceptionnelles, est stable par rapport à 2013/2014 ;
- sous réserve des décisions de l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015, la présence au sein du Conseil d'administration, d'une part, de plus d'un cinquième de personnalités de nationalité autre que française, et d'autre part, d'un tiers de femmes, apporte une diversité d'approche et de sensibilité essentielle dans un groupe de dimension mondiale ;
- le Conseil joue son rôle au regard de ses missions et objectifs que sont l'accroissement de la valeur d'entreprise et la défense de l'intérêt social ;
- le nombre d'actions que doit détenir chaque Administrateur n'appelle pas d'observations particulières de la part des Administrateurs ; il en est de même de la composition des deux Comités et de la qualité de leurs travaux.

Sur proposition du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations, le Conseil a étendu la règle de répartition des jetons de présence aux Censeurs.

Le Conseil a modifié sa Charte pour a) préciser les missions du Conseil d'administration en matière (i) d'opérations significatives se situant hors des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration et (ii) d'information sur la situation financière de l'entreprise, b) interdire aux mandataires sociaux dirigeants de recourir à des opérations de couverture de leur risque sur leurs options d'achat ou de souscription et sur leurs actions de performance jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le Conseil, c) autoriser les levées d'options pendant une période de « fenêtre négative » sous réserve qu'il n'y ait pas revente des actions avant l'expiration de celle-ci et d) prévoir que les mandataires sociaux dirigeants doivent recueillir l'avis du Conseil d'administration avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée extérieure à leur groupe, y compris étrangère.

Il a également modifié le règlement intérieur de Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations pour en préciser les règles de fonctionnement lorsqu'il délibère sur les rémunérations des mandataires sociaux dirigeants.

En outre, le Conseil d'administration a examiné la politique du Groupe pour se prémunir contre les évolutions économiques et financières à venir.

1.3. DIRECTION GÉNÉRALE

En application des dispositions réglementaires applicables au cumul des mandats, le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration

et de Directeur général. Il n'a été apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur général.

1.4. COMITÉ D'AUDIT DE LA PERFORMANCE

Le Comité d'audit de la performance a pour missions essentielles d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes. Il pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et veille à leur indépendance.

Il est actuellement composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration : Monsieur Christian de Labriffe (Président) qui a exercé les fonctions d'Associé-gérant chez Lazard Frères et Cie et chez Rothschild et Compagnie Banque, Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres, et Monsieur Eric Guerlain qui a, notamment, exercé les fonctions de Directeur du Département des opérations financières internationales puis de co-dirigeant dans la banque d'investissements JP Morgan. De par leur expérience professionnelle (voir également dans « Autres informations – Gouvernance » le chapitre « Principaux titres, fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration ») et leur bonne connaissance des procédures comptables et financières applicables aux groupes de sociétés, Messieurs Christian de Labriffe et Eric Guerlain, en particulier, ont les compétences nécessaires pour l'exercice de ces fonctions.

Ses membres sont tous indépendants. Le Comité d'audit de la performance s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2014/2015, en présence une fois de la totalité de ses membres, les quatre autres fois en présence des deux-tiers de ses membres. Les réunions consacrées à l'examen et à l'arrêté des comptes se sont tenues au plus tard deux jours avant leur examen par le Conseil d'administration.

Participent également à ces réunions les Commissaires aux comptes, le Directeur financier, le Directeur financier adjoint, le Directeur comptable de la Société et le Directeur financier adjoint de LVMH.

Sur la base de présentations de la Direction financière de Christian Dior, les travaux du Comité d'audit de la performance ont porté principalement sur les thèmes suivants : processus d'élaboration et de diffusion de l'information financière ; revue de l'activité du Groupe ; examen détaillé des comptes annuels sociaux et consolidés au 30 juin 2015 et des comptes semestriels au 31 décembre 2014 ; revue des états financiers consolidés et de l'activité relatifs aux périodes du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 et du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ; examen des comptes ; conditions et modalités de la distribution exceptionnelle d'actions Hermès International et de l'acompte sur dividende en nature sous forme d'actions Hermès International ; exposition et gestion des risques et engagements hors bilan ; programme de rachat d'actions Christian Dior. Le Comité s'est également assuré de l'indépendance des Commissaires aux comptes et du suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés de Christian Dior, sur la base d'exposés et de rapports de synthèse des Commissaires aux comptes ; le Comité s'est réuni plusieurs fois avec les Commissaires aux comptes en dehors de la présence des membres de la Direction du Groupe.

En outre, le Comité d'audit de la performance a tenu une réunion spécifiquement dédiée au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe, à laquelle ont notamment participé le Directeur financier et la Responsable de l'Audit interne de Christian Dior Couture ainsi que le Directeur de l'Audit interne de LVMH.

Il a eu communication de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes ainsi que du montant des honoraires versés au réseau des Commissaires aux comptes par les sociétés contrôlées par la Société ou l'entité qui la contrôle, au titre des prestations qui ne sont pas directement liées à la mission des Commissaires aux comptes et a été informé des prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes.

1.5. COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations a pour missions essentielles d'émettre :

- des propositions sur la rémunération, les avantages en nature, les actions de performance et les options de souscription ou d'achat d'actions du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du (des) Directeur(s) général(aux) délégué(s) de la Société ainsi que sur la répartition des jetons de présence versés par la Société ;
- des avis sur les candidatures aux postes d'Administrateur et de Censeur, ou aux fonctions de Direction générale de la Société ou de la société Christian Dior Couture.

Il est actuellement composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration. Les membres actuels du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations sont Messieurs Eric Guerlain (Président), Christian de Labriffe et Madame Héléne Desmarais.

Ses membres sont tous indépendants.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2014/2015 en présence une fois de la totalité de ses membres et une fois des deux-tiers de ses membres. Il a (i) procédé à la revue de la rémunération fixe à attribuer par la société Christian Dior Couture à Monsieur Sidney Toledano en sa qualité de Directeur général (ii) examiné les critères définis pour déterminer le montant de la rémunération variable à attribuer par la société

Christian Dior Couture à celui-ci et (iii) émis des recommandations notamment sur la rémunération fixe et la rémunération variable ainsi que sur les avantages en nature qui lui seront attribués. Il a aussi (i) émis des propositions sur l'attribution d'actions de performance au Président du Conseil d'administration et au Directeur général, et (ii) rendu un avis sur les actions de performance à attribuer par la Société à un Administrateur.

Il a pris connaissance des recommandations faites par le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations de LVMH au bénéfice des Administrateurs de LVMH exerçant un mandat social au sein de la société Christian Dior, et des décisions du Conseil d'administration de LVMH. Le Comité a eu une communication spécifique sur les systèmes de rémunération et d'incitation des cadres dirigeants du Groupe.

En outre, le Comité a émis un avis sur la situation de l'ensemble des Administrateurs au regard, notamment, des critères d'indépendance énoncés par le Code AFEP/MEDEF.

Préalablement au Conseil d'administration du 15 octobre 2015, le Comité a examiné l'ensemble des mandats arrivant à échéance et a exprimé un avis favorable à la nomination de Messieurs Denis Dalibot et Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada aux fonctions de Censeur, à soumettre à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015. Il a aussi proposé d'étendre la règle de répartition des jetons de présence aux censeurs.

1.6. VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Vice-Président a pour mission de présider les réunions du Conseil d'administration ou de l'Assemblée générale en l'absence du Président du Conseil d'administration.

1.7. COLLÈGE DES CENSEURS

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration et sont choisis parmi les actionnaires à raison de leur compétence.

Le collège des censeurs, sous réserve des décisions de l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015, sera composé de deux membres : Messieurs Denis Dalibot et Jaime de Marichalar y Saenz de Tejada.

1.8. PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative, sont définies aux articles 17 à 23 des statuts (voir partie « Autres informations – Gouvernance » du Rapport annuel).

1.9. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior.

1.10. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'administration conformément à la règle définie par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations, à savoir :

- (i) deux unités pour chaque Administrateur ou Censeur ;
- (ii) une unité additionnelle pour les fonctions de membre d'un Comité ;
- (iii) deux unités additionnelles pour les fonctions de membre et Président d'un Comité ;
- (iv) deux unités additionnelles pour les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société ;

étant précisé que le montant correspondant à une unité est obtenu en divisant le montant global des jetons de présence à distribuer par le nombre total d'unités à servir.

Le paiement d'une partie des jetons de présence des Administrateurs est subordonné à leur participation aux réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, du ou des Comités dont ils sont membres. Un abattement est appliqué sur un montant correspondant aux deux tiers des jetons visés au (i) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du Conseil auxquelles l'Administrateur concerné n'a pas participé. En outre, pour les membres des Comités, un abattement est appliqué sur les jetons complémentaires visés aux (ii) et (iii) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du Comité dont il est membre auxquelles l'Administrateur concerné n'a pas participé.

Au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2014 et clos le 30 juin 2015, Christian Dior a attribué aux membres de son Conseil d'administration un montant brut de 128 122 euros à titre de jetons de présence.

Le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations est tenu informé du montant des jetons de présence versé aux dirigeants mandataires sociaux par les filiales du Groupe dans lesquelles ils exercent des mandats sociaux.

Autres rémunérations

La rémunération des mandataires sociaux dirigeants est déterminée par référence aux principes énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats du Groupe et de l'atteinte des objectifs visés. Ils tiennent également compte des rémunérations versées par les entreprises comparables en termes de taille, de secteurs d'activités et d'implantation internationale.

Une partie de la rémunération versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société et aux dirigeants des principales filiales ou directions opérationnelles repose sur l'atteinte d'objectifs financiers d'une part, d'ordre qualitatif d'autre part. Pour le Directeur général, les objectifs quantitatifs et qualitatifs comptent respectivement pour 2/3 et 1/3. Les critères financiers sont l'évolution du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash-flow) par rapport au budget, chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers. Les critères qualitatifs ont été établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. La partie variable est plafonnée à 120 % de la rémunération fixe pour le Directeur général. En outre, certains dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier de plans d'intéressement à moyen terme reposant sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel courant.

Le détail des rémunérations et avantages en nature accordés au Président du Conseil d'administration et au Directeur général figure dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior.

Une indemnité de non-concurrence, autorisée par le Conseil d'administration en date du 8 février 2008 conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, est stipulée dans le contrat de travail – actuellement suspendu – liant Monsieur Sidney Toledano à Christian Dior Couture, aux termes de laquelle, en cas de départ de ce dernier, il percevrait pendant vingt-quatre mois une indemnité égale à la moyenne mensuelle des salaires bruts perçus au cours des douze derniers mois. Le maintien du contrat de travail, actuellement suspendu, de Monsieur Sidney Toledano se justifie par l'ancienneté de ce contrat (1994) et par sa situation personnelle ; en 2002, tout en conservant ses responsabilités opérationnelles à la tête de Christian Dior Couture, Monsieur Sidney Toledano s'est vu confier le mandat de Directeur général de la société Christian Dior, sans signature d'un contrat de travail avec cette dernière.

Sous réserve de cette clause, aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou

dérogeant aux règles relatives à l'exercice des options d'achat d'actions ou à l'attribution définitive des actions de performance.

Les mandataires sociaux sont éligibles aux plans d'options ou d'actions de performance mis en place par la Société. Les informations relatives aux conditions et modalités d'attribution de ces plans figurent dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior.

Certains dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux, bénéficient d'un complément de retraite sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le Groupe, cette condition n'étant pas requise s'ils quittent le Groupe à l'initiative de ce dernier après l'âge de cinquante-

ans et ne reprennent aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation de leurs retraites externes. Ce complément de retraite correspond à une fraction du salaire du bénéficiaire et fait l'objet d'un plafond calculé par référence à celui de la Sécurité sociale. La dotation aux provisions relative à ce complément de retraite au 30 juin 2015 est incluse dans le montant figurant au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans la Note 32.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée à certains Administrateurs pour toutes missions spécifiques qui leur sont confiées. Son montant est déterminé par le Conseil d'administration et communiqué aux Commissaires aux comptes de la Société.

2. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place

Le groupe Christian Dior utilise un référentiel interne établi en cohérence avec le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), dont les principaux éléments ont été repris dans le Cadre de référence de l'AMF (Autorité des marchés financiers).

Ainsi, sous l'impulsion du Conseil d'administration, du Comité d'audit de la performance et de la Direction générale, les procédures de gestion des risques et de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe ont pour objet de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux des sociétés du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation desdites sociétés.

L'un des objectifs des procédures de gestion des risques et de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant

de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La gestion des risques et le contrôle interne de Christian Dior prennent en compte la structure particulière du Groupe. Christian Dior est une société holding qui détient directement ou indirectement deux actifs principaux : une participation de 40,9 % dans le capital de LVMH et une participation de 100 % dans le capital de Christian Dior Couture. LVMH est une société cotée, dont le Président est également Président du Conseil d'administration⁽¹⁾ de Christian Dior et dont plusieurs Administrateurs sont communs aux deux sociétés ; Christian Dior Couture a un Conseil d'administration dont la composition est similaire à celle du Conseil de Christian Dior. Cette partie du Rapport du Président traitera successivement des procédures relatives à LVMH, à Christian Dior Couture et à la société holding Christian Dior. N'ayant pas évolué depuis le 31 décembre 2014, les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par LVMH décrites ci-dessous sont celles présentées dans le Rapport du Président du Conseil d'administration 2014 inclus dans le Document de référence LVMH 2014.

(1) Sous réserve des décisions de l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015.

2.1. LVMH

2.1.1. Définitions et objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Référentiel

Cette partie du rapport et son plan s'appuient sur le cadre de référence de l'AMF du 22 juillet 2010 relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

En ce qui concerne plus particulièrement le contrôle interne, le groupe LVMH utilise un référentiel interne établi en cohérence avec le référentiel COSO.

Définitions et objectifs de la gestion des risques

Selon la définition du cadre de référence AMF, le risque représente la possibilité qu'un événement survienne dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou sa réputation. Le groupe LVMH a caractérisé les risques dits « majeurs » comme des risques susceptibles de porter atteinte à la continuité d'exploitation et/ou à l'atteinte des objectifs stratégiques et/ou à la réputation.

Les objectifs de la gestion des risques sont de :

- préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe et de ses marques ;

- sécuriser la prise de décision et les processus opérationnels par la vision globale et objective des menaces et opportunités potentielles ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques et enjeux pesant sur nos activités.

Définitions et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne comprend un ensemble de procédures et d'activités de contrôle adaptées aux caractéristiques propres de chaque société du groupe LVMH, qui :

- contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources ;
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale du Groupe et le management des unités opérationnelles (les Maisons/les marques et leurs filiales) ;
- le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant à la protection des actifs et de la valeur des marques ;

- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles.

Le dispositif de contrôle interne dépasse le cadre strictement comptable et financier, et doit permettre au management des Maisons et filiales de se consacrer pleinement à la stratégie, au développement et à la croissance du groupe LVMH.

Limites

Un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue quant à la maîtrise globale des risques et des objectifs du Groupe. Il existe en effet des limites inhérentes à ces dispositifs, du fait des incertitudes du monde extérieur, du nécessaire jugement exercé pour arbitrer entre coûts et opportunités, ou des éventuels dysfonctionnements liés à une erreur ou à une défaillance humaine.

La structure du groupe LVMH, composé d'un grand nombre de filiales très hétérogènes, dont certaines de taille modeste, est un facteur particulier de risque.

2.1.2. L'organisation et les acteurs des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne

Organisation du dispositif

LVMH rassemble cinq principaux groupes d'activités : Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, Distribution sélective. Les Autres activités regroupent l'activité du groupe de presse Les Echos, les yachts Royal Van Lent, les activités hôtelières, immobilières et les sociétés holdings. Ces groupes d'activités sont constitués de sociétés de tailles diverses, détentrices de marques prestigieuses, implantées sur tous les continents. L'autonomie des marques, la décentralisation et les responsabilités des dirigeants sont des principes fondamentaux d'organisation du Groupe.

La politique de gestion des risques et de contrôle interne en vigueur dans le Groupe est conforme à ces principes d'organisation :

- les sociétés holdings, dont la société mère LVMH, sont responsables de leurs propres systèmes de gestion des risques et de contrôle interne ; la société LVMH assure en outre un rôle de coordination et d'impulsion couvrant l'ensemble du Groupe ; elle met à disposition une méthodologie et un référentiel uniques, et une plate-forme applicative centralisant l'ensemble des données de risques et de contrôle interne (voir ci-après) ;
- le Président d'une Maison est responsable de la gestion des risques et du contrôle interne de l'ensemble des filiales qui contribuent, au plan mondial, au développement de sa marque ;
- chaque Président de filiale l'est pour ses activités propres.

Éléments du cadre général de conformité

Les valeurs éthiques du Groupe

Le Groupe a toujours marqué son engagement en faveur d'un comportement intègre et éthique dans les relations avec les clients, fournisseurs, employés et autres partenaires ; il exige des organisations claires, des responsabilités et pouvoirs définis et

formalisés dans le respect du principe de séparation des tâches, l'évaluation régulière des performances du personnel, l'engagement pour la compétence et le développement des collaborateurs du Groupe.

Ces principes d'éthique et de gouvernance sont repris dans le Code de conduite, le Code de conduite Fournisseurs, et la Charte Environnement LVMH, tous disponibles sur le site institutionnel lvmh.fr. Ces chartes et codes LVMH servent de base commune et de source d'inspiration à l'ensemble de nos marques. Le Groupe veille à la bonne déclinaison de ces principes dans les Maisons et à la mise en place de leur propre Code de conduite, charte fournisseurs, procédure de déclaration des conflits d'intérêt, et matrices de délégations fixant les responsabilités et pouvoirs de chacun.

La gestion des compétences et des talents

La gestion des compétences est un aspect important du dispositif de contrôle interne. LVMH veille tout particulièrement à l'adéquation des profils et responsabilités, à la formalisation des revues annuelles de performance des collaborateurs, au développement des compétences par la formation continue et la promotion de la mobilité interne.

La prévention de la fraude

Le Groupe a mis en place un programme de sensibilisation aux risques de fraude, par le biais de communiqués mensuels, qui recensent les scénarios de tentatives et cas avérés de fraude au sein du Groupe. Pour chaque scénario est présenté un dispositif de prévention, dont l'existence doit être vérifiée par les Maisons et filiales. Ces communiqués sont diffusés très largement dans le Groupe.

Les normes et procédures internes

Le Groupe, à travers son Intranet Finance, met à disposition l'ensemble des procédures régulièrement mises à jour concourant à l'information comptable et financière, et applicables à toutes les sociétés consolidées : il s'agit des procédures traitant notamment des principes et normes comptables, de la consolidation, de la fiscalité, des investissements, du reporting (budget et plan stratégique), de la trésorerie et du financement (centralisation de trésorerie, couvertures de change et de taux...) ; ces procédures précisent, en outre, les formats, contenus et fréquences des reportings financiers.

Cet Intranet est également utilisé pour la diffusion des principes et bonnes pratiques de contrôle interne :

- un guide très synthétique, les « Essentiels du contrôle interne », qui présente les bases de l'environnement général et les éléments incontournables sur les processus principaux : Ventes, Ventes de détail, Achats, Stocks, Clôture des comptes et Systèmes d'information (contrôles généraux informatiques) ;
- le référentiel de contrôle interne LVMH, qui couvre 12 processus métier clés (Ventes, Ventes de détail, Achats, Licences, Voyages et déplacements, Stocks, Production, Cash, Immobilisations, Ressources humaines, Systèmes d'information et Clôture des comptes). Des processus particuliers ont été développés pour refléter les caractéristiques propres à certaines activités (Eaux-de-vie et Terres à vignes pour les Vins et Spiritueux, Fins de collection pour la Mode et Maroquinerie, Concessions

pour les activités Duty Free). Ce référentiel détaille pour tout risque les contrôles clés attendus. Il est régulièrement mis à jour en prenant en compte les nouveaux systèmes d'information et procédures ;

- les bonnes pratiques et outils sur des sujets que le Groupe considère importants : la fraude, les conflits d'intérêts, la délégation d'autorité, les plans de continuité d'activité, les plans de secours informatiques, les politiques et règles de sécurité informatique, la séparation des tâches, la maîtrise des frais médias, les bonnes pratiques en magasin.

Une section « Risques majeurs » de l'Intranet Finance rassemble les procédures et outils dédiés à l'évaluation, à la prévention et à la couverture de ces risques. Les bonnes pratiques sur les familles de risques opérationnels sélectionnées y sont également disponibles. Ces éléments sont à la disposition de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du risque. Les gestionnaires de risques, opérationnels et contrôleurs internes sont également associés à une communauté dédiée sur la plate-forme collaborative du Groupe.

Les systèmes d'information et de communication

Les plans stratégiques concernant les systèmes d'information et de communication au sein du groupe LVMH sont coordonnés par la Direction des systèmes d'information qui veille à l'harmonisation des solutions mises en place et à la continuité des opérations. Les aspects de contrôle interne (séparation des tâches, droits d'accès...) sont intégrés lors de la mise en place de nouveaux systèmes d'information puis revus régulièrement.

Les systèmes d'information et télécommunication et les risques afférents (physiques, techniques, sécurité interne et externe...) font l'objet de procédures particulières : un kit méthodologique intitulé « Plan de continuité des opérations » a été diffusé dans le groupe LVMH afin de définir pour chaque entité significative les grandes lignes d'un tel plan ainsi qu'un Plan de reprise d'activité. En particulier, un Plan de continuité des opérations ainsi qu'un Plan de reprise d'activité ont été développés et testés au niveau des sociétés holdings françaises.

Les entités significatives se sont dotées d'un RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information). Les RSSI sont animés par le RSSI Groupe ; ils forment un réseau de vigilance quant à l'évolution des risques SI et mettent en place les dispositifs préventifs adéquats en fonction de la probabilité du risque et son impact potentiel.

Une démarche globale de tests d'intrusion depuis l'extérieur, l'intérieur ou les partenaires a également été menée et les plans d'actions sont suivis par la Direction des systèmes d'information du Groupe.

Les acteurs des dispositifs

Les différents acteurs sont présentés sur le modèle des trois lignes de maîtrise, la supervision de ces dispositifs étant assurée par les instances de gouvernance.

Instances de gouvernance du Groupe

Le Comité d'audit de la performance s'assure du suivi de l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques.

Il étudie les résultats des travaux de l'Audit interne et valide les orientations du programme d'Audit interne en termes de couverture pays, métiers et risques.

Le Conseil d'administration contribue à l'environnement général de contrôle, par la compétence et la responsabilité de ses membres, la clarté et la transparence de ses décisions. Le Conseil est tenu régulièrement informé de la maturité du dispositif de contrôle interne, et veille à l'efficacité du pilotage des risques majeurs dont il rend compte dans son Rapport de gestion.

Il est informé périodiquement, ainsi que son Comité d'audit, des résultats du fonctionnement des systèmes, des défaillances éventuelles et des plans d'actions arrêtés en vue de leur résolution.

Le Comité exécutif, composé des Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe, définit les objectifs stratégiques dans le cadre des orientations déterminées par le Conseil d'administration, coordonne leur mise en œuvre, veille au maintien de l'adéquation de l'organisation avec l'évolution de l'environnement, ainsi qu'à la définition et la bonne application des responsabilités et délégations de pouvoir des dirigeants.

Première ligne de maîtrise

L'ensemble des collaborateurs du Groupe contribue à enrichir et faire vivre le dispositif de contrôle interne.

Le management opérationnel : l'appropriation du contrôle interne au sein de chaque entité par les responsables opérationnels est un point majeur du dispositif de contrôle interne appliqué aux processus métier ; ceux-ci mettent en œuvre au jour le jour les contrôles adéquats sur les processus dont ils ont la charge et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne de maîtrise.

Les Comités de direction des Maisons et filiales sont responsables de la mise en place et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des opérations de leur périmètre. Les Comités de direction des Maisons sont également responsables d'animer le dispositif de pilotage des risques majeurs ; ils révisent annuellement la cartographie des risques, évaluent le niveau de leur maîtrise et l'avancée des stratégies de couverture et plans d'actions associés.

Deuxième ligne de maîtrise

La Direction juridique Groupe joue un rôle central de conseil auprès des différents groupes d'activités du Groupe et veille à l'application des législations et des règlements en vigueur dans les pays où celui-ci est implanté.

La Direction des risques et assurances Groupe, au-delà des responsables opérationnels qui ont la charge des risques inhérents à leur activité, est particulièrement impliquée au niveau du Groupe dans la mise à disposition d'outils et de méthodologie, dans le recensement des risques, la prévention des sinistres ainsi que la stratégie de couverture et de financement des risques.

La Direction des risques et assurances collabore avec l'Audit interne dans la définition et la mise en place des méthodes d'évaluation et processus de traitement de certains risques majeurs ou risques à impact étendu.

Les autres Directions fonctionnelles, (voir « Organisation et acteurs »), contribuent au pilotage propre à l'information financière et comptable.

La Direction du contrôle interne, rattachée au Directeur de l'Audit interne du Groupe, coordonne la mise en œuvre des dispositifs de pilotage du contrôle interne et de la gestion des risques. Elle suit et anticipe les évolutions réglementaires pour adapter les dispositifs. Elle anime un **réseau de contrôleurs internes** qui sont chargés, au sein des Maisons sous la responsabilité de leur Comité de direction, à la fois de veiller au respect des procédures de contrôle interne du Groupe et d'élaborer les contrôles propres à leurs métiers. Ils sont en outre les vecteurs des différents projets relatifs aux dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques et favorisent la diffusion et l'application des instructions.

Comités dédiés :

- **Le Comité de sécurité des salariés** se réunit deux fois par an pour analyser l'efficacité des dispositifs assurant la sécurité des voyageurs et des salariés du Groupe à l'étranger, et prendre les décisions exigées par toute situation exceptionnelle.
- **Un Comité stratégique** a été mis en place cette année dont la mission sera de réfléchir de façon proactive sur les sujets touchant la responsabilité sociétale et environnementale du Groupe ; cette mission est menée en étroite collaboration avec les Directions opérationnelles dans les Branches et Maisons. Ces réflexions et décisions menées très en amont doivent permettre de prévenir des crises médiatiques préjudiciables à la réputation de nos marques.

Directions équivalentes dans les Branches d'activité et Marques : l'organisation décrite ci-avant au niveau Groupe, a son équivalent dans les principales branches d'activités et marques du Groupe.

Troisième ligne de maîtrise

La Direction de l'Audit interne du Groupe compte une douzaine de professionnels à fin décembre 2014. Cette équipe, centralement dirigée mais répartie sur deux bureaux, Paris et Hong Kong, intervient dans l'ensemble du groupe LVMH.

L'Audit interne opère dans le cadre d'un plan pluriannuel actualisé chaque année. Ce plan d'interventions permet de vérifier et de renforcer la compréhension et la correcte application des activités de contrôle attendues. Le plan d'audit est élaboré à partir d'une analyse des risques potentiels, existants ou émergents, par type d'activité (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, qualité du management en place...) et d'entretiens avec les responsables opérationnels concernés ; il peut être modifié en cours d'année en réponse à des changements d'environnement économique et politique ou à des réorientations stratégiques internes. Le plan d'audit est également préparé dans la perspective de couvrir l'ensemble des Maisons.

L'Audit interne intervient à la fois sur des thèmes opérationnels et sur les thèmes financiers. Environ cinquante missions sont réalisées chaque année ; en 2014, comme prévu dans les objectifs, la couverture a été légèrement renforcée dans les groupes d'activités Vins et Spiritueux et Montres et Joaillerie, ainsi que sur la région Europe. Une revue du processus d'auto-

évaluation et de ses résultats est systématique pour les entités significatives concernées. Le suivi des recommandations sur les missions passées est renforcé par des visites sur site systématiques pour les sociétés présentant les enjeux les plus significatifs.

L'Audit interne restitue les conclusions de ses travaux à la Direction de l'entité concernée et rend compte à la Direction générale du Groupe via un rapport de synthèse et un rapport détaillé précisant les recommandations et l'engagement du management de les appliquer dans des délais raisonnables. L'Audit interne met les Commissaires aux comptes en copie des rapports émis et les rencontre périodiquement pour échanger sur les points à date concernant le contrôle interne. Les grandes orientations du plan d'audit, les principales conclusions de l'année en cours et le suivi des principales recommandations sur les missions passées sont présentées au Comité d'audit de la performance ainsi qu'aux groupes d'activités concernés.

Acteurs externes

Les auditeurs externes et les différents organismes certificateurs (RJC, ISO 14001...) contribuent par leurs travaux de vérification au renforcement du dispositif actuel.

2.1.3. La gestion des risques et le contrôle interne propres à l'information financière et comptable

Organisation et acteurs

La gestion des risques et le contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière sont sous la responsabilité des Directions suivantes de la Direction financière du groupe LVMH : Comptabilité et Contrôle de gestion, Systèmes d'information, Financement et trésorerie, Fiscalité et Communication financière.

La Direction financière adjointe intègre :

- **la fonction comptable**, responsable de la production et de l'établissement des comptes sociaux des holdings, des comptes consolidés et des publications semestrielles et annuelles, en particulier le Rapport financier semestriel et le Document de référence. Dans ce cadre, la fonction comptable définit les normes comptables du Groupe, veille à leur diffusion et à leur application et met en place les formations nécessaires ; elle veille également au maintien d'un système informatique de reporting financier approprié et coordonne la mission des Commissaires aux comptes du Groupe.
- **la fonction du contrôle de gestion**, responsable de la coordination du processus budgétaire, de ses ré-estimés établis en cours d'année, du plan stratégique à cinq ans ainsi que des tests de perte de valeur des actifs immobilisés. La fonction contrôle de gestion produit le reporting mensuel de gestion, ainsi que toutes les analyses nécessaires à la Direction générale (voir « Reporting de gestion » ci-après) ; elle assure également le suivi des investissements et du cash-flow, ainsi que la production de statistiques et d'indicateurs de gestion spécifiques. La fonction contrôle de gestion est de par ses attributions et la structure du reporting qu'elle produit un acteur essentiel du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques financiers.

La Direction des systèmes d'information définit et met en place les systèmes d'information nécessaires aux fonctions centrales. Elle diffuse les standards techniques du groupe LVMH indispensables à une architecture décentralisée (matériels, applications, réseaux...) et propose des synergies entre métiers, dans le respect de l'autonomie des marques. Elle développe et maintient un système de télécommunications, des centres d'hébergement informatique et des applications transversales partagés par l'ensemble du Groupe. Elle anime la politique de sécurité des systèmes et données, et aide les marques dans l'élaboration des plans de secours. Elle supervise, en coopération avec les filiales, la création d'un plan à trois ans des systèmes d'information par groupe d'activités et sociétés.

La Direction des financements et de la trésorerie est responsable de l'application de la politique financière du groupe LVMH qui comprend la gestion optimisée du bilan, la stratégie de financement, la maîtrise des frais financiers, la rentabilité des excédents de trésorerie et des investissements, l'amélioration de la structure financière, et une politique prudente de gestion des risques de solvabilité, de liquidité, de marchés et de contrepartie. Au sein de cette Direction, la Trésorerie internationale veille plus particulièrement à la centralisation des disponibilités excédentaires du Groupe, à la prévision des besoins de financement des sociétés par le biais de révisés trimestriels élaborés par ces sociétés, et répond aux besoins de liquidités et de financements à court et moyen terme des filiales. Elle est également responsable de l'application de la stratégie de gestion centralisée des risques de change.

Au département des Marchés, également situé au sein de cette Direction, est déléguée la mise en œuvre de la politique de couverture des risques de marché générés directement ou indirectement par les sociétés du Groupe. Il est à cet égard responsable de l'application de la stratégie de gestion centralisée des risques de taux et de contrepartie, destinée à limiter l'impact défavorable des fluctuations des taux d'intérêt et des risques de crédit des contreparties financières sur les opérations financières et les investissements.

Dans ce cadre, une politique de gestion et des procédures très strictes ont été mises en place pour mesurer, gérer et consolider ces risques de marché. Au sein de cette Direction, la distinction entre front office et back office, ainsi que l'existence d'une cellule de contrôle indépendante rapportant au Directeur financier adjoint sont les garants du respect de la séparation des tâches. Cette organisation s'appuie sur un système d'information intégré qui permet un contrôle en temps réel des opérations de couverture. Le dispositif de couverture est présenté périodiquement au Comité d'audit de la performance. Les décisions de couverture sont prises selon un processus clairement établi qui comprend des présentations régulières au Comité exécutif du Groupe et font l'objet d'une documentation détaillée.

La Direction fiscale coordonne la préparation des déclarations fiscales en veillant au respect des réglementations et législations fiscales en vigueur, conseille les différents groupes d'activités et sociétés, et définit la stratégie en matière de planning fiscal lié aux orientations opérationnelles du groupe LVMH. Elle organise des formations appropriées relatives aux changements majeurs intervenus dans la législation fiscale et coordonne le reporting unifié des données fiscales.

La Direction de la communication financière est responsable de la coordination des informations diffusées à la communauté financière afin de donner à celle-ci une compréhension claire, transparente et précise de la performance et des perspectives du Groupe. Elle a aussi pour rôle de fournir à la Direction générale les perceptions de la communauté financière sur la stratégie de l'entreprise ou sur son positionnement dans son environnement concurrentiel. En travaillant en étroite collaboration avec la Direction générale et avec les groupes d'activités, elle détermine les messages clés ; elle en assure la cohérence et en coordonne la diffusion au travers de moyens divers (Rapport annuel et semestriel, présentations financières, réunions avec les actionnaires ou les analystes, site Internet...).

Chacune de ces Directions coordonne le contrôle interne à caractère financier du Groupe dans son domaine respectif via les **Directions financières des groupes d'activités, des sociétés et des filiales**, elles-mêmes responsables de fonctions similaires dans leurs entités. Ainsi, chacune des Directions centrales anime son dispositif de contrôle à travers sa ligne fonctionnelle (Contrôleur de gestion, Responsable comptable, Consolidateur, Trésorier...). Des commissions financières réunissant les Directions financières des principales sociétés du Groupe et les Directions de la société mère LVMH précédemment listées sont organisées périodiquement. Animées et coordonnées par les Directions centrales, ces commissions traitent notamment des normes et procédures à appliquer, des performances financières et des actions correctrices à apporter, et du contrôle interne appliqué aux données comptables et de gestion.

Principes comptables et de gestion

Les filiales adoptent les principes comptables et de gestion communiqués par le groupe LVMH pour les besoins des comptes consolidés publiés et du reporting interne ; elles utilisent toutes ce référentiel et le système de reporting comptable et de gestion administré par le Groupe, garantissant ainsi la cohérence des données internes et publiées.

Processus de consolidation

La consolidation des comptes fait l'objet d'instructions précises ; un système de remontées d'information permet de traiter une information homogène, exhaustive et fiable dans des délais appropriés. Le Président et le Directeur financier de chaque société s'engagent sur la qualité et l'exhaustivité de l'information financière transmise au Groupe, y compris les éléments figurant hors bilan, par le biais d'une lettre d'affirmation signée, confortant ainsi la qualité de l'information financière transmise.

Des paliers de consolidation existent par Maison et groupe d'activités garantissant également un premier niveau de contrôle et de cohérence.

Au niveau du groupe LVMH, les équipes responsables de la consolidation sont organisées par activité et sont en contact permanent avec les groupes d'activités et sociétés concernés ; cette proximité permet une meilleure compréhension et validation de l'information financière communiquée et une anticipation du traitement des opérations complexes.

La qualité de l'information financière et sa régularité au regard des normes, sont également garanties par des échanges

permanents avec les Commissaires aux comptes lorsque les situations sont complexes et laissent place à l'interprétation.

Reporting de gestion

Toutes les entités consolidées du groupe LVMH produisent annuellement un plan stratégique, un budget complet et des résumés annuels. Des instructions détaillées sont envoyées aux sociétés pour chaque processus.

Ces grandes étapes de gestion sont l'occasion d'analyses approfondies des données réelles en comparaison des données budgétaires et de celles de l'année précédente, et d'un dialogue permanent entre les filiales et le Groupe, élément indispensable au dispositif de contrôle interne financier.

Une équipe de contrôleurs de gestion, au niveau Groupe, spécialisée par activité, est en contact permanent avec les groupes d'activités et les sociétés concernés, autorisant ainsi une meilleure connaissance des performances et des choix de gestion, ainsi qu'un contrôle approprié.

L'arrêté des comptes semestriels et annuels fait l'objet de réunions spécifiques de présentation des résultats en présence des directions concernées de la Direction financière ; durant ces réunions, les Commissaires aux comptes font état de leurs conclusions, tant en ce qui concerne la qualité de l'information financière et comptable que l'appréciation du contrôle interne des différentes sociétés du groupe LVMH.

2.1.4. La formalisation et le pilotage des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne

La démarche ERICA

Répondant aux directives européennes et l'ordonnance de décembre 2008, le Groupe a ajusté sa démarche, dénommée ERICA, Enterprise Risk and Internal Control Assessment, démarche globale d'amélioration et d'intégration des dispositifs de gestion des risques majeurs et de contrôle interne liés à nos activités courantes.

La responsabilité des marques principales et branches sur cette démarche et les dispositifs mis en œuvre est attestée annuellement par la signature de deux lettres de représentation :

- une lettre d'affirmation « ERICA », portant sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, signée au 30 juin. Le Président, le Directeur financier et/ou les membres du Comité de direction confirment par leur signature leur responsabilité sur ces dispositifs, et décrivent leur évaluation, les insuffisances majeures et les plans de remédiation correspondants. Ces lettres sont analysées, suivies et « consolidées » à chaque niveau supérieur de la structure organisationnelle du Groupe (Régions, Maisons, Groupes d'activités) ; elles sont communiquées à la Direction financière et à la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe. Celles-ci sont également à la disposition des Commissaires aux comptes. L'échéance du 30 juin permet d'assurer une meilleure intégration au cycle de planification (plan stratégique et budget) ;

- la lettre annuelle d'affirmation sur le reporting financier, comprenant un paragraphe dédié au contrôle interne, lettre mentionnée précédemment (« Processus de consolidation »).

Depuis 2013, et selon les circonstances, les Présidents de Maison sont amenés à présenter au Comité d'audit la démarche de progrès menée sur leur périmètre de responsabilités, les réalisations, les plans d'actions en cours et les perspectives.

Enfin le Comité d'audit a décidé en 2013 de déployer le dispositif ERICA sur l'ensemble des entités du Groupe à l'horizon 2015 ; un délai de deux ans est accordé aux nouvelles acquisitions pour entrer dans cette démarche une fois le processus d'intégration mené à son terme.

Au 30 juin 2014, ce dispositif d'auto-évaluation couvrait 80 % des entités de gestion et 96 % du chiffre d'affaires du Groupe. Il intègre l'ensemble des sociétés du Groupe. Les données d'évaluation des contrôles et des risques majeurs sont saisies par chacune des entités et centralisées dans une base de données applicative, RVR – GRC, également adoptée par d'autres sociétés membres du CAC 40.

Le pilotage des risques majeurs

Les risques sur nos marques et activités sont gérés au niveau de chacun de nos groupes d'activités et Maisons. Dans le cadre du cycle budgétaire et d'établissement du plan à trois ans, l'identification et l'évaluation des risques majeurs pesant sur les objectifs stratégiques, opérationnels et financiers sont menées et formalisées dans des chapitres dédiés.

Une fois le niveau de risque acceptable déterminé et validé, le traitement des risques se fait à travers des actions de prévention et des actions de protection ; ce dernier volet intègre les plans de continuité d'activités (PCA) et de gestion de crise afin d'organiser la meilleure réponse au risque une fois survenu. Enfin, en fonction de la typologie des risques d'une marque ou d'une entité et du montant du risque résiduel, celle-ci peut, en coordination avec le Groupe, décider de faire appel au marché de l'assurance pour transférer une part ou la totalité de ce risque résiduel et/ou arbitrer en faveur de sa rétention.

Certains risques propres à l'activité du Groupe font l'objet d'un suivi particulier (atteinte à l'image et à la réputation, contrefaçon et marché parallèle, risques industriels et environnementaux, risque de change et taux...).

Le dispositif ERICA structure et formalise la gestion des risques au sein du Groupe en fournissant :

- un cadre : chaque groupe d'activités/Maison, entrant dans le projet, fixe les rôles et responsabilités sur la démarche ;
- un processus d'identification, d'analyse et de traitement des risques avec le support d'un référentiel et d'une méthodologie uniques pour le Groupe ;
- un pilotage des plans d'actions visant à mettre en place ou renforcer les dispositifs de couverture ;
- un pilotage de l'efficacité des dispositifs de contrôle en place avec une revue périodique du niveau d'exposition aux risques identifiés ;

- une centralisation des données d'évaluation des risques majeurs dans la base de données applicative ERICA (cf. « La démarche ERICA » plus haut) ;
- une attestation de responsabilité par la lettre ERICA.

Ce dispositif est déployé à l'ensemble des Maisons significatives du Groupe ; l'approche est volontairement pragmatique et progressive, privilégiant pour commencer un travail de fond sur quelques risques majeurs choisis par les Comités de direction parmi les 42 du référentiel LVMH.

Afin de compléter ce dispositif de pilotage, chaque Maison intègre dans sa cartographie l'évaluation des six risques suivants : risque médiatique, risque fournisseurs, risque de rareté des approvisionnements, risque d'accident sur site, risque de vols ou pertes de données sensibles et risques de vols ou dommages aux biens.

Le pilotage du dispositif de contrôle interne

La surveillance continue du dispositif de contrôle interne et l'examen périodique de son fonctionnement sont assurés à plusieurs niveaux.

Une forte responsabilisation du management des Maisons et des opérationnels, avec le support des contrôleurs internes, de façon à apprécier le niveau de contrôle interne sur la base de contrôles clés, identifier les faiblesses et engager les actions correctives. Des rapports d'exceptions ou d'anomalies permettent de travailler sur le contrôle détectif en complément du niveau préventif.

Un processus formalisé d'auto-évaluation annuelle, comprenant une liste unique de 82 contrôles clés établie par le contrôle interne Groupe et extraits du référentiel de contrôle interne décrit plus haut (« Éléments du cadre général de conformité »), sur lequel la Direction de chaque entité significative s'appuie. Chaque entité suit la méthodologie inchangée depuis 2006 :

- revue des insuffisances et suivi par les managers et la Direction de leur remédiation ;
- formalisation et documentation de cette revue, dans la base de données applicative ERICA (cf. « La démarche ERICA »).

Le produit final de ce suivi est la lettre d'affirmation ERICA établie par chaque entité du Groupe. Les Commissaires aux comptes sont tenus informés de cette démarche, ainsi que le Comité d'audit de la performance, via des comptes rendus périodiques.

Les travaux de revue effectués par l'Audit interne Groupe et les Commissaires aux comptes, dont les résultats et les recommandations sont transmis au management des entités et à la Direction générale du Groupe. La revue du dispositif ERICA et de la qualité des auto-évaluations est partie intégrante de la mission de l'Audit interne sur les entités auditées.

Actions récentes menées pour le renforcement du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne

Depuis 2011, sous l'impulsion de la Direction de l'audit et du contrôle interne, les marques travaillent à la mise en œuvre et au maintien de leurs plans de continuité d'activité (PCA) ; des sessions de formation et d'échange de bonnes pratiques sont organisées. Une conférence Groupe a notamment eu lieu fin 2014, dédiée aux risques associés à la « Supply chain ». Les efforts restent soutenus pour développer et maintenir ces dispositifs en condition opérationnelle.

Les équipes dédiées au contrôle interne ont été renforcées dans nos Maisons au cours de l'année 2014, en particulier dans Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques et Distribution sélective. De nombreuses actions ont été menées par les Maisons sur des thématiques variées, telles que le risque d'image et la gestion de crise, la sécurité des données ainsi que la défaillance fournisseurs. Enfin, la vigilance contre la fraude a également fait l'objet d'un suivi particulier et d'un renforcement des activités de contrôle associées.

Ces différentes initiatives ont été enrichies par des réunions d'échange de bonnes pratiques et des actions de formation organisées par la Direction du contrôle interne Groupe, notamment :

- animation d'un projet « Retail » en étroite collaboration avec les marques, qui a conduit à la diffusion d'un outil synthétique de contrôle interne à l'attention des responsables de magasins ;
- prise en compte des évolutions réglementaires et des normes du Groupe dans le référentiel interne.

Le Groupe a revu son niveau d'adéquation avec la nouvelle version du COSO (2013) ; il a intégré dans ses priorités pour le futur quatre des points d'attention mis en avant par cette nouvelle version : le dispositif anti-fraude, le contrôle interne sur les processus externalisés, la sécurisation des systèmes d'information, infrastructures, applications et données, et l'actualisation et le resserrement de nos référentiels sur les contrôles fondamentaux spécifiques à nos métiers.

2.2. CHRISTIAN DIOR COUTURE

La société Christian Dior Couture (ci-après la Société) exerce une activité de création, de production et de distribution internationale pour l'ensemble des produits de la marque. Elle exerce également dans les différents marchés une activité de distribution au travers de ses filiales (au nombre de 66).

À ce double titre, le contrôle interne et la gestion des risques s'exercent en direct sur Christian Dior Couture et en tutelle sur l'ensemble des filiales.

2.2.1. Définition du contrôle interne et des risques

Les dispositifs de contrôle interne mis en place, en cohérence avec le référentiel COSO, ont pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la protection des actifs, stocks et marque en particulier ;
- la fiabilité des informations financières et comptables ;
- l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Il s'agit donc de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

Il s'agit également de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

Par ailleurs, la Société a défini comme objectif complémentaire la protection des actifs (et en particulier de la marque).

La Société a initié une démarche de formalisation de la gestion des risques en cohérence avec le cadre de référence de l'AMF de 2010.

2.2.2. Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne, du fait notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

2.2.3. Les composantes du contrôle interne et de la gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne repose sur la définition et l'identification des composantes suivantes :

- un environnement général de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des contrôles appropriés ;
- un système d'information et de communication permettant l'exercice efficace des responsabilités.

Le dispositif de gestion des risques identifie et évalue les risques majeurs susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs opérationnels, financiers et de conformité aux lois et règlements en vigueur.

Les risques majeurs sont répertoriés par catégorie (stratégique, opérationnel, financier, juridique, immatériel) et par processus clé.

Une cartographie de ces risques majeurs, établie en 2011, est revue annuellement, en fonction de leur intensité ou fréquence et de leur maîtrise. Des contrôles associés (actions de prévention ou contrôles de détection) sont mis en place afin d'en limiter les impacts, sans pour autant en garantir leur élimination absolue.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur cette cartographie afin d'identifier les risques non transférables (par exemple par assurance) qui doivent être maîtrisés opérationnellement.

Il est renforcé par ailleurs par une démarche formalisée d'auto-évaluation qui couvre l'environnement général de contrôle des entités du Groupe et une revue détaillée des contrôles clés à appliquer pour les processus opérationnels et financiers. Les principales étapes sont les suivantes :

- une évaluation formalisée et documentée des insuffisances par le management des filiales ;
- la définition de plans d'action par ce management, et une priorisation partagée avec le Direction de l'Audit interne et risques ;
- un suivi régulier et formalisé de la mise en œuvre en local, reporté à la Direction de l'Audit interne et risques ;
- une revue lors des missions d'audit du niveau réel d'avancement, et la prise en compte de ce critère dans l'évaluation globale d'audit.

Débutée en 2013, cette démarche concerne désormais l'ensemble des entités du Groupe.

2.2.4. Les acteurs du contrôle interne

- La Direction juridique effectue un contrôle préalable :
 - à la signature de tout contrat significatif négocié par le siège ou par les filiales,
 - d'antériorité de modèles et de marques de tiers.
- La Direction générale et la Direction financière effectuent un suivi très rigoureux des informations de gestion permettant d'intervenir dans le processus de définition des objectifs et d'en contrôler la réalisation au travers :
 - des plans stratégiques à trois ans,
 - du budget annuel,
 - des reportings mensuels sur les réalisations par rapport aux prévisions avec des analyses approfondies et formalisées des écarts.

- La Direction générale et la Direction financière réalisent également des formations au bénéfice de tous les acteurs financiers du réseau (services administratifs externes ou internes) facilitant l'application rigoureuse des normes IFRS et des principes comptables du Groupe.
- Les dirigeants de Christian Dior Couture sont régulièrement présents dans les filiales et les organes de gestion des filiales, en particulier les Conseils d'administration.
- Des « comités boutiques » ont pour objet d'autoriser formellement la signature de baux commerciaux et la réalisation d'investissements dans le réseau de distribution, et réunissent le Président, le Directeur général en charge du réseau, le Directeur administratif et financier, le Directeur du contrôle de gestion, le Directeur juridique et la Direction de l'architecture.
- La Direction de l'Audit interne et risques effectue des missions d'audit couvrant l'ensemble des activités du Groupe :
 - les points de vente : revue des principaux processus de l'activité des boutiques (ventes, tarifs, trésorerie, stocks, administration et sécurité, personnel, achats externes, approvisionnement),
 - les sièges des pays : revue des principaux cycles (achats de marchandises, achats externes et notes de frais, Ressources humaines, stocks et logistique, systèmes d'information, investissements, comptabilité et finance),
 - les services comptables des pays en charge de l'élaboration des états financiers des filiales : audit des états financiers préparés par les back offices et contrôle de l'application des principes comptables du groupe Christian Dior Couture,
 - les manufactures : revue des principaux cycles (gestion des stocks, achats stratégiques, investissements, gestion du personnel, suivi des coûts),
 - les activités propres au Siège.

Ces missions donnent lieu à la présentation, au Président et au management des filiales, d'un rapport de synthèse et d'un rapport détaillé avec les recommandations à mettre en œuvre et précisant l'engagement du management pour les appliquer dans un délai raisonnable. Cette mise en œuvre fait l'objet d'un suivi annuel qui est renforcé par des visites sur site pour les sociétés présentant les enjeux les plus significatifs.

- Enfin, le management des filiales engage de façon annuelle sa responsabilité par la signature de lettres de représentation sur la gestion des risques et le contrôle interne. Ces lettres signées par les directeurs généraux et directeurs financiers de chaque filiale/zone sont analysées, suivies et « consolidées » au niveau des directions régionales puis communiquées à la Direction générale et à la Direction de l'Audit interne et risques.

Ce dispositif est complété par la signature de lettres annuelles d'affirmation sur le reporting financier, comprenant un paragraphe dédié au contrôle interne. L'affirmation sur le contrôle interne et l'évaluation des risques financiers est ainsi élargie à l'ensemble des opérations entrant dans la consolidation financière du groupe Christian Dior Couture.

2.2.5. Le contrôle interne propre à l'information financière et comptable

L'organisation

Le contrôle interne sur l'information comptable et financière est organisé à partir de la coopération et du contrôle des Directions suivantes : comptabilité et consolidation, contrôle de gestion, systèmes d'information.

- **La Direction comptable** est responsable de la mise à jour et de la diffusion des normes et procédures comptables du Groupe. Elle contrôle leur application et met en place des programmes de formation appropriés. Elle est responsable de la production des comptes consolidés et sociaux semestriels et annuels.
- **La Direction du contrôle de gestion** est responsable de la coordination du processus budgétaire et de ses ré-estimés établis en cours d'année ainsi que du plan stratégique à trois ans. Elle produit le reporting mensuel de gestion, ainsi que toutes les analyses nécessaires à la Direction générale ; elle assure également le suivi des investissements et du cash-flow, ainsi que la production de statistiques et d'indicateurs de gestion spécifiques.
- **La Direction des systèmes d'information** diffuse les standards techniques du groupe Christian Dior Couture indispensables à une architecture décentralisée (matériels, applications, réseaux...) et propose des synergies. Elle développe et maintient un système de télécommunications partagé par l'ensemble du groupe Christian Dior Couture. Elle coordonne la politique de sécurité des systèmes et des données, et l'élaboration des plans de secours.

Principes comptables et de gestion

Les filiales adoptent les principes comptables et de gestion retenus par le Groupe répondant à la fois aux besoins des comptes sociaux et consolidés. Il existe ainsi une homogénéité du référentiel comptable et une harmonisation des formats et des outils de remontée des données à consolider.

Rapports de gestion

Toutes les entités consolidées du groupe Christian Dior Couture produisent annuellement un plan stratégique à trois ans, un budget complet et des ré-estimés annuels. Des instructions détaillées sont envoyées aux sociétés pour chaque processus.

Ces grandes étapes de gestion sont l'occasion d'analyses approfondies des données réelles en comparaison des données budgétaires et de celles de l'année précédente, et d'un dialogue permanent entre les filiales et le siège de Christian Dior Couture, élément indispensable du dispositif de contrôle interne financier.

Une équipe de contrôleurs de gestion, au niveau de la maison mère, spécialisée par zone géographique et par catégorie de produits est en contact permanent avec les filiales, autorisant ainsi une meilleure connaissance des performances et des choix de gestion, ainsi qu'un contrôle approprié.

2.2.6. Perspectives

- Audit des manufactures du Groupe.
- Finalisation de la mise en œuvre des contrôles considérés comme clés au sein du Groupe.

- Renfort des missions de revue transverse, ayant pour objectif de confirmer l'homogénéisation des processus et des contrôles appliqués au siège et dans les filiales. Ces missions peuvent être modifiées en réponse à des changements d'environnement économique ou politique, ou suite à des réorientations de stratégie interne.

2.3. CHRISTIAN DIOR

2.3.1. L'environnement de contrôle

Comme indiqué précédemment, Christian Dior est une société holding qui détient directement ou indirectement deux actifs principaux : une participation de 40,9 % dans le capital de LVMH et une participation de 100 % dans le capital de Christian Dior Couture.

L'activité au sein de Christian Dior est donc consacrée pour l'essentiel à :

- protéger la propriété juridique de ces deux lignes de titres ;
- exercer les droits et pouvoirs revenant à un actionnaire majoritaire, notamment :
 - par la présence aux Conseils et Assemblées des filiales,
 - par le suivi des dividendes versés par les filiales,
 - par le contrôle de la performance économique des filiales ;
- fournir une information financière intègre conforme aux textes en vigueur, compte tenu de son statut de société cotée.

Compte tenu d'un nombre limité de tâches comme décrit ci-dessus et de son intégration au sein d'un groupe disposant des compétences nécessaires à son administration, Christian Dior a recours aux services spécialisés du Groupe dans les domaines inhérents à une activité de holding, à savoir juridique, financier et comptable. Une convention d'assistance a notamment été mise en place avec la société Groupe Arnault SE.

Pour ce qui concerne les prestations externes au Groupe, l'Assemblée générale de Christian Dior a nommé deux cabinets de premier plan pour le Commissariat aux comptes, l'un de ces cabinets exerçant par ailleurs les mêmes fonctions chez Christian Dior Couture et chez LVMH.

2.3.2. La gestion des risques

La maîtrise des risques se base en premier lieu sur une revue régulière des risques encourus par la Société afin de permettre une adaptation des procédures de contrôle interne.

2.3.3. Les activités de contrôle

Les éléments clés des procédures de contrôle interne

Compte tenu de l'activité de la Société, les systèmes de contrôle interne ont notamment pour but de prévenir les risques d'erreur et de fraude dans les domaines comptable et financier. Les principes suivants guident l'organisation de la Société :

- des délégations de pouvoirs très limitées, très précises et connues des contreparties ; des sous-délégations réduites au minimum ;
- un contrôle juridique en amont de la signature des contrats ;
- une séparation de l'ordonnancement des dépenses et du paiement ;
- des paiements sécurisés ;
- des règles de procédure connues des utilisateurs potentiels ;
- des bases de données intégrées (une seule saisie pour tous les utilisateurs) ;
- des contrôles fréquents (internes et externes).

Le contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales

Le contrôle du patrimoine

Les titres détenus dans les filiales font l'objet d'un rapprochement trimestriel entre le service Comptabilité de la Société et les services Titres des sociétés concernées.

Le contrôle opérationnel

Le contrôle opérationnel de Christian Dior sur ses filiales s'exerce au travers :

- des instances légales, Conseils d'administration et Assemblées générales, dans lesquelles la Société est systématiquement représentée ;
- des informations de gestion permettant aux dirigeants de la société Christian Dior d'intervenir dans le processus de définition des objectifs et d'en contrôler la réalisation :
 - plans à trois ans et budgets annuels,
 - reporting mensuel sur les réalisations par rapport au budget et analyse des écarts,
 - réunions mensuelles d'analyse de performance.

2.3.4. Système d'information et de communication

Les plans stratégiques en termes de systèmes d'information et de communication de la société mère Christian Dior sont gérés au niveau de la Direction financière.

Les aspects de contrôle interne, tels que la séparation des tâches ou les droits d'accès, sont intégrés lors de la mise en place de nouveaux systèmes d'information.

2.3.5. Le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'instructions précises et d'un système de remontée d'informations permettant de traiter une information exhaustive dans les délais appropriés. Les contrôles exhaustifs réalisés au niveau des paliers de sous-consolidation (LVMH et Christian Dior Couture) garantissent l'intégrité de l'information.

L'information financière destinée aux marchés financiers (analystes financiers, investisseurs, actionnaires individuels, autorités de marché) est assurée sous le contrôle de la Direction financière. Cette information est strictement encadrée par les règles de marché en vigueur, et notamment le principe d'égalité de traitement des investisseurs.

Le présent rapport, issu de l'apport des différents acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques mentionnés en première partie de ce document, a été proposé, pour avis, dans sa version projet au Comité d'audit de la performance et approuvé par le Conseil d'administration dans sa délibération du 15 octobre 2015.

Rapport des Commissaires aux comptes

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CHRISTIAN DIOR

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Christian Dior et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense, le 29 octobre 2015

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Denis Grison

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Benoit Schumacher

Comptes consolidés

1.	Compte de résultat consolidé	112
2.	État global des gains et pertes consolidés	113
3.	Bilan consolidé	114
4.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	115
5.	Tableau de variation de la trésorerie consolidée	116
6.	Annexe aux comptes consolidés	117
7.	Rapport des Commissaires aux comptes	189

1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros, sauf résultats par action)</i>	<i>Notes</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013⁽¹⁾ (2 mois)
Ventes	25-24	35 081	30 867	4 750
Coût des ventes		(12 307)	(10 558)	(1 631)
Marge brute		22 774	20 309	3 119
Charges commerciales		(13 828)	(11 884)	(1 846)
Charges administratives		(2 647)	(2 365)	(388)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(3)	(9)	(3)
Résultat opérationnel courant	25-24	6 296	6 051	882
Autres produits et charges opérationnels	25	(298)	(153)	(21)
Résultat opérationnel		5 998	5 898	861
Coût de la dette financière nette		(164)	(148)	(34)
Autres produits et charges financiers		2 849	(83)	3
Résultat financier	26	2 685	(231)	(31)
Impôts sur les bénéfices	27	(2 518)	(1 775)	(264)
Résultat net avant part des minoritaires		6 165	3 892	566
Part des minoritaires	17	3 787	2 467	350
Résultat net, part du Groupe		2 378	1 425	216
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)	28	13,29	7,97	1,21
Nombre d'actions retenu pour le calcul		178 928 184	178 762 207	178 673 923
Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)	28	13,18	7,90	1,20
Nombre d'actions retenu pour le calcul		179 684 869	179 594 235	179 724 966

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

2. État global des gains et pertes consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Résultat net avant part des minoritaires	6 165	3 892	566
Variation du montant des écarts de conversion	1 183	(125)	(78)
Effets d'impôt	220	(28)	(5)
	1 403	(153)	(83)
Variation de valeur des investissements et placements financiers	397	553	(224)
Montants transférés en résultat	(3 406)	(16)	(7)
Effets d'impôt	212	(12)	12
	(2 797)	525	(219)
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(3)	205	11
Montants transférés en résultat	(16)	(302)	(38)
Effets d'impôt	14	26	1
	(5)	(71)	(26)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat	(1 399)	301	(328)
Variation de valeur des terres à vignes	(20)	370	-
Montants transférés en réserves consolidées	3	(10)	-
Effets d'impôt	8	(127)	-
	(9)	233	-
Engagements envers le personnel : variations de valeur liée aux écarts actuariels	(148)	17	9
Effets d'impôt	47	(4)	(2)
	(101)	13	7
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat	(110)	246	7
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	(1 509)	547	(321)
Résultat global	4 656	4 439	245
Part des minoritaires	2 960	2 789	161
RÉSULTAT GLOBAL, PART DU GROUPE	1 696	1 650	84

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

3. Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Marques et autres immobilisations incorporelles	5	16 242	15 363	13 987
Écarts d'acquisition	4	10 365	9 626	8 497
Immobilisations corporelles	6	11 418	10 501	9 282
Participations mises en équivalence	7	521	497	524
Investissements financiers	8	632	7 200	6 665
Autres actifs non courants	9	561	515	490
Impôts différés	27	2 031	1 077	908
Actifs non courants		41 770	44 779	40 353
Stocks et en-cours	10	10 704	9 593	8 716
Créances clients et comptes rattachés	11	2 173	2 008	1 832
Impôts sur les résultats		436	346	241
Autres actifs courants	12	2 176	1 695	1 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	2 771	2 638	2 055
Actifs courants		18 260	16 280	14 605
TOTAL DE L'ACTIF		60 030	61 059	54 958

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Capital	15.1	361	363	363
Primes		194	2 205	2 205
Actions auto-détenues Christian Dior	15.2	(116)	(288)	(252)
Écarts de conversion	15.4	554	37	82
Écarts de réévaluation		412	1 613	1 347
Autres réserves		6 490	6 615	7 052
Résultat net, part du Groupe		2 378	1 425	216
Capitaux propres, part du Groupe		10 273	11 970	11 013
Intérêts minoritaires	17	16 047	18 367	17 093
Capitaux propres		26 320	30 337	28 106
Dette financière à plus d'un an	18	6 130	4 390	4 219
Provisions à plus d'un an	19	2 377	1 827	1 781
Impôts différés	27	5 738	5 194	4 708
Autres passifs non courants	20	7 262	6 275	5 658
Passifs non courants		21 507	17 686	16 366
Dette financière à moins d'un an	18	4 425	6 416	4 388
Fournisseurs et comptes rattachés		3 602	3 164	2 971
Impôts sur les résultats		431	358	323
Provisions à moins d'un an	19	323	331	340
Autres passifs courants	21	3 422	2 767	2 464
Passifs courants		12 203	13 036	10 486
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		60 030	61 059	54 958

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétroactivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Écarts de réévaluation								Total des capitaux propres			
		Capital	Primes	Actions auto-détenues	Écarts de conversion	Investissements et placements financiers	Couverture de flux de trésorerie futurs en devises	Terres à vignes	Engagements envers le personnel	Résultat et autres réserves	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<i>Notes</i>		15.1		15.2	15.4							17	
Au 30 avril 2013	181 727 048	363	2 205	(263)	114	1 102	44	315	(15)	7 049	10 914	16 953	27 867
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(33)	(91)	(11)		3		(132)	(189)	(321)
Résultat net										216	216	350	566
Résultat global					(33)	(91)	(11)		3	216	84	161	245
Charges liées aux plans d'options										3	3	2	5
(Acquisitions)/cessions d'actions auto-détenues				11						1	12		12
Augmentations de capital des filiales												2	2
Dividendes et acomptes versés												(10)	(10)
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées													
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires					1	(1)	1			(5)	(2)	18	16
Engagements d'achat de titres de minoritaires										2	2	(33)	(31)
Au 30 juin 2013	181 727 048	363	2 205	(252)	82	1 010	34	315	(12)	7 268	11 013	17 093	28 106
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(45)	218	(28)	76	4		225	322	547
Résultat net										1 425	1 425	2 467	3 892
Résultat global					(45)	218	(28)	76	4	1 425	1 650	2 789	4 439
Charges liées aux plans d'options										25	25	25	50
(Acquisitions)/cessions d'actions auto-détenues Christian Dior				(36)						(4)	(40)		(40)
Augmentations de capital des filiales												9	9
Dividendes et acomptes versés										(536)	(536)	(1 231)	(1 767)
Prise de contrôle de Loro Piana												235	235
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées												2	2
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires						(2)		(1)	(1)	(42)	(46)	13	(33)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										(96)	(96)	(568)	(664)
Au 30 juin 2014	181 727 048	363	2 205	(288)	37	1 226	6	390	(9)	8 040	11 970	18 367	30 337
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					517	(1 159)	(1)	(3)	(36)		(682)	(827)	(1 509)
Résultat net										2 378	2 378	3 787	6 165
Résultat global					517	(1 159)	(1)	(3)	(36)	2 378	1 696	2 960	4 656
Charges liées aux plans d'options										24	24	23	47
(Acquisitions)/cessions d'actions auto-détenues Christian Dior				172						(6)	166		166
Augmentations de capital des filiales												6	6
Dividendes et acomptes versés										(564)	(564)	(1 215)	(1 779)
Distributions en nature de titres Hermès. Voir Note 8.			(1 848)							(991)	(2 839)	(4 016)	(6 855)
Annulation d'actions Dior (1 219 532)		(2)	(163)								(165)		(165)
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées										(6)	(6)		(6)
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires						(1)		(1)		(2)	(4)	31	27
Engagements d'achat de titres de minoritaires										(5)	(5)	(109)	(114)
Au 30 juin 2015	180 507 516	361	194	(116)	554	66	5	386	(45)	8 868	10 273	16 047	26 320

5. Tableau de variation de la trésorerie consolidée

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
I – OPÉRATIONS ET INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION				
Résultat opérationnel		5 998	5 898	861
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ^(a)		17	39	5
Dotations nettes aux amortissements et provisions		2 136	1 622	238
Autres charges calculées		(473)	(5)	(29)
Autres retraitements		(67)	(82)	(8)
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		7 611	7 472	1 067
Coût de la dette financière nette : intérêts payés		(164)	(159)	(43)
Impôt payé relatif aux activités d'exploitation ^(a)		(1 551)	(1 847)	(533)
Capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts		5 896	5 466	491
Variation du besoin en fonds de roulement	<i>14.2</i>	(468)	(976)	(145)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		5 428	4 490	346
Investissements d'exploitation	<i>14.3</i>	(1 947)	(1 953)	(334)
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash-flow disponible)		3 481	2 537	12
II – INVESTISSEMENTS FINANCIERS				
Acquisitions d'investissements financiers	<i>8</i>	(41)	(105)	(42)
Cessions d'investissements financiers	<i>8</i>	178	38	17
Dividendes reçus ^(a)		-	79	29
Impôt payé relatif aux investissements financiers ^(a)		(252)	(11)	-
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés	<i>2.4</i>	(55)	(2 229)	1
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers		(170)	(2 228)	5
III – OPÉRATIONS EN CAPITAL				
Augmentations de capital des filiales souscrites par les minoritaires		7	6	1
Acquisitions et cessions d'actions auto-détenues Christian Dior		1	(40)	(64)
Dividendes et acomptes versés par la société Christian Dior	<i>15.3</i>	(575) ^(b)	(536)	-
Dividendes et acomptes versés aux minoritaires des filiales consolidées		(1 271) ^(b)	(1 224)	(83)
Impôt payé relatif aux dividendes et acomptes versés ^(a)		(392)	(164)	-
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	<i>2.4</i>	1	(46)	16
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital		(2 229)	(2 004)	(130)
Variation de la trésorerie avant opérations de financement		1 082	(1 695)	(113)
IV – OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Émissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières		2 637	4 203	855
Remboursements d'emprunts et dettes financières		(3 223)	(2 242)	(621)
Acquisitions et cessions de placements financiers		(355)	114	(3)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		(941)	2 075	231
V – INCIDENCE DES ÉCARTS DE CONVERSION		115	31	22
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (I+II+III+IV+V)		256	411	140
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE	<i>14</i>	2 063	1 652	1 512
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	<i>14</i>	2 319	2 063	1 652
TOTAL DE L'IMPÔT PAYÉ		(2 195)	(2 022)	(533)
Opérations comprises dans le tableau ci-dessus, sans incidence sur la variation de la trésorerie :				
• investissements par location-financement		6	2	-

(a) Après modification de la présentation des dividendes reçus et de l'impôt payé à partir de l'exercice 2014/2015. Voir note 1.4.

(b) Les distributions en nature des actions Hermès n'ont pas eu d'effet sur la trésorerie, hors effets d'impôt. Voir Note 8.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1	PRINCIPES COMPTABLES	118
NOTE 2	VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES	126
NOTE 3	MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128
NOTE 4	ÉCARTS D'ACQUISITION	131
NOTE 5	ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE	132
NOTE 6	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	133
NOTE 7	PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	136
NOTE 8	INVESTISSEMENTS FINANCIERS	136
NOTE 9	AUTRES ACTIFS NON COURANTS	138
NOTE 10	STOCKS ET EN-COURS	139
NOTE 11	CLIENTS	140
NOTE 12	AUTRES ACTIFS COURANTS	141
NOTE 13	PLACEMENTS FINANCIERS	141
NOTE 14	TRÉSORERIE ET VARIATION DE TRÉSORERIE	142
NOTE 15	CAPITAUX PROPRES	143
NOTE 16	PLANS D'OPTIONS ET ASSIMILÉS	145
NOTE 17	INTÉRÊTS MINORITAIRES	148
NOTE 18	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	149
NOTE 19	PROVISIONS	154
NOTE 20	AUTRES PASSIFS NON COURANTS	155
NOTE 21	AUTRES PASSIFS COURANTS	155
NOTE 22	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ	156
NOTE 23	INFORMATION SECTORIELLE	162
NOTE 24	VENTES ET CHARGES PAR NATURE	167
NOTE 25	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	168
NOTE 26	RÉSULTAT FINANCIER	168
NOTE 27	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	170
NOTE 28	RÉSULTAT PAR ACTION	173
NOTE 29	ENGAGEMENTS DE RETRAITES, PARTICIPATION AUX FRAIS MÉDICAUX ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU PERSONNEL	173
NOTE 30	ENGAGEMENTS HORS BILAN	177
NOTE 31	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	178
NOTE 32	PARTIES LIÉES	180
NOTE 33	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	181

6. Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Cadre général et environnement

Les comptes consolidés de l'exercice de douze mois clos au 30 juin 2015 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 30 juin 2015.

Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés. Les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15 octobre 2015.

1.2. Évolutions du référentiel comptable applicable au Groupe

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2014

- Les normes applicables au Groupe à compter du 1^{er} juillet 2014 sont principalement les normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 sur la consolidation. Celles-ci redéfinissent la notion de contrôle exercé sur une entité (voir Note 1.6), suppriment la possibilité d'utiliser l'intégration proportionnelle pour la

consolidation des entités sous contrôle conjoint, seule la méthode de consolidation par mise en équivalence étant admise, et complètent les informations requises dans l'annexe aux comptes consolidés.

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe, les entités consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle représentant une contribution peu importante aux comptes du Groupe.

Ces entités, bien que sous contrôle conjoint, étant pleinement intégrées aux activités opérationnelles du Groupe, le groupe Christian Dior présente désormais leur résultat net, ainsi que celui des autres sociétés mises en équivalence lors des clôtures précédentes (voir Note 7), sur une ligne distincte du résultat opérationnel courant.

La méthode de consolidation des filiales de distribution des Vins & Spiritueux détenues en commun avec le groupe Diageo n'a pas été affectée.

La norme IFRS 11 a été appliquée rétrospectivement depuis le 1^{er} mai 2013. Les tableaux suivants présentent les effets de cette application sur le compte de résultat et le bilan du Groupe au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014.

Effets sur le compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
Ventes	(117)	(18)
Coût des ventes	49	8
Marge brute	(68)	(10)
Charges commerciales	67	8
Charges administratives	11	6
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(9)	(3)
Résultat opérationnel courant	1	1
Autres produits et charges opérationnels	8	-
Résultat opérationnel	9	1
Résultat financier	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(9)	(1)
Résultat net, part du Groupe	-	-

Effets sur le bilan

Actif (en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2013
Immobilisations corp. et incorporelles	(345)	(346)
Participations mises en équivalence	342	358
Autres	(2)	(3)
Actifs non courants	(5)	9
Stocks	(77)	(81)
Autres	(20)	(28)
Actifs courants	(97)	(109)
TOTAL DE L'ACTIF	(102)	(100)

- L'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des droits et taxes est applicable à compter du 1^{er} juillet 2014. Son application n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2015

Les normes applicables au Groupe à compter du 1^{er} juillet 2015 sont les suivantes :

- l'amendement d'IAS 19 relatif à la comptabilisation des contributions des employés aux régimes post-emploi ;
- l'amendement d'IAS 41 relatif à la comptabilisation des actifs biologiques.

L'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les effets de l'application de la norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 sont en cours d'analyse. Ceux-ci devraient être peu significatifs, étant donné la nature des activités du Groupe.

Autres évolutions normatives

- Le Groupe est informé de l'évolution des discussions en cours de l'IFRS Interpretations Committee et de l'IASB relatives à la comptabilisation des engagements d'achat de titres de minoritaires et des variations de leurs montants. Voir Note 1.12 des comptes consolidés concernant le mode de comptabilisation de ces engagements par le Groupe.
- Le Groupe suit également l'évolution du projet de norme relatif à la comptabilisation des contrats de location.

1.3. Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004. La norme IFRS 1 prévoyait des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition ; celles retenues par le Groupe ont notamment été les suivantes :

- regroupement d'entreprises : l'exemption d'application rétrospective n'a pas été retenue. Le groupe Christian Dior a retraité rétrospectivement les acquisitions réalisées depuis 1988, date

Passif (en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2013
Capitaux propres	-	-
Dettes financières à plus d'un an	(10)	(11)
Provisions à plus d'un an et impôts différés	(56)	(57)
Capitaux permanents	(66)	(68)
Dettes financières à moins d'un an	(5)	(4)
Autres	(31)	(28)
Passifs courants	(36)	(32)
TOTAL DU PASSIF	(102)	(100)

de première consolidation de LVMH et toutes les acquisitions postérieures ont été retraitées conformément à la norme IFRS 3. Les normes IAS 36 Dépréciations d'actifs et IAS 38 Immobilisations incorporelles ont été appliquées rétrospectivement depuis cette date ;

- conversion des comptes des filiales hors zone euro : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales hors zone euro ont été annulées au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des « Autres réserves ».

1.4. Présentation des états financiers

Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe est la gestion et le développement de ses marques et enseignes. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courants du Groupe. Il s'agit en particulier des effets des variations de périmètre et des dépréciations des marques, enseignes et écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie. En outre, depuis les comptes semestriels au 31 décembre 2014 :

- les dividendes reçus sont présentés en fonction de la nature des participations concernées, soit, pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, au sein de la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation et, pour les sociétés non consolidées, au sein de la Variation de la trésorerie issue des investissements financiers ;

- l'impôt payé est présenté en fonction de la nature des transactions dont il est issu : au sein de la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour la part relative aux transactions d'exploitation, au sein de la Variation de la trésorerie issue des investissements financiers pour la part relative aux transactions sur investissements et placements financiers, en particulier l'impôt payé sur les résultats de cession, au sein de la Variation de trésorerie issue des opérations en capital pour la part relative aux transactions sur les capitaux propres, en particulier les impôts de distribution liés aux versements de dividendes.

Les tableaux de variation de trésorerie aux 30 juin 2014 et 2013 ont été retraités des effets de cette nouvelle présentation des dividendes reçus et de l'impôt payé (précédemment présentés au sein de la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation).

1.5. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels (voir Note 5), des engagements d'achat de titres de minoritaires (voir Note 20), de la détermination du montant des provisions pour risques et charges (voir Note 19) ou des provisions pour dépréciation des stocks et, le cas échéant, des actifs d'impôts différés. Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

1.6. Méthodes de consolidation

Les filiales, dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Voir Note 1.2 concernant les impacts de l'application des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 depuis le 1^{er} juillet 2014.

Les actifs et passifs, produits et charges des filiales de distribution Vins & Spiritueux détenues en commun avec le groupe Diageo sont consolidées à hauteur de la part correspondant aux seules activités du Groupe (voir Note 1.25).

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.7. Conversion des états financiers des filiales hors zone euro

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro ; les comptes des entités utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;

- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

1.8. Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations réalisées par les sociétés consolidées dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date de ces opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en coût des ventes pour les opérations à caractère commercial ;
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la société consolidée concernée, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché (voir Note 1.9) à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en coût des ventes pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation », pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en coût des ventes lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes de filiales hors zone euro, la variation de leur juste valeur est inscrite dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion », à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

En l'absence de relation de couverture, les variations de valeur de marché des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

Voir également Note 1.21 pour la définition des notions de part efficace et inefficace.

1.9. Évaluation à la juste valeur

La juste valeur (ou valeur de marché) correspond, pour les actifs, au prix de vente qui serait obtenu en cas de cession et, pour les passifs, au montant qui serait versé pour les transférer;

ces transactions hypothétiques étant conclues dans des conditions de négociation normales.

Les actifs et passifs évalués à leur juste valeur lors de chaque clôture sont les suivants :

	Modalités de détermination de la juste valeur	Montants enregistrés à la date de clôture
Terres à vignes	Sur la base de transactions récentes portant sur des actifs similaires. Voir Note 1.13.	Note 6
Vendanges	Sur la base des prix d'achat de raisins équivalents. Voir Note 1.16.	Note 10
Instruments dérivés	Sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés. Voir Note 1.21.	Note 22.4
Dettes financières couvertes contre le risque de variation de valeur résultant de l'évolution des taux d'intérêt	Sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés. Voir Note 1.20.	Note 18
Dette au titre des engagements d'achat de titres de minoritaires dont la formule de prix est la juste valeur	Généralement, sur la base des multiples boursiers de sociétés comparables. Voir Note 1.12.	Note 20
Investissements et placements financiers	Actifs cotés : cotation boursière au cours de clôture de la date d'arrêt. Actifs non cotés : estimation de leur valeur de réalisation, soit selon des formules de calcul reposant sur des cotations de marché, soit sur la base de cotations privées. Voir Note 1.15.	Note 8, Note 13
Trésorerie et équivalents	Au cours de clôture. Voir Note 1.18.	Note 14

Aucun autre actif ou passif n'a été réévalué à sa valeur de marché à la date de clôture.

1.10. Marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles

Seules les marques et enseignes acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, selon leur valeur de marché lors de leur acquisition.

Les marques et enseignes sont évalués à titre principal par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou sur la base de transactions comparables, méthode utilisant les multiples de chiffre d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes portant sur des marques similaires, ou sur la base des multiples boursiers applicables aux activités concernées. D'autres méthodes sont utilisées à titre complémentaire : la méthode des royalties, donnant à la marque une valeur équivalente à la capitalisation des royalties qu'il faudrait verser pour son utilisation ; la méthode du différentiel de marge, applicable lorsqu'il est possible de mesurer la différence de revenus engendrée par une marque, par référence à un produit similaire sans marque ; enfin, la méthode du coût de reconstitution d'une marque équivalente, notamment en termes de frais de publicité et de promotion.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée estimée de leur utilisation. Le classement d'une marque ou enseigne en actifs à durée d'utilisation définie ou indéfinie résulte en particulier de l'application des critères suivants :

- positionnement global de la marque ou enseigne sur son marché en termes de volume d'activité, de présence internationale, de notoriété ;
- perspectives de rentabilité à long terme ;
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur de la marque ou enseigne ;
- ancienneté de la marque ou enseigne.

Les marques dont la durée d'utilisation est définie sont amorties sur une période comprise entre 15 et 40 ans, en fonction de l'estimation de la durée de leur utilisation.

Le montant de la dépréciation des marques et enseignes, et dans certains cas la charge d'amortissement, sont comptabilisés dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles suivant la méthodologie présentée en Note 1.14.

Les frais de recherche ne sont pas immobilisés. Les frais de développement d'un nouveau produit ne sont immobilisés que si la décision de lancement de ce produit est effectivement prise.

Les immobilisations incorporelles autres que les marques et enseignes sont amorties sur les durées suivantes :

- droits au bail, pas de porte : selon les conditions de marché, le plus souvent sur la durée du bail ;

- droits liés aux contrats de sponsoring et de partenariat médiatiques : sur la durée des contrats, selon les modalités d'exploitation des droits ;
- frais de développement : maximum 3 ans ;
- logiciels : 1 à 5 ans.

1.11. Variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en « Autres produits et charges opérationnels ».

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en déduction des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel suivant la méthodologie présentée en Note 1.14. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

1.12. Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le Groupe.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

- la valeur de l'engagement à la date de clôture figure en « Autres passifs non courants » ;
- les intérêts minoritaires correspondants sont annulés ;
- pour les engagements contractés antérieurement au 1^{er} janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires reclassés est maintenue à l'actif du bilan, en écart d'acquisition, ainsi que les variations ultérieures de cette différence. Pour les engagements contractés à compter du 1^{er} janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires est enregistrée en capitaux propres, en « Autres réserves ».

Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur la présentation des intérêts minoritaires au compte de résultat.

1.13. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles, à l'exception des terres à vignes et de l'ensemble immobilier de Christian Dior Couture, est constituée de leur coût d'acquisition. Les frais financiers supportés au cours de la période précédant la mise en exploitation ou durant la période de construction sont immobilisés.

Les terres à vignes sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. Cette valeur résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ». Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les pieds de vignes, ou vignobles, pour les champagnes, cognacs et autres vins produits par le Groupe, sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41 Agriculture. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée.

Les immeubles majoritairement occupés par des tiers sont présentés en immeubles locatifs, à leur coût d'acquisition, sans réévaluation à valeur de marché.

Les actifs financés par contrat de location financement sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition de leurs composants, diminué de la valeur résiduelle ; la valeur résiduelle correspond à l'estimation de valeur de revente de l'immobilisation au terme de la période d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation ; les durées retenues sont les suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|---------------|
| • constructions, immeubles locatifs | 20 à 50 ans ; |
| • matériels et installations | 3 à 25 ans ; |
| • agencements | 3 à 10 ans ; |
| • vignobles | 18 à 25 ans. |

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.

1.14. Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques, enseignes et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs à durée de vie indéfinie devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour les exercices clos présentés dans ce rapport, la date du 31 décembre a été conservée comme date de test systématique. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à ces dates par rapport aux 31 décembre 2014 et 2013.

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis au niveau du Groupe par secteur d'activité, un secteur d'activité correspondant à une ou plusieurs marques ou enseignes et à une équipe de Direction dédiée. Au sein du secteur d'activité, peuvent être déterminées des unités génératrices de trésorerie d'un niveau plus petit, tel un ensemble de magasins.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluri-annuels établis par la Direction des secteurs d'activité concernés. Les plans consistent en des projections à cinq ans (à l'exception de Christian Dior Couture dont les plans ont une durée de trois ans), cette durée pouvant être étendue lorsqu'il s'agit de marques en cours de repositionnement stratégique, ou dont le cycle de production est supérieur à cinq ans. À la valeur résultant des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survenance est attribuée à chacun d'entre eux. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

1.15. Investissements et placements financiers

Les actifs financiers sont présentés en actifs non courants (« Investissements financiers ») ou en actifs courants (« Placements financiers ») selon leur nature.

Les investissements financiers comprennent les prises de participation, stratégiques et non stratégiques, si la durée estimée et le mode de leur détention le justifient.

Les placements financiers incluent des placements temporaires en actions, parts de Sicav, ou Fonds Commun de Placement (FCP) et assimilés, à l'exclusion des placements relevant de la gestion de trésorerie au jour le jour, qui sont comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (Voir Note 1.18).

Investissements et placements financiers sont évalués au cours de clôture s'il s'agit d'actifs cotés et sur la base d'une estimation de leur valeur de réalisation à cette date s'il s'agit d'actifs non cotés.

Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Écarts de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier, la dépréciation n'étant reprise en résultat qu'au moment de la cession des investissements et placements financiers sous-jacents.

1.16. Stocks et en-cours

À l'exception des vins produits par le Groupe, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers. Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis) ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises); il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits par le Groupe, en particulier les vins de champagne, sont évalués sur la base de la valeur de marché de la vendange correspondante déterminée par référence au prix moyen d'achat de raisins équivalents, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers. Jusqu'à la date de vendange, l'évaluation des raisins, comptabilisée prorata temporis, se fait sur la base d'un rendement et d'une valeur de marché estimés.

Les mouvements de stocks sont valorisés, selon les métiers, au coût moyen pondéré ou par la méthode « Premier entré - premier sorti » (FIFO).

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au champagne et aux spiritueux (cognac, whisky), la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants conformément à l'usage de la profession.

Les dépréciations de stocks sont constatées principalement dans les activités autres que Vins et Spiritueux. Elles sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés (saison ou collection terminées, date limite d'utilisation proche...) ou sur la base de leurs perspectives d'écoulement.

1.17. Créances clients, autres créances et prêts

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché, basée sur le cours de bourse et sur le cours de change à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

1.19. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture du risque de variation de valeur de la dette financière résultant de l'évolution des taux d'intérêt, le montant couvert de la dette, ainsi que les instruments de couverture associés, figurent au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture; les effets de cette réévaluation sont enregistrés en résultat financier. La valeur de marché de la dette couverte est déterminée selon des méthodes similaires à celles décrites ci-après en Note 1.21.

En cas de couverture du risque d'évolution de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres en « Écarts de réévaluation ».

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

Lorsqu'un instrument dérivé est incorporé à la dette financière, celle-ci est comptabilisée à sa valeur de marché; les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à plus et moins d'un an et de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt, sous déduction du montant des placements financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture ainsi que de la valeur de marché à cette date des instruments dérivés sur risque de change associés à l'un de ces éléments.

Voir également Note 1.21 pour la définition des notions de part efficace et inefficace.

1.21. Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant sa durée. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du

sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 1.8 pour les couvertures de risque de change et en Note 1.20 pour les couvertures de risque de taux d'intérêt.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'établissements financiers tiers.

Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

1.22. Actions Christian Dior et LVMH auto-détenues

Actions auto-détenues Christian Dior

Les actions Christian Dior détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation (voir Note 15.2) selon la méthode « premier entré-premier sorti » (FIFO). Les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres.

Actions auto-détenues LVMH

Les achats/ventes par LVMH de ses propres titres et les augmentations de capital de la société LVMH en faveur des bénéficiaires des options de souscription d'actions, à l'origine des variations de pourcentages d'intérêt du groupe Christian Dior dans LVMH, sont traités dans les comptes consolidés du groupe Christian Dior comme des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, en raison de la révision d'IFRS 3, les variations de pourcentage du groupe Christian Dior dans LVMH sont enregistrées dans les capitaux propres.

Cette disposition étant d'application prospective, les écarts d'acquisition enregistrés au 31 décembre 2009 ont été maintenus à l'actif du bilan.

1.23. Retraites, participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel

Lorsque les régimes d'indemnités de départ à la retraite, de retraites, de participation aux frais médicaux ou autres prévoient le versement par le Groupe de cotisations à des organismes extérieurs responsables du paiement ultérieur des indemnités, des retraites ou de la participation aux frais médicaux, ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant comptabilisé au bilan.

Lorsque le versement des indemnités de départ à la retraite, des retraites, de la participation aux frais médicaux ou autres sont à la charge du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan. La variation de cette provision est comptabilisée :

- en résultat opérationnel courant de l'exercice, pour la part correspondant au service rendu par les employés durant l'exercice et au coût financier net de l'exercice ;
- en gains et pertes enregistrés en capitaux propres, pour la part liée à l'évolution des hypothèses actuarielles et aux écarts entre les données projetées et les données réelles (« effets d'expérience ») conformément à l'amendement d'IAS 19 applicable par le Groupe au 1^{er} mai 2013.

Si cet engagement est couvert, partiellement ou en totalité, par des fonds versés par le Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction de l'engagement actuariel au bilan.

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'évaluations spécifiques au pays et à la société du Groupe concernée ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, et de rotation des effectifs.

1.24. Impôts courants et différés

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, et dépréciées si estimées non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant maintenu à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts dus au titre des réserves distribuables des filiales sont provisionnés à hauteur des distributions envisagées.

1.25. Comptabilisation des ventes

Définition des ventes

Les ventes incluent principalement des ventes au détail dans le cadre des magasins du Groupe et des ventes en gros à des distributeurs et agents. Sont assimilées à des opérations au détail les ventes effectuées dans le cadre de magasins appartenant à des tiers si les risques et avantages liés à la propriété du stock sont conservés par le Groupe.

Les ventes au détail proviennent des activités Mode et Maroquinerie, Distribution sélective et de Christian Dior Couture, ainsi que de certaines marques de Montres et Joaillerie ou de Parfums et Cosmétiques. Ces ventes sont comptabilisées lors de l'achat par la clientèle.

Les ventes en gros proviennent des activités Vins et Spiritueux et de certaines marques de Parfums et Cosmétiques ou de Montres et Joaillerie. Ces ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire le plus souvent lors de l'expédition.

Les frais d'expédition et de transport refacturés aux clients ne sont compris dans les ventes que lorsqu'ils sont inclus forfaitairement dans le prix des produits facturés.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes. En particulier les sommes permettant le référencement des produits ou correspondant à des accords de participation publicitaire avec le distributeur viennent en déduction des ventes correspondantes.

Provision pour retours de produits

Les sociétés du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques et dans une moindre mesure des activités Mode et Maroquinerie, ou Montres et Joaillerie, peuvent reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés.

Lorsque cette pratique est établie, les ventes enregistrées sont diminuées d'un montant correspondant à une estimation de ces retours, en contrepartie de la réduction des créances clients et d'une inscription en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques historiques.

Activités en partenariat avec Diageo

Une partie significative des ventes des activités Vins et Spiritueux est réalisée dans le cadre d'accords de distribution avec Diageo, consistant le plus souvent en un partenariat dans des entités communes. Celles-ci assurent les livraisons et les ventes à la clientèle des marques des deux groupes, le partage du compte de résultat et du bilan de ces entités entre le Groupe et Diageo étant régi par les accords de distribution. Selon ces accords, les actifs et passifs, produits et charges des entités concernées sont consolidées à hauteur de la part correspondant aux seules activités du Groupe. L'application d'IFRS 11 à compter du 1^{er} juillet 2014 n'a eu aucun effet sur cette méthode. Voir Note 1.2.

1.26. Frais de publicité et de promotion

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espaces média, de la fabrication d'échantillons et de catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des marques et produits du Groupe.

Les frais de publicité et de promotion sont enregistrés en charges lors de leur réception ou de leur production, s'il s'agit de biens, ou lors de la réalisation des prestations s'il s'agit de services.

1.27. Plans d'options et assimilés

Les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions donnent lieu à enregistrement d'une charge constituée de l'amortissement de l'estimation du gain pour les bénéficiaires de

ces plans; l'estimation du gain est calculée selon la méthode Black & Scholes sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'administration ayant attribué les options.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, l'estimation du gain est calculée sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'administration ayant mis en place le plan et sous déduction du montant des dividendes anticipés sur la période d'acquisition des droits. Une décote peut être appliquée à la valeur des actions gratuites ainsi calculée pour tenir compte, le cas échéant, d'une période d'inaccessibilité.

Pour l'ensemble des plans, la charge d'amortissement est répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves au bilan.

Pour les plans de rémunérations liées au cours de l'action LVMH, dénoués en numéraire, l'estimation du gain est réévaluée à chaque clôture du cours de l'action LVMH à cette date, et enregistrée en charge prorata temporis sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une provision au bilan. Au-delà de cette date et jusqu'à dénouement, la variation de l'espérance de gain résultant de la variation du cours de l'action LVMH est enregistrée en compte de résultat.

1.28. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options d'achat existantes ou de tout autre instrument dilutif. Les fonds recueillis au titre de ces levées, augmentés de la charge restant à comptabiliser au titre des plans d'options et assimilés (voir Note 1.27), sont présumés affectés, dans ce calcul, au rachat d'actions Christian Dior à un prix correspondant à leur cours de bourse moyen sur l'exercice. Les instruments dilutifs émis par les filiales sont également pris en compte dans la détermination du résultat net, part du Groupe après dilution.

NOTE 2 – VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES

2.1. Exercice 2014 / 2015 (1^{er} juillet 2014 - 30 juin 2015)

Distribution sélective

Sur le premier semestre de l'exercice, LVMH a acquis une participation complémentaire de 30 % dans Sephora Brazil (anciennement Sack's), portant son pourcentage de détention à 100 %. La différence entre le prix d'acquisition et les intérêts minoritaires a été enregistré en déduction des capitaux propres.

2.2. Exercice 2013 / 2014 (1^{er} juillet 2013 - 30 juin 2014)

Vins et Spiritueux

En avril 2014, LVMH a acquis la totalité du Domaine du Clos des Lambrays (Grand cru de la côte de Nuits), situé à Morey-Saint-Denis (France), où il dispose d'une superficie de 8,66 hectares d'un seul tenant.

Mode et Maroquinerie

Loro Piana

En juillet 2013, LVMH a signé un protocole d'accord portant sur l'acquisition de 80 % du capital de la Maison italienne Loro Piana, fabricant et distributeur de tissus, de vêtements et d'accessoires de luxe. Le 5 décembre 2013, en application de ce Protocole, LVMH a acquis 80 % de Loro Piana pour 1 987 millions d'euros. Loro Piana a été consolidé par intégration globale à compter du 5 décembre 2013. Le capital non acquis, soit 20 %, fait l'objet de promesses croisées de vente et d'achat, exerçables au plus tard dans les trois ans suivant le 5 décembre 2013.

La différence entre la valeur de l'engagement d'achat (enregistré en « Autres passifs non courants », voir Note 20) et les intérêts minoritaires, soit 244 millions d'euros, a été portée en déduction des réserves consolidées.

Le tableau suivant présente les modalités définitives d'allocation du prix payé par LVMH au 5 décembre 2013, date de prise de contrôle :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation définitive
Marque	1 300
Autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles, nettes	198
Autres actifs non courants	37
Provisions à plus d'un an	(39)
Actifs circulants	343
Passifs circulants	(184)
Dette financière nette	(114)
Impôts différés	(366)
Actif net acquis	1 175
Intérêts minoritaires (20 %)	(235)
Actif net part du groupe chez LVMH (80 %)	940
Écart d'acquisition	1 047
Valeur comptable de la participation au 5 décembre 2013	1 987

La marque Loro Piana, de 1 300 millions d'euros, a été évaluée selon la méthode des royalties, corroborée par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels. L'écart d'acquisition, de 1 047 millions d'euros, est représentatif de la maîtrise dans l'approvisionnement en fibres naturelles de haute qualité ainsi que de l'expertise et du savoir-faire artisanal développé dans l'élaboration de produits issus de ces matières d'exception.

Les frais d'acquisition de Loro Piana ont été enregistrés en « Autres produits et charges opérationnels » ; ils représentaient un montant de 9 millions d'euros au 30 juin 2014, voir Note 25.

En 2013, l'acquisition de Loro Piana a généré un décaissement de 1 982 millions d'euros net de la trésorerie acquise de 5 millions d'euros.

Nicholas Kirkwood

En septembre 2013, le Groupe a acquis une participation de 52 % dans le chausseur britannique Nicholas Kirkwood. Cette entité a été consolidée à compter du 1^{er} octobre 2013. Le capital non encore détenu fait l'objet de promesses croisées de vente et d'achat, exerçables à partir de 2020, principalement.

Marc Jacobs

Au cours du premier semestre de l'exercice, le Groupe a porté à 80 % le niveau de sa participation dans Marc Jacobs. La différence entre le prix d'acquisition et les intérêts minoritaires a été enregistrée en déduction des capitaux propres.

Autres activités

En août 2013, le Groupe a acquis une participation de 100 % dans Hôtel Saint-Barth Isle de France, propriétaire et exploitant d'un hôtel de luxe situé sur l'île de Saint-Barthélemy (Antilles françaises). Cette entité a été consolidée à compter de septembre 2013. En juin 2014, le Groupe a cédé 44 % de cette participation. La différence entre la trésorerie reçue et la valeur comptable de la participation cédée a été enregistrée en réserves consolidées.

2.3. Exercice 2013 (1^{er} mai 2013 - 30 juin 2013)

Autres activités

En juin 2013, LVMH a acquis une participation de 80 % dans la pâtisserie Cova, basée à Milan (Italie), et présente également en Asie à travers un réseau de franchises. Cette participation, comptabilisée au bilan en « Investissements financiers » au 30 juin 2013, est consolidée depuis le 1^{er} juillet 2013.

2.4. Incidence sur la trésorerie des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Montant payé pour l'acquisition de titres consolidés et de titres de minoritaires	(90)	(2 457)	(9)
Disponibilités/(découverts bancaires) des sociétés acquises	7	31	-
Montant reçu pour la cession de titres consolidés	33	119	26
(Disponibilités)/découverts bancaires des sociétés cédées	(4)	(1)	-
INCIDENCES SUR LA TRÉSORERIE DES VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES	(54)	(2 308)	17
Dont :			
Acquisitions et cessions de titres consolidés	(55)	(2 262)	1
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	1	(46)	16

- Au 30 juin 2015, l'incidence sur la trésorerie du Groupe des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées comprend principalement les effets de l'acquisition de 30 % complémentaires dans Sephora Brazil et des augmentations de capital de la société LVMH par les bénéficiaires des options de souscription d'actions.
- Au 30 juin 2014, l'incidence sur la trésorerie du Groupe des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées comprenait principalement les effets des acquisitions de Loro Piana, du Clos des Lambrays, de l'hôtel

Isle de France, de Nicholas Kirkwood, d'une participation complémentaire dans Marc Jacobs et des augmentations de capital de la société LVMH par les bénéficiaires des options de souscription d'actions.

- Au 30 juin 2013, l'incidence sur la trésorerie du Groupe des variations de pourcentage dans les entités consolidées était essentiellement constituée des augmentations de capital de la société LVMH par les bénéficiaires des options de souscription d'actions.

NOTE 3 – MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015			30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Marques	13 491	(599)	12 892	12 535	11 237
Enseignes	3 935	(1 620)	2 315	1 948	2 024
Licences de distribution	24	(23)	1	1	-
Droits au bail	798	(370)	428	389	303
Logiciels, sites Internet	1 160	(871)	289	241	198
Autres	689	(372)	317	249	225
TOTAL	20 097	(3 855)	16 242	15 363	13 987
Dont :					
Immobilisations en location-financement	14	(14)	-	-	-

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

3.1. Variations de l'exercice

La variation du solde net des marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 est constituée des éléments suivants :

Valeur brute (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites Internet	Droits au bail	Autres immo- bilisations incorporelles	Total
Au 30 juin 2014⁽¹⁾	13 078	3 285	977	718	591	18 649
Acquisitions	-	-	105	74	175	354
Cessions, mises hors service	-	-	(26)	(7)	(48)	(81)
Effets des variations de périmètre	-	-	-	-	1	1
Effets des variations de change	413	650	51	21	39	1 174
Reclassements	-	-	53	(8)	(45)	-
AU 30 JUIN 2015	13 491	3 935	1 160	798	713	20 097
Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites Internet	Droits au bail	Autres immo- bilisations incorporelles	Total
Au 30 juin 2014⁽¹⁾	(543)	(1 337)	(736)	(329)	(341)	(3 286)
Amortissements	(19)	-	(131)	(44)	(87)	(281)
Dépréciations	(3)	-	-	-	(1)	(4)
Cessions, mises hors service	-	-	25	5	48	78
Effets des variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	(34)	(283)	(31)	(6)	(20)	(374)
Reclassements	-	-	2	4	6	12
AU 30 JUIN 2015	(599)	(1 620)	(871)	(370)	(395)	(3 855)
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2015	12 892	2 315	289	428	318	16 242

Les effets des variations de change proviennent principalement des valeurs incorporelles comptabilisés en dollar US, en raison de l'évolution de sa parité vis-à-vis de l'euro à la clôture de l'exercice. Il s'agit notamment de l'enseigne DFS Galleria et de la marque Donna Karan.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2015 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

3.2. Variations des exercices antérieurs

Valeur nette (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites Internet	Droits au bail	Autres immo- bilisations incorporelles	Total
Au 30 avril 2013⁽¹⁾	11 261	2 025	202	307	228	14 023
Acquisitions	-	-	9	4	11	24
Cessions, mises hors service	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(6)	-	(18)	(6)	(10)	(40)
Dépréciations	-	-	-	-	1	1
Effets des variations de change	(18)	(1)	1	(2)	(3)	(23)
Reclassements	-	-	4	-	(2)	2
Au 30 juin 2013⁽¹⁾	11 237	2 024	198	303	225	13 987
Acquisitions	-	-	105	71	117	293
Cessions, mises hors service	-	-	-	-	(2)	(2)
Effets des variations de périmètre	1 305	-	6	53	11	1 375
Amortissements	(17)	(1)	(108)	(40)	(74)	(240)
Dépréciations	(9)	-	-	(1)	(1)	(11)
Effets des variations de change	19	(75)	(4)	-	1	(59)
Reclassements	-	-	44	3	(27)	20
AU 30 JUIN 2014⁽¹⁾	12 535	1 948	241	389	250	15 363

3.3. Marques et enseignes

La répartition des marques et enseignes par groupe d'activités est la suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2015			30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Christian Dior Couture	34	(10)	24	24	32
Vins et Spiritueux	2 882	(108)	2 774	2 730	2 731
Mode et Maroquinerie	5 279	(388)	4 891	4 820	3 527
Parfums et Cosmétiques	1 300	(28)	1 272	1 261	1 264
Montres et Joaillerie	3 757	(6)	3 751	3 518	3 498
Distribution sélective	3 894	(1 573)	2 321	1 953	2 029
Autres activités	280	(106)	174	177	180
MARQUES ET ENSEIGNES	17 426	(2 219)	15 207	14 483	13 261

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

Les marques et enseignes comptabilisées sont celles acquises par le Groupe. Elles comprennent principalement au 30 juin 2015 :

- Vins et Spiritueux : Hennessy, les champagnes Moët & Chandon, Veuve Clicquot, Krug, Château d'Yquem, Belvedere, Glenmorangie, Newton Vineyards et Numanthia Termes;
- Mode et Maroquinerie : Louis Vuitton, Fendi, Donna Karan New York, Céline, Loewe, Givenchy, Kenzo, Thomas Pink, Berluti, Pucci et Loro Piana;
- Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Make Up For Ever, Benefit Cosmetics, Fresh et Acqua di Parma;
- Montres et Joaillerie : Bvlgari, TAG Heuer, Zenith, Hublot, Chaumet et Fred;
- Distribution sélective : DFS Galleria, Sephora, Le Bon Marché, Ile de Beauté et Ole Henriksen;
- Autres activités : les titres de presse du groupe Les Echos-Investir, la marque Royal Van Lent-Feadship et la pâtisserie Cova.

Ces marques et enseignes figurent au bilan à la valeur déterminée lors de leur acquisition par le Groupe, qui peut être très inférieure à leur valeur d'utilité ou de cession à la date d'établissement des comptes du Groupe; c'est notamment le cas, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, des marques Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Veuve Clicquot et Parfums Christian Dior, ou de l'enseigne Sephora.

Ne figurent pas à l'actif du bilan les marques qui ont été développées par le Groupe, notamment Dom Pérignon.

Les marques et enseignes développées par le Groupe, ainsi que Louis Vuitton, Moët & Chandon, Ruinart, Hennessy, Veuve Clicquot, Parfums Christian Dior et Sephora représentent 32 % du total des marques et enseignes inscrites au bilan et 58 % des ventes totales du Groupe.

Voir également Note 5 pour l'évaluation des marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

NOTE 4 – ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015			30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Écarts d'acquisition sur titres consolidés	8 502	(1 628)	6 874	6 887	5 788
Écarts d'acquisition sur engagements d'achat de titres de minoritaires	3 491	-	3 491	2 739	2 709
TOTAL	11 993	(1 628)	10 365	9 626	8 497

Les variations sur les exercices présentés du solde net des écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)			30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
À l'ouverture	10 884	(1 258)	9 626	8 497	8 911
Effets des variations de périmètre (voir Note 2)	26	-	26	1 190	1
Variation des engagements d'achat de titres de minoritaires	772	3	775	24	(407)
Variation des dépréciations	-	(215)	(215)	(76)	(6)
Effets des variations de change	311	(158)	153	(9)	(2)
À LA CLÔTURE	11 993	(1 628)	10 365	9 626	8 497

Le principal effet de variation de périmètre sur l'exercice clos le 30 juin 2014 concernait l'écart d'acquisition définitif de la Maison italienne Loro Piana pour 1 047 millions d'euros. Le solde correspondait principalement aux écarts d'acquisition liés à la consolidation du Clos des Lambrays, de l'Hôtel Isle de France, de Nicolas Kirkwood et des pâtisseries Cova. Voir Note 2.

Voir également Note 20 pour les écarts d'acquisition provenant d'engagements d'achat de titres de minoritaires.

Les effets des variations de change proviennent principalement des écarts d'acquisition comptabilisés en francs suisses et dollars US, notamment TAG Heuer et Hublot pour le franc suisse ainsi que Benefit et Donna Karan pour le dollar US.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 5 – ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Les marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur. Au 30 juin 2015, en l'absence de nouveau plan disponible et d'événement affectant les résultats des tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2014,

aucune dépréciation significative complémentaire n'a été comptabilisée. Comme décrit en Note 1.14, l'évaluation est effectuée le plus souvent à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés attendus de ces actifs, déterminés dans le cadre de plans pluri-annuels établis chaque année.

Les principaux paramètres retenus en 2013 et 2014 pour la détermination des flux prévisionnels des plans pluri-annuels sont les suivants :

Groupe d'activités (en pourcentage)	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance moyen cumulé des ventes sur la durée des plans	Taux de croissance au-delà de la durée des plans	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance moyen cumulé des ventes sur la durée des plans	Taux de croissance au-delà de la durée des plans
Christian Dior Couture	9,4	9,1	2,0	8,6	11,1	2,0
Vins et Spiritueux	7,5 à 11,2	8,1	2,0	7,5 à 11,2	9,2	2,0
Mode et Maroquinerie	8,0 à 13,1	9,1	2,0	8,0 à 13,1	11,1	2,0
Parfums et Cosmétiques	8,0 à 8,5	8,7	2,0	8,0 à 9,4	9,5	2,0
Montres et Joaillerie	9,2 à 9,6	8,7	2,0	9,2 à 9,6	9,7	2,0
Distribution sélective	8,4 à 9,6	9,4	2,0	8,4 à 9,6	10,1	2,0
Autres	6,5 à 8,2	0,9	2,0	6,5 à 8,2	2,7	2,0

La durée des plans est de cinq ans, à l'exception de Christian Dior Couture dont la durée des plans est de trois ans, mais peut être étendue jusqu'à dix ans pour les marques dont le cycle de production s'étend sur plus de cinq ans, ou pour les marques qui sont en cours de repositionnement stratégique. Les taux de croissance moyens cumulés des ventes et la progression des taux de marge sur la durée des plans sont comparables aux croissances réalisées au cours des quatre années précédentes, à l'exception des marques en cours de repositionnement stratégique, dont les progressions attendues sont supérieures aux performances historiques, en raison des mesures de repositionnement mises en œuvre.

Les taux d'actualisation de 2014 sont stables par rapport à ceux retenus en 2013, la baisse des taux d'intérêts étant compensée par la hausse des primes de risque. Les taux de croissance annuelle retenus pour la période au-delà de la durée des plans sont ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées.

Au 30 juin 2015, sur la base des mêmes hypothèses qu'au 31 décembre 2014 corrigées des effets de change de la période, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont les valeurs nettes comptables sont les plus significatives ainsi que les paramètres retenus pour le test de perte de valeur de ces actifs sont les suivants :

	Marques et enseignes (en millions d'euros)	Écarts d'acquisition (en millions d'euros)	Total (en millions d'euros)	Taux d'actualisation après impôt (en pourcentage)	Taux de croissance au-delà de la durée des plans (en pourcentage)	Période couverte par les flux de trésorerie prévisionnels
Louis Vuitton	2 058	558	2 616	8,0	2,0	5 ans
Fendi	713	405	1 118	9,6	2,0	5 ans
Bvlgari	2 100	1 547	3 647	9,2	2,0	10 ans
TAG Heuer	1 191	226	1 417	9,2	2,0	5 ans
DFS Galleria	2 045	20	2 065	9,6	2,0	5 ans
Hennessy	1 067	47	1 114	7,5	2,0	5 ans
Sephora	275	557	832	8,4	2,0	5 ans

Voir Note 2.2 concernant les actifs incorporels à durée de vie indéfinie de Loro Piana.

Au 31 décembre 2014, pour les secteurs d'activité listés ci-dessus, une variation de 0,5 point du taux d'actualisation après impôt ou du taux de croissance au-delà de la durée des plans par rapport aux taux retenus au 31 décembre 2014, ou une réduction de 2 points du taux de croissance moyen cumulé des ventes sur la durée des plans n'entraînerait pas de dépréciation de ces incorporels. Le Groupe considère que des variations supérieures aux niveaux indiqués ci-dessus conduiraient à des niveaux d'hypothèses non pertinents au regard de l'environnement économique actuel et des perspectives de croissance des activités concernées à moyen et long terme.

Parmi les autres secteurs d'activité, sept présentent des actifs incorporels ayant une valeur comptable proche de leur valeur d'utilité. Le montant de ces actifs incorporels au 30 juin 2015, ainsi que le montant de la dépréciation qui résulterait d'une variation de 0,5 point du taux d'actualisation après impôt ou du taux de croissance au-delà de la durée des plans, ou d'une variation de 2 points du taux de croissance moyen cumulé des ventes par rapport aux taux retenus au 31 décembre 2014 sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant des actifs incorporels concernés au 30 juin 2015	Montant de la dépréciation en cas de :		
		Hausse de 0,5 % du taux d'actualisation après impôt	Baisse de 2 % du taux de croissance moyen cumulé des ventes	Baisse de 0,5 % du taux de croissance au-delà de la durée des plans
Mode et Maroquinerie	540	(33)	(21)	(51)
Autres groupes d'activités	548	(56)	(45)	(30)
TOTAL	1 088	(89)	(66)	(81)

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015			30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Terrains	1 509	(72)	1 437	1 263	1 208
Terres à vignes et vignobles	2 465	(95)	2 370	2 369	1 925
Constructions	3 161	(1 501)	1 660	1 449	1 379
Immeubles locatifs	610	(44)	566	619	604
Agencements, matériels et installations	9 704	(6 315)	3 389	2 952	2 340
Immobilisations en-cours	719	(4)	715	901	790
Autres immobilisations corporelles	1 810	(529)	1 281	948	1 036
TOTAL	19 978	(8 560)	11 418	10 501	9 282
Dont :					
Immobilisations en location-financement	306	(203)	103	104	105
Coût historique des terres à vignes et vignobles	729	(95)	634	624	532

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

6.1. Variations de l'exercice

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Valeur brute (en millions d'euros)	Agencements, matériels et installations							Autres immo- bilisations corporelles	Total
	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Magasins	Production, logistique	Autres	Immo- bilisations en cours		
Au 30 juin 2014⁽¹⁾	2 456	4 066	664	5 066	1 943	1 206	901	1 372	17 674
Acquisitions	4	166	15	530	100	111	586	151	1 663
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	(20)	-	-	-	-	-	-	-	(20)
Cessions, mises hors service	(1)	(50)	(2)	(308)	(46)	(116)	(3)	(23)	(549)
Effets des variations de périmètre	-	-	-	(1)	-	(1)	(6)	2	(6)
Effets des variations de change	13	266	33	610	55	97	74	66	1 214
Autres mouvements, y compris transferts	13	222	(100)	334	34	90	(833)	242	2
AU 30 JUIN 2015	2 465	4 670	610	6 231	2 086	1 387	719	1 810	19 978

Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Agencements, matériels et installations							Autres immo- bilisations corporelles	Total
	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Magasins	Production, logistique	Autres	Immo- bilisations en cours		
Au 30 juin 2014⁽¹⁾	(87)	(1 354)	(45)	(3 118)	(1 324)	(821)	-	(424)	(7 173)
Amortissements	(6)	(145)	(3)	(788)	(138)	(133)	-	(71)	(1 284)
Dépréciations	-	(15)	(2)	13	(1)	-	(5)	-	(10)
Cessions, mises hors service	-	44	2	308	43	113	1	21	532
Effets des variations de périmètre	-	-	-	2	-	1	-	(1)	2
Effets des variations de change	(2)	(91)	(1)	(381)	(35)	(67)	-	(46)	(623)
Autres mouvements, y compris transferts	-	(12)	5	17	12	(18)	-	(8)	(4)
AU 30 JUIN 2015	(95)	(1 573)	(44)	(3 947)	(1 443)	(925)	(4)	(529)	(8 560)
VALEUR NETTE									
AU 30 JUIN 2015	2 370	3 097	566	2 284	643	462	715	1 281	11 418

L'effet de la réévaluation à valeur de marché des terres à vignes s'élève à 1 737 millions d'euros au 30 juin 2015 (1 745 millions d'euros au 30 juin 2014 et 1 393 millions d'euros au 30 juin 2013). Voir Notes 1.9 et 1.13 concernant la méthode d'évaluation des terres à vignes.

La valeur de marché des immeubles locatifs, selon les expertises réalisées par des tiers indépendants, s'élève approximativement à 1 milliard d'euros au niveau du Groupe. Les méthodes d'évaluation employées reposent sur des données de marché.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluent les investissements de Louis Vuitton, DFS, Christian Dior Couture, Sephora et Bvlgari dans leur réseau de distribution, ceux de Parfums Christian Dior dans de nouveaux comptoirs, des marques de champagne dans leur outil de production ainsi que les effets des investissements immobiliers affectés à l'exploitation administrative, commerciale ou locative.

Les effets des variations de change proviennent principalement des immobilisations corporelles comptabilisées en dollars US, en raison de l'évolution de sa parité vis-à-vis de l'euro au 30 juin 2015.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

6.2. Variations des exercices antérieurs

Valeur nette (en millions d'euros)	Agencements, matériels et installations								Total
	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Magasins	Production, logistique	Autres	Immo- bilisations en cours	Autres immo- bilisations corporelles	
Au 30 avril 2013⁽¹⁾	1 929	2 590	606	1 441	569	303	743	1 033	9 214
Acquisitions	-	27	1	81	20	13	112	19	273
Cessions, mises hors service	-	-	-	1	(1)	-	-	1	1
Amortissements	(1)	(24)	(1)	(80)	(18)	(18)	-	(18)	(160)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	(4)	(15)	(2)	(12)	(3)	(3)	(2)	(7)	(48)
Autres, y compris transferts	1	9		32	9	6	(63)	8	2
Au 30 juin 2013⁽¹⁾	1 925	2 587	604	1 463	576	301	790	1 036	9 282
Acquisitions	5	135	13	576	83	107	689	113	1 721
Cessions, mises hors service	(25)	(4)	-	(4)	(1)	(1)	(2)	-	(37)
Amortissements	(6)	(127)	(6)	(580)	(132)	(120)	-	(81)	(1 052)
Dépréciations	-	(2)	-	(2)	-	-	(8)	(2)	(14)
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	371	-	-	-	-	-	-	-	371
Effets des variations de périmètre	96	162	-	30	32	2	-	1	323
Effets des variations de change	(8)	(8)	(1)	(49)	(2)	(5)	(13)	(15)	(101)
Autres, y compris transferts	11	(31)	9	513	63	102	(555)	(104)	8
AU 30 JUIN 2014⁽¹⁾	2 369	2 712	619	1 947	619	386	901	948	10 501

Les acquisitions d'immobilisations corporelles des exercices clos le 30 juin 2014 et le 30 juin 2013 reflétaient les investissements de Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Sephora, DFS, Bvlgari et Berluti dans leurs réseaux de distribution, ainsi que ceux des marques de champagne dans leurs outils de production, et de Parfums Christian Dior dans de nouveaux comptoirs. Les effets des variations de périmètre de l'exercice clos au 30 juin 2014 étaient principalement liés à la consolidation de Loro Piana.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 7 – PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	30 juin 2015			Dont activités en partenariat ^(a)	30 juin 2014 ⁽¹⁾	Dont activités en partenariat ^(a)	30 juin 2013 ⁽¹⁾	Dont activités en partenariat ^(a)
	Brut	Dépréciations	Net		Net		Net	
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence à l'ouverture	498	-	498	342	524	357	525	358
Part dans le résultat de l'exercice	(3)	-	(3)	2	(9)	(18)	1	(4)
Dividendes versés	(21)	-	(21)	(11)	(30)	(11)	(2)	(2)
Effets des variations de périmètre	7	-	7	-	5	-	-	-
Effets des souscriptions aux augmentations de capital	15	-	15	9	7	7	-	-
Effets des variations de change	12	-	12	9	(11)	(1)	-	-
Autres, y compris transferts	13	-	13	5	11	8	-	5
PART DANS L'ACTIF NET DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE À LA CLÔTURE	521	-	521	354	497	342	524	357

(a) Activités consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle précédemment à la mise en œuvre d'IFRS 11. Voir Note 1.2.

Au 30 juin 2015, les titres mis en équivalence comprennent principalement :

• Pour les activités en partenariat :

- une participation de 50 % dans le domaine viticole de Château Cheval Blanc (Gironde, France), producteur du Saint-Émilion Grand cru classé A du même nom,
- une participation de 50 % dans De Beers Diamond Jewellers, disposant d'un réseau de boutiques au sein desquelles sont commercialisés des bijoux sous la marque De Beers ;

• Pour les autres sociétés :

- une participation de 40 % dans Mongoual SA, société immobilière propriétaire d'un immeuble de bureaux à Paris (France), siège social de la société LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton,
- une participation de 46 % dans JW Anderson, marque londonienne de prêt-à-porter, acquise en septembre 2013,
- une participation de 45 % dans PT. Sona Topas Tourism Industry Tbk (STTI), société de distribution indonésienne, titulaire notamment de licences de ventes en duty-free dans les aéroports.

NOTE 8 – INVESTISSEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	30 juin 2015			30 juin 2014	30 juin 2013
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
TOTAL	812	(180)	632	7 200	6 665

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

Les investissements financiers ont évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)		30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
	Total	dont Hermès		
À l'ouverture	7 200	6 595	6 665	6 853
Acquisitions	38	1	93	42
Cessions à valeur de vente	(179)	-	(38)	(17)
Distributions en nature des titres Hermès	(6 785)	(6 785)	-	-
Variations de valeur de marché	388	259	527	(210)
Variation du montant des dépréciations	(10)	-	(5)	-
Effets des variations de périmètre	-	-	1	-
Effets des variations de change	55	-	(11)	-
Reclassements	(75)	(70)	(32)	(3)
TOTAL À LA CLÔTURE	632	-	7 200	6 665

Au 30 juin 2014, les investissements financiers incluaient principalement une participation dans Hermès International SCA (« Hermès ») d'un montant brut et net de 6 595 millions d'euros (6 039 millions d'euros au 30 juin 2013). Cette participation a été distribuée aux actionnaires de la société LVMH et de Christian Dior au cours de l'exercice, dans les conditions décrites ci-dessous.

Le 2 septembre 2014, sous l'égide du Président du Tribunal de commerce de Paris, d'une part la société Hermès International et d'autre part les sociétés LVMH, Christian Dior et Financière Jean Goujon ont conclu un protocole transactionnel (le « Protocole ») selon les termes duquel :

- LVMH s'est engagée à distribuer à ses actionnaires la totalité des actions Hermès qu'elle détenait, soit 24 473 545 actions représentant 23,18 % du capital social et 16,56 % des droits de vote d'Hermès. Christian Dior, qui détenait au jour de la distribution 40,9 % du capital de LVMH par l'intermédiaire de la société Financière Jean Goujon dont elle détient la totalité des actions, s'est également engagée à distribuer à ses actionnaires les actions Hermès reçues de LVMH ;
- les sociétés LVMH, Financière Jean Goujon, Christian Dior et Monsieur Bernard Arnault se sont engagés à ne pas acquérir d'actions Hermès pendant une durée de 5 ans.

Conformément aux termes du Protocole, LVMH et Christian Dior ont procédé à la distribution des actions Hermès à leurs actionnaires le 17 décembre 2014, sous la forme de distributions exceptionnelles en nature. La société LVMH a décidé d'une

distribution en nature à raison de 2 actions Hermès pour 41 actions LVMH lors de son Assemblée générale mixte du 25 novembre 2014. Christian Dior a décidé d'une distribution en nature à raison d'une action Hermès pour 24 actions Christian Dior lors de son Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014 et d'un acompte sur dividende en nature à raison de 3 actions Hermès pour 200 actions Christian Dior lors du Conseil d'administration du 11 décembre 2014.

Le montant des distributions en nature effectuées par le Groupe, de 6,9 milliards d'euros, a été valorisé en retenant le cours de bourse d'ouverture de l'action Hermès le 17 décembre 2014, soit 280,10 euros. Les droits formant rompus n'étant ni négociables ni cessibles, les actionnaires, lorsque l'application de la parité ne donnait pas un nombre entier d'actions Hermès, ont reçu le nombre d'actions Hermès immédiatement inférieur, complété d'une soule en espèces.

Lors des distributions des titres Hermès aux actionnaires, la participation du Groupe dans Hermès correspondant à des actions non distribuées du fait de l'existence de reliquats et de droits formant rompus a été reclassée en Placements financiers pour un montant de 70 millions d'euros. Conformément aux termes du Protocole conclu avec Hermès, les sociétés du Groupe ont cédé ces participations résiduelles au cours de l'exercice pour un montant de 74 millions d'euros.

Le cours de l'action Hermès retenu pour la valorisation de la participation s'élevait à 269,50 euros au 30 juin 2014 (248,00 euros au 30 juin 2013).

Les effets de la distribution des actions Hermès sur les capitaux propres consolidés au 30 juin 2015 sont les suivants :

	Écart de réévaluation au 30 juin 2014	Résultat	Autres réserves	Total	Part du Groupe	Part des minoritaires
Distributions en nature des actions Hermès	(2 948)	3 193 ^(a)	(6 855)	(6 610)	(2 737)	(3 873)
Impôt afférent ^(b)	191	(570)	-	(379)	(156)	(222)
NET	(2 757)	2 623	(6 855)	(6 988)	(2 893)	(4 095)

(a) Voir également Note 26.

(b) Y compris effets de la taxe de 3 % sur les dividendes versés par les sociétés du Groupe.

L'effet net sur les capitaux propres consolidés, négatif de 7,0 milliards d'euros, correspond à la valeur de la participation dans Hermès au 30 juin 2014 augmentée des effets d'impôts liés à cette distribution. Le gain (hors effet d'impôt) enregistré en résultat, de 3,2 milliards d'euros, correspond à la différence entre la participation valorisée au cours d'ouverture de l'action Hermès le 17 décembre 2014, soit 6,9 milliards d'euros, et son prix de revient comptable global de 3,7 milliards d'euros (2,7 milliards en trésorerie après déduction du gain comptabilisé en 2010, lors du dénouement d'equity linked swaps portant sur 12,8 millions de titres).

Voir Note 16 concernant les effets de la distribution des titres Hermès sur les plans d'options et assimilés.

La valeur de marché des investissements financiers est établie selon les méthodes décrites en Note 1.9, voir également Note 22.2 concernant la ventilation des investissements financiers selon les méthodes d'évaluation. Les dépréciations des investissements financiers sont établies en application des principes comptables décrits en Note 1.14.

Au 30 juin 2015, les investissements financiers détenus par le Groupe sont notamment les suivants :

(en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle	Valeur nette des titres	Écart de réévaluation ^(f)	Dividendes encaissés	Capitaux propres	Résultat net
Hengdeli Holdings Ltd (Chine) ^(a)	6,3 %	55	25	1	876 ^(d)	34 ^(d)
Tod's SpA (Italie) ^(a)	3,5 %	90	44	2	812 ^(d)	50 ^(d)
L Real Estate SCA (Luxembourg) ^(b)	32,2 %	182	103	-	583 ^(e)	1 ^(e)
L Capital 2 FCPR (France) ^(b)	18,5 %	35	(3)	-	177 ^{(c)(e)}	(3) ^{(c)(e)}
Autres participations		270	6	-		
TOTAL		632	175	3		

(a) Évaluation au cours de bourse de clôture au 30 juin 2015.

(b) Évaluation à la valeur de réalisation estimée.

(c) Les données comptables fournies sont antérieures au 30 juin 2015, les chiffres 2015 étant indisponibles à la date d'établissement des états financiers.

(d) Données consolidées semestrielles au 30 juin 2015.

(e) Données sociales.

(f) Hors effet d'impôt.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2014/2015, la participation dans Sociedad Textil Lonia SA a été cédée.

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Dépôts de garantie	309	278	269
Instruments dérivés (Voir Note 22)	66	51	92
Créances et prêts	158	165	115
Autres	28	21	14
TOTAL	561	515	490

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 10 – STOCKS ET EN-COURS

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015			30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Vins et eaux-de-vie en cours de vieillissement	4 103	(14)	4 089	3 835	3 608
Autres matières premières et en-cours	1 679	(378)	1 301	1 377	1 157
	5 782	(392)	5 390	5 212	4 765
Marchandises	1 750	(182)	1 568	1 291	1 260
Produits finis	4 542	(796)	3 746	3 090	2 691
	6 292	(978)	5 314	4 381	3 951
TOTAL	12 074	(1 370)	10 704	9 593	8 716

La variation du stock net au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)			30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
À l'ouverture	10 791	(1 198)	9 593	8 716	8 693
Variation du stock brut ^(a)	683	-	683	1 032	107
Effets de la mise à valeur de marché des vendanges	(9)	-	(9)	2	4
Variation de la provision pour dépréciation	-	(300)	(300)	(287)	(29)
Effets des variations de périmètre	(3)	-	(3)	280	-
Effets des variations de change	879	(139)	740	(156)	(60)
Autres, y compris reclassements	(267)	267	-	6	1
À LA CLÔTURE	12 074	(1 370)	10 704	9 593	8 716

(a) Y compris effets des retours, voir Note 1.25.

Les effets des variations de change proviennent principalement des stocks en dollar US et en franc suisse, en raison de l'évolution des parités de ces devises vis-à-vis de l'euro au cours de l'exercice.

Les incidences des variations de périmètre de l'exercice clos le 30 juin 2014 étaient essentiellement liées à l'intégration de Loro Piana.

Les effets de la mise à valeur de marché des vendanges sur le coût des ventes et la valeur des stocks des activités Vins et Spiritueux sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Mise à valeur de marché de la récolte de l'exercice	23	35	9
Effets des sorties de stocks de l'exercice	(32)	(33)	(5)
INCIDENCE NETTE SUR LE COÛT DES VENTES DE L'EXERCICE	(9)	2	4
INCIDENCE NETTE SUR LA VALEUR DES STOCKS À LA CLÔTURE	166	175	173

Voir Notes 1.9 et 1.16 concernant la méthode d'évaluation des vendanges à leur valeur de marché.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 11 – CLIENTS

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Créances à valeur nominale	2 456	2 239	2 060
Provision pour dépréciation	(72)	(70)	(66)
Provision pour retours et reprises de produits	(211)	(161)	(162)
MONTANT NET	2 173	2 008	1 832

La variation des créances clients au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)			30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
À l'ouverture	2 240	(232)	2 008	1 832	1 817
Variation des créances brutes	15	-	15	204	36
Variation de la provision pour dépréciation	-	(7)	(7)	(2)	2
Variation de la provision pour retours et reprises de produits	-	(33)	(33)	(3)	3
Effets des variations de périmètre	15	-	15	55	(1)
Effets des variations de change	189	(17)	172	(99)	(24)
Reclassements	(3)	6	3	21	(1)
À LA CLÔTURE	2 456	(283)	2 173	2 008	1 832

Le solde clients est constitué essentiellement d'encours sur des clients grossistes ou des agents, en nombre limité, et avec lesquels le Groupe entretient des relations le plus souvent continues. Des assurances crédit sont souscrites lorsque la probabilité de non-recouvrement de ces créances le justifie.

Au 30 juin 2015, la ventilation de la valeur brute et de la provision pour dépréciation des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute des créances	Dépréciations	Valeur nette des créances
Non échues			
moins de 3 mois	1 801	(11)	1 790
plus de 3 mois	189	(7)	182
	1 990	(18)	1 972
Échues			
moins de 3 mois	285	(6)	279
plus de 3 mois	181	(48)	133
	466	(54)	412
TOTAL	2 456	(72)	2 384

Au cours de chacun des exercices présentés, aucun client n'a représenté un montant de chiffre d'affaires excédant 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Placements financiers (voir Note 13)	257	184	187
Instruments dérivés (voir Note 22)	394	251	370
Créances d'impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	524	408	395
Fournisseurs : avances et acomptes	142	154	158
Charges constatées d'avance	403	355	338
Autres créances	456	343	313
TOTAL	2 176	1 695	1 761

La valeur actuelle des autres actifs courants n'est pas différente de leur valeur comptable.

Voir également Note 13 Placements financiers et Note 22 Instruments financiers et gestion des risques de marché.

NOTE 13 – PLACEMENTS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014	30 juin 2013
Valeurs mobilières de placement non cotées, parts de Sicav et de fonds non monétaires	-	12	12
Valeurs mobilières de placement cotées	257	172	175
TOTAL	257	184	187
Dont coût historique des placements financiers	272	136	176

La valeur nette des placements financiers a évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
À l'ouverture	184	187	201
Acquisitions	256	-	-
Cessions à valeur de vente	(267)	(27)	-
Variations de valeur de marché	7	25	(14)
Variation du montant des dépréciations	7	-	-
Reclassements ^(a)	70	-	-
Effets des variations de change	-	(1)	-
À LA CLÔTURE	257	184	187

(a) Voir Note 8.

La valeur de marché des placements financiers est établie selon les méthodes décrites en Note 1.9. Voir également la Note 1.15 relative au mode de détermination des dépréciations des placements financiers et la Note 22.2 concernant la ventilation des investissements financiers selon les méthodes d'évaluation.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 14 – TRÉSORERIE ET VARIATION DE TRÉSORERIE

14.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Dépôts à terme à moins de trois mois	516	728	420
Parts de Sicav et FCP monétaires	325	109	77
Comptes bancaires	1 930	1 801	1 558
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU BILAN	2 771	2 638	2 055

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 771	2 638	2 055
Découverts bancaires	(452)	(575)	(403)
TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DE VARIATION DE TRÉSORERIE	2 319	2 063	1 652

14.2. Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des exercices présentés s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Variation des stocks et en-cours	(670)	(1 030)	(109)
Variation des créances clients et comptes rattachés	(12)	(198)	(32)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	209	115	(91)
Variation des autres créances et dettes	5	137	87
Variation du besoin en fonds de roulement ^(a)	(468)	(976)	(145)

(a) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

14.3. Investissements d'exploitation

Les investissements d'exploitation au cours des exercices présentés sont constitués des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(354)	(293)	(24)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	(1 663)	(1 721)	(273)
Variation des dettes envers les fournisseurs d'immobilisations		104	44	(2)
Effet sur la trésorerie des acquisitions d'immobilisations ^(a)		(1 913)	(1 970)	(299)
Effet sur la trésorerie des cessions d'immobilisations ^(a)		10	41	1
Dépôts de garantie versés et autres flux d'investissement d'exploitation ^(a)		(44)	(24)	(36)
INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION		(1 947)	(1 953)	(334)

(a) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 15 – CAPITAUX PROPRES**15.1. Capital social**

Au 30 juin 2015, le capital est constitué de 180 507 516 actions (181 727 048 aux 30 juin 2014 et 2013), entièrement libérées, au nominal de 2 euros; 126 090 731 actions bénéficient d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de trois ans (123 296 342 au 30 juin 2014, 123 286 894 au 30 juin 2013).

Les variations du capital social et des primes, en nombre d'actions et en valeur, s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015			30 juin 2014	30 juin 2013
	Nombre d'actions		Valeur	Valeur	Valeur
	Capital	Primes	Total	Total	Total
À l'ouverture	181 727 048	363	2 205	2 568	2 568
Distribution exceptionnelle en nature sous forme d'actions Hermès ^(a)	-	-	(1 848)	-	-
Annulations d'actions	(1 219 532)	(2)	(163)	-	-
À la clôture	180 507 516	361	194	2 568	2 568

(a) Voir Note 8.

15.2. Actions auto-détenues Christian Dior

Les effets sur la situation nette du Groupe des actions Christian Dior auto-détenues s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014	30 juin 2013
Actions Christian Dior auto-détenues	(116)	(288)	(252)
ACTIONS AUTO-DÉTENUES	(116)	(288)	(252)

Le portefeuille d'actions Christian Dior, ainsi que leur affectation, s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015		30 juin 2014	30 juin 2013
	Nombre	Valeur	Valeur	Valeur
Plans d'options d'achat	1 163 198	88	94	114
Plans d'attributions d'actions gratuites et de performance	202 419	22	16	12
Plans à venir	34 147	6	13	3
Autres	-	-	1	1
Actions destinées à être annulées	-	-	164	122
ACTIONS CHRISTIAN DIOR	1 399 764	116	288	252

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, les mouvements de portefeuille d'actions Christian Dior ont été les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Valeur	Effet sur la trésorerie
Au 30 juin 2014	2 978 431	288	-
Achats d'actions	120 491	21	(21)
Exercices d'options d'achat	(379 923)	(20)	22
Attribution définitive d'actions gratuites et de performance	(99 703)	(8)	-
Annulation d'actions	(1 219 532)	(165)	-
AU 30 JUIN 2015	1 399 764	116	1

15.3. Dividendes versés par la société mère Christian Dior

Selon la réglementation française, les dividendes sont prélevés sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère, après déduction de l'impôt de distribution éventuellement dû et de la valeur des actions auto-détenues. Au 30 juin 2015, le montant distribuable s'élève ainsi à 2 520 millions d'euros ; il est de 2 168 millions d'euros après prise en compte de la proposition de distribution des dividendes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2015.

<i>(en millions d'euros, sauf données par action, en euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
Acompte en numéraire au titre de l'exercice en cours (30 juin 2015 : 1,25 euro, 30 juin 2014 : 1,20 euro)	226	218	-
Distribution exceptionnelle en nature sous forme d'actions Hermès (3 actions Hermès pour 200 actions Christian Dior détenues)	751	-	-
Effet des actions auto-détenues	(2)	(3)	-
	975	215	-
Solde au titre de l'exercice précédent (30 juin 2014 : 1,90 euro, 30 avril 2013 : 1,80 euro)	345	327	-
Distribution en nature sous forme d'actions Hermès (1 action Hermès pour 24 actions Christian Dior détenues)	2 088		
Effet des actions auto-détenues	(5)	(6)	-
	2 428	321	-
MONTANT BRUT TOTAL VERSÉ AU COURS DE L'EXERCICE ^(a)	3 403	536	-

(a) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

Le solde du dividende en numéraire pour l'exercice clos au 30 juin 2015, proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} décembre 2015, est de 1,95 euro par action, soit un montant de 352 millions d'euros avant déduction du montant correspondant aux actions auto-détenues à la date du décaissement. Il sera mis en paiement le 15 décembre 2015.

15.4. Écarts de conversion

La variation du montant des « Écarts de conversion » inscrits dans les capitaux propres, part du Groupe, y compris les effets de couverture des actifs nets en devises, s'analyse par devise de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	Variation (12 mois)	30 juin 2014	30 juin 2013
Dollar US	154	228	(74)	(37)
Franc suisse	340	162	178	167
Yen japonais	52	34	18	23
Hong Kong dollar	173	174	(1)	31
Livre sterling	31	39	(8)	(32)
Autres devises	14	2	12	12
Couvertures d'actifs nets en devises	(210)	(122)	(88)	(82)
TOTAL, PART DU GROUPE	554	517	37	82

15.5. Stratégie en matière de structure financière

Le Groupe estime que la gestion de la structure financière participe, avec le développement des sociétés qu'il détient et la gestion du portefeuille de marques, à l'objectif d'accroissement de la richesse de ses actionnaires. Le maintien d'une qualité de crédit adaptée constitue un objectif essentiel pour le Groupe, autorisant une large capacité d'accès aux marchés, à des conditions favorables, ce qui permet à la fois de saisir des opportunités et de bénéficier des ressources nécessaires au développement de son activité.

À cette fin, le Groupe suit un certain nombre de ratios et d'agrégats :

- dette financière nette (voir Note 18) sur capitaux propres ;
- capacité d'autofinancement générée par l'activité sur dette financière nette ;
- capacité d'autofinancement ;

- variation de trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash-flow disponible) ;
- capitaux permanents sur actifs immobilisés ;
- part de la dette à plus d'un an dans la dette financière nette.

Les capitaux permanents s'entendent comme la somme des capitaux propres et des passifs non courants.

Ces indicateurs sont, le cas échéant, ajustés des engagements financiers hors bilan du Groupe.

L'objectif de flexibilité financière se traduit aussi par l'entretien de relations bancaires nombreuses et diversifiées, par le recours régulier à plusieurs marchés de dette négociable (à plus d'un an comme à moins d'un an), par la détention d'un montant significatif de trésorerie et équivalents de trésorerie et par l'existence de montants appréciables de lignes de crédit confirmées non tirées, ayant vocation à aller bien au-delà de la couverture de l'encours du programme de billets de trésorerie, tout en représentant un coût raisonnable pour le Groupe.

NOTE 16 – PLANS D'OPTIONS ET ASSIMILÉS

16.1. Caractéristiques générales des plans

Plans d'options d'achat

L'Assemblée générale du 9 décembre 2014 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en février 2017, de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 1 % du capital de la Société au jour de cette autorisation.

Chaque plan d'options d'achat a une durée de dix ans ; les options peuvent être exercées, selon les plans, après un délai de trois ans à quatre ans à compter de leur ouverture.

Pour l'ensemble des plans, la parité est d'une action pour une option attribuée.

Plans d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale du 9 décembre 2014 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en février 2017, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et de dirigeants mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 1 % du capital de la Société au jour de cette autorisation.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France est définitive au terme d'une période d'acquisition des droits de trois ans (deux ans pour les attributions au titre des plans ouverts en 2010), au-delà de laquelle les bénéficiaires doivent conserver les actions attribuées pour une durée complémentaire de deux ans.

Les actions gratuites attribuées aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France sont définitivement attribuées et librement cessibles à l'issue d'un délai de quatre ans.

Conditions de performance

Certains plans d'options d'achat ou d'attribution d'actions gratuites sont assortis de conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans. Pour les plans antérieurs à 2014, les actions/options de performance ne sont attribuées définitivement que si les comptes consolidés de Christian Dior pour l'année au cours de laquelle le plan est mis en place (année civile «N») et l'année civile N+1 affichent une variation positive par rapport à l'année civile N-1 de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe.

Pour le plan du 16 octobre 2014, les actions de performance ne seront attribuées définitivement que si les comptes consolidés de Christian Dior pour l'année civile 2015 affichent une variation positive par rapport à l'année civile 2014 de l'un ou l'autre des indicateurs mentionnés ci-dessus.

16.2. Plans d'options d'achat

Les principales caractéristiques des plans d'options d'achat ainsi que leur évolution durant l'exercice sont les suivantes :

Date d'ouverture du plan	Nombre d'options attribuées ^(a)	Prix d'exercice ^(a) (en euros)	Période d'acquisition des droits	Nombre d'options exercées sur l'exercice	Nombre d'options devenues caduques sur l'exercice	Nombre d'options restant à exercer au 30 juin 2015
12 mai 2005	512 467	47,98	3 ans	240 267	-	-
15 février 2006	494 697	66,95	3 ans	15 000	-	243 097
6 septembre 2006	20 327	68,86	3 ans	1 800	-	4 027
31 janvier 2007	506 101	78,11	4 ans	36 193	-	320 908
15 mai 2008	513 167	67,31	4 ans	80 441	-	349 476
14 mai 2009 ^(b)	351 912	47,88	4 ans	6 222	-	245 690
TOTAL	2 398 671			379 923	-	1 163 198

(a) Après l'effet des ajustements effectués du fait des distributions en nature d'actions Hermès.

(b) Plan soumis à des conditions de performance. Voir Note 16.1 Caractéristiques générales des plans.

Le nombre d'options d'achat non exercées et les prix d'exercice moyens pondérés ont évolué comme suit au cours des exercices présentés :

(en millions d'euros)	Juin 2015		Juin 2014		Juin 2013	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options d'achat non exercées à l'ouverture	1 428 450	69,22	1 794 544	66,17	1 998 294	65,43
Attributions						
Options exercées avant distributions en nature des titres Hermès	(128 022)	75,41	-	-	-	-
Ajustements effectués sur les options restant à exercer du fait des distributions en nature d'actions Hermès :						
• Prix d'exercice :	1 300 428	(5,56)	-	-	-	-
• Quantités :	114 671	63,06	-	-	-	-
Options caduques	-	-	(76 000)	59,53	-	-
Options exercées	(251 901) ^(a)	48,92	(290 094)	52,86	(203 750)	58,91
Options d'achat non exercées à la clôture	1 163 198	66,12	1 428 450	69,22	1 794 544	66,17

(a) Après distributions en nature sous forme d'actions Hermès.

Effets des distributions en nature d'actions Hermès (voir Note 8) sur les plans d'options et assimilés

En conséquence des distributions en nature sous forme d'actions Hermès International décidées par l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014 et par le Conseil d'administration du 11 décembre 2014, et pour préserver (i) les droits des bénéficiaires d'options d'achat, le prix d'exercice et le nombre d'options attribuées non exercées à la date du 17 décembre 2014 ont été ajustés à cette date selon les modalités fixées par la loi, (ii) les droits des bénéficiaires d'actions gratuites et de performance, le nombre d'actions gratuites et de performance en période d'acquisition a été ajusté le 17 décembre 2014 selon les modalités fixées par la loi.

Par conséquent pour Christian Dior, les quantités d'options d'achat et d'actions gratuites concernées ont été augmentées de 8,8%, tandis que le prix d'exercice de ces options a été réduit de 8,1%.

Ces ajustements n'ayant pour objectif que de maintenir le gain obtenu par les bénéficiaires au niveau atteint avant la distribution, ils n'ont eu aucun effet sur les états financiers consolidés.

16.3. Plans d'attribution d'actions gratuites et de performance

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites et de performance ainsi que leur évolution durant l'exercice sont les suivantes :

Date d'ouverture du plan	Attributions initiales ^(a)	Dont : actions de performance ^{(a)(b)}	Exercices civils concernés par les conditions de performance	Conditions satisfaites	Période d'acquisition des droits	Attributions définitives d'actions au 30 juin 2015	Attributions devenues caduques au 30 juin 2015	Attributions provisoires au 30 juin 2015
31 mars 2011	90 471	64 849	2011 et 2012	oui	3 ^(c) ou 4 ans ^(d)	5 586	-	-
26 juillet 2011	2 000	1 000	-	oui	3 ans ^(c)	2 000	-	-
5 avril 2012	101 031	94 502	2012 et 2013	oui	3 ^(c) ou 4 ans ^(d)	92 117	766	3 248
25 juillet 2013	96 286	89 757	2013 et 2014	oui	3 ^(c) ou 4 ans ^(d)	-	715	95 571
16 octobre 2014	103 600	97 071	2015	^(e)	3 ^(c) ou 4 ans ^(d)	-	-	103 600
TOTAL	395 388	347 179				99 703	1 481	202 419

(a) Après l'effet des ajustements effectués du fait des distributions en nature d'actions Hermès. Voir Notes 8 et 16.1.

(b) Voir Note 16.1 Caractéristiques générales des plans.

(c) Bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France.

(d) Bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

(e) Les conditions de performance ont été considérées comme satisfaites pour la détermination de la charge de l'exercice 2014/2015.

Le nombre d'attributions provisoires a évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>(en nombre d'actions)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
Attributions provisoires à l'ouverture	184 039	189 083	189 083
Attributions provisoires de l'exercice	95 185	88 521	-
Ajustements effectués du fait des distributions en nature d'actions Hermès ^(a)	24 379	-	-
Attributions devenues définitives	(99 703)	(82 725)	-
Attributions devenues caduques	(1 481)	(10 840)	-
ATTRIBUTIONS PROVISOIRES À LA CLÔTURE	202 419	184 039	189 083

(a) Voir Note 8.

16.4. Charge de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
Plans d'options d'achat et d'attribution d'actions gratuites Christian Dior	9	9	1
Plans d'options de souscription, d'achat et d'attribution d'actions gratuites LVMH	38	41	4
CHARGE DE L'EXERCICE	47	50	5

Voir Note 1.27 concernant la méthode d'évaluation de la charge comptable.

Pour LVMH

Le cours de bourse de l'action LVMH la veille de la date d'attribution des plans était de 139,80 euros pour le plan du 24 juillet 2014, de 127,05 euros pour le plan du 23 octobre 2014 et de 171,20 euros pour le plan du 16 avril 2015.

La valeur unitaire moyenne des attributions provisoires d'actions gratuites sur l'exercice est de 125,04 euros pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France et de 120,40 euros pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

Pour Christian Dior

Le cours de bourse de l'action Christian Dior la veille de la date d'attribution du plan du 16 octobre 2014 était de 129,25 euros.

La valeur unitaire moyenne des attributions provisoires d'actions gratuites sur la période est de 116,48 euros pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France et de 112,87 euros pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

NOTE 17 – INTÉRÊTS MINORITAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014	30 juin 2013
À l'ouverture	18 367	17 093	16 953
Part des minoritaires dans le résultat	3 787	2 467	350
Dividendes versés aux minoritaires	(1 215)	(1 231)	(10)
Distributions en nature des titres Hermès	(4 016)	-	-
Effets des prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées :			
• consolidation de Loro Piana	-	235	-
• autres mouvements	-	2	-
Effets des acquisitions et cessions de titres de minoritaires :			
• mouvements sur le capital et l'autodétention de la société LVMH	30	16	19
• autres mouvements	1	(3)	(1)
Total des effets des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées	31	250	18
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	6	9	2
Part des minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres	(827)	322	(189)
Part des minoritaires dans les charges liées aux plans d'options	23	25	2
Effets des variations des intérêts minoritaires bénéficiant d'engagements d'achat	(109)	(568)	(33)
À LA CLÔTURE	16 047	18 367	17 093

L'évolution de la part des intérêts minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres, y compris l'effet d'impôt, se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Écart de conversion	Investissements et placements financiers	Couverture de flux de trésorerie futurs en devises	Terres à vignes	Écart de réévaluation des avantages au personnel	Total part des minoritaires
Au 30 avril 2013	146	1 548	74	605	(30)	2 343
Variations de l'exercice	(50)	(128)	(15)	-	4	(189)
Variations dues à l'autodétention de la société LVMH	(1)	1	(1)	-	-	(1)
Au 30 juin 2013	95	1 421	58	605	(26)	2 153
Variations de l'exercice	(108)	307	(43)	157	9	322
Variations dues à l'autodétention de la société LVMH	-	2	-	1	-	3
Au 30 juin 2014	(13)	1 730	15	763	(17)	2 478
Variations de l'exercice	886	(1 638)	(4)	(6)	(65)	(827)
Variations dues à l'autodétention de la société LVMH	-	1	-	1	-	2
AU 30 JUIN 2015	873	93	11	758	(82)	1 653

Les intérêts minoritaires sont essentiellement constitués des minoritaires de la société LVMH ne contrôlant pas la société (59%).

Les intérêts minoritaires sont également constitués des 34 % détenus par Diageo dans Moët Hennessy. Les intérêts de Diageo dans Moët Hennessy peuvent être évalués à travers les ventes, le résultat opérationnel et les principaux actifs de l'activité Vins et Spiritueux, qui sont présentés en Note 23. Les 34 % détenus par Diageo dans Moët Hennessy faisant l'objet d'un engagement d'achat, ils sont reclassés à la clôture en « Autres passifs non courants ». Voir Note 1.12 et 20.

Les intérêts minoritaires sont également constitués des 39 % détenus par M. Miller dans DFS, qui fait partie du groupe d'activités Distribution sélective, et dont les droits ne sont pas susceptibles d'entraver la mise en œuvre de la stratégie du Groupe dans DFS.

NOTE 18 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

18.1. Dette financière nette

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Dette financière à plus d'un an	6 130	4 390	4 219
Dette financière à moins d'un an	4 425	6 416	4 388
Dette financière brute	10 555	10 806	8 607
Instruments dérivés liés au risque de taux d'intérêt	(49)	(64)	(88)
Dette financière brute après effet des instruments dérivés	10 506	10 742	8 519
Placements financiers	(257)	(184)	(187)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 771)	(2 638)	(2 055)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	7 478	7 920	6 277

La dette financière nette n'inclut pas les engagements d'achat de titres de minoritaires, classés en « Autres passifs non courants » (voir Note 20).

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

La société LVMH a procédé au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme EMTN, à :

- trois émissions obligataires à taux fixe, de 350 millions de livres sterling, 650 millions d'euros et 150 millions de dollars australiens, remboursables in fine au pair en 2017, 2021 et 2019, respectivement. Ces emprunts ont fait l'objet de swaps à l'émission, les convertissant en financements à taux variables. Les émissions en devises ont été intégralement swappées en euros à l'émission.
- une émission obligataire à taux variable pour un montant de 300 millions d'euros, d'échéance 2019.

- l'abondement à hauteur de 150 millions d'euros et de 100 millions d'euros de ses emprunts obligataires d'échéance 2016 et 2019.
- des remboursements d'emprunts obligataires pour un montant de 250 et 500 millions d'euros émis en 2009 et 2011, et celui de 200 millions de francs suisses émis en 2008.

La société Christian Dior a procédé au cours du premier semestre de l'exercice au remboursement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros émis en 2009.

18.2. Analyse de la dette financière brute par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Emprunts obligataires et Euro Medium Term Notes (EMTN)	5 390	3 739	3 415
Crédit-bail et locations de longue durée	129	108	119
Emprunts auprès des établissements de crédit	611	543	685
DETTE FINANCIÈRE À PLUS D'UN AN	6 130	4 390	4 219
Emprunts obligataires et Euro Medium Term Notes (EMTN)	299	1 281	1 388
Crédit-bail et locations de longue durée	8	14	15
Emprunts auprès des établissements de crédit	608	627	523
Billets de trésorerie	2 432	2 766	1 513
Autres emprunts et lignes de crédit	595	1 110	508
Découverts bancaires	452	575	403
Intérêts courus	31	43	38
DETTE FINANCIÈRE À MOINS D'UN AN	4 425	6 416	4 388
DETTE FINANCIÈRE BRUTE TOTALE	10 555	10 806	8 607

La valeur de marché de la dette financière brute est de 10 700 millions d'euros au 30 juin 2015 (10 956 millions d'euros au 30 juin 2014, 8 742 millions d'euros au 30 juin 2013).

Aux 30 juin 2015, 2014 et 2013, aucun encours n'était comptabilisé selon l'option à juste valeur. Voir Note 1.20.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

18.3. Emprunts obligataires et EMTN

Montant nominal (en devises)	Date d'émission	Échéance	Taux effectif initial ^(a) (en %)	30 juin 2015 (en millions d'euros)	30 juin 2014 (en millions d'euros)	30 juin 2013 (en millions d'euros)
EUR 650 000 000	2014	2021	1,12	649	-	-
AUD 150 000 000	2014	2019	3,68	103	-	-
EUR 500 000 000	2014	2019	1,56	497	495	-
EUR 300 000 000	2014	2019	Variable	300	-	-
GBP 350 000 000	2014	2017	1,83	495	-	-
EUR 600 000 000	2013	2020	1,75	597	595	-
EUR 650 000 000 ^(b)	2013	2016	Variable	650	500	-
EUR 600 000 000 ^(c)	2013	2019	1,25	607	500	490
USD 850 000 000	2012	2017	1,75	765	625	652
EUR 500 000 000	2011	2018	4,08	510	514	518
EUR 500 000 000	2011	2015	3,47	-	510	520
EUR 300 000 000	2011	2016	4,22	299	299	298
EUR 150 000 000	2009	2017	4,81	159	165	163
EUR 250 000 000	2009	2015	4,59	-	257	263
EUR 1 000 000 000	2009	2014	4,52	-	-	1 024
EUR 350 000 000	2009	2014	4,02	-	350	349
CHF 200 000 000	2008	2015	4,04	-	163	162
CHF 300 000 000	2007	2013	3,46	-	-	248
Autres placements en devises				58	47	116
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET EMTN				5 689	5 020	4 803

(a) Avant effet des couvertures de taux mises en place concomitamment ou postérieurement à l'émission.

(b) Montants cumulés résultant d'un emprunt de 500 millions d'euros émis en 2013 à taux variable et d'un abondement de 150 millions d'euros réalisé en 2014 à taux variable.

(c) Montants cumulés et taux effectif initial moyen pondéré résultant d'un emprunt de 500 millions d'euros émis en 2013 à un taux effectif initial de 1,38 % et d'un abondement de 100 millions d'euros réalisé en 2014 à un taux effectif de 0,62 %.

18.4. Crédit-bail et locations de longue durée

La dette au titre des contrats de crédit-bail et locations de longue durée, égale à la valeur actuelle des paiements futurs, se décompose ainsi, par échéance :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015		30 juin 2014		30 juin 2013	
	Paie- ments minima futurs	Valeur actuelle des paiements	Paie- ments minima futurs	Valeur actuelle des paiements	Paie- ments minima futurs	Valeur actuelle des paiements
À moins d'un an	18	13	18	17	21	19
D'un à cinq ans	59	39	55	40	65	49
Au-delà de cinq ans	342	85	295	65	320	66
Total des paiements minima futurs	419		368		406	
Effet de l'actualisation	(282)		(246)		(272)	
TOTAL DETTES DE CREDIT-BAIL ET LOCATIONS DE LONGUE DURÉE	137	137	122	122	134	134

Sont financés ou refinancés par crédit-bail ou location de longue durée, principalement des actifs immobiliers ou des équipements industriels.

18.5. Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux

<i>(en millions d'euros)</i>	Dette financière brute			Effets des instruments dérivés			Dette financière brute après effet des instruments dérivés		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Échéance									
30/06/2016	4 007	418	4 425	-	-	-	4 007	418	4 425
30/06/2017	1 010	758	1 768	(982)	972	(10)	28	1 730	1 758
30/06/2018	1 093	122	1 215	(495)	475	(20)	598	597	1 195
30/06/2019	502	553	1 055	-	-	-	502	553	1 055
30/06/2020	714	-	714	(710)	698	(12)	4	698	702
30/06/2021	602	-	602	(598)	596	(2)	4	596	600
Au-delà	770	6	776	(649)	644	(5)	121	650	771
TOTAL	8 698	1 857	10 555	(3 434)	3 385	(49)	5 264	5 242	10 506

Voir Note 22.4 concernant les valeurs de marché des instruments de taux d'intérêt.

L'encours de la dette financière brute venant à échéance avant le 30 juin 2016 se décompose ainsi par trimestre :

<i>(en millions d'euros)</i>	Échéance juin 2016
Premier trimestre	3 454
Deuxième trimestre	421
Troisième trimestre	100
Quatrième trimestre	450
TOTAL	4 425

18.6. Analyse de la dette financière brute par devise après effet des instruments dérivés

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Euro	8 003	8 355	6 328
Dollar US	258	157	231
Franc suisse	944	1 007	993
Yen japonais	329	286	334
Autres devises	972	937	633
TOTAL	10 506	10 742	8 519

La dette en devises a pour objet le plus souvent de couvrir les actifs nets en devises de sociétés consolidées situées hors zone euro.

18.7. Sensibilité

Sur la base de la dette au 30 juin 2015 :

- une hausse instantanée de 1 point sur les courbes de taux des devises d'endettement du Groupe aurait pour effet une augmentation de 53 millions d'euros du coût de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une baisse de 59 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés ;
- une baisse instantanée de 1 point de ces mêmes courbes aurait pour effet une diminution de 53 millions d'euros du coût de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une hausse de 59 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés.

Ces variations resteraient sans incidence sur le montant des capitaux propres au 30 juin 2015, en raison de l'absence de couverture de la charge d'intérêt future.

18.8. Covenants

Le groupe Christian Dior, ainsi que le veut l'usage en matière de crédit syndiqué, a souscrit à des engagements de détention de pourcentage d'intérêt et de droit de vote de certaines de ses filiales.

Le Groupe s'est engagé, dans le cadre de certaines lignes de crédit, à respecter certains ratios financiers (principalement couverture de la dette financière par des actifs). Au 30 juin 2015, aucune ligne de crédit significative n'est concernée par ces dispositions.

18.9. Lignes de crédit confirmées non tirées

Au 30 juin 2015, l'encours total de lignes de crédit confirmées non tirées s'élève à 4,7 milliards d'euros.

18.10. Garanties et sûretés réelles

Au 30 juin 2015, le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles est inférieur à 200 millions d'euros.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 19 – PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	687	491	498
Provisions pour risques et charges	1 642	1 325	1 267
Provisions pour réorganisation	48	11	16
Part à plus d'un an	2 377	1 827	1 781
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	4	4	2
Provisions pour risques et charges	303	302	308
Provisions pour réorganisation	16	25	30
Part à moins d'un an	323	331	340
TOTAL	2 700	2 158	2 121

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, les soldes des provisions ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014 ⁽¹⁾	Dotations	Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres (dont effets des variations de change)	30 juin 2015
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	495	88	(80)	(2)	-	190	691
Provisions pour risques et charges	1 627	517	(177)	(99)	-	77	1 945
Provisions pour réorganisation	36	60	(21)	(2)	-	(9)	64
TOTAL	2 158	665	(278)	(103)	-	258	2 700
Dont :							
Résultat opérationnel courant		296	(232)	(69)			
Résultat financier		10	(1)	-			
Autres		359	(45)	(34)			

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités du Groupe : ces activités sont en effet menées dans le contexte d'un cadre réglementaire international souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, les entités du Groupe en France et à l'étranger peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de

demandes de rectification de la part des administrations locales. Ces demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore redressées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de la norme IAS 37 Provisions et IAS 12 Impôts.

Les provisions pour retraites, participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel sont analysées en Note 29.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 20 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014⁽¹⁾	30 juin 2013⁽¹⁾
Engagements d'achat de titres de minoritaires	6 823	5 889	5 220
Instruments dérivés (voir Note 22)	12	32	54
Participation du personnel aux résultats	79	82	80
Autres dettes	348	272	304
TOTAL	7 262	6 275	5 658

Moët Hennessy SNC et Moët Hennessy International SAS (« Moët Hennessy ») détiennent les participations Vins et Spiritueux du groupe LVMH à l'exception des participations dans Château d'Yquem, Château Cheval Blanc, Clos des Lambrays et hormis certains vignobles champenois.

Aux 30 juin 2015 et 2014 ainsi qu'au 30 juin 2013, les engagements d'achat de titres de minoritaires sont constitués, à titre principal, de l'engagement de LVMH vis-à-vis de Diageo plc pour la reprise de sa participation de 34 % dans Moët Hennessy, avec un préavis de six mois, pour un montant égal à

80 % de la juste valeur de Moët Hennessy à la date d'exercice de la promesse. Dans le calcul de l'engagement, la juste valeur a été déterminée par référence à des multiples boursiers de sociétés comparables, appliqués aux données opérationnelles consolidées de Moët Hennessy.

Les engagements d'achat de titres de minoritaires incluent en outre l'engagement relatif aux minoritaires de Loro Piana (20 %, voir Note 2), d'Ile de Beauté (35 %), de Heng Long (35 %) ainsi que de filiales de distribution dans différents pays, principalement au Moyen-Orient.

NOTE 21 – AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014⁽¹⁾	30 juin 2013⁽¹⁾
Instruments dérivés (voir Note 22)	278	117	61
Personnel et organismes sociaux	1 091	970	891
Participation du personnel aux résultats	57	49	57
État et collectivités locales : impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	390	316	282
Clients : avances et acomptes versés	171	188	124
Différé de règlement d'immobilisations corporelles ou financières	415	341	330
Produits constatés d'avance	221	166	146
Autres dettes	799	620	573
TOTAL	3 422	2 767	2 464

La valeur actuelle des autres passifs courants n'est pas différente de leur valeur comptable.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 22 – INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

22.1. Organisation de la gestion des risques de change, de taux et des marchés actions

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont principalement pour objet la couverture des risques liés à son activité et à son patrimoine.

La gestion des risques de change, de taux et les transactions sur actions et instruments financiers sont effectuées de façon centralisée au niveau de chaque palier.

Le Groupe a mis en place une politique, des règles et des procédures strictes pour gérer, mesurer et contrôler ces risques de marché.

L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mesure des risques, de mise en œuvre des opérations (front office), de gestion administrative (back office) et de contrôle financier.

Cette organisation s'appuie sur des systèmes d'information qui permettent un contrôle rapide des opérations.

Les décisions de couverture sont prises selon un processus clairement établi qui comprend des présentations régulières aux organes de direction concernés, et font l'objet d'une documentation détaillée.

Les contreparties sont retenues notamment en fonction de leur notation et selon une approche de diversification des risques.

22.2. Présentation des actifs et passifs financiers au bilan

Ventilation et juste valeur des actifs et passifs financiers selon les catégories définies par IAS 39

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2015		30 juin 2014 ⁽¹⁾		30 juin 2013 ⁽¹⁾	
		Valeur au bilan	Juste valeur ^(d)	Valeur au bilan	Juste valeur ^(d)	Valeur au bilan	Juste valeur ^(d)
Investissements financiers	8	632	632	7 200	7 200	6 665	6 665
Placements financiers	15	257	257	184	184	187	187
Investissements et placements financiers (voir Note 1.15)		889	889	7 384	7 384	6 852	6 852
Autres actifs non courants, hors instruments dérivés	9	495	495	464	464	398	398
Créances clients et comptes rattachés	11	2 173	2 173	2 008	2 008	1 832	1 832
Autres actifs courants ^(a)	12	1 122	1 122	905	905	866	866
Prêts et créances (voir Note 1.17)		3 790	3 790	3 377	3 377	3 096	3 096
Trésorerie et équivalents (voir Note 1.18)	14	2 771	2 771	2 638	2 638	2 055	2 055
Actifs financiers, hors instruments dérivés		7 450	7 450	13 399	13 399	12 003	12 003
Dette financière à plus d'un an	18	6 130	6 266	4 390	4 527	4 219	4 345
Dette financière à moins d'un an	18	4 425	4 434	6 416	6 429	4 388	4 397
Fournisseurs et comptes rattachés		3 602	3 602	3 164	3 164	2 971	2 971
Autres passifs non courants ^(b)	20	427	427	354	354	384	384
Autres passifs courants ^(c)	21	2 923	2 923	2 484	2 484	2 257	2 257
Passifs financiers, hors instruments dérivés (voir Note 1.20)		17 507	17 652	16 808	16 958	14 219	14 354
Instruments dérivés (voir Note 1.21)	22.5	170	170	153	153	348	348

(a) Hors instruments dérivés, placements financiers et charges constatées d'avance.

(b) Hors engagements d'achat de titres et instruments dérivés.

(c) Hors instruments dérivés et produits constatés d'avance.

(d) Voir Note 1.9 concernant les modalités d'évaluation à la juste valeur.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

Ventilation par méthode de valorisation des actifs et passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30 juin 2015			30 juin 2014 ⁽¹⁾			30 juin 2013 ⁽¹⁾		
	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents
Valorisation ^(a) :									
Cotation boursière	413	-	2 771	6 927	-	2 638	6 402	-	2 055
Formule de calcul reposant sur des cotations de marché	220	460	-	139	302	-	137	462	-
Cotations privées	256	-	-	318	-	-	313	-	-
ACTIFS	889	460	2 771	7 384	302	2 638	6 852	462	2 055
Valorisation ^(a) :									
Cotation boursière		-			-			-	
Formule de calcul reposant sur des cotations de marché		290			149			114	
Cotations privées		-			-			-	
PASSIFS		290			149			114	

(a) Voir Note 1.9 concernant les méthodes de valorisation.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés à leur juste valeur, évaluée au moyen de modèles réputés et sur la base de données de marché observables. Le risque de contrepartie relatif à ces instruments dérivés (« Credit valuation

adjustment ») est évalué sur la base de spreads de crédit issus de données de marché observables, et de la valeur de marché des instruments dérivés ajustée par des add-ons forfaitaires fonction du type de sous-jacent et de la maturité de l'instrument dérivé.

Le montant des actifs financiers évalués sur la base de cotations privées a évolué ainsi au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (12 mois)
À l'ouverture	318
Acquisitions	23
Cession (à valeur de vente)	(149)
Gains et pertes enregistrés en résultat	-
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	64
À LA CLÔTURE	256

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

22.3. Synthèse des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan dans les rubriques et pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>		<i>Notes</i>	30 juin 2015	30 juin 2014⁽¹⁾	30 juin 2013⁽¹⁾
Risque de taux d'intérêt					
Actifs :	non courants		45	41	74
	courants		16	32	34
Passifs :	non courants		(1)	(1)	(12)
	courants		(11)	(8)	(8)
		<i>22.4</i>	49	64	88
Risque de change					
Actifs :	non courants		21	10	18
	courants		378	180	303
Passifs :	non courants		(11)	(31)	(41)
	courants		(266)	(109)	(40)
		<i>22.5</i>	122	50	240
Autres risques					
Actifs :	non courants		-	-	-
	courants		-	39	33
Passifs :	non courants		-	-	-
	courants		(1)	-	(13)
			(1)	39	20
TOTAL					
Actifs :	non courants	<i>9</i>	66	51	92
	courants	<i>12</i>	394	251	370
Passifs :	non courants	<i>20</i>	(12)	(32)	(53)
	courants	<i>21</i>	(278)	(117)	(61)
			170	153	348

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

22.4. Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion menée est d'adapter le profil de la dette au profil des actifs, de contenir les frais financiers, et de prémunir le résultat contre une variation sensible des taux d'intérêt.

Dans ce cadre, le Groupe utilise des instruments dérivés de taux à nature ferme (swaps) ou conditionnelle (options).

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 30 juin 2015 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants nominaux par échéance			Total	Valeur de marché ^(a) ^(b)		
	À un an	De un à cinq ans	Au-delà		Couverture de juste valeur	Non affectés	Total
- payeur de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
- payeur de taux variable	-	1 445	650	2 095	39	-	39
swaps de devises	-	2 627	-	2 627	10	-	10
Autres dérivés de taux	500	-	-	500	-	-	-
TOTAL					49	-	49

(a) Gain/(Perte).

(b) Voir Note 1.9 concernant les modalités d'évaluation à valeur de marché.

22.5. Instruments dérivés liés à la gestion du risque de change

Une part importante des ventes faites par les sociétés du Groupe, à leurs clients ou à leurs propres filiales de distribution, ainsi que certains de leurs achats, sont effectués en devises différentes de leur monnaie fonctionnelle; ces flux en devises sont constitués principalement de flux intra-groupe. Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle des sociétés exportatrices ou importatrices, et sont affectés soit aux créances ou dettes commerciales de l'exercice (couverture de juste valeur), soit aux transactions prévisionnelles des exercices suivants (couverture des flux de trésorerie futurs).

Les flux futurs de devises font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont couverts progressivement, dans la limite d'un horizon qui n'excède un an que dans les cas où les probabilités de réalisation le justifient. Dans ce cadre, et selon les évolutions de marché, les risques de change identifiés sont couverts par des contrats à terme ou des instruments de nature optionnelle.

En outre, le Groupe peut couvrir les situations nettes de ses filiales situées hors zone euro, par des instruments appropriés ayant pour objet de limiter l'effet sur ses capitaux propres consolidés des variations de parité des devises concernées contre l'euro.

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change en vie au 30 juin 2015 sont les suivants :

	Montants nominaux par année d'affectation			Valeur de marché ^{(a) (b)}				Total
	2015	2016	Total	Couver- ture de juste valeur	Couver- ture de flux de trésorerie futurs	Couver- ture d'actifs nets en devises	Non affectés	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Options achetées								
Put USD	2 091	132	2 223	-	6	-	-	6
Put JPY	7	-	7	-	-	-	-	-
Put GBP	1	-	1	-	-	-	-	-
	2 099	132	2 231	-	6	-	-	6
Tunnels								
Vendeur USD	643	2 582	3 225	(15)	23	-	(4)	4
Vendeur JPY	423	338	761	2	23	-	-	25
Vendeurs autres	225	106	331	(2)	(5)	-	-	(7)
	1 291	3 026	4 317	(15)	41	-	(4)	22
Contrats à terme ^(c)								
USD	35	(31)	4	-	-	-	-	-
CHF	(162)	(18)	(180)	4	28	-	-	32
GBP	54	5	59	-	(1)	-	-	(1)
Autres	218	-	218	2	(2)	-	-	-
	145	(44)	101	6	25	-	-	31
Swaps cambistes ^(c)								
USD	3 830	(40)	3 790	10	-	34	1	45
CHF	613	-	613	(41)	-	2	-	(39)
GBP	237	(22)	215	(9)	2	-	-	(7)
JPY	392	-	392	49	-	(1)	1	49
HKD	127	-	127	(43)	-	54	-	11
Autres	368	16	384	2	-	-	2	4
	5 567	(46)	5 521	(32)	2	89	4	63
TOTAL				(41)	74	89	-	122

(a) Gain/(Perte).

(b) Voir Note 1.9 concernant les modalités d'évaluation à valeur de marché.

(c) Vente/(Achat).

L'effet en résultat des couvertures de flux de trésorerie futurs ainsi que les flux de trésorerie futurs couverts par ces instruments seront comptabilisés postérieurement au 30 juin 2015, leur montant étant fonction des cours de change en vigueur à cette date.

Au 30 juin 2015, au niveau du groupe LVMH, les encaissements prévisionnels de 2015-2016 en dollar US et yen japonais sont couverts respectivement à hauteur de 83 % et 71 %.

22.6. Instruments financiers liés à la gestion des autres risques

La politique d'investissement et de placement du Groupe s'inscrit dans la durée. Occasionnellement, le Groupe peut investir dans des instruments financiers à composante action ayant pour objectif de dynamiser la gestion de son portefeuille de placements.

Le Groupe est exposé aux risques de variation de cours des actions soit directement, en raison de la détention de participations ou de placements financiers, soit indirectement du fait de la détention de fonds eux-mêmes investis partiellement en actions.

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actifs particuliers, ou de couvrir les plans de rémunérations liées au cours de l'action LVMH. La valeur comptable retenue pour ces instruments, qui ne font pas l'objet de cotation, correspond à l'estimation, fournie par la contrepartie, de la valorisation à la date de clôture. La valorisation des instruments tient ainsi compte de paramètres de marché tels les taux d'intérêt et le cours de bourse.

Le Groupe, essentiellement à travers son activité Montres et Joaillerie, peut être exposé à la variation du prix de certains métaux précieux, notamment l'or. Dans certains cas, afin de sécuriser le coût de production, des couvertures peuvent être mises en place, soit en négociant le prix de livraisons prévisionnelles d'alliages avec des affineurs, ou le prix de produits semi-finis avec des producteurs, soit en direct par l'achat de couvertures auprès de banques de première catégorie.

Dans ce dernier cas, ces couvertures consistent à acheter de l'or auprès de banques ou à contracter des instruments fermes ou optionnels avec livraison physique de l'or. Les instruments dérivés liés à la couverture du prix des métaux précieux en vie au 30 juin 2015 ont une valeur de marché négative de 1 million d'euros. D'un montant nominal de 126 millions d'euros, ces instruments financiers auraient, en cas de variation uniforme de 1 % des cours de leurs sous-jacents au 30 juin 2015, un effet net sur les réserves consolidées du Groupe inférieur à 0,5 million d'euros. Ces instruments sont à échéance 2015 et 2016.

22.7. Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée (a) sur la base de l'encours de son programme de billets de trésorerie, soit 2,4 milliards d'euros, et (b) en comparant le montant de sa dette financière à moins d'un an avant prise en compte des instruments dérivés (4,4 milliards d'euros) au montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (2,8 milliards d'euros), soit 1,7 milliards d'euros au 30 juin 2015. Au regard du non-renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 4,7 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe repose ainsi sur l'ampleur de ses placements, sur sa capacité à réaliser des financements à long terme, sur la diversité de sa base d'investisseurs (titres à court terme et obligations), ainsi que sur la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Le tableau suivant présente l'échéancier contractuel des décaissements relatifs aux passifs financiers comptabilisés au 30 juin 2015, (hors instruments dérivés), nominal et intérêts, hors effet d'actualisation :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2018	30 juin 2019	30 juin 2020	Au-delà de 5 ans	Total
Emprunts obligataires et EMTN	347	1 640	1 012	807	710	1 246	5 762
Emprunts auprès des établissements de crédit	612	335	207	52	-	13	1 219
Autres emprunts et lignes de crédit	599	-	-	2	-	-	601
Crédit-bail et locations de longue durée	18	16	15	13	14	341	417
Billets de trésorerie	2 432	-	-	-	-	-	2 432
Découverts bancaires	452	-	-	-	-	-	452
Dette financière brute	4 460	1 991	1 234	874	724	1 600	10 883
Autres passifs, courants et non courants ^(a)	2 923	126	48	44	16	4	3 161
Fournisseurs et comptes rattachés	3 602	-	-	-	-	-	3 602
Autres passifs financiers	6 525	126	48	44	16	4	6 763
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	10 985	2 117	1 282	918	740	1 604	17 646

(a) Correspond à hauteur de 2 923 millions d'euros aux « Autres passifs courants » (hors instruments dérivés et produits constatés d'avance) et de 238 millions d'euros aux « Autres passifs non courants » (hors instruments dérivés, engagements d'achat de titres de minoritaires et produits constatés d'avance de 189 millions d'euros). Voir Note 22.2.

Voir Note 30.3 concernant l'échéancier contractuel des cautions et avals, Notes 18.6 et 22.5 concernant les instruments dérivés de change et Notes 18.5 et 22.4 concernant les instruments dérivés de taux.

NOTE 23 – INFORMATION SECTORIELLE

Les marques et enseignes du Groupe sont organisées en sept groupes d'activités. Cinq groupes d'activités : Christian Dior Couture, Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, regroupent les marques de produits de même nature, ayant des modes de production et de distribution similaires ainsi qu'une équipe de direction

spécifique. Le groupe d'activités Distribution sélective regroupe les activités de distribution sous enseigne. Le groupe Autres et Holdings réunit les marques et activités ne relevant pas des groupes précités, le plus souvent les activités nouvelles pour le Groupe, ainsi que l'activité des sociétés holdings ou immobilières.

23.1. Informations par groupe d'activités

30 juin 2015 (12 mois)

<i>(en millions d'euros)</i>	Christian Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maro- quinerie	Parfums et Cosmé- tiques	Montres et Joaillerie	Distri- bution sélective	Autres et Holdings	Élimi- nations et non affecté ^(a)	Total
Ventes hors Groupe	1 760	4 197	11 695	3 624	3 004	10 407	394	-	35 081
Ventes intra-groupe	5	29	36	612	64	36	42	(824)	-
TOTAL DES VENTES	1 765	4 226	11 731	4 236	3 068	10 443	436	(824)	35 081
Résultat opérationnel courant	226	1 168	3 363	459	381	912	(196)	(17)	6 296
Autres produits et charges opérationnels	-	(34)	(136)	(14)	2	(74)	(42)	-	(298)
Charges d'amortissement	(112)	(127)	(613)	(168)	(180)	(330)	(35)	-	(1 565)
Charges de dépréciation	-	(22)	(72)	(10)	(1)	(84)	(40)	-	(229)
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ^(b)	179	6 647	7 407	1 923	5 918	3 362	1 171	-	26 607
Immobilisations corporelles	693	2 387	2 186	497	461	1 441	3 753	-	11 418
Stocks	334	4 814	1 695	458	1 500	1 895	244	(236)	10 704
Autres actifs opérationnels	232	1 133	895	716	693	681	493	6 458 ^(c)	11 301
TOTAL ACTIF	1 438	14 981	12 183	3 594	8 572	7 379	5 661	6 222	60 030
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	26 320	26 320
Passifs	465	1 189	2 338	1 248	792	1 970	871	24 837 ^(d)	33 710
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	465	1 189	2 338	1 248	792	1 970	871	51 157	60 030
Investissements d'exploitation ^(e)	(205)	(189)	(591)	(230)	(200)	(352)	(180)	-	(1 947)

Christian Dior

Comptes consolidés
Annexe aux comptes consolidés

30 juin 2014 (12 mois)

<i>(en millions d'euros)</i>	Christian Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté ^(a)	Total
Ventes hors Groupe	1 499	4 028	10 160	3 238	2 625	9 055	262	-	30 867
Ventes intra-groupe	2	27	42	514	63	32	51	(731)	-
TOTAL DES VENTES⁽¹⁾	1 501	4 055	10 202	3 752	2 688	9 087	313	(731)	30 867
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	187	1 289	3 129	418	319	894	(176)	(9)	6 051
Autres produits et charges opérationnels ⁽¹⁾	(10)	(12)	(66)	(5)	(13)	(5)	(42)	-	(153)
Charges d'amortissement ⁽¹⁾	(90)	(116)	(466)	(136)	(159)	(285)	(40)	-	(1 292)
Charges de dépréciation ⁽¹⁾	(13)	-	(70)	-	-	(8)	(10)	-	(101)
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ^{(b) (1)}	139	5 906	7 342	1 786	5 634	3 010	1 172	-	24 989
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	554	2 286	2 047	421	403	1 294	3 496	-	10 501
Stocks ⁽¹⁾	270	4 508	1 539	407	1 271	1 572	203	(177)	9 593
Autres actifs opérationnels ⁽¹⁾	185	1 103	654	564	639	575	754	11 502 ^(c)	15 976
TOTAL ACTIF	1 148	13 803	11 582	3 178	7 947	6 451	5 625	11 325	61 059
Capitaux propres								30 337	30 337
Passifs ⁽¹⁾	350	1 059	2 072	1 082	780	1 603	643	23 133 ^(d)	30 722
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	350	1 059	2 072	1 082	780	1 603	643	53 470	61 059
Investissements d'exploitation ^{(e)(1)}	(260)	(158)	(600)	(232)	(183)	(388)	(132)	-	(1 953)

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

30 juin 2015 (2 mois)

(en millions d'euros)	Christian Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté ^(a)	Total
Ventes hors Groupe	235	538	1 591	479	444	1 393	70	-	4 750
Ventes intra-groupe	2	3	8	73	9	5	3	(103)	-
TOTAL DES VENTES⁽¹⁾	237	541	1 599	552	453	1 398	73	(103)	4 750
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	35	134	516	34	70	122	(30)	1	882
Autres produits et charges opérationnels ⁽¹⁾	-	(2)	(4)	-	-	1	(16)	-	(21)
Charges d'amortissement ⁽¹⁾	(14)	(18)	(75)	(20)	(24)	(41)	(8)	-	(200)
Charges de dépréciation ⁽¹⁾	-	-	(1)	-	-	(1)	(3)	-	(5)
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ^{(b)(1)}	121	5 920	4 955	1 763	5 573	3 040	1 112	-	22 484
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	442	1 899	1 836	334	378	1 264	3 129	-	9 282
Stocks ⁽¹⁾	215	4 258	1 231	378	1 181	1 514	121	(182)	8 716
Autres actifs opérationnels ⁽¹⁾	148	1 034	630	544	674	554	772	10 120 ^(c)	14 476
TOTAL ACTIF	926	13 111	8 652	3 019	7 806	6 372	5 134	9 938	54 958
Capitaux propres								28 106	28 106
Passifs ⁽¹⁾	327	1 040	1 783	1 015	717	1 569	667	19 734 ^(d)	26 852
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	327	1 040	1 783	1 015	717	1 569	667	47 840	54 958
Investissements d'exploitation ^{(e)(1)}	(25)	(33)	(92)	(31)	(30)	(71)	(52)	-	(334)

- (a) Les éliminations portent sur les ventes entre groupes d'activités ; il s'agit le plus souvent de ventes des groupes d'activités hors Distribution sélective à ce dernier. Les prix de cession entre les groupes d'activités correspondent aux prix habituellement utilisés pour des ventes à des grossistes ou à des détaillants hors Groupe.
(b) Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition sont constitués des montants nets figurant en Notes 3 et 4.
(c) Les actifs non affectés incluent les investissements et placements financiers, les autres actifs à caractère financier et les créances d'impôt sur les sociétés. Au 30 juin 2014, ils incluaient la participation de 23,2 % dans Hermès International soit 6 595 millions d'euros (3 039 millions d'euros au 30 juin 2013), voir Note 8.
(d) Les passifs non affectés incluent les dettes financières et la dette d'impôt courant et différé.
(e) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

23.2. Informations par zone géographique

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
France	3 662	3 338	548
Europe (hors France)	6 491	5 909	881
États-Unis	8 334	6 869	1 100
Japon	2 332	2 141	342
Asie (hors Japon)	9 958	9 227	1 377
Autres pays	4 304	3 383	502
VENTES	35 081	30 867	4 750

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

La répartition des investissements d'exploitation par zone géographique se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
France	614	713	95
Europe (hors France)	378	426	65
États-Unis	315	245	43
Japon	79	24	41
Asie (hors Japon)	430	437	73
Autres pays	131	108	17
INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION	1 947	1 953	334

Il n'est pas présenté de répartition des actifs sectoriels par zone géographique dans la mesure où une part significative de ces actifs est constituée de marques et écarts d'acquisition, qui doivent être analysés sur la base du chiffre d'affaires que ceux-ci réalisent par région, et non en fonction de la région de leur détention juridique.

23.3. Informations trimestrielles

La répartition des ventes par groupe d'activités et par période est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Christian Dior Couture	Vins et Spiritueux	Mode et Maro- quinerie	Parfums et Cosmé- tiques	Montres et Joaillerie	Distri- bution sélective	Autres et Holdings	Élimi- nations	Total
Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2014	417	948	2 647	961	706	2 234	74	(188)	7 799
Période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2014	437	1 348	3 151	1 116	810	2 918	102	(208)	9 674
Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2015	433	992	2 975	1 094	723	2 656	96	(218)	8 751
Période du 1 ^{er} avril au 30 juin 2015	478	938	2 958	1 065	829	2 635	164	(210)	8 857
TOTAL AU 30 JUIN 2015	1 765	4 226	11 731	4 236	3 068	10 443	436	(824)	35 081
Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2013	368	1 032	2 428	879	655	2 093	67	(170)	7 352
Période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2013	388	1 346	2 744	1 034	767	2 612	78	(196)	8 773
Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2014	356	888	2 639	941	607	2 222	84	(181)	7 556
Période du 1 ^{er} avril au 30 juin 2014	389	789	2 391	898	659	2 160	84	(184)	7 186
TOTAL AU 30 JUIN 2014⁽¹⁾	1 501	4 055	10 202	3 752	2 688	9 087	313	(731)	30 867
Période du 1 ^{er} mai au 30 juin 2013	237	541	1 599	552	453	1 398	73	(103)	4 750
TOTAL AU 30 JUIN 2013⁽¹⁾	237	541	1 599	552	453	1 398	73	(103)	4 750

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 24 – VENTES ET CHARGES PAR NATURE**24.1. Analyse des ventes**

Les ventes sont constituées des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013⁽¹⁾ (2 mois)
Ventes réalisées par les marques et enseignes	34 574	30 375	4 679
Royalties et revenus de licences	150	193	28
Revenus des immeubles locatifs	32	12	6
Autres revenus	325	287	37
TOTAL	35 081	30 867	4 750

24.2. Charges par nature

Le résultat opérationnel courant inclut notamment les charges suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013⁽¹⁾ (2 mois)
Frais de publicité et de promotion	4 007	3 590	541
Loyers commerciaux	3 326	2 760	438
Charges de personnel	6 357	5 509	866
Dépenses de recherche et développement	86	73	13

Les frais de publicité et de promotion sont principalement constitués du coût des campagnes médias et des frais de publicité sur les lieux de vente ; ils intègrent également les frais de personnel dédié à cette fonction.

Au 30 juin 2015, le nombre de magasins exploités par le Groupe dans le monde, en particulier par les groupes Christian Dior

Couture, Mode et Maroquinerie et Distribution sélective, est de 3 966 (3 758 au 30 juin 2014, 3 440 au 30 juin 2013).

Dans certains pays, les locations de magasins comprennent un montant minimal et une part variable, en particulier lorsque le bail contient une clause d'indexation du loyer sur les ventes. La charge de location des magasins s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013⁽¹⁾ (2 mois)
Loyers fixes ou minimaux	1 581	1 229	189
Part variable des loyers indexés	597	456	84
Concessions aéroportuaires - part fixe ou minimale	606	573	23
Concessions aéroportuaires - part variable	542	502	142
LOYERS COMMERCIAUX	3 326	2 760	438

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

Les charges de personnel sont constituées des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Salaires et charges sociales	6 213	5 378	846
Retraites, participation aux frais médicaux et avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies	97	81	15
Charges liées aux plans d'options et assimilés	47	50	5
CHARGES DE PERSONNEL	6 357	5 509	866

NOTE 25 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Résultat de cessions	(1)	2	(5)
Réorganisations	(65)	(19)	4
Frais liés aux acquisitions de sociétés consolidées	-	(29)	-
Dépréciation ou amortissement des marques, enseignes, écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés	(251)	(106)	(11)
Autres, nets	19	(1)	(9)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(298)	(153)	(21)

Les dépréciations et amortissements enregistrés au cours des exercices présentés concernent principalement les marques et écarts d'acquisition.

NOTE 26 – RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Coût de la dette financière brute	(184)	(196)	(29)
Produits de la trésorerie et des placements financiers	30	33	4
Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux	(10)	15	(9)
Coût de la dette financière nette	(164)	(148)	(34)
Dividendes reçus au titre des investissements financiers	5	79	27
Part inefficace des dérivés de change	(473)	(144)	(25)
Résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers	3 355	16	6
Autres, nets	(38)	(34)	(5)
Autres produits et charges financiers	2 849	(83)	3
RÉSULTAT FINANCIER	2 685	(231)	(31)

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

Les produits de la trésorerie et des placements financiers comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Revenus de la trésorerie et équivalents	18	23	1
Revenus des placements financiers	12	10	3
PRODUITS DE LA TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS FINANCIERS	30	33	4

Les effets des réévaluations de la dette financière et des instruments de taux proviennent des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Dettes financières couvertes	-	32	28
Dérivés de couverture	(5)	(21)	(34)
Dérivés non affectés	(5)	4	(3)
EFFETS DES RÉÉVALUATIONS DE LA DETTE FINANCIÈRE ET INSTRUMENTS DE TAUX	(10)	15	(9)

La part inefficace des dérivés de change s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Coût financier des couvertures de change commerciales	(440)	(139)	(22)
Coût financier des couvertures d'actifs nets en devises	6	(2)	(1)
Effet des réévaluations et coût financier des couvertures de change financières et des dérivés non affectés	(39)	(3)	(2)
PART INEFFICACE DES DÉRIVES DE CHANGE	(473)	(144)	(25)

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, le résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers correspond principalement à la plus-value avant impôts de 3 193 millions d'euros comptabilisée suite aux distributions exceptionnelles en nature d'actions Hermès. Voir Note 8.

Pour les trois exercices présentés, le résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers hors opérations Hermès provient de l'évolution des marchés ainsi que des charges de dépréciations d'investissements et placements financiers.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

27.1. Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Impôt courant de l'exercice	(2 736)	(2 039)	(297)
Impôt courant relatif aux exercices antérieurs	50	18	(2)
Impôt courant	(2 686)	(2 021)	(299)
Variation des impôts différés	184	218	35
Effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés	(16)	28	-
Impôts différés	168	246	35
CHARGE TOTALE D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	(2 518)	(1 775)	(264)
IMPÔTS SUR LES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	501	(145)	6

La charge d'impôt de l'exercice inclut, à hauteur de 64 millions d'euros, les effets de la contribution exceptionnelle applicable en France de 2011 à 2016 (10,7 % de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices clos au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014, 5 % de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013).

La charge d'impôt de l'exercice inclut les effets de la taxe française de 3 % sur les dividendes versés en numéraire à hauteur de 65 millions d'euros.

La charge d'impôt courant de l'exercice inclut également, à hauteur de 570 millions d'euros, l'impôt relatif aux distributions exceptionnelles en nature d'actions Hermès sous forme de dividende et d'acompte sur dividende. Voir Note 8.

27.2. Ventilation des impôts différés nets au bilan

Les impôts différés nets au bilan s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Impôts différés actifs	2 031	1 077	908
Impôts différés passifs	(5 738)	(5 194)	(4 708)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU BILAN	(3 707)	(4 117)	(3 800)

27.3. Analyse de l'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition théorique

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Résultat avant impôt	8 683	5 667	830
Charge totale d'impôt	(2 518)	(1 775)	(264)
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	29,0 %	31,3 %	31,8 %

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique, qui est le taux légal applicable aux sociétés françaises, y compris la contribution sociale de 3,3 %, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

<i>(en pourcentage du résultat avant impôt)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013⁽¹⁾ (2 mois)
Taux d'imposition en France	34,4	34,4	34,4
Changements de taux d'impôt	0,3	(0,5)	-
Différences entre les taux d'imposition étrangers et français	(4,8)	(5,9)	(6,8)
Résultats et reports déficitaires, et autres variations d'impôts différés	0,5	(1,0)	1,5
Différences entre les résultats consolidés et imposables, et résultats imposables à un taux réduit	2,2	2,5	1,2
Effets des distributions sous forme d'actions Hermès	(6,2)	-	-
Impôts de distribution ^(a)	2,6	1,8	1,5
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF DU GROUPE	29,0	31,3	31,8

(a) Les impôts de distribution sont principalement relatifs à la taxation des dividendes intra-groupe. Ils intègrent également la taxe de 3 % sur les dividendes versés par la société LVMH et Dior SE.

27.4. Sources d'impôts différés

Au compte de résultat ^(a)

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013⁽¹⁾ (2 mois)
Évaluation des marques	(30)	45	(1)
Autres écarts de réévaluation	(23)	32	(3)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(3)	3	(1)
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	86	-	(2)
Provisions pour risques et charges ^(b)	96	80	
Marge intra-groupe comprise dans les stocks	61	33	25
Autres retraitements de consolidation ^(b)	(10)	62	20
Reports déficitaires	(9)	(9)	(3)
TOTAL	168	246	35

(a) Produits / (charges)

(b) Principalement provisions réglementées, amortissements dérogatoires et location-financement.

En capitaux propres ^(a)

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013⁽¹⁾ (2 mois)
Réévaluation des terres à vignes à valeur de marché	8	(127)	-
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	212	(36)	12
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	14	26	1
Gains et pertes actuariels au titre des engagements envers le personnel	47	(4)	(2)
TOTAL	281	(141)	11

(a) Gains / (pertes)

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

Au bilan ^(a)

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Évaluation des marques	(4 582)	(4 381)	(4 033)
Réévaluation des terres à vignes à valeur de marché	(737)	(740)	(595)
Autres écarts de réévaluation	(357)	(345)	(362)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(8)	(216)	(185)
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	73	2	(26)
Marge intra-groupe comprise dans les stocks	796	706	629
Autres retraitements de consolidation ^(b)	1 067	805	711
Reportes déficitaires	41	52	61
TOTAL ^(b)	(3 707)	(4 117)	(3 800)

(a) Actif/(Passif).

(b) Principalement provisions réglementées, amortissements dérogatoires et location financement.

27.5. Reportes déficitaires

Au 30 juin 2015, au niveau du groupe d'intégration fiscale dont la tête de groupe est la société LVMH, les reportes déficitaires et crédits d'impôt non encore utilisés et n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés actifs représentent une économie potentielle d'impôt estimée à 311 millions d'euros (281 millions d'euros au 30 juin 2014, 286 millions d'euros au 30 juin 2013).

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, au niveau du groupe d'intégration fiscale dont la tête de groupe est la société Christian Dior, il n'existe pas de reportes déficitaires et de crédits d'impôt Groupe non encore utilisés (de même qu'aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013).

Au 30 juin 2015, les reportes déficitaires de la société Christian Dior s'élèvent à 108 millions d'euros (165 millions d'euros aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013).

27.6. Consolidations fiscales

- Le régime français d'intégration fiscale permet à la quasi-totalité des sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante reste redevable.

Ce régime a engendré pour le Groupe une diminution de la charge d'impôt courant de 245 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015 dont 187 millions d'euros chez LVMH et 58 millions d'euros chez Christian Dior (78 millions d'euros au 30 juin 2014 et 6 millions d'euros au 30 juin 2013 pour le Groupe).

- Les autres régimes de consolidation fiscale en vigueur, notamment aux États-Unis, ont engendré une diminution de la charge d'impôt courant de 1 million d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 (1 million d'euros au 30 juin 2014, 1 million d'euros au 30 juin 2013).

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 28 – RÉSULTAT PAR ACTION

	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
Résultat net, part du Groupe (<i>en millions d'euros</i>)	2 378	1 425	216
Impact des instruments dilutifs sur les filiales (<i>en millions d'euros</i>)	(10)	(6)	(1)
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE DILUE (<i>en millions d'euros</i>)	2 368	1 419	215
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	181 117 282	181 727 048	181 727 048
Nombre moyen d'actions Christian Dior auto-détenues sur l'exercice	(2 189 098)	(2 964 841)	(3 053 125)
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul avant dilution	178 928 184	178 762 207	178 673 923
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE PAR ACTION (<i>en euros</i>)	13,29	7,97	1,21
Nombre moyen d'actions en circulation pris en compte ci-dessus	178 928 184	178 762 207	178 673 923
Effet de dilution des plans d'options	756 685	832 028	1 051 043
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS EN CIRCULATION APRÈS EFFETS DILUTIFS	179 684 869	179 594 235	179 724 966
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE PAR ACTION APRÈS DILUTION (<i>en euros</i>)	13,18	7,90	1,20

Au 30 juin 2015, la totalité des instruments susceptibles de diluer le résultat par action a été prise en considération dans la détermination de l'effet de dilution, toutes les options d'achat en vie étant considérées comme exerçables à cette date en raison d'un cours de bourse de l'action Christian Dior supérieur au prix d'exercice de ces options.

Pour les programmes de rachat d'actions propres, les opérations qui s'y réfèrent et les annulations d'actions, voir Note 15.1.

L'effet sur le résultat net, part du Groupe, des distributions en nature sous forme d'actions Hermès (voir Note 8) est de 1 085 millions d'euros, soit 6,07 euros par action (6,01 euros après dilution).

Aucun événement de nature à modifier significativement le nombre d'actions en circulation ou le nombre d'actions potentielles n'est intervenu entre le 30 juin 2015 et la date d'arrêtés des comptes.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS DE RETRAITES, PARTICIPATION AUX FRAIS MÉDICAUX ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU PERSONNEL**29.1. Charge de l'exercice**

La charge enregistrée au cours des exercices présentés au titre des engagements de retraite, de participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel s'établit ainsi :

(<i>en millions d'euros</i>)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 ⁽¹⁾ (12 mois)	30 juin 2013 ⁽¹⁾ (2 mois)
Coût des services rendus	92	81	13
Coût financier, net	15	11	5
Écarts actuariels	4	2	-
Coût des services passés	-	-	-
Modifications des régimes	(14)	(8)	-
CHARGE DE L'EXERCICE AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	97	86	18

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

29.2. Engagement net comptabilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Droits couverts par des actifs financiers	1 392	1 050	993
Droits non couverts par des actifs financiers	177	161	157
Valeur actualisée des droits	1 569	1 211	1 150
Valeur de marché des actifs financiers	(906)	(738)	(665)
ENGAGEMENT NET COMPTABILISÉ	663	473	485
Dont :			
Provisions à plus d'un an	687	491	498
Provisions à moins d'un an	4	4	2
Autres actifs	(28)	(22)	(15)
TOTAL	663	473	485

29.3. Analyse de la variation de l'engagement net comptabilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actualisée des droits	Valeur de marché des actifs financiers	Engagement net comptabilisé
Au 30 juin 2014⁽¹⁾	1 211	(738)	473
Coût des services rendus	92	-	92
Coût financier, net	39	(23)	16
Prestations aux bénéficiaires	(65)	44	(21)
Augmentation des actifs financiers dédiés	-	(72)	(72)
Contributions des employés	7	(5)	2
Variations de périmètre et reclassifications	(2)	-	(2)
Modifications des régimes	(14)	-	(14)
Écarts actuariels : effets d'expérience ^(a)	3	(20)	(17)
Écarts actuariels : changements d'hypothèses démographiques	5	-	5
Écarts actuariels : changements d'hypothèses financières ^(a)	163	-	163
Effet des variations de taux de change	130	(92)	38
AU 30 JUIN 2015	1 569	(906)	663

(a) (Gains)/Pertes.

Les écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses financières résultent principalement de la baisse des taux d'actualisation.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

Les écarts actuariels liés aux effets d'expérience dégagés durant les exercices 2012 à 2014 se sont élevés à :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014	30 juin 2013	30 avril 2013	30 avril 2012
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur actualisée des droits	-	-	13	-
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur de marché des actifs financiers	(22)	-	(37)	(25)
ÉCARTS ACTUARIELS LIÉS AUX EFFETS D'EXPÉRIENCE ^(a)	(22)	-	(24)	(25)

(a) (Gains)/Pertes.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements dans les principaux pays concernés sont les suivantes :

<i>(en %)</i>	30 juin 2015 (12 mois)					30 juin 2014 (12 mois)					30 juin 2013 (2 mois)				
	France	États- Unis	Royaume- Uni	Japon	Suisse	France	États- Unis	Royaume- Uni	Japon	Suisse	France	États- Unis	Royaume- Uni	Japon	Suisse
Taux d'actualisation ^(a)	2,0	4,0	3,7	1,0	1,3	3,0	4,5	4,4	1,3	2,3	3,0	3,7	4,3	1,5	2,0
Taux d'augmentation future des salaires	3,0	5,0	4,0	2,0	2,3	3,0	4,5	4,1	2,0	2,3	3,0	4,0	3,8	2,0	2,5

(a) Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture dans les pays concernés. Des obligations de maturités comparables à celles des engagements ont été retenues.

L'hypothèse d'augmentation du coût des frais médicaux aux États-Unis est de 7% pour 2015, puis décroît progressivement pour atteindre 4,5% à l'horizon 2029.

Une augmentation de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une réduction de 87 millions d'euros de la valeur actualisée des droits au 30 juin 2015 ; une réduction de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une augmentation d'environ 99 millions d'euros.

29.4. Analyse des droits

L'analyse de la valeur actualisée des droits par type de régime est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Retraites complémentaires	1 226	914	877
Indemnités de départ en retraite et assimilées	270	230	200
Frais médicaux des retraités	51	46	50
Médailles du travail	22	19	20
Autres	-	2	3
VALEUR ACTUALISÉE DES DROITS	1 569	1 211	1 150

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
France	523	403	374
Europe (hors France)	586	459	433
États-Unis	304	213	207
Japon	98	91	96
Asie (hors Japon)	55	41	36
Autres pays	3	4	4
VALEUR ACTUALISÉE DES DROITS	1 569	1 211	1 150

Les principaux régimes constitutifs de l'engagement au 30 juin 2015 sont les suivants :

- en France : il s'agit de l'engagement vis-à-vis de certains membres des organes de direction du Groupe, qui bénéficient, après une certaine ancienneté dans leurs fonctions, d'un régime de retraite complémentaire dont le montant est fonction de la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées; il s'agit en outre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, dont le versement est prévu par la loi et les conventions collectives, respectivement lors du départ en retraite ou après une certaine ancienneté;
- en Europe (hors France), les engagements concernent les régimes de retraite à prestations définies mis en place au Royaume-Uni par certaines sociétés du Groupe, la participation des sociétés suisses au régime légal de retraite (Loi pour la prévoyance professionnelle), ainsi que le TFR (Trattamento di fine rapporto) en Italie, dont le versement est prévu par la loi au moment du départ de l'entreprise, quel qu'en soit le motif;
- aux États-Unis, l'engagement provient des régimes de retraite à prestations définies ou de remboursement des frais médicaux aux retraités, mis en place par certaines sociétés du Groupe.

29.5. Analyse des actifs financiers dédiés

Les valeurs de marché des actifs financiers, dans lesquels les fonds versés sont investis, se répartissent ainsi, par type de support :

<i>(en pourcentage de la valeur de marché des actifs financiers dédiés)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014	30 juin 2013
Actions	30	35	35
Obligations			
- émetteurs privés	35	29	29
- émetteurs publics	13	15	15
Trésorerie, fonds d'investissement, immobilier et autres	22	21	21
TOTAL	100	100	100

Ces actifs ne comportent pas de biens immobiliers appartenant au Groupe ou d'actions LVMH et Christian Dior pour des montants importants.

Le Groupe prévoit d'augmenter en 2015 les actifs financiers dédiés par des versements de 80 millions d'euros environ.

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

NOTE 30 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**30.1. Engagements d'achat**

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Raisins, vins et eaux-de-vie	1 745	1 340	1 128
Autres engagements d'achat de matières premières	68	83	72
Immobilisations industrielles ou commerciales	685	435	374
Titres de participation et investissements financiers	110	84	74

Dans l'activité Vins et Spiritueux, une partie des approvisionnements futurs en raisins, vins clairs et eaux-de-vie résulte d'engagements d'achats auprès de producteurs locaux diversifiés. Ces engagements sont évalués, selon la nature des approvisionnements, sur la base des termes contractuels, ou sur

la base des prix connus à la date de clôture et de rendements de production estimés. La progression des engagements sur l'exercice est liée au renouvellement au cours de cette période d'une part significative des contrats d'approvisionnement en Champagne.

Au 30 juin 2015, l'échéance de ces engagements se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'un an	D'un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Raisins, vins et eaux-de-vie	658	1 067	20	1 745
Autres engagements d'achat de matières premières	59	8	1	68
Immobilisations industrielles ou commerciales	334	351	-	685
Titres de participation et investissements financiers	32	53	25	110

30.2. Contrats de location

Dans le cadre de son activité, le Groupe souscrit des contrats de location d'espace ou des contrats de concession aéroportuaire ; le Groupe finance également une partie de son équipement par des locations simples de longue durée.

Au 30 juin 2015, les engagements futurs minima fixes non résiliables résultant des contrats de location simple ou de concession s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
À moins d'un an	2 004	1 631	1 380
D'un à cinq ans	4 809	4 193	3 642
Au-delà de cinq ans	3 034	2 344	1 719
ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DE LOCATIONS SIMPLES ET CONCESSIONS	9 847	8 168	6 741
À moins d'un an	13	12	13
D'un à cinq ans	17	16	19
Au-delà de cinq ans	2	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS AU TITRE DE SOUS-LOCATIONS	32	28	32

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

En outre, le Groupe peut souscrire des contrats de location simple ou de concession comportant un montant garanti variable. Ainsi en juin 2012, DFS a obtenu de l'aéroport de Hong Kong trois concessions supplémentaires d'une durée de cinq ans; l'accord de concession prévoit le versement d'une

redevance variable dont le montant est établi notamment par référence au nombre de passagers qui transitent par l'aéroport. En 2014, cette redevance s'est élevée, sur une année civile, à 340 millions d'euros.

30.3. Cautions, avals et autres garanties

Au 30 juin 2015, ces engagements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 ⁽¹⁾	30 juin 2013 ⁽¹⁾
Avals et cautions	459	440	311
Autres garanties	99	75	68
GARANTIES DONNÉES	558	515	379
GARANTIES REÇUES	27	29	15

Les échéances de ces engagements se répartissent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	À moins d'un an	D'un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Avals et cautions	253	199	7	459
Autres garanties	57	32	10	99
GARANTIES DONNÉES	310	231	17	558
GARANTIES REÇUES	9	5	13	27

30.4. Autres engagements

Le 26 mai 2015, faisant suite à une offre ferme adressée au groupe Amaury, LVMH a annoncé être entré en négociations exclusives avec lui en vue de l'acquisition du journal Le Parisien/Aujourd'hui en France. Ce projet, qui porte sur l'activité d'édition, d'impression et de commercialisation de ce journal et de l'hebdomadaire Le Parisien Magazine, fait

actuellement l'objet d'une consultation des instances du groupe Amaury et la réalisation de l'opération sera subordonnée à l'autorisation de l'Autorité de la concurrence en France. Sous ces réserves, l'acquisition devrait intervenir au cours du second semestre 2015.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 31 – FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est partie à diverses procédures concernant le droit des marques, la protection des droits de propriété intellectuelle, la protection des réseaux de Distribution sélective, les contrats de licence, les relations avec ses salariés, le contrôle des déclarations fiscales et toutes autres matières inhérentes à ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

En 2006, Louis Vuitton Malletier, Christian Dior Couture ainsi que les sociétés françaises de Parfums et Cosmétiques, ont assigné eBay devant le Tribunal de commerce de Paris. Louis Vuitton Malletier et Christian Dior Couture demandaient réparation du préjudice causé par la participation de eBay à la

commercialisation de produits de contrefaçon et son refus de mettre en place les procédures appropriées en vue de prévenir la vente de tels produits sur son site. Les marques de Parfums et Cosmétiques poursuivaient eBay pour atteinte à leurs réseaux de Distribution sélective. Par jugement du 30 juin 2008, le Tribunal de commerce de Paris a fait droit aux demandes formulées, condamnant eBay à verser 19,3 millions d'euros à Louis Vuitton Malletier, 16,4 millions d'euros à Christian Dior Couture et 3,2 millions d'euros aux sociétés de Parfums et Cosmétiques du Groupe. Le Tribunal a également enjoint à eBay de cesser la diffusion d'annonces portant sur des Parfums et Cosmétiques de marques Dior, Guerlain, Givenchy et Kenzo. eBay a interjeté appel du jugement. Par ordonnance du 11 juillet 2008, le Président de la Cour d'appel de Paris a rejeté la demande formée par eBay d'arrêt de l'exécution provisoire ordonnée par le Tribunal de commerce. En septembre 2010, la

(1) Les états financiers aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 11 Partenariats, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013. Voir Note 1.2.

Cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation d'eBay prononcée en 2008, considérant que l'activité de cette société relève du courtage et non du seul hébergement. Se déclarant incompétente pour apprécier le préjudice causé par certains sites étrangers exploités par eBay, la Cour a réduit le montant des dommages et intérêts, à 2,2 millions d'euros pour Louis Vuitton Malletier, 2,7 millions d'euros pour Christian Dior Couture et 0,7 million d'euros pour les sociétés de Parfums et Cosmétiques du Groupe, le montant initial ayant été déterminé par référence à l'activité mondiale de eBay. À la suite du pourvoi en cassation formé par eBay, la Cour de cassation a confirmé, le 3 mai 2012, l'analyse effectuée par la Cour d'appel de Paris, selon laquelle l'activité de eBay relève du courtage et non du seul hébergement, mais a annulé son arrêt en ce qu'il a reconnu sa compétence à l'égard de la société eBay Inc. et renvoyé les parties devant la Cour d'appel de Paris. Le 17 juillet 2014, eBay et LVMH ont annoncé leur coopération afin de protéger les droits de propriété intellectuelle et combattre la vente de contrefaçons en ligne. Grâce aux mesures de coopération mises en œuvre, les deux entreprises ont mis un terme aux procédures judiciaires en cours.

Le 2 septembre 2014, les sociétés LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton, Christian Dior, Financière Jean Goujon et Hermès ont conclu, sous l'égide du Président du Tribunal de commerce de Paris, un protocole transactionnel visant à mettre un terme définitif aux procédures contentieuses auxquelles avait donné lieu la prise de participation de LVMH dans le capital d'Hermès et à rétablir entre elles un climat de relations positives. Conformément aux termes de ce protocole, (i) en décembre 2014, LVMH a distribué à ses actionnaires la totalité des actions Hermès détenues par le groupe LVMH, et la société Christian Dior, qui détenait à cette date 40,9% du capital de LVMH par l'intermédiaire de la société Financière Jean Goujon, a distribué les actions Hermès reçues de LVMH et (ii) LVMH et Hermès se sont désistés de toutes instances et actions engagés l'une à l'encontre de l'autre. Voir Note 8 concernant les effets de cette transaction sur les états financiers consolidés au 30 juin 2015.

Le projet architectural portant sur la restructuration et la reconstruction des anciens magasins 2 (îlot Seine) et 4 (îlot Rivoli) de La Samaritaine a été autorisé par deux permis de

construire distincts délivrés par le Maire de Paris le 17 décembre 2012, qui ont tous deux fait l'objet de recours en annulation devant le Tribunal administratif de Paris. Le 11 avril 2014, le Tribunal administratif de Paris a rejeté le recours en annulation dirigé contre le permis de construire autorisant la restructuration de l'ancien magasin 2, bâtiment inscrit au titre des Monuments Historiques (îlot Seine). Ce premier permis est ainsi devenu définitif. Le 13 mai 2014, le Tribunal administratif de Paris a annulé le second arrêté de permis de construire autorisant la démolition partielle de l'ancien magasin 4 et la reconstruction d'un bâtiment contemporain conçu par l'agence d'architecture SANAA (îlot Rivoli). La société Grands Magasins de La Samaritaine et la Ville de Paris ont fait appel de ce jugement. Le 5 janvier 2015, la Cour administrative d'appel de Paris a rejeté leurs requêtes. La Samaritaine et la Ville de Paris ont formé un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État qui, par un arrêt du 19 juin 2015, a annulé la décision de la Cour administrative d'appel, validant ainsi définitivement le second permis de construire.

Au premier semestre 2011, la société Christian Dior Couture a procédé au licenciement de Monsieur John Galliano et mis fin au contrat de consultant qui la liait à Cheyenne Freedom SARL, société détenue par Monsieur Galliano. La société John Galliano, filiale de Christian Dior Couture, a également résilié le contrat de travail de Monsieur Galliano. Ce dernier a engagé des procédures judiciaires à l'encontre de ces deux sociétés du Groupe. Le Tribunal de commerce de Paris, par un jugement du 26 mars 2013, a débouté Cheyenne Freedom de l'intégralité de ses demandes et condamné cette dernière à verser à Christian Dior Couture les sommes de 1 million d'euros au titre du préjudice d'atteinte à l'image, 150 000 euros au titre du préjudice moral et 20 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. Le jugement, ayant fait l'objet d'un appel par Cheyenne Freedom, a été confirmé par la Cour d'appel de Paris le 7 mai 2015 sauf sur les condamnations pécuniaires mises à la charge de Cheyenne Freedom par les premiers juges.

Il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

NOTE 32 – PARTIES LIÉES

32.1. Relations du groupe Christian Dior avec Groupe Arnault et le groupe Financière Agache

Le groupe Christian Dior est consolidé dans les comptes de Financière Agache, contrôlée par la société Groupe Arnault SE.

Relations du groupe Christian Dior avec Groupe Arnault

La société Groupe Arnault fournit au groupe Christian Dior des prestations d'assistance dans les domaines du développement, de l'ingénierie, du droit des affaires et de l'immobilier; en outre, Groupe Arnault donne en location à LVMH des locaux à usage de bureaux.

Groupe Arnault prend en location auprès du groupe Christian Dior des locaux à usage de bureaux et le groupe Christian Dior lui fournit également diverses prestations administratives.

Les transactions entre le groupe Christian Dior et Groupe Arnault peuvent être résumées comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
• Achats du groupe Christian Dior à Groupe Arnault	(10)	(10)	(2)
Montant dû à la clôture de l'exercice	(2)	(2)	(2)
• Ventes du groupe Christian Dior à Groupe Arnault	3	3	-
Montant à recevoir à la clôture de l'exercice	-	-	-

Relations du groupe Christian Dior avec le groupe Financière Agache

Au 30 juin 2015, les transactions entre le groupe Christian Dior et le groupe Financière Agache ne sont pas significatives.

32.2. Relations du groupe Christian Dior avec Diageo

Moët Hennessy SNC et Moët Hennessy International SAS (ci-après « Moët Hennessy ») détiennent les participations de l'activité Vins et Spiritueux du groupe LVMH, à l'exception de Château

d'Yquem, Château Cheval Blanc et de certains vignobles champenois. Le groupe Diageo détient une participation de 34% dans Moët Hennessy. Lors de la prise de participation, en 1994, a été établie une convention entre Diageo et LVMH ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre Moët Hennessy et les autres holdings du groupe LVMH.

En application de cette convention, Moët Hennessy a supporté 17% des frais communs de l'exercice clos le 30 juin 2015 (18% pour l'exercice clos le 30 juin 2014, 16% pour l'exercice clos le 30 juin 2013), soit un montant de 15 millions d'euros au 30 juin 2015 (14 millions pour l'exercice clos le 30 juin 2014, 3 millions pour l'exercice de deux mois clos le 30 juin 2013).

32.3. Organes de Direction

La rémunération globale des membres du Conseil d'administration, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, s'analyse de façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature ^(a)	16	9	2
Avantages post-emploi	2	2	-
Autres avantages à long terme	-	4	1
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Coût des plans d'options et assimilés	8	9	1
TOTAL	26	24	4

(a) hors éléments de rémunérations précédemment provisionnés.

L'engagement comptabilisé au 30 juin 2015 au titre des avantages post-emploi, net des actifs financiers dédiés, est de 20 millions d'euros (13 millions d'euros au 30 juin 2014,

9 millions d'euros au 30 juin 2013, après l'effet du retraitement lié à l'application de l'amendement d'IAS 19 Avantages en nature, rétrospectivement au 1^{er} mai 2013).

NOTE 33 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 30 juin 2015 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 15 octobre 2015.

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt
Christian Dior SA	Paris, France	Société mère		Draupnir SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	100 %
Sadifa SA	Paris, France	IG	100 %	Myolnir SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	100 %
Lakenbleker BV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %	Christian Dior Luxembourg SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	100 %
Grandville SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	100 %	Christian Dior Canada Inc.	Ottawa, Canada	IG	100 %
				Christian Dior Panama Inc.	Panama, Panama	IG	100 %
				IDMC Manufacture SAS	Paris, France	IG	52 %
CHRISTIAN DIOR COUTURE				VINS ET SPIRITUEUX			
Christian Dior Couture SA	Paris, France	IG	100 %	MHCS SCS	Épernay, France	IG	27 %
Christian Dior Fourrure M. C. S.A.M	Monaco,			Champagne Des Moutiers SA	Épernay, France	IG	27 %
	Principauté de Monaco	IG	100 %	Société Viticole de Reims SA	Épernay, France	IG	27 %
Christian Dior GmbH	Pforzheim, Allemagne	IG	100 %	Cie Française du Champagne			
Christian Dior Inc.	New York, USA	IG	100 %	et du Luxe SA	Épernay, France	IG	27 %
Christian Dior UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	Chamfipar SA	Épernay, France	IG	27 %
Christian Dior Suisse SA	Genève, Suisse	IG	100 %	GIE MHIS	Épernay, France	IG	27 %
Manufactures Dior Srl	Milan, Italie	IG	100 %	Moët Hennessy Entreprise Adaptée	Épernay, France	IG	27 %
Ateliers AS	Pierre Bénite, France	ME	25 %	Champagne Bernard Breuzon SAS	Colombe le Sec, France	IG	27 %
Christian Dior Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Champagne de Mansin SAS	Gye sur Seine, France	IG	27 %
Christian Dior Fashion (Malaysia)				Société Civile des Crus			
Sdn. Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100 %	de Champagne SA	Reims, France	IG	27 %
Christian Dior Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Moët Hennessy Italia Spa	Milan, Italie	IG	27 %
Christian Dior Taïwan Limited	Hong Kong, Chine	IG	90 %	Moët Hennessy UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	27 %
Christian Dior Singapore Pte Ltd	Singapour,			Moët Hennessy España SA	Barcelone, Espagne	IG	27 %
	République de Singapour	IG	100 %	Moët Hennessy (Suisse) SA	Genève, Suisse	IG	27 %
Christian Dior Saipan Ltd	Saïpan, Saïpan	IG	100 %	Moët Hennessy Deutschland GmbH	Munich, Allemagne	IG	27 %
Christian Dior Australia PTY Ltd	Sydney, Australie	IG	100 %	Moët Hennessy de Mexico, SA de C.V.	Mexico, Mexique	IG	27 %
Christian Dior New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	100 %	Moët Hennessy Belux SA	Bruxelles, Belgique	IG	27 %
Christian Dior (Thailand) Co. Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %	Moët Hennessy Osterreich GmbH	Vienne, Autriche	IG	27 %
Christian Dior K.K. (Kabushiki Kaisha)	Tokyo, Japon	IG	100 %	Moët Hennessy Suomi OY	Helsinki, Finlande	IG	27 %
Christian Dior Couture Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %	Moët Hennessy Polska SP Z.O.O.	Varsovie, Pologne	IG	27 %
Christian Dior Guam Ltd	Tumon Bay Guam, Guam	IG	100 %	Moët Hennessy Czech Republic Sro	Prague, République Tchèque	IG	27 %
Christian Dior Espanola SL	Madrid, Espagne	IG	100 %	Moët Hennessy Sverige AB	Stockholm, Suède	IG	27 %
Christian Dior do Brasil Ltda	Sao Paulo, Brésil	IG	100 %	Moët Hennessy România Srl	Bucarest, Roumanie	IG	27 %
Christian Dior Italia Srl	Milan, Italie	IG	100 %	Moët Hennessy Norge AS	Hoevik, Norvège	IG	27 %
Christian Dior Belgique SA	Bruxelles, Belgique	IG	100 %	Moët Hennessy Danmark A/S	Copenhague, Danemark	IG	27 %
Bopel Srl	Lugagnano Val d'Arda, Italie	IG	85 %	Moët Hennessy Nederland BV	Baarn, Pays-Bas	IG	27 %
Christian Dior Puerto Banus SL	Marbella-Puerto Banus,			Moët Hennessy USA Inc	New York, USA	IG	27 %
	Espagne	IG	75 %	Moët Hennessy Turkey Ltd	Istanbul, Turquie	IG	27 %
Christian Dior Couture CZ s.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	100 %	MHD Moët Hennessy Diageo SAS	Courbevoie, France	(a)	27 %
Christian Dior Couture Maroc SA	Casablanca, Maroc	IG	100 %	Société du domaine des Lambrays	Gevrey Chambertin, France	IG	41 %
Christian Dior Couture FZE	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100 %	Cheval des Andes SA	Buenos Aires, Argentine	ME	14 %
Christian Dior Macau Single				Domaine Chandon Inc	Californie, USA	IG	27 %
Shareholder Company Limited	Macao, Chine	IG	100 %	Cape Mentelle Vineyards Ltd	Margaret River, Australie	IG	27 %
Les Ateliers Bijoux GmbH	Pforzheim, Allemagne	IG	100 %	Veuve Clicquot Properties, Pty Ltd	Margaret River, Australie	IG	27 %
Christian Dior S. de RL de CV	Lomas, Mexique	IG	100 %	Moët Hennessy do Brasil –			
Christian Dior Commercial				Vinhos E Destilados Ltda	São Paulo, Brésil	IG	27 %
(Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100 %	Cloudy Bay Vineyards Ltd	Blenheim, Nouvelle Zélande	IG	27 %
Ateliers Modèles SAS	Paris, France	IG	100 %	Bodegas Chandon Argentina SA	Buenos Aires, Argentine	IG	27 %
Baby Siam Couture Company Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100 %	Domaine Chandon Australia Pty Ltd	Coldstream Victoria,		
CDC Abu-Dhabi LLC	Abu-Dhabi,				Australie	IG	27 %
	Émirats Arabes Unis	(b)	(b)	Newton Vineyards LLC	Californie, USA	IG	24 %
CDCH SA	Luxembourg, Luxembourg	IG	75 %	Domaine Chandon (Ningxia)			
Dior Grèce SA Garments Trading	Athènes, Grèce	IG	100 %	Moët Hennessy Co, Ltd	Yinchuan, Chine	IG	27 %
Christian Dior Couture RUS LLC	Moscou, Russie	IG	100 %	Moët Hennessy Chandon (Ningxia)			
Christian Dior Couture				Vineyards Co, Ltd	Yinchuan, Chine	IG	17 %
Stoleshnikov LLC	Moscou, Russie	IG	100 %	Château d'Yquem SA	Sauternes, France	IG	39 %
CDC General Trading LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	(b)	(b)	Château d'Yquem SC	Sauternes, France	IG	40 %
Christian Dior Istanbul Magazacilik				Société Civile Cheval Blanc (SCCB)	Saint Emilion, France	ME	21 %
Anonim Sirketi	Maslak-Istanbul, Turquie	IG	51 %	MH Shangri-La (Deqin)			
Christian Dior Trading India				Winery Company Ltd	Deqin, Chine	IG	22 %
Private Limited	Bombay, Inde	IG	51 %	Jas Hennessy & Co SCS	Cognac, France	IG	27 %
John Galliano SA	Paris, France	IG	100 %	Distillerie de la Groie SARL	Cognac, France	IG	27 %
Les Ateliers Horlogers Dior SA	La Chaux-de-Fonds,			SICA de Bagnolet	Cognac, France	IG	1 %
	Suisse (c)	IG	71 %	Sodepa SARL	Cognac, France	IG	27 %
Dior Montres SARL	Paris, France (c)	IG	71 %	Diageo Moët Hennessy BV	Amsterdam, Pays-Bas	(a)	27 %
Christian Dior Couture Qatar LLC	Doha, Qatar	(b)	(b)	Hennessy Dublin Ltd	Dublin, Irlande	IG	27 %
Christian Dior Couture Ukraine SARL	Kiev, Ukraine	IG	100 %	Edward Dillon & Co Ltd	Dublin, Irlande	ME	11 %
CDCG FZCO	Dubaï, Émirats Arabes Unis	(b)	(b)	Hennessy Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	27 %
PT Fashion Indonesia				Moët Hennessy Diageo			
Trading Company	Jakarta, Indonésie	IG	100 %	Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	(a)	27 %
Christian Dior Couture Bahrain W.L.L.	Manama, Bahrein	(b)	(b)	Moët Hennessy Diageo Macau Ltd	Macao, Chine	(a)	27 %
COU.BO. Srl	Arzano, Italie	IG	85 %	Riche Monde (China) Ltd	Hong Kong, Chine	(a)	27 %
Christian Dior Vietnam LLC	Hanoï, Vietnam	IG	100 %	Moët Hennessy Diageo			
Vermont SAS	Paris, France	IG	100 %	Singapore Pte Ltd	Singapour	(a)	27 %
Christian Dior Couture				Moët Hennessy Ukraine	Kiev, Ukraine	IG	27 %
Kazakhstan LLP	Almaty, Kazakhstan	IG	100 %	MH Services UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	27 %
Christian Dior Austria GmbH	Vienne, Autriche	IG	100 %	MH Services Singapore Limited Pte	Singapour	IG	27 %
Christian Dior Netherlands BV	Amsterdam, Pays Bas	IG	100 %				
Christian Dior Couture Azerbaijan LLC	Bakou, Azerbaïdjan	IG	100 %				

Christian Dior

Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt
Heng Long Leather (Guangzhou) Co Ltd	Guangzhou, Chine	IG	27%	Kenzo Paris Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	41%
HL Australia Proprietary Ltd	Sydney, Australie	IG	27%	Kenzo Seta Srl	Grandate, Italie	IG	21%
Marc Jacobs International LLC	New York, USA (*)	IG	33%	Kenzo Paris Hong-Kong Company limited	Hong Kong, Chine	IG	41%
Marc Jacobs International (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	33%	Givenchy SA	Paris, France	IG	41%
Marc Jacobs Trademark LLC	New York, USA (*)	IG	33%	Givenchy Corporation	New York, USA	IG	41%
Marc Jacobs Japon KK	Tokyo, Japon	IG	17%	Givenchy China Co Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41%
Marc Jacobs international Italia Srl	Milan, Italie	IG	33%	Givenchy Shanghai Commercial and Trading Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	41%
Marc Jacobs International France SAS	Paris, France	IG	33%	GCCL Macau Co Ltd	Macao, Chine	IG	41%
Marc Jacobs Commercial & Trading (Shanghai)	Shanghai, Chine	IG	33%	Givenchy Italia Srl	Florence, Italie	IG	41%
Marc Jacobs Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	33%	Givenchy Couture Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	41%
Marc Jacobs Holdings LLC	New York, USA (*)	IG	33%	Gabrielle Studio Inc	New York, USA	IG	41%
Marc Jacobs HK and Macau Holding Company Ltd	Hong Kong, Chine	IG	17%	Donna Karan International Inc	New York, USA (*)	IG	41%
Marc Jacobs hong Kong Distribution Company Limited	Hong Kong, Chine	IG	17%	The Donna Karan Company LLC	New York, USA	IG	41%
Marc Jacobs Macau Distribution Company Limited	Macao, Chine	IG	17%	Donna Karan Service Company BV	Oldenzaal, Pays-Bas	IG	41%
Loewe SA	Madrid, Espagne	IG	41%	Donna Karan Company Store Ireland Ltd	Dublin, Irlande	IG	41%
Loewe Hermanos SA	Madrid, Espagne	IG	41%	Donna Karan Studio LLC	New York, USA	IG	41%
Manufacturas Loewe SL	Madrid, Espagne	IG	41%	The Donna Karan Company Store LLC	New York, USA	IG	41%
LVMH Fashion Group France SNC	Paris, France	IG	41%	Donna Karan International (Canada) Inc	Vancouver, Canada	IG	41%
Loewe Hermanos UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41%	Donna Karan Company Store UK Holdings Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41%
Loewe Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41%	Donna Karan Management Company UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41%
Loewe Commercial & Trading (Shanghai) Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	41%	Donna Karan Company Stores UK Retail Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41%
Loewe Fashion Pte Ltd	Singapour	IG	41%	Donna Karan Company Store (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41%
Loewe Fashion (M) SDN BHD	Johor, Malaisie	IG	41%	Donna Karan H. K. Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41%
Loewe Taiwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	41%	Donna Karan (Italy) Srl	Milan, Italie	IG	41%
Loewe Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	41%	Donna Karan (Italy) Production Services Srl	Milan, Italie	IG	41%
Loewe Macau Ltd	Macao, Chine	IG	41%	Fendi Prague S.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	41%
Loewe Italy Spa	Milan, Italie	IG	41%	Luxury Kuwait for Ready Wear Company WLL	Koweït City, Koweït	IG	(b)
Loewe Alemania Gmbh	Francfort, Allemagne	IG	41%	Fun Fashion Qatar LLC	Doha, Qatar	IG	(b)
Loewe Hawaïi Inc	Honolulu, USA	IG	41%	Fendi International SA	Paris, France	IG	41%
LVMH Fashion Group Support Berluti SA	Paris, France	IG	41%	Fun Fashion Emirates LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	(b)
Manifattura Ferrarese Srl	Ferrare, Italie	IG	41%	Fendi SA	Luxembourg	IG	41%
Berluti LLC	New York, USA	IG	41%	Fun Fashion Bahrain WLL	Manama, Bahrein	IG	(b)
Berluti UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41%	Fendi Srl	Rome, Italie	IG	41%
Berluti Macau Company Ltd	Macao, Chine	IG	41%	Fendi Dis Ticaret LSI	Istanbul, Turquie	IG	41%
Berluti (Shanghai) Company Ltd	Shanghai, Chine	IG	41%	Fendi Adele Srl	Rome, Italie	IG	41%
Berluti Hong Kong Company Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41%	Fendi Italia Srl	Rome, Italie	IG	41%
Berluti Singapore Private Ltd	Singapour	IG	41%	Fendi UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41%
Berluti Orient FZ LLC	Raz Al-Kamah, Émirats Arabes Unis	IG	27%	Fendi France SAS	Paris, France	IG	41%
Berluti UAE LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	(b)	Fendi North America Inc	New York, USA (*)	IG	41%
Berluti Taiwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	41%	Fendi (Thailand) Company Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	41%
Rossimoda Spa	Vigonza, Italie	IG	41%	Fendi Asia Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41%
Rossimoda USA Ltd	New York, USA	IG	41%	Fendi Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	41%
Rossimoda France SARL	Paris, France	IG	41%	Fendi Taiwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	41%
Brenta Suole Srl	Vigonza, Italie	IG	27%	Fendi Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41%
LVMH Fashion Group Services SAS	Paris, France	IG	41%	Fendi China Boutiques Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41%
Montaigne KK	Tokyo, Japon	IG	41%	Fendi (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	41%
Interlux Company Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41%	Fendi Fashion (Malaysia) Snd. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	41%
Céline SA	Paris, France	IG	41%	Fendi Switzerland SA	Genève, Suisse	IG	41%
Avenue M International SCA	Paris, France	IG	41%	Fun Fashion FZCO LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	30%
Enilec Gestion SARL	Paris, France	IG	41%	Fendi Macau Company Ltd	Macao, Chine	IG	41%
Céline Montaigne SA	Paris, France	IG	41%	Fendi Germany GmbH	Stuttgart, Allemagne	IG	41%
Céline Monte-Carlo SA	Monaco	IG	41%	Fendi (Shanghai) Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	41%
Céline Germany GmbH	Berlin, Allemagne	IG	41%	Fun Fashion India Pte Ltd	Mumbaï, Inde	IG	30%
Céline Production Srl	Florence, Italie	IG	41%	Interservices & Trading SA	Lugano, Suisse	IG	41%
Céline Suisse SA	Genève, Suisse	IG	41%	Fendi Silk SA	Lugano, Suisse	IG	21%
Céline UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41%	Fendi Kids SA	Mendrisio, Suisse	IG	21%
Céline Inc	New York, USA (*)	IG	41%	Outshine Mexico, S. de RL de C.V.	Mexico, Mexique	IG	41%
Céline Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41%	Taramax USA Inc	New Jersey, USA	IG	41%
Céline Commercial & Trading (Shanghai) Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	41%	Primetime Inc	New Jersey, USA	IG	41%
Céline Taiwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	41%	Taramax SA	Neuchâtel, Suisse	IG	41%
RC Diffusion Rive Droite	Paris, France	IG	41%	Taramax Japan KK	Tokyo, Japon	IG	41%
CPC International Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41%	Support Retail Mexico, S. de RL de C.V.	Mexico, Mexique	IG	41%
CPC Macau Ltd	Macao, Chine	IG	41%	Fendi Brasil – Grupo de Moda Ltda	São Paulo, Brésil	IG	41%
LVMH FG Services UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41%	Fendi RU Llc	Moscou, Russie	IG	41%
Celine Distribution Spain	Madrid, Espagne	IG	41%	Fendi Canada Inc	Montréal, Canada	IG	41%
Celine Distribution Singapore PTE Ltd	Singapour	IG	41%	Emilio Pucci Srl	Florence, Italie	IG	41%
Kenzo SA	Paris, France	IG	41%	Emilio Pucci International BV	Baarn, Pays-Bas	IG	28%
Kenzo Belgique SA	Bruxelles, Belgique	IG	41%	Emilio Pucci, Ltd	New York, USA	IG	41%
Kenzo UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41%	Emilio Pucci Hong Kong Co Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41%
Kenzo Japan KK	Tokyo, Japon	IG	41%	Emilio Pucci (Shanghai)			
Kenzo Accessories Srl	Lentate Sul Seveso, Italie	IG	41%				
Kenzo Paris KK	Tokyo, Japon	IG	21%				

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt
Commercial Ltd	Shanghai, Chine	IG	41 %	LVMH P&C de Mexico SA de CV	Mexico, Mexique	IG	41 %
Emilio Pucci UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %	Parfums Christian Dior Japon KK	Tokyo, Japon	IG	41 %
Emilio Pucci (Singapore) Pte. Ltd	Singapour	IG	41 %	Parfums Christian Dior (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	41 %
Thomas Pink Holdings Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %	Inalux SA	Luxembourg	IG	41 %
Thomas Pink Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %	LVMH P&C Asia Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41 %
Thomas Pink BV	Rotterdam, Pays-Bas	IG	41 %	Fa Hua Fragrance & Cosmetic Co Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41 %
Thomas Pink Inc	New York, USA (*)	IG	41 %	Fa Hua Frag & Cosm Taiwan	Taipei, Taïwan	IG	41 %
Thomas Pink Ireland Ltd	Dublin, Irlande	IG	41 %	Parfums Christian Dior China	Shanghai, Chine	IG	41 %
Thomas Pink France SAS	Paris, France	IG	41 %	LVMH P&C Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	41 %
Thomas Pink Canada Inc	Toronto, Canada	IG	41 %	Parfums Christian Dior Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41 %
Edun Apparel Ltd	Dublin, Irlande	ME	20 %	LVMH P&C Malaysia Sdn Berhad Inc	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	41 %
Edun Americas Inc.	Caroline du Nord, USA	ME	20 %	Pardior SA de CV	Mexico, Mexique	IG	41 %
Nowness LLC	New York, USA (*)	IG	41 %	Parfums Christian Dior A/S Ltd	Copenhague, Danemark	IG	41 %
Nowness SAS	Paris, France	IG	41 %	LVMH Perfumes & Cosmetics Group Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	41 %
Perida Financière SA	Romans sur Isère, France	IG	41 %	Parfums Christian Dior AS Ltd	Oslo, Norvège	IG	41 %
Loro Piana S.p.A.	Quarona, Italie	IG	33 %	Parfums Christian Dior AB	Stockholm, Suède	IG	41 %
Loro Piana Switzerland SA	Lugano, Suisse	IG	33 %	Parfums Christian Dior (New Zealand) Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	41 %
Loro Piana France SARL	Paris, France	IG	33 %	Parfums Christian Dior GmbH Austria	Vienne, Autriche	IG	41 %
Loro Piana GmbH	Munich, Allemagne	IG	33 %	OOO SELDICO	Moscou, Russie	IG	41 %
Loro Piana GB Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	33 %	DP SELDICO	Kiev, Ukraine	IG	41 %
Warren Corporation	Connecticut, USA	IG	33 %	LVMH P&C KAZAKHSTAN LLP	Almaty, Kazakhstan	IG	41 %
Loro Piana & C. Inc.	New York, USA	IG	33 %	L Beauty Luxury Asia Inc	Taguig City, Philippines	IG	21 %
Loro Piana USA LLC	New York, USA	IG	33 %	SCI Annabell	Paris, France	IG	41 %
Loro Piana Ltd	Hong Kong, Chine	IG	33 %	PT. L Beauty Brands	Jakarta, Indonésie	IG	21 %
Loro Piana Com. Ltd	Shanghai, Chine	IG	33 %	L Beauty Pte Ltd	Singapour	IG	21 %
Loro Piana Textile Trading Ltd	Shanghai, Chine	IG	33 %	L Beauty Vietnam Ltd Liability	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	21 %
Loro Piana Mongolia Ltd	Oulan-Bator, Mongolie	IG	33 %	SCI ROSE BLUE	Paris, France	IG	41 %
Loro Piana Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	33 %	PCD St Honore	Paris, France	IG	41 %
Loro Piana Ltd	Macao, Chine	IG	33 %	Cosmetic of France Inc	Floride, USA	IG	41 %
Loro Piana Monaco SARL	Monaco	IG	33 %	LVMH Recherche GIE	Saint-Jean de Braye, France	IG	41 %
Loro Piana España S.L.U.	Madrid, Espagne	IG	33 %	Parfums et Cosmétiques Information Services – PCIS GIE	Levallois Perret, France	IG	41 %
Loro Piana Japan Ltd	Tokyo, Japon	IG	33 %	Perfumes Loewe SA	Madrid, Espagne	IG	41 %
Loro Piana Belgique	Bruxelles, Belgique	IG	33 %	Acqua di Parma Srl	Milan, Italie	IG	41 %
Loro Piana Far East Pte Ltd	Singapour	IG	33 %	Acqua di Parma LLC	New York, USA	IG	41 %
Loro Piana Peru S.A.C.	Lucanas, Ayacucho, Pérou	IG	33 %	Acqua di Parma Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %
SDM Maglierie S.r.l.	Sillavengo, Italie	IG	33 %	LVMH Parfums & Kosmetik Deutschland GmbH	Düsseldorf, Allemagne	IG	41 %
Fibre Nobili S.r.l.	Vérone, Italie	IG	33 %	Guerlain SA	Paris, France	IG	41 %
Filatura Vertex S.r.l.	Quarona, Italie	IG	33 %	Guerlain GmbH	Vienne, Autriche	IG	41 %
Loro Piana Osterreich GesmbH	Vienne, Autriche	IG	33 %	Guerlain SA (Belgique)	Fleurbaey, Belgique	IG	41 %
Loro Piana Nederland BV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	33 %	Guerlain Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %
Loro Piana Czech Republic s.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	33 %	LVMH Perfumes e Cosmetica Lda	Lisbonne, Portugal	IG	41 %
SANIN	Rawson, Argentine	IG	20 %	PC Parfums Cosmétiques SA	Zurich, Suisse	IG	41 %
Linen NEWCO	Borgosesia, Italie	IG	33 %	Guerlain Inc	New York, USA	IG	41 %
Mede Knitwear Srl	Vercell, Italie	IG	33 %	Guerlain Canada Ltd	Montréal, Canada	IG	41 %
Nicholas Kirkwood Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	22 %	Guerlain De Mexico SA	Mexico, Mexique	IG	41 %
Nicholas Kirkwood Corp.	New York, USA	IG	22 %	Guerlain Asia Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41 %
NK Washington LLC	Delaware, USA	IG	22 %	Guerlain KK	Tokyo, Japon	IG	41 %
Nicholas Kirkwood LLC	New York, USA	IG	22 %	Guerlain KSA	Paris, France	IG	41 %
NK WLW LLC	Nevada, USA	IG	22 %	Guerlain Orient - JLT	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	41 %
JW Anderson Limited	Londres, Royaume-Uni	ME	19 %	Guerlain Oceania Australia Pty Ltd	Melbourne, Australie	IG	41 %
Marco De Vincenzo S.R.L.	Rome, Italie	ME	19 %	Make Up For Ever SA	Paris, France	IG	41 %
PARFUMS ET COSMÉTIQUES				SCI Edison	Paris, France	IG	41 %
Parfums Christian Dior SA	Paris, France	IG	41 %	Make Up For Ever LLC	New York, USA (*)	IG	41 %
LVMH P&C Thailand Co Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	20 %	Make Up For Ever Canada Ltd	Montréal, Canada	IG	41 %
LVMH Parfums & Cosmétiques do Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	41 %	LVMH Fragrance Brands SA	Levallois Perret, France	IG	41 %
France Argentine Cosmetics SA	Buenos Aires, Argentine	IG	41 %	LVMH Fragrance Brands Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %
LVMH P&C Shanghai Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	41 %	LVMH Fragrance Brands GmbH	Düsseldorf, Allemagne	IG	41 %
Parfums Christian Dior Finland Oy	Helsinki, Finlande	IG	41 %	LVMH Fragrance Brands LLC	New York, USA (*)	IG	41 %
LVMH P&C Inc	New York, USA	IG	41 %	LVMH Fragrance Brands Ltd	Toronto, Canada	IG	41 %
SNC du 33 avenue Hoche	Paris, France	IG	41 %	LVMH Fragrance Brands KK	Tokyo, Japon	IG	41 %
LVMH Fragrances & Cosmetics (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	41 %	LVMH Fragrance Brands WHD Inc	New York, USA (*)	IG	41 %
Parfums Christian Dior Orient Co	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	25 %	LVMH Fragrance Brands	Singapour	IG	41 %
Parfums Christian Dior Emirates	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	13 %	LVMH Fragrance Brands	Hong Kong, Chine	IG	41 %
LVMH Cosmetics KK	Tokyo, Japon	IG	41 %	Benefit Cosmetics LLC	Californie, USA	IG	41 %
Parfums Christian Dior Arabia	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	19 %	Benefit Cosmetics Ireland Ltd	Dublin, Irlande	IG	41 %
EPCD SP.Z.O.O.	Varsovie, Pologne	IG	41 %	Benefit Cosmetics UK Ltd	Chelmsford, Royaume-Uni	IG	41 %
EPCD CZ & SK SRO	Prague, République Tchèque	IG	41 %	Benefit Cosmetics Canada Inc	Toronto, Canada	IG	41 %
EPCD RO Distribution Srl	Bucarest, Roumanie	IG	41 %	Benefit Cosmetics Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	41 %
Parfums Christian Dior (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %	Benefit Cosmetics SAS	Boulogne Billancourt, France	IG	41 %
Parfums Christian Dior BV	Rotterdam, Pays-Bas	IG	41 %	Benefit Cosmetics Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	IG	41 %
Iparkos BV	Rotterdam, Pays-Bas	IG	41 %	L Beauty Sdn Bhn	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	21 %
Parfums Christian Dior S.A.B.	Bruxelles, Belgique	IG	41 %	L Beauty Thailand	Bangkok, Thaïlande	IG	20 %
Parfums Christian Dior (Ireland) Ltd	Dublin, Irlande	IG	41 %				
Parfums Christian Dior Hellas SA	Athènes, Grèce	IG	41 %				
Parfums Christian Dior AG	Zurich, Suisse	IG	41 %				
Christian Dior Perfumes LLC	New York, USA	IG	41 %				
Parfums Christian Dior Canada Inc	Montréal, Canada	IG	41 %				

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt
Nude Brands Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	29 %	(Shanghai) Co, Ltd	Shanghai, Chine	ME	21 %
Nude Skincare Inc	Californie, USA	IG	29 %	De Beers Diamond Jewellers			
Fresh Inc	Massachusetts, USA	IG	33 %	(Macau) Company Limited	Macau, Macao	ME	21 %
Fresh Cosmetics Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	33 %	Bulgari SpA	Rome, Italie	IG	41 %
Fresh Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	33 %	Bulgari Italia SpA	Rome, Italie	IG	41 %
Fresh Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	33 %	Bulgari International Corporation (BIC) NV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	41 %
MONTRES ET JOAILLERIE				Bulgari Corporation of America Inc.	New York, USA	IG	41 %
TAG Heuer International SA	Luxembourg	IG	41 %	Bulgari SA	Genève, Suisse	IG	41 %
LVMH Relojeria & Joyeria España SA	Madrid, Espagne	IG	41 %	Bulgari Horlogerie SA	Neuchâtel, Suisse	IG	41 %
LVMH Montres & Joaillerie France SA	Paris, France	IG	41 %	Bulgari France SAS	Paris, France	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry UK Ltd	Manchester, Royaume-Uni	IG	41 %	Bulgari Montecarlo SAM	Monaco	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry USA Inc	New Jersey, USA	IG	41 %	Bulgari (Deutschland) GmbH	Munich, Allemagne	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry Canada Ltd	Toronto, Canada	IG	41 %	Bulgari Espana SA Unipersonal	Madrid, Espagne	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41 %	Bulgari South Asian Operations Pte Ltd	Singapour	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	41 %	Bulgari (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry Malaysia Sdn Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	41 %	Bulgari Belgium SA	Bruxelles, Belgique	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry Capital Pte Ltd	Singapour	IG	41 %	Bulgari Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry Japan KK	Tokyo, Japon	IG	41 %	Bulgari (Malaysia) Sdn Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry Australia Pty Ltd	Melbourne, Australie	IG	41 %	Bulgari Global Operations SA	Neuchâtel, Suisse	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41 %	Bulgari Asia Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry India Pvt Ltd	New Delhi, Inde	IG	41 %	Bulgari (Taiwan) Ltd	Taipei, Taiwan	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry (Shanghai) Commercial Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	41 %	Bulgari Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	41 %
LVMH Watch & Jewelry Russia SARL	Moscou, Russie	IG	41 %	Bulgari Saint Barth SAS	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	41 %
Cortech SA	Cornol, Suisse	IG	41 %	Bulgari Gioielli SpA	Valenza, Italie	IG	41 %
Timecrown Ltd	Worsley, Royaume-Uni	IG	41 %	Bulgari Accessori Srl	Florence, Italie	IG	41 %
ArteCad SA	Tramelan, Suisse	IG	41 %	Bulgari Holdings (Thailand) Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	41 %
Alpha Time Corp. Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41 %	Bulgari (Thailand) Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	41 %
Dream Tech (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	41 %	Bulgari Commercial (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	41 %
Dream Tech Intl Trading Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	41 %	Bulgari Japan Ltd	Tokyo, Japon	IG	41 %
Chaumet International SA	Paris, France	IG	41 %	Bulgari Panama Inc	Panama city, Panama	IG	41 %
Chaumet London Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %	Bulgari Ireland Ltd	Dublin, Irlande	IG	41 %
Chaumet Horlogerie SA	Bienne, Suisse	IG	41 %	Bulgari Qatar Lcc	Doha, Qatar	IG	(b)
Chaumet Korea Chusik Hoesa	Séoul, Corée du Sud	IG	41 %	Bulgari Kuwait Wll	Koweït City, Koweït	IG	(b)
Chaumet Middle East FZCO	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	25 %	Bulgari do Brazil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	41 %
Chaumet UAE	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	(b)	Bulgari Hotels and Resorts Milano Srl	Rome, Italie	ME	21 %
Farouk Trading	Riyad, Arabie Saoudite	IG	(b)	Famaf Accessori S.r.l.	Florence, Italie	IG	41 %
LVMH Watch and Jewellery Macau Company Limited	Macau, Macao	IG	41 %	Bulgari Turkey Lüks Ürün Ticareti Limited Sirketi	Istanbul, Turquie	IG	41 %
Zenith International SA	Le Locle, Suisse	IG	41 %	Gulf Luxury Trading LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	21 %
LVMH Watch & Jewelry Italy Spa	Milan, Italie	IG	41 %	India Luxco Retail Private Limited	New Delhi, Inde	IG	21 %
Delano SA	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	41 %	BK for Jewelry and Precious Metals and Stones Co W.L.L.	Koweït City, Koweït	IG	20 %
Fred Paris SA	Paris, France	IG	41 %	Lux Jewels Kuwait For Trading In gold Jewelry and Precious Stones WLL	Koweït city, Koweït	IG	33 %
Joaillerie de Monaco SA	Monaco	IG	41 %	Lux Jewels Bahrain Wll	Manama, Bahrein	IG	33 %
Fred Inc	Californie, USA ^(c)	IG	41 %	Bulgari Russia Llc	Moscou, Russie	IG	41 %
Fred Londres Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %	Bulgari Mexico SA DE CV	Cancun, Mexique	IG	41 %
FRED Paris Neuilly-sur-Seine (Succursale de Genève)	Genève, Suisse	IG	41 %	Bulgari Canada Inc	Quebec, Canada	IG	41 %
Hublot SA	Nyon, Suisse	IG	41 %	Bulgari Czech S.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	41 %
Bentim International SA	Luxembourg	IG	41 %	DISTRIBUTION SÉLECTIVE			
Hublot SA Genève	Genève, Suisse	IG	41 %	LVMH Iberia SL	Madrid, Espagne	IG	41 %
Hublot of America, Inc	Floride, USA	IG	41 %	LVMH Italia SpA	Milan, Italie	IG	41 %
Hublot Japan KK Ltd	Tokyo, Japon	IG	41 %	Sephora SA	Boulogne Billancourt, France	IG	41 %
Nyon LLC	Floride, USA	IG	21 %	Sephora Luxembourg SARL	Luxembourg	IG	41 %
Nyon Services LLC	Miami, USA ^(c)	IG	21 %	Sephora Portugal Perfumaria Lda	Lisbonne, Portugal	IG	41 %
Atlanta Boutique LLC	Atlanta, USA	IG	21 %	Sephora Pologne Spzoo	Varsovie, Pologne	IG	41 %
Echidna Distribution Company LLC	Dallas, USA	IG	21 %	Sephora Marinopoulos SA	Alimos, Grèce	IG	41 %
Furioso LLC	Orlando, USA	IG	21 %	Sephora Marinopoulos Romania SA	Bucarest, Roumanie	IG	41 %
Fusion World Dallas LLC	Dallas, USA	IG	21 %	Sephora S.R.O.	Prague, République Tchèque	IG	41 %
Fusion World Houston LLC	Houston, USA	IG	21 %	Sephora Monaco SAM	Monaco	IG	41 %
New World of Fusion LLC	Miami, USA ^(c)	IG	21 %	Sephora Cosmetics España S+	Madrid, Espagne	ME	21 %
De Beers Diamond Jewellers Ltd	Londres, Royaume-Uni	ME	21 %		Boulogne Billancourt, France	IG	41 %
De Beers Diamond Jewellers Trademark Ltd	Londres, Royaume-Uni	ME	21 %	Sephora Marinopoulos	Sofia, Bulgarie	IG	41 %
De Beers Diamond Jewellers UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	ME	21 %	Sephora Marinopoulos Cyprus Ltd	Nicosie, Chypre	IG	41 %
De Beers Diamond Jewellers Japan KK Co	Tokyo, Japon	ME	21 %	Sephora Unitim Kozmetik AS	Istanbul, Turquie	IG	41 %
De Beers Diamond Jewellers (Hong Kong) Ltd	Hong Kong, Chine	ME	21 %	Perfumes & Cosmetics Gran Via SL	Madrid, Espagne	ME	19 %
De Beers Diamond Jewellers Limited Taiwan	Taipei, Taïwan	ME	21 %	Sephora Marinopoulos D. O.O.	Zagreb, Croatie	IG	41 %
De Beers Diamond Jewellers US. Inc	Delaware, USA	ME	21 %	Sephora Marinopoulos Cosmetics D. O.O.	Belgrade, Serbie	IG	41 %
De Beers Jewellers Commercial				Sephora Nederland BV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	41 %
				Sephora Danmark ApS	Copenhague, Danemark	IG	41 %
				Sephora Sweden AB	Malmö, Suède	IG	41 %

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt
Sephora Moyen Orient SA	Fribourg, Suisse	IG	25 %	Twenty Seven – Twenty Eight Corp.	Delaware, USA	IG	25 %
Sephora Middle East FZE	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	25 %	DFS Credit Systems Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	25 %
Sephora Asia Pte Ltd	Shanghai, Chine	IG	41 %	DFS European Logistics Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	25 %
Sephora (Shanghai) Cosmetics Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	34 %	DFS Italy S.r.L.	Milan, Italie	IG	25 %
Sephora (Beijing) Cosmetics Co. Ltd	Pékin, Chine	IG	34 %	Preferred Products Ltd	Hong Kong, Chine	IG	25 %
Sephora Xiangyang (Shanghai) Cosmetics Co., Ltd	Shanghai, Chine	IG	34 %	DFS (Cambodia) Limited	Phnom Penh	IG	18 %
Sephora Qatar company W.L.L	Doha, Qatar	IG	12 %	DFS China Partners Limited	Hong Kong, Chine	IG	25 %
Sephora Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	41 %	TRS Hawaii LLC	Hawaï, USA	ME	12 %
Sephora Thailand Company Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	41 %	TRS Saipan Ltd	Saipan, Iles Mariannes	ME	12 %
Sephora Australia	Sydney, Australie	IG	41 %	TRS Guam LLC	Guam	ME	12 %
Sephora USA Inc	Californie, USA (*)	IG	41 %	Tumon Entertainment LLC	Guam	IG	41 %
Sephora Cosmetics Private Ltd	New Delhi, Inde	IG	41 %	Comete Guam Inc	Guam	IG	41 %
Sephora Beauty Canada, Inc	Californie, USA	IG	41 %	Tumon Aquarium LLC	Guam	IG	40 %
Sephora Puerto Rico LLC	Californie, USA	IG	41 %	Comete Saipan Inc	Saipan, Iles Mariannes	IG	41 %
Sephora Mexico, SRLCV	Lomas de Chapultepec, Mexique	IG	41 %	Tumon Games LLC	Guam	IG	41 %
Servicios Ziphorah, SRLCV	Mexico, Mexique	IG	41 %	DFS Vietnam LLC	H6-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	25 %
Sephora Emirates LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	12 %	PT Sona Topas Tourism industry Tbk	Jakarta, Indonésie	ME	12 %
Sephora Bahrain WLL	Manama, Bahrein	IG	12 %	Cruise Line Holdings Co	Delaware, USA	IG	41 %
Sephora Do Brasil Participacoes SA	Rio de Janeiro, Brésil	IG	41 %	Starboard Cruise Services Inc	Delaware, USA	IG	41 %
PT Sephora Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	41 %	Starboard Holdings Ltd	Delaware, USA	IG	41 %
Dotcom group Comercio de Presentes SA	Rio de Janeiro, Brésil	IG	29 %	STB Srl	Florence, Italie	IG	41 %
Kendo Holdings Inc	Californie, USA	IG	41 %	On Board Media Inc	Delaware, USA	IG	41 %
LGCS Inc	New York, USA	IG	41 %	Onboard.com LLC	Delaware, USA	IG	41 %
Ole Henriksen of Denmark Inc.	Californie, USA	IG	41 %	BHUSA Inc	Delaware, USA	IG	41 %
Sephora Do Brazil – avenue Hoche	São Paulo, Brésil	IG	41 %	SLF USA Inc	Delaware, USA	IG	41 %
Galonta Holdings Limited	Nicosie, Chypre	IG	27 %	Suzanne Lang Fragrance Inc	Toronto, Canada	IG	41 %
United Europe - Securities OJSC	Moscou, Russie	IG	27 %	AUTRES ACTIVITÉS			
Beauty in Motion Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	41 %	Groupe Les Echos SA	Paris, France	IG	41 %
Le Bon Marché SA	Paris, France	IG	41 %	Dematis SAS	Paris, France	IG	33 %
SEGEPC SNC	Paris, France	IG	41 %	Les Echos Management SAS	Paris, France	IG	41 %
Franck & Fils SA	Paris, France	IG	41 %	Régiepress SAS	Paris, France	IG	41 %
DFS Holdings Ltd	Hamilton, Bermudes	IG	25 %	Les Echos Légal SAS	Paris, France	IG	41 %
DFS Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	25 %	Radio Classique SAS	Paris, France	IG	41 %
DFS Group Ltd	Delaware, USA	IG	25 %	Les Echos Medias SAS	Paris, France	IG	41 %
DFS Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	25 %	SFPA SARL	Paris, France	IG	41 %
TRS Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	ME	12 %	Les Echos SAS	Paris, France	IG	41 %
DFS France SAS	Paris, France	IG	25 %	Investir Publications SAS	Paris, France	IG	41 %
DFS Okinawa KK	Okinawa, Japon	IG	25 %	Les Echos Business SAS	Paris, France	IG	41 %
TRS Okinawa	Okinawa, Japon	ME	12 %	SID Presse SAS	Paris, France	IG	41 %
JAL/DFS Co., Ltd	Chiba, Japon	ME	10 %	Magasins de La Samaritaine SA	Paris, France	IG	41 %
DFS Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	25 %	Mongoual SA	Paris, France	ME	17 %
DFS Seoul Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	25 %	Le Jardin d'Acclimatation	Paris, France	IG	41 %
DFS India Private	Mumbai, Inde	IG	13 %	RVL Holding BV	Kaag, Pays-Bas	IG	38 %
DFS Cotai Limitada	Macao, Chine	IG	25 %	Royal Van Lent Shipyard BV	Kaag, Pays-Bas	IG	38 %
DFS Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	25 %	Tower Holding BV	Kaag, Pays-Bas	IG	38 %
Gateshire Marketing Sdn Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	25 %	Green Bell BV	Kaag, Pays-Bas	IG	38 %
DFS Middle East LLC	Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis	IG	25 %	Gebroeders Olie Beheer BV	Waddinxveen, Pays-Bas	IG	38 %
DFS Venture Brasil Participações Ltda	São Paulo, Brésil	IG	25 %	Van der Loo Yachinteriors BV	Waddinxveen, Pays-Bas	IG	38 %
DFS Merchandising Ltd	Delaware, USA	IG	25 %	Red Bell BV	Kaag, Pays-Bas	IG	38 %
DFS New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	25 %	Sonata Yachting Limited	Malte	IG	38 %
TRS New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	ME	12 %	De Voogt Naval Architects BV	Haarlem, Pays-Bas	ME	19 %
Commonwealth Investment Company Inc	Saipan, Iles Mariannes	IG	24 %	Feanship Holland BV	Amsterdam, Pays-Bas	ME	19 %
DFS Saipan Ltd	Saipan, Iles Mariannes	IG	25 %	Feanship America Inc	Floride, USA	ME	19 %
Kinkai Saipan LP	Saipan, Iles Mariannes	IG	25 %	OGMNL BV	Nieuw-Lekkerland, Pays-Bas	ME	19 %
DFS Business consulting (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	25 %	Probinvest SAS	Paris, France	IG	41 %
Hainan DFS Retail Company Limited	Hainan, Chine	IG	25 %	Ufipar SAS	Paris, France	IG	41 %
DFS Taiwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	25 %	L Capital Management SAS	Paris, France	IG	41 %
DFS Singapore (Pte) Ltd	Singapour	IG	25 %	Sofidiv SAS	Paris, France	IG	41 %
DFS Venture Singapore (Pte) Ltd	Singapour	IG	25 %	GIE LVMH Services	Paris, France	IG	35 %
TRS Singapore Pte Ltd	Singapour	ME	12 %	Moët Hennessy SNC	Paris, France	IG	27 %
DFS India Private Ltd	Mumbai, Inde	IG	18 %	Moët Hennessy Services Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %
DFS Vietnam (S) Pte Ltd	Singapour	IG	18 %	UFIP (Ireland) PRU	Dublin, Irlande	IG	41 %
New Asia Wave International Pte Ltd	Singapour	IG	18 %	Moët Hennessy Investissements SA	Paris, France	IG	27 %
IPP Group Pte Ltd	Singapour	IG	18 %	LV Group	Paris, France	IG	41 %
L Development & Management Ltd	Hong Kong, Chine	ME	10 %	Moët Hennessy International SAS	Paris, France	IG	27 %
DFS Group LP	Delaware, USA	IG	25 %	Creare SA	Luxembourg	IG	36 %
LAX Duty Free Joint Venture 2000	Californie, USA	IG	19 %	Creare Pte Ltd	Singapour	IG	36 %
Royal Hawaiian Insurance Company Ltd	Hawaï, USA	IG	25 %	Société Montaigne Jean Goujon SAS	Paris, France	IG	41 %
JFK Terminal 4 Joint Venture 2001	New York, USA	IG	20 %	Delphine SAS	Paris, France	IG	41 %
DFS Guam LP	Guam	IG	25 %	LVMH Finance SA	Paris, France	IG	41 %
DFS Liquor Retailing Ltd	Delaware, USA	IG	25 %	Primae SAS	Paris, France	IG	41 %
				Eutrope SAS	Paris, France	IG	41 %
				Flavius Investissements SA	Paris, France	IG	41 %
				LBD HOLDING SA	Paris, France	IG	41 %
				LVMH Hotel Management SAS	Paris, France	IG	41 %
				Ufinvest SAS	Paris, France	IG	41 %
				Delta	Paris, France	IG	41 %

Christian Dior

Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% Intérêt
Hôtel Les Tovets	Courchevel, France	IG	41 %	Sofidil SA	Luxembourg	IG	41 %
Société Immobilière Paris				Liszt Investment SA	Luxembourg	IG	41 %
Savoie Les Tovets	Courchevel, France	IG	41 %	Hanninvest SA	Bruxelles, Belgique	IG	41 %
Moët Hennessy Inc	New York, USA (*)	IG	27 %	LVMH Publica SA	Bruxelles, Belgique	IG	41 %
One East 57th Street LLC	New York, USA (*)	IG	41 %	Sofidiv UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	41 %
LVMH Moët Hennessy				LVMH Moët Hennessy			
Louis Vuitton Inc	New York, USA (*)	IG	41 %	Louis Vuitton KK	Tokyo, Japon	IG	41 %
Sofidiv Art Trading LLC	New York, USA (*)	IG	41 %	Osaka Fudosan Company Ltd	Tokyo, Japon	IG	41 %
Sofidiv Inc	New York, USA (*)	IG	41 %	LVMH Asia Pacific Ltd	Hong Kong, Chine	IG	41 %
598 Madison Leasing Corp	New York, USA (*)	IG	41 %	Bayard (Shanghai) Investment and Consultancy Co. Ltd.	Shanghai, Chine	IG	41 %
1896 Corp	New York, USA (*)	IG	41 %	LVMH Shanghai Management and Consultancy Co, Ltd	Shanghai, Chine	IG	41 %
319.323 N. Rodeo LLC	New York, USA (*)	IG	41 %	L Capital Asia Advisors PLC	Port Louis, Maurice	IG	41 %
LVMH MJ LLC	New York, USA (*)	IG	41 %	LVMH South & South East Asia Pte Ltd	Singapour	IG	41 %
Arbelos Insurance Inc.	New York, USA	IG	41 %	Vicuna Holding Spa	Milan, Italie	IG	41 %
Meadowland Florida LLC	New York, USA	IG	41 %	Pasticceria Confetteria Cova S.r.l	Milan, Italie	IG	33 %
LVMH Participations BV	Naarden, Pays-Bas	IG	41 %	Cova Montnapoleone S.r.l	Milan, Italie	IG	33 %
LVMH Moët Hennessy				Investissement Hotelier Saint Barth			
Louis Vuitton BV	Naarden, Pays-Bas	IG	41 %	Plage des Flamands SAS	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	25 %
LVP Holding BV	Naarden, Pays-Bas	IG	41 %	Isle de France SARL	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	23 %
LVMH Services BV	Baarn, Pays-Bas	IG	41 %	Isle de France Group Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	23 %
LVMH Finance Belgique SA	Bruxelles, Belgique	IG	41 %	Drift Saint Barth Holding Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	23 %
LVMH International SA	Bruxelles, Belgique	IG	41 %	CT Saint Barth Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	23 %
Marithé SA	Luxembourg	IG	41 %	Drift Saint Barth Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	23 %
Ginza SA	Luxembourg	IG	41 %	Alderande SAS	Paris, France	IG	23 %
LVMH EU	Luxembourg	IG	41 %	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SA	Paris, France	IG	41 %
L Real Estate SA	Luxembourg	ME	20 %				
Uflug SA	Luxembourg	IG	41 %				
Delphilug SA	Luxembourg	IG	41 %				
Glacea SA	Luxembourg	IG	41 %				
Naxara SA	Luxembourg	IG	41 %				
Pronos SA	Luxembourg	IG	41 %				

(*) L'adresse mentionnée correspond au siège administratif des sociétés, l'immatriculation du siège social étant dans l'état du Delaware.

(a) Société constituée en joint-venture avec Diageo : intégration de la seule activité Moët Hennessy.

(b) Les pourcentages de détention du capital par le Groupe ne sont pas mentionnés dans la mesure où les résultats de ces sociétés sont consolidés à hauteur de la part contractuelle du Groupe dans leurs opérations.

IG Intégration Globale

ME Mise en Equivalence

7. Rapport des Commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Christian Dior, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la Note 1.2 de l'annexe qui expose le changement de présentation du résultat des sociétés mises en équivalence, désormais présenté au sein du résultat opérationnel courant ;
- la Note 1.4 de l'annexe qui expose le changement de présentation au sein du tableau de variation de trésorerie des dividendes reçus, désormais présentés en fonction de la nature des participations concernées, et de l'impôt payé, désormais présenté en fonction de la nature des transactions dont il est issu.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les marques, enseignes et écarts d'acquisition font l'objet de tests de perte de valeur réalisés selon la méthode décrite dans la Note 1.14 de l'annexe. Dans ce cadre, nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre basée sur un ensemble d'estimations et examiné les données et les hypothèses utilisées par le Groupe pour réaliser ces évaluations.
- Nous avons vérifié que la Note 1.12 de l'annexe donne une information appropriée sur le traitement comptable des engagements d'achats de titres de minoritaires qui ne fait pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense, le 29 octobre 2015

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Denis Grison

ERNST & YOUNG et Autres
Jeanne Boillet Benoit Schumacher

Comptes annuels de la société Christian Dior

1.	Bilan	192
2.	Compte de résultat	194
3.	Variation de trésorerie	195
4.	Annexe aux comptes annuels	196
5.	Filiales et participations	206
6.	Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	207
7.	Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	208
8.	Rapports des Commissaires aux comptes	209
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	209
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	211

1. Bilan

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30 juin 2015 (12 mois)			30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
		Brut	Amortis. et dépréciations	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.1/5.2	34	(5)	29	32	20
Immobilisations corporelles	5.1/5.2	284	(284)	-	-	-
Participations	5.10	3 981 901	-	3 981 901	3 981 901	3 981 875
Autres titres immobilisés	5.4	-	-	-	164 121	121 764
Prêts		5	-	5	5	5
Autres immobilisations financières		-	-	-	-	-
Immobilisations financières	5.1/5.2/5.10	3 981 906	-	3 981 906	4 146 028	4 103 645
ACTIF IMMOBILISÉ		3 982 224	(289)	3 981 935	4 146 060	4 103 665
Créances clients		-	-	-	15	-
Créances financières		1 651	-	1 651	1 650	-
Autres créances		52 574	-	52 574	21 331	29 784
Valeurs mobilières de placement	5.4	116 486	-	116 486	124 173	130 083
Disponibilités		384	-	384	262 053	7
ACTIF CIRCULANT	5.5/5.9/5.10	171 095	-	171 095	409 222	159 874
Charges constatées d'avance	5.5	349	-	349	347	350
Primes de remboursement d'emprunts	5.5	2 095	-	2 095	2 980	1 502
TOTAL DE L'ACTIF		4 155 763	(289)	4 155 474	4 558 609	4 265 391

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014	30 juin 2013
		(12 mois)	(12 mois)	(2 mois)
		Avant affectation	Avant affectation	Avant affectation
Capital		361 015	363 454	363 454
Primes d'émission		194 241	2 204 623	2 204 623
Écarts de réévaluation		16	16	16
Réserve légale		36 345	36 345	36 345
Réserves réglementées		-	-	-
Réserve facultative		-	80 630	80 630
Report à nouveau ^(a)		5 412	143 668	136 106
Résultat en instance d'affectation		-	-	507 456
Résultat de l'exercice		3 414 393	575 576	18 290
Acompte sur dividendes répartis	2.6	(977 193)	(218 072)	(199 900)
CAPITAUX PROPRES	3.5	3 034 229	3 186 240	3 147 020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.6	20 839	22 017	25 949
Emprunts obligataires	3.8	801 865	1 161 974	661 748
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		216 729	125 075	384 836
Emprunts et dettes financières divers		51 905	52 550	27 693
Dettes financières		1 070 499	1 339 599	1 074 277
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 172	979	6 100
Dettes fiscales et sociales		23 358	104	89
Autres dettes d'exploitation ^(a)		1 984	3 604	2 892
Dettes d'exploitation		29 514	4 687	9 081
Autres dettes		393	6 066	9 064
DETTES	3.7/3.8/3.9/3.10	1 100 406	1 350 352	1 092 423
Produits constatés d'avance		-	-	-
TOTAL DU PASSIF		4 155 474	4 558 609	4 265 391

(a) Les dividendes relatifs aux actions auto-détenues ont été reclassés en report à nouveau au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014.

2. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
Production vendue de services		-	-	-
Montant net du chiffre d'affaires		-	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et amortissements		12 996	11 057	-
Autres produits et transferts de charges		17 490	5 408	(68)
Produits d'exploitation		30 486	16 465	(68)
Autres achats et charges externes		13 556	6 282	2 531
Impôts, taxes et versements assimilés		1 778	1 769	40
Salaires et traitements		26 639	14 999	(68)
Charges sociales		1 171	741	1
Dotations aux amortissements et dépréciations		3	2	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	5 951	1 207
Autres charges		128	129	7
Charges d'exploitation		43 275	29 873	3 719
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(12 789)	(13 408)	(3 786)
RÉSULTAT FINANCIER	<i>3.11</i>	3 439 703	587 251	18 768
RÉSULTAT COURANT		3 426 914	573 843	14 982
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	<i>3.12</i>	(5 038)	(4 231)	411
Impôts sur les bénéfices	<i>3.13/3.14</i>	(7 483)	5 964	2 896
RÉSULTAT NET		3 414 393	575 576	18 290

3. Variation de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>		30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
I – OPÉRATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net		3 414	576	18
Dotations/reprises nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(0)	(4)	2
Dividendes reçus en nature		(2 840)	-	-
Plus ou moins values nettes de cessions		(1)	-	-
Capacité d'autofinancement		573	572	20
Variation des actifs circulants		(31)	6	(8)
Variation des dettes à court terme		21	(8)	1
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		(10)	(2)	(7)
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation	I	563	570	13
II – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	-
Acquisitions de titres de participation		-	-	-
Acquisitions d'autres titres immobilisés		-	(42)	(76)
Prix de cessions d'immobilisations financières		1	-	-
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement	II	1	(42)	(76)
III – OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentations de capital		-	-	-
Émissions d'emprunts et nouvelles dettes financières		139	650	133
Remboursements des emprunts et dettes financières		(407)	(409)	(57)
Variation des comptes courants		(1)	23	(25)
Variation de trésorerie issue des opérations de financement	III	(269)	264	51
IV – DIVIDENDES VERSÉS DURANT L'EXERCICE	IV	(564)	(536)	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	I + II + III + IV	(269)	256	(12)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		386	130	142
Trésorerie à la clôture de l'exercice		117	386	130
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		(269)	256	(12)

La variation de trésorerie analyse les mouvements d'un exercice sur l'autre des disponibilités (sous déduction des découverts bancaires) et des quasi-disponibilités constituées des valeurs mobilières de placement, nettes des éventuelles dépréciations.

4. Annexe aux comptes annuels

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Le bilan au 30 juin 2015 fait état d'un total de 4 155 474 milliers d'euros. Ces comptes ont été arrêtés le 15 octobre 2015 par le Conseil d'administration.

NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1. Distribution exceptionnelle en nature des actions Hermès

Le 2 septembre 2014, sous l'égide du Président du Tribunal de commerce de Paris, Hermès et LVMH ont conclu un protocole transactionnel (le « Protocole ») selon les termes duquel :

- LVMH s'est engagé à distribuer à ses actionnaires la totalité des actions Hermès détenues par le groupe LVMH ;
- les sociétés LVMH, Financière Jean Goujon, Christian Dior et Monsieur Bernard Arnault se sont engagés à ne pas acquérir d'actions Hermès pendant une durée de 5 ans.

Conformément aux termes du Protocole, le 17 décembre 2014, les distributions en nature suivantes, valorisées en retenant le cours de bourse d'ouverture de l'action Hermès, soit 280,10 euros, ont été réalisées :

- LVMH a versé à ses actionnaires une distribution exceptionnelle en nature d'actions Hermès pour un montant de 6,9 milliards d'euros ;
- Christian Dior, qui détenait 40,9% du capital de LVMH par l'intermédiaire de la société Financière Jean Goujon, a reçu un acompte sur dividende en nature d'actions Hermès d'un montant de 2,8 milliards d'euros ;
- Christian Dior a procédé à la distribution des actions Hermès à ses actionnaires, sous la forme de deux distributions exceptionnelles :
 - une distribution en nature, approuvée lors de l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014, dont la parité retenue

était d'une (1) action Hermès pour vingt-quatre (24) actions Christian Dior. Le montant de cette distribution en nature s'est élevé à 2,1 milliards d'euros,

- un acompte sur dividende en nature, décidé par le Conseil d'administration de la Société du 11 décembre 2014 et dont la parité retenue était de trois (3) actions Hermès pour deux cents (200) actions Christian Dior, pour un montant de 0,8 milliard d'euros.

Lors de ces différentes distributions, les droits formant rompus n'étant ni négociables, ni cessibles, lorsque l'application de la parité ne donnait pas un nombre entier d'actions Hermès, l'actionnaire a reçu le nombre d'actions Hermès immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Aux termes du Protocole, le Groupe s'est engagé à céder les actions non distribuées du fait de l'existence de droits formant rompus, au plus tard le 3 septembre 2015.

Au 30 juin 2015, le Groupe ne détient plus aucun titre Hermès.

1.2. Transformation de la forme sociale de la société

L'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014 a approuvé sous condition suspensive de l'approbation des Assemblées générales d'obligataires, la transformation de la forme sociale de la Société en Société Européenne à Conseil d'administration. La transformation de Christian Dior en Société Européenne est devenue définitive le 21 janvier 2015.

NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au Règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'un an.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes :

- mobilier : 10 années.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La valeur d'usage des participations est déterminée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net réévalué des sociétés concernées en tenant compte notamment de la valeur boursière des titres cotés qu'elles détiennent.

Les résultats de cession partielle de titres de participation sont enregistrés en résultat financier et sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les actions Christian Dior achetées en vue d'une annulation sont comptabilisées en Immobilisations financières et ne font pas l'objet de dépréciation.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché établie comme suit :

- titres cotés : moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice ;
- autres titres : valeur de réalisation estimée ou valeur liquidative.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode « Premier Entré – Premier Sorti » (FIFO).

En ce qui concerne les actions auto-détenues Christian Dior affectées aux plans d'options d'achat :

- s'il s'agit d'un plan présumé non exerçable (valeur de marché de l'action Christian Dior inférieure au prix d'exercice de l'option), le calcul de la dépréciation, enregistrée en résultat financier, est effectué par rapport au prix moyen pondéré du plan concerné ;
- s'il s'agit d'un plan présumé exerçable (valeur de marché de l'action Christian Dior supérieure au prix d'exercice de l'option), une provision pour charges est enregistrée au passif du bilan lorsque le prix d'exercice est inférieur au coût d'acquisition. Cette charge étalée, le cas échéant, de manière linéaire sur la période d'attribution des droits, figure au compte de résultat dans la rubrique « Salaires et traitements ».

En ce qui concerne les actions auto-détenues Christian Dior affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et de performance :

- elles ne font pas l'objet de dépréciation ;
- leur charge (valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans) est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Salaires et traitements », en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

Lors de la cession des actions auto-détenues, le prix de revient des actions cédées est calculé plan par plan, selon la méthode « Premier entré – premier sorti » (FIFO). Les plus ou moins-values de ces cessions sont comptabilisées en résultat exceptionnel, ainsi que dans la rubrique « Salaires et traitements » par l'intermédiaire du compte « Transferts de charges ».

2.6. Capitaux propres

Conformément à la recommandation de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, les acomptes sur dividendes sont inscrits en déduction des capitaux propres.

2.7. Provisions pour risques et charges

La Société constitue une provision pour les risques et charges certains ou probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

2.8. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Écart de conversion » ; elle est enregistrée dans les comptes « Pertes ou gains de change » lorsqu'elle émane de la réévaluation des disponibilités, à l'exception toutefois des comptes bancaires en position symétrique avec un emprunt de même devise. Dans ce dernier cas, la réévaluation suit la même procédure que les créances et les dettes.

Les pertes latentes de change sont provisionnées sauf si elles font l'objet d'une opération de couverture.

2.9. Résultat financier

Les plus et moins-values nettes sur valeurs mobilières de placement (hors actions auto-détenues) comprennent les charges et produits liés aux cessions.

NOTE 3 – COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Immobilisations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes au 1 ^{er} juillet 2014	Augmentations Diminutions		Valeurs brutes au 30 juin 2015
		Acquisitions, créations, apports, virements	Annulations Cessions	
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	34			34
Avances et acomptes	-			-
Immobilisations incorporelles	34	-	-	34
Autres immobilisations corporelles :				
• mobilier	284	-	-	284
Immobilisations corporelles	284	-	-	284
Participations	3 981 901	2 839 548	2 839 548	3 981 901
Autres titres immobilisés	164 121	1 133	165 254	-
Prêts	5	-	-	5
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations financières	4 146 028	2 840 681	3 004 802	3 981 906
TOTAL	4 146 346	2 840 681	3 004 802	3 982 224

L'augmentation de 2 839,5 millions d'euros du poste « Participations » et la diminution de même montant de ce poste correspondent exclusivement (i) à la valeur des actions Hermès International reçues sous forme de dividendes en nature le 17 décembre 2014 et comptabilisées sur la base d'un cours de 280,10 euros par action et (ii) au reversement simultané de ces actions Hermès aux actionnaires de la Société, le 17 décembre 2014, sur la base d'un cours identique de 280,10 euros par action. Voir Note 1.1.

3.2. Amortissements sur actifs immobilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Situation et mouvements de l'exercice			
	Amortis- sements au 1 ^{er} juillet 2014	Augmentations	Diminutions	Amortis- sements au 30 juin 2015
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	2	3		5
Immobilisations incorporelles	2	3	-	5
Autres immobilisations corporelles :				
• mobilier	284	-	-	284
Immobilisations corporelles	284	-	-	284
TOTAL	286	3	-	289

3.3. État des échéances des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif circulant			
Créances financières	1 651	1 651	-
État et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices	-	-	-
• État – produits à recevoir	-	-	-
Autres créances	52 574	52 574	-
Charges constatées d'avance	349	349	-
Primes de remboursement d'emprunts ^(a)	2 095	729	1 366
TOTAL	56 669	55 303	1 366

(a) Les primes de remboursement d'emprunts sont étalées linéairement sur la durée des emprunts.

3.4. Actions propres

3.4.1. Actions auto-détenues

La valeur du portefeuille au 30 juin 2015, répartie en fonction de l'affectation des titres détenus, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2015			
	Nombre de titres	Valeur brute comptable	Dépréciation	Valeur nette comptable
277-2 Actions propres en voie d'annulation	-	-	-	-
TITRES IMMOBILISES	-	-	-	-
502-1 Actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés	1 365 617	110 293	-	110 293
502-2 Actions disponibles pour être attribuées aux employés	34 147	6 193	-	6 193
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	1 399 764	116 486	-	116 486

Au cours de l'exercice, les mouvements de portefeuille ont été les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	En voie d'annulation	
	Nombre de titres	Valeur brute comptable
Titres immobilisés		
Au 1^{er} juillet 2014	1 200 000	164 121
Achats	-	-
Transferts	19 532	1 133
Annulations	(1 219 532)	(165 254)
AU 30 JUIN 2015	-	-

Valeurs mobilières de placement (en milliers d'euros)	Plans d'options d'achat		Plans d'attribution d'actions gratuites		Actions non attribuées	
	Nombre de titres	Valeur brute comptable	Nombre de titres	Valeur brute comptable	Nombre de titres	Valeur brute comptable
Au 1^{er} juillet 2014	1 428 450	93 905	184 039	16 191	165 942	14 077
Achats					120 491	21 096
Cessions						
Transferts	114 671	14 568	118 083	13 279	(252 286)	(28 980)
Levées d'options	(379 923)	(20 057)				
Attributions d'actions			(99 703)	(7 593)		
AU 30 JUIN 2015	1 163 198	88 416	202 419	21 877	34 147	6 193

3.4.2. Plans d'options et assimilés

Plans d'options d'achat

L'Assemblée générale du 9 décembre 2014 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en février 2017, de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, des options d'achat d'actions dans la limite de 1 % du capital de la Société.

Chaque plan a une durée de dix ans et les options sont exerçables après un délai de trois ou quatre ans.

Pour l'ensemble des plans, la parité est d'une action pour une option attribuée.

Plans d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale du 9 décembre 2014 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en février 2017, de procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou des dirigeants des sociétés du Groupe, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 1 % du capital de la Société au jour de cette autorisation.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France devient définitive au terme d'une période d'acquisition de trois ans pour les attributions au titre des plans ouverts à partir de 2011, au-delà de laquelle les bénéficiaires doivent conserver les actions attribuées pendant une durée complémentaire de deux ans.

Les actions gratuites attribuées aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France sont définitivement attribuées et librement cessibles à l'issue d'un délai de quatre ans.

Conditions de performance

Certains plans d'attribution d'actions gratuites sont assortis de conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans. Les actions/options de performance ne sont attribuées définitivement que si les comptes consolidés de Christian Dior, le cas échéant pro forma après 2012, pour l'année civile au cours duquel le plan est mis en place (année civile « N ») et l'année civile N+1 affichent une variation positive par rapport à l'année civile N-1 de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, variation de trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe.

Pour le plan du 16 octobre 2014, les actions de performance ne seront attribuées définitivement que si les comptes consolidés de Christian Dior pour l'année civile 2015 affichent une variation positive par rapport à l'année civile 2014 de l'un ou l'autre des indicateurs mentionnés ci-dessus.

S'agissant de l'attribution d'actions existantes, les attributions définitives n'entraînent aucune dilution pour les actionnaires.

Évolution des plans d'options et assimilés

Les droits attribués dans le cadre des différents plans portant sur des actions Christian Dior ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>(nombre)</i>	Plans d'options d'achat	Attribution d'actions gratuites et d'actions de performance
Droits non exercés au 1^{er} juillet 2014	1 428 450	184 039
Ajustements liés à la distribution en nature d'actions Hermès	114 671	24 379
Attributions provisoires de la période	-	95 185
Options/attributions devenues caduques entre le 01/07/2014 et le 30/06/2015	-	1 481
Options exercées/attributions devenues définitives entre le 01/07/2014 et le 30/06/2015	379 923	99 703
Droits non exercés au 30 juin 2015	1 163 198	202 419

Afin de protéger les titulaires d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites, les actionnaires, lors de l'Assemblée du 9 décembre 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à ajuster le nombre et le prix des actions sous option, ainsi que le nombre des actions gratuites dont la période d'acquisition n'avait pas expiré avant le 17 décembre 2014. Par conséquent, les quantités d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites concernées ont été augmentées de 8,82 %, tandis que le prix d'exercice de ces options a été réduit de 8,10 %. Ces ajustements n'ont eu pour objectif que de maintenir l'avantage accordé aux bénéficiaires au niveau prévalant avant les distributions.

Les attributions devenues définitives proviennent d'actions antérieurement détenues.

3.5. Capitaux propres

3.5.1. Composition du capital social

Le capital social est composé de 180 507 516 actions d'un nominal de 2 euros, dont 126 090 731 actions bénéficient d'un droit de vote double.

Au cours de l'exercice, 1 219 532 actions ont été annulées.

3.5.2. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux propres au 30 juin 2014 (avant affectation du résultat)	3 186 240
Résultat de l'exercice clos le 30 juin 2015	3 414 393
Dividendes distribués (solde pour l'exercice clos le 30 juin 2014)	(345 281)
Effet des actions auto-détenues	8 987
Distribution exceptionnelle en nature sous forme d'actions Hermès	(2 087 663)
Acompte sur dividende exceptionnel en nature sous forme d'actions Hermès au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015	(751 559)
Acompte sur dividende en numéraire au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015	(225 634)
Annulation d'actions	(165 254)
Capitaux propres au 30 juin 2015 (avant affectation du résultat)	3 034 229

3.6. Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 1 ^{er} juillet 2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 30 juin 2015
Provision pour charges ^(a)	22 017	17 143	18 321	20 839
TOTAL	22 017	17 143	18 321	20 839

(a) Dont provision pour charges au titre des plans d'options d'achat présumés exerçables au 30 juin 2015 (valeur de marché de l'action Christian Dior supérieure au prix d'exercice de l'option) et des plans d'attribution d'actions gratuites (voir Note 2.5 Principes comptables).

3.7. État des échéances des dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an et - 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	801 865	301 865	500 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	216 729	29	216 700	-
Emprunts et dettes financières divers	51 905	51 905	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4 172	4 172	-	-
Dettes sociales et fiscales	23 358	23 358	-	-
Autres dettes d'exploitation	1 984	1 984	-	-
Autres dettes	393	393	-	-
TOTAL	1 100 406	383 706	716 700	-

3.8. Emprunts obligataires

<i>(en milliers d'euros)</i>	Taux d'intérêt facial	Prix d'émission (en % du nominal)	Échéance	Nominal au 30 juin 2015	Intérêts courus	Total
EUR 300 000 000 - 2011	4,000 %	99,481 %	2016	300 000	1 640	301 640
EUR 500 000 000 - 2014	1,375 %	99,540 %	2019	500 000	225	500 225
TOTAL				800 000	1 865	801 865

La Société a procédé, au cours du premier semestre de l'exercice, au remboursement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros émis en 2009.

3.9. Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Charges à payer	Produits à recevoir
Créances		
Créances fiscales et sociales	-	-
Dettes		
Emprunts obligataires	1 865	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 075	-
Dettes fiscales et sociales	101	-
Autres dettes	86	-

3.10. Éléments concernant les entreprises liées

Éléments du bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Éléments concernant les entreprises	
	Liées ^(a)	Ayant un lien de participation ^(b)
Actif immobilisé		
Participations	3 981 901	-
Actif circulant		
Créances financières	1 651	-
Autres créances	52 574	-
Dettes		
Emprunts et dettes financières diverses	51 905	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 431	-
Autres dettes	307	-

(a) Entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable (exemple : société mère, filiale, société sœur consolidées).
(b) Pourcentage de contrôle compris entre 10 et 50 %.

Éléments du compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Produits	Charges
Charges d'exploitation	-	4 676
Dividendes reçus	3 483 565	-
Intérêts et produits assimilés	199	-
Intérêts et charges assimilés	-	1 878

3.11. Charges et produits financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
Produits de participations	3 483 565	628 309	25 132
Produits d'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	364	978	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 326	3 700	328
Différences positives de change	1	1	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Produits financiers	3 489 256	632 988	25 460
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	18 028	5 698	807
Intérêts et charges assimilées	31 525	40 039	5 885
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Charges financières	49 553	45 737	6 692
RÉSULTAT FINANCIER	3 439 703	587 251	18 768

La variation des produits de participations provient essentiellement de l'acompte sur dividende en nature sous forme d'actions Hermès, d'un montant de 2 840 millions d'euros, versé par Financière Jean Goujon.

3.12. Charges et produits exceptionnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)
Produits sur opérations de gestion	-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4	-	-
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	2 843 141	344	813
Produits sur opérations en capital	2 843 145	344	813
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-	-
Produits exceptionnels	2 843 145	344	813
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-	-
Charges sur opérations de gestion	-	-	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 848 183	4 575	402
Charges sur opérations en capital	2 848 183	4 575	402
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-	-
Charges exceptionnelles	2 848 183	4 575	402
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(5 038)	(4 231)	411

3.13. Impôts sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)			30 juin 2014 (12 mois)			30 juin 2013 (2 mois)		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat courant	3 426 914	-	3 426 914	573 843	-	573 843	14 982	-	14 982
Résultat exceptionnel	(5 038)	(7 483) ^(a)	(12 521)	(4 231)	5 964	1 733	411	2 896	3 307
	3 421 876	(7 483)	3 414 393	569 612	5 964	575 576	15 393	2 896	18 289

(a) Dont produits sur filiales dans le cadre de l'intégration fiscale d'un montant de 100 127 milliers d'euros.

3.14. Situation fiscale

La société Christian Dior forme, avec certaines de ses filiales, un groupe d'intégration fiscale dont elle est tête de Groupe.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, le groupe d'intégration fiscale avait pour sociétés membres Christian Dior, Financière Jean Goujon, Sadifa, CD Investissements, Christian Dior Couture, Ateliers Modèles et John Galliano.

La convention d'intégration fiscale en vigueur au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 ne modifie pas la situation fiscale des filiales concernées, celle-ci restant identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée desdites filiales.

En cas de sortie d'une filiale du groupe d'intégration fiscale, la société Christian Dior est tenue, selon les termes de la

convention d'intégration précitée, d'indemniser la filiale sortante du fait de la non réaffectation des déficits fiscaux.

L'économie ou la charge complémentaire d'impôt, du montant de la différence entre l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable d'ensemble, est enregistrée par Christian Dior.

La charge d'impôt constatée s'élève à 7 483 milliers d'euros ; le montant de l'économie s'élevait à 5 964 milliers d'euros au 30 juin 2014.

Au 30 juin 2015, le déficit ordinaire de la société Christian Dior, indéfiniment reportable, s'élève à 108 123 milliers d'euros.

NOTE 4 – AUTRES INFORMATIONS

4.1. Engagements financiers

Instruments de couverture

La société Christian Dior n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêt.

Covenants

Dans le cadre de certaines conventions de crédit ou des emprunts obligataires, la Société a souscrit à des engagements de détention de pourcentage d'intérêt et de droits de vote de certaines de ses filiales.

4.2. Information en matière de crédit-bail

La Société n'a pris aucun engagement dans le cadre d'opérations de crédit-bail.

4.3. Rémunération des organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, une rémunération brute de 128 milliers d'euros a été provisionnée.

4.4. Identité des sociétés consolidant les comptes de Christian Dior

Dénomination sociale	Siège social
Financière Agache	11, rue François 1 ^{er} 75008 PARIS
Groupe Arnault	41, avenue Montaigne 75008 PARIS

5. Filiales et participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital et hors résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	C.A. hors taxes du dernier exercice	Bénéfice (perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés du 01/07/2014 au 30/06/2015
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous										
1. Filiales										
• Financière Jean Goujon	1 005 294	(1 131 886)	100,00%	3 478 680	3 478 680	-	-	-	3 450 296	3 483 565
• Sadifa	81	1 275	99,66%	836	836	-	-	140	(88)	-
• Grandville	100 000	402 470	100,00%	502 284	502 284	-	-	-	365	-
• CD Investissements	50	(1)	100,00%	101	101	-	-	-	(4)	-
2. Participations										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
Néant										

6. Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2015	
	Nombre de titres	Valeur nette comptable
Participations françaises		
Actions Financière Jean Goujon	62 830 900	3 478 680
Actions Grandville	100 000 000	502 284
Actions Sadifa	5 019	836
Actions CD Investissements	5 000	101
Titres de participation (actions et parts)		3 981 901

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2015	
	Nombre de titres	Valeur nette comptable
Actions auto-détenues	1 399 764	116 486
Valeurs mobilières de placement	1 399 764	116 486
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		4 098 387

Nombre d'actions auto-détenues	À l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice
	1 778 431	120 491	499 158	1 399 764
TOTAL	1 778 431	120 491	499 158	1 399 764

7. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 avril 2012 (4 mois)	30 avril 2013 (12 mois)	30 juin 2013 (2 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)
1. Capital					
Montant du capital social	363 454	363 454	363 454	363 454	361 015
Nombre d'actions ordinaires existantes	181 727 048	181 727 048	181 727 048	181 727 048	180 507 516
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	135	-	-	-
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	321 101	505 815	17 079	566 505	3 421 585
(Produit)/charge d'impôts sur les bénéfices	11 175	(13 112)	(2 896)	(5 964)	7 483
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	311 413	507 456	18 290	575 576	3 414 393
Résultat distribué ^(a)	199 900	527 008	-	563 354	1 329 183
3. Résultat par action <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	1,71	2,86	0,11	3,15	18,91
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	1,71	2,79	0,10	3,17	18,92
Dividende brut en numéraire distribué à chaque action ^(b)	1,10	2,90	-	3,10 ^(c)	3,20 ^(d)
4. Personnel					
Effectif moyen <i>(en nombre)</i>	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale ^(e)	1 114	4 073	(68)	14 999	26 639
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	338	53	1	741	1 171

(a) Montant de la distribution résultant de la résolution de l'Assemblée générale, avant effet des actions Christian Dior auto-détenues à la date de distribution. Pour l'exercice clos le 30 juin 2015, montant proposé à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015.

(b) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(c) Le 17 décembre 2014, il a été procédé à une distribution exceptionnelle en nature sous forme d'actions Hermès International pour un montant de 11,67 euros par action (distribution de réserves et de primes d'émission en vertu de la septième résolution de l'Assemblée générale du 9 décembre 2014).

(d) En outre, le 17 décembre 2014, il a également été procédé à la mise en paiement d'un acompte sur dividende exceptionnel en nature, sous forme d'actions Hermès International, pour un montant de 4,20 euros par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

(e) Incluant les provisions, sur les plans présumés exerçables relatifs aux options d'achat, aux attributions d'actions gratuites et de performance, comptabilisées en charges de personnel.

8. Rapports des Commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Christian Dior, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Note 2.3 de la section « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers expose les règles et les méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations, étant précisé que, comme indiqué dans le Rapport de gestion, ces informations correspondent aux rémunérations et avantages en nature versés ou supportés par votre Société et les sociétés qu'elle contrôle.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense, le 29 octobre 2015

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Denis Grison

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet Benoit Schumacher

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton, filiale de votre Société

Nature et objet

Convention de prestations de services.

Modalités

La convention d'assistance juridique prévoyant la mise à disposition par la société LVMH de ses compétences en matière juridique (notamment dans le domaine du droit des sociétés et la gestion du service titres de votre Société) s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Par avenant en date du 16 mai 2014, la rémunération forfaitaire a été portée de 45 750 euros hors taxes à 60 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2014 rétroactivement.

Dans le cadre de cette convention, la charge supportée par votre Société s'est élevée à 80 550 euros toutes taxes comprises au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

2. Avec la société Groupe Arnault, actionnaire de votre Société

Nature et objet

Convention d'assistance.

Modalités

Une convention d'assistance portant sur les services financiers, la gestion des besoins et des excédents de trésorerie, les méthodes comptables, la fiscalité, l'ingénierie financière, ainsi que l'assistance en matière de direction des Ressources humaines et de gestion du personnel lie votre Société à la société Groupe Arnault. À ce titre, votre Société a supporté une charge de 3 936 167,60 euros toutes taxes comprises pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Fait à Paris-La Défense, le 29 octobre 2015

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Denis Grison

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet

Benoit Schumacher

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 1^{er} décembre 2015

Résolutions à caractère ordinaire	214
Résolutions à caractère extraordinaire	217
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	219
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	220

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 1^{er} décembre 2015

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2015, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2015, comprenant le bilan, le compte de résultat et

l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, déclare approuver lesdites conventions.

Quatrième résolution (Affectation du résultat – fixation du dividende)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter et de répartir le résultat distribuable de l'exercice clos le 30 juin 2015 de la façon suivante :

Détermination du résultat distribuable (*en euros*)

Résultat net	3 414 392 854,14
Report à nouveau	5 411 977,10
BÉNÉFICE DISTRIBUTABLE	3 419 804 831,24

Proposition de répartition

Acompte sur dividende exceptionnel en nature mis en paiement le 17 décembre 2014 ^(a)	751 558 601,76
Acompte sur dividende brut en numéraire de 1,25 euro par action versé le 23 avril 2015	225 634 395,00
Solde du dividende brut en numéraire de 1,95 euro par action à verser	351 989 656,20
Report à nouveau	2 090 622 178,28
SOIT UN TOTAL DE	3 419 804 831,24

(a) Un acompte sur dividende exceptionnel en nature de trois (3) actions Hermès International pour deux cents (200) actions Christian Dior détenues, a été mis en paiement le 17 décembre 2014. Le montant de cet acompte sur dividende était de 4,20150 euros par action Christian Dior. Il est qualifié fiscalement de revenu distribué dans son intégralité.

Si cette répartition est retenue, le montant brut du dividende en numéraire ressortira à 3,20 euros par action. Un acompte sur dividende en numéraire de 1,25 euro par action ayant été distribué le 23 avril 2015, le solde est de 1,95 euro ; celui-ci sera mis en paiement le 15 décembre 2015.

Dans l'état de la législation fiscale applicable au 30 juin 2015, ce dividende ouvre droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques, conformément à l'article 158 du Code général des impôts, à un abattement fiscal de 40 %.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce dividende, la Société détiendrait, dans le cadre des autorisations données, une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention serait affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate que le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Nature	Date de mise en paiement	Dividende brut ^(a) (en euros)	Abattement fiscal ^(b) (en euros)
30 juin 2014 ^(c)	Acompte	17 avril 2014	1,20	0,48
	Solde	15 décembre 2014	1,90	0,76
	TOTAL		3,10	1,24
30 juin 2013	-	-	-	-
30 avril 2013	Acompte	25 avril 2013	1,10	0,44
	Solde	3 décembre 2013	1,80	0,72
	TOTAL		2,90	1,16

(a) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(b) Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

(c) Hors dividende exceptionnel en nature sous forme d'actions Hermès International de une (1) action Hermès International pour vingt-quatre (24) actions Christian Dior détenues, voté par l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014, correspondant à un montant de 11,67083 euros par action Christian Dior, dont 1,34223 euro qualifié fiscalement de revenu distribué et 10,32860 euros qualifié fiscalement de remboursement d'apport.

Cinquième résolution (Affectation de la partie de la Réserve légale devenue disponible à la Réserve facultative)

L'Assemblée générale, après avoir constaté que la fraction de la réserve légale, excédant 10 % du capital après réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues d'un montant de 2 439 064 euros, est devenue disponible, décide d'affecter cette fraction d'un montant de 243 906,40 euros au compte de réserve facultative, qui de ce fait s'élèvera à 243 906,40 euros.

Sixième résolution (Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Delphine Arnault)

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Delphine Arnault pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2018.

Septième résolution (Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Hélène Desmarais)

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Hélène Desmarais pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2018.

Huitième résolution (Nomination de Monsieur Denis Dalibot en qualité de Censeur)

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Denis Dalibot en qualité de Censeur pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire

des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2018.

Neuvième résolution (Nomination de Monsieur Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada en qualité de Censeur)

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada en qualité de Censeur pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2018.

Dixième résolution (Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Bernard Arnault)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 à Monsieur Bernard Arnault et mentionnés au point 7. du Rapport de gestion du Conseil d'administration de la société Christian Dior pour les rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, les jetons de présence, les avantages en nature, le régime de retraite supplémentaire et les attributions d'actions gratuites (pages 47 et suivantes du Rapport annuel) et au point 1.10 du Rapport du Président du Conseil d'administration, pour les règles d'attribution des jetons de présence au sein de la Société (page 96 du Rapport annuel), émet un avis favorable sur ces éléments.

Onzième résolution (Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Sidney Toledano)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 à Monsieur Sidney Toledano et mentionnés au point 7. du Rapport de gestion du Conseil

d'administration de la société Christian Dior pour les rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, les jetons de présence, les avantages en nature, le régime de retraite supplémentaire et les attributions d'actions gratuites (pages 47 et suivantes du Rapport annuel), et au point 1.10 du Rapport du Président du Conseil d'administration, pour les règles d'attribution des jetons de présence au sein de la Société (page 96 du Rapport annuel), émet un avis favorable sur ces éléments.

Douzième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, d'intervenir sur les actions de la Société pour un prix maximum d'achat de 300 euros par action, soit un prix global maximum de 5,4 milliards d'euros)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Les acquisitions d'actions pourront être réalisées en vue, notamment, de

- (i) l'animation du marché ou la liquidité de l'action (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place par la Société conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- (ii) leur affectation à la couverture de plans d'options sur actions, d'attributions d'actions gratuites ou de toutes autres formes d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action, en faveur de salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise liée à elle dans les conditions prévues par le Code de commerce, notamment aux articles L. 225-180 et L. 225-197-2,
- (iii) leur affectation à la couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société notamment par conversion, présentation d'un bon, remboursement ou échange,
- (iv) leur annulation sous réserve de l'adoption de la treizième résolution ou
- (v) leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions est fixé à 300 euros par action. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal de titres pouvant être acquis ne pourra dépasser 10% du capital social, ajusté des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, (i) le nombre d'actions auto-détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto-détenues au maximum égal à 10% du capital social et (ii) le nombre d'actions auto-détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital apprécié à la date de l'opération.

La limite de 10% du capital social correspondait au 30 juin 2015 à 18 050 751 actions. Le montant total maximum consacré aux acquisitions ne pourra pas dépasser 5,4 milliards d'euros.

Les opérations d'acquisition d'actions décrites ci-dessus, ainsi que la cession ou le transfert de ces actions, pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration. Le Conseil pourra déléguer au Directeur général, ou, le cas échéant, en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué dans les conditions prévues par la loi, lesdits pouvoirs pour :

- décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
- passer tous ordres de bourse, conclure tous contrats, signer tous actes, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, prendre la décision de faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

Cette autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE**Treizième résolution**

(Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, de réduire le capital social par annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

1. autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, par annulation d'actions acquises conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
2. fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;
3. fixe à 10 % du capital actuel de la Société le montant maximum de la réduction de capital qui peut être réalisée par période de vingt-quatre mois ;
4. confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser et constater les opérations de réduction de capital, accomplir tous actes et formalités à cet effet, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire le nécessaire ;
5. décide que cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014.

Quatorzième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées dans la limite de 1 % du capital)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,

1. autorise le Conseil d'administration sur ses seules délibérations à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de membres du personnel salarié et de dirigeants mandataires sociaux de la Société ou des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, le montant total des actions attribuées gratuitement ne pouvant dépasser 1 % du capital social de la Société à la date de la présente Assemblée, étant précisé que le montant de cette augmentation de capital s'imputera sur le montant global de quatre-vingts (80) millions d'euros défini dans la vingt-cinquième résolution votée par l'Assemblée générale des actionnaires le 9 décembre 2014 ;
2. fixe à vingt-six mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation ;

3. décide que (i) l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de un an, (ii) le Conseil d'administration aura la faculté d'allonger la période d'acquisition et/ou de fixer une période de conservation ; la durée cumulée minimale des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation des actions ne pouvant être inférieure à deux ans.

Toutefois, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration de la période d'acquisition applicable en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, sous réserve des conditions, notamment de performance, qui seront fixées par le Conseil d'administration. En outre, dans ces cas, lesdites actions seront librement cessibles ;

4. décide que l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux devra être subordonnée à la réalisation de conditions de performance déterminées par le Conseil d'administration ;
5. autorise le Conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital social de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
6. prend acte que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
7. décide qu'en cas d'usage de la présente autorisation, le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, aura tous pouvoirs notamment pour :
 - arrêter les listes des bénéficiaires des attributions,
 - fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution,
 - assujettir, le cas échéant, l'acquisition définitive de tout ou partie des actions à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance qu'il déterminera,
 - fixer la durée de la période d'acquisition et le cas échéant de celle de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au Conseil d'administration pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit de décider que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
 - fixer les dates de jouissance des actions,
 - décider s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des

bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement,

- procéder, si l'attribution porte sur des actions à émettre, aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission de la Société qu'il y aura lieu de réaliser au moment de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires, fixer les dates de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence,
- le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence et plus généralement faire le nécessaire ;

8. décide que la présente autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014.

Quinzième résolution (Modification des statuts)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide

1. de mettre les statuts en harmonie avec les nouvelles dispositions issues de l'ordonnance du 31 juillet 2014 et du décret du 10 décembre 2014.

L'Assemblée générale modifie en conséquence les articles 13 et 17 des statuts comme suit :

- Article 13 : Pouvoirs du Conseil d'administration

Le 2^e tiret du quatrième alinéa est modifié comme suit :

« Peut fixer un plafond annuel pour l'émission d'obligations donnant droit, ou non, à d'autres obligations ou à des titres de capital existants et

déléguer à un ou plusieurs de ses membres, à son Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'émission d'obligations et en arrêter les modalités dans la limite de ce plafond. Toute utilisation de cette délégation doit faire l'objet d'une information du Conseil d'administration lors de la réunion qui suivra le lancement d'un emprunt. »

- Article 17 : Assemblées générales – Participation

Le 3^e alinéa du point « Participation » est modifié comme suit :

« Il est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte. »

2. de modifier les statuts de la Société pour changer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social respectivement au premier janvier et au trente et un décembre de chaque année (article 24). Cette modification ne s'appliquera pas à l'exercice en cours qui clôturera le trente juin 2016. Par exception, l'exercice suivant aura une durée de six mois du premier juillet 2016 au trente et un décembre 2016.

L'Assemblée générale modifie en conséquence l'article 24 – Exercice social des statuts comme suit :

« Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence à courir le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

(Treizième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris-La Défense, le 29 octobre 2015

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet Benoit Schumacher

MAZARS

Denis Grison

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

(Quatorzième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Christian Dior et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de votre Société ou des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant total des actions gratuites attribuées ne pourra dépasser 1% du capital social de la Société au jour de la présente Assemblée générale, étant précisé que le montant de cette augmentation du capital s'imputera sur le montant global de 80 millions d'euros défini dans la vingt-cinquième résolution votée par l'Assemblée générale des actionnaires le 9 décembre 2014.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris-La Défense, le 29 octobre 2015

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jeanne Boillet Benoit Schumacher

MAZARS

Denis Grison

Autres informations

GOUVERNANCE

1. Principaux titres, fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration	222
1.1. Mandats d'Administrateur en cours	222
1.2. Mandats d'Administrateur à renouveler	227
1.3. Nomination de Censeurs	229
2. Commissaires aux comptes	231
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	231
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	231
2.3. Honoraires perçus au 30 juin 2015	231
3. Charte du Conseil d'administration	232
3.1. Composition du Conseil d'administration	232
3.2. Missions du Conseil d'administration	232
3.3. Fonctionnement du Conseil d'administration	233
3.4. Responsabilité	233
3.5. Rémunération	234
3.6. Champ d'application	234
4. Règlement intérieur du Comité d'audit de la performance	235
4.1. Composition du Comité	235
4.2. Rôle du Comité	235
4.3. Fonctionnement du Comité	235
4.4. Prérogatives du Comité	236
4.5. Rémunération des membres du Comité	236
5. Règlement intérieur du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations	237
5.1. Composition du Comité	237
5.2. Rôle du Comité	237
5.3. Fonctionnement du Comité	238
5.4. Prérogatives du Comité	238
5.5. Rémunération des membres du Comité	238
6. Statuts	239

1. Principaux titres, fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration

1.1. MANDATS D'ADMINISTRATEUR EN COURS

M. Bernard ARNAULT, Président du Conseil d'administration

Né le 5 mars 1949 de nationalité française.

Adresse professionnelle : LVMH – 22, avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 20 mars 1985.

Date de fin de mandat : Assemblée générale annuelle tenue en 2017.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 579 852 actions.

M. Bernard Arnault choisit la carrière d'ingénieur, qu'il exerce au sein de l'entreprise Ferret-Savinell. En 1974, il en devient Directeur de la construction, puis Directeur général en 1977 et enfin Président-directeur général en 1978.

Il le restera jusqu'en 1984, date à laquelle il devient Président-directeur général de Financière Agache et de Christian Dior. Il entreprend alors de réorganiser le groupe Financière Agache dans le cadre d'une stratégie de développement fondée sur les marques de prestige. Il fait de Christian Dior la pierre angulaire de cette structure.

En 1989, il devient le principal actionnaire de LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton, et crée ainsi le premier groupe mondial du luxe. Il en prend la Présidence en janvier 1989.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

France	Christian Dior SE ^(a)	Président du Conseil d'administration
	Christian Dior Couture SA	Administrateur
	Financière Jean Goujon SAS	Membre du Comité de surveillance
	Groupe Arnault SE	Président du Directoire
	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE ^(a)	Président-directeur général
	Château Cheval Blanc SC	Administrateur
	Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	Président du Conseil d'administration
International	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Inc. (États-Unis)	Administrateur
	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Japan KK (Japon)	Administrateur
	LVMH Services Limited (Royaume-Uni)	Administrateur

Autres

France	Carrefour SA ^(a)	Administrateur
--------	-----------------------------	----------------

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} juillet 2010

France	Christian Dior SA	Directeur général
	Groupe Arnault SAS	Président
	Groupe Arnault SA	Directeur général délégué
	Lagardère SCA ^(a)	Membre du Conseil de surveillance
International	LVMH International SA (Belgique)	Administrateur

(a) Société cotée.

M. Sidney TOLEDANO, Directeur général

Né le 25 juillet 1951 de nationalité française.

Adresse professionnelle : Christian Dior Couture – 11, rue François 1^{er} – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 11 septembre 2002.

Date de fin de mandat : Assemblée générale annuelle tenue en 2017.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 58 930 actions.

M. Sidney Toledano a débuté sa carrière en 1977 comme Consultant Marketing chez Nielsen International. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de Kickers avant de prendre la Direction générale de Lancel en 1984. En 1994, il rejoint la société Christian Dior Couture en qualité de Directeur général adjoint. Il en est le Président depuis 1998.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

France	<p>Christian Dior SE^(a) Christian Dior Couture SA John Galliano SA IDMC Manufacture SAS</p>	<p>Directeur général et Administrateur Président-directeur général Président du Conseil d'administration Représentant permanent de Christian Dior Couture SA, Président</p>
International	<p>CDCH SA (Luxembourg) Christian Dior Australia Pty Ltd, Private Company Limited by shares (Australie) Christian Dior Belgique SA (Belgique)</p> <p>Christian Dior Commercial (Shanghai) Co Ltd, Limited Liability Company (Chine) Christian Dior Couture CZ s.r.o., Limited Liability Company (République Tchèque) Christian Dior Couture Korea Ltd, Joint Stock Company (Corée du sud) Christian Dior Couture Maroc SA (Maroc) Christian Dior Far East Limited, Private Company Limited by shares (Hong Kong, Chine) Christian Dior Fashion (Malaysia) Sdn Bhd, Private Company Limited by shares (Malaisie) Christian Dior GmbH (Allemagne) Christian Dior Guam Ltd, Corporation (Guam) Christian Dior Hong Kong Ltd, Private Company Limited by shares (Hong Kong, Chine) Christian Dior Inc., Corporation, (États-Unis) Christian Dior Italia Srl (Italie) Christian Dior K.K. (Kabushiki Kaisha) (Japon) Christian Dior Macau Single Shareholder Company Limited (Macao) Christian Dior New Zealand Ltd, Private Company Limited by shares (Nouvelle-Zélande) Christian Dior S. de RL de CV, Limited Liability Company (Mexique) Christian Dior Saipan Ltd, Corporation (Saïpan) Christian Dior Singapore Pte Ltd, Private Company Limited by shares (Singapour) Christian Dior Taiwan Limited, Private Company Limited by shares (Hong Kong, Chine)</p>	<p>Président du Conseil d'administration</p> <p>Administrateur Représentant permanent de Christian Dior Couture SA, Administrateur délégué</p> <p>Président</p> <p>Gérant</p> <p>Administrateur délégué Président du Conseil d'administration</p> <p>Administrateur</p> <p>Administrateur Gérant Administrateur</p> <p>Administrateur Président Président Administrateur</p> <p>Administrateur</p> <p>Administrateur</p> <p>Président Administrateur</p> <p>Administrateur</p> <p>Administrateur</p>

(a) Société cotée.

Autres informations

Gouvernance

Christian Dior UK Limited (Royaume-Uni)	Président
Christian Dior Vietnam LLC, Limited Liability Company, (Vietnam)	Président
Fendi SA (Luxembourg)	Administrateur
Les Ateliers Horlogers Dior SA (Suisse)	Administrateur
Manufactures Dior Srl (Italie)	Président du Conseil d'administration

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} juillet 2010

France	Christian Dior SA ^(a) Fendi International SAS MHS SAS	Directeur général délégué Président du Conseil d'administration Membre du Comité de direction
International	Bopel Srl (Italie) Calto Srl (Italie) Christian Dior Couture Ukraine SARL (Ukraine) Fendi Adele Srl (Italie) Fendi Asia Pacific Limited (Hong Kong, Chine) Fendi Srl (Italie) Fendi Italia Srl (Italie) Fendi North America Inc. (États-Unis) FNLB BV (Pays Bas) Lucilla Srl (Italie) Manifatturauno Srl (Italie) Mardi SpA (Italie)	Président Président Président Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Président Président du Conseil d'administration Président et Administrateur délégué

M. Renaud DONNEDIEU DE VABRES

Né le 13 mars 1954 de nationalité française.
Adresse professionnelle : 50, rue de Bourgogne – 75007 Paris (France).
Date de première nomination : 5 février 2009.
Date de fin de mandat : Assemblée générale annuelle tenue en 2016.
Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, après avoir été Sous-Préfet et membre du Conseil d'État, entame une carrière politique en 1986 étant notamment Chargé de mission auprès du Ministre de la Défense. Il est en outre Député d'Indre-et-Loire entre 1997 et 2007. En 2002, il devient Ministre délégué aux Affaires européennes puis Ministre de la Culture et de la Communication, de 2004 à 2007. En 2008, il est nommé Ambassadeur chargé de la dimension culturelle pour la Présidence Française de l'Union européenne. Il est désormais Président de la société RDDV Partner.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

France	Christian Dior SE ^(a) Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	Administrateur Administrateur
--------	---	----------------------------------

Autres

France	RDDV Partner SAS	Président
--------	------------------	-----------

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} juillet 2010

France	Atout France GIE FPPM L'Européenne de Marbre Groupe Allard La Royale SAS	Président du Conseil d'administration Président du Comité de surveillance Conseiller de M. Alexandre Allard pour la Stratégie, le Développement et la Culture Directeur général
--------	---	---

(a) Société cotée.

Mme Ségolène GALLIENNE

Née le 7 juin 1977 de nationalité belge.
Adresse professionnelle : 547 avenue Louise – 1050 Bruxelles (Belgique).
Date de première nomination : 15 avril 2010.
Date de fin de mandat : Assemblée générale annuelle tenue en 2016.
Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

Mme Ségolène Gallienne a obtenu un diplôme de *Bachelor of Arts in Business and Economics* au Collège Vesalius à Bruxelles. Elle a occupé la fonction de Responsable des relations publiques au sein de Belgacom et de Directeur de la communication chez Dior Fine Jewelry.

Elle est actuellement Administrateur de diverses sociétés françaises et internationales et Présidente du Conseil d'administration de Diane, société spécialisée dans le commerce d'objets d'art.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Frère-Bourgeois

International	Diane SA (Suisse) Erbé SA (Belgique) Stichting Administratiekantoor Peupleraie (Pays-Bas)	Présidente du Conseil d'administration Administrateur Présidente du Conseil d'administration
---------------	---	--

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

France	Christian Dior SE ^(a) Château Cheval Blanc SC	Administrateur Administrateur
--------	---	----------------------------------

Autres

International	Pargesa Holding SA (Suisse)	Administrateur
---------------	-----------------------------	----------------

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} juillet 2010

Autres

International	Compagnie Nationale à Portefeuille SA (Belgique)	Administrateur
---------------	--	----------------

M. Pierre GODÉ

Né le 4 décembre 1944 de nationalité française.
Adresse professionnelle : LVMH - 22, avenue Montaigne – 75008 Paris (France) – LVMH Italia SpA – Largo Augusto, 8 – 20141 Milan (Italie).
Date de première nomination : 14 mai 2001.
Date de fin de mandat : Assemblée générale annuelle tenue en 2017.
Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 40 275 actions.

M. Pierre Godé a été avocat au barreau de Lille et Professeur à la faculté de droit de Lille puis à celle de Nice.

Il a été Conseiller du Président de LVMH et Directeur général du Groupe Arnault. Il est Vice-Président du Conseil d'administration de LVMH et Vice-Président de LVMH Italia.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

France	Christian Dior SE ^(a) LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton SE ^(a) Château Cheval Blanc SC	Administrateur Vice-Président et Administrateur Administrateur
--------	---	--

(a) Société cotée.

Christian Dior

Autres informations

Gouvernance

International	Fendi Adele SRL (Italie) Fendi SRL (Italie) LVMH Italia Spa (Italie) Vicuna Holding SPA (Italie)	Administrateur Administrateur Vice-Président Président du Conseil d'administration
---------------	---	---

Autres

France	Redeg SARL	Gérant
--------	------------	--------

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} juillet 2010

France	Christian Dior SA ^(a) Christian Dior Couture SA Financière Agache SA Financière Jean Goujon SAS Groupe Arnault SAS Havas SA ^(a) Les Echos SAS Louis Vuitton Malletier SA Raspail Investissements SAS SA du Château d'Yquem Semyrhamis SAS Sofidiv SAS Sevrilux SNC Fondation Maeght	Directeur général délégué Administrateur Président-directeur général Président Directeur général Administrateur Membre du Conseil de surveillance Administrateur Président Administrateur Membre du Comité de surveillance Membre du Comité de direction Représentant légal de Financière Agache, Gérant Administrateur
International	LVMH International SA (Belgique) LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Inc. (États-Unis) LVMH Publica SA (Belgique) Sofidiv UK Limited (Royaume-Uni)	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur

M. Eric GUERLAIN, Vice-Président

Né le 2 mai 1940 de nationalité française.

Adresse de correspondance : chez Christian Dior – 30, avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Date de première nomination : 29 juin 1994.

Date de fin de mandat : Assemblée générale annuelle tenue en 2016.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 57 836 actions.

M. Eric Guerlain a commencé sa carrière comme analyste financier et exercé diverses fonctions au sein du groupe Morgan Stanley entre 1968 et 1974 à New York et Paris. En 1974, il

rejoint la banque J.P. Morgan comme Directeur du Département des opérations financières internationales. En 1979, la banque le charge de co-diriger la banque d'investissements J.P. Morgan Ltd à Londres en tant que Vice-Président. Puis, il rejoint Lazard Brothers Ltd à Londres en qualité de Consultant jusqu'en 1989. Parallèlement, il est, depuis 1970, Administrateur de la société Guerlain SA et, en 1990, prend la Présidence du Conseil de surveillance de la Holding de contrôle du groupe Guerlain. Il exerce cette fonction jusqu'en 1994. Il est depuis 1994 Vice-Président de Christian Dior SE.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

France	Christian Dior SE ^(a) Guerlain SA	Vice-Président et Administrateur Représentant permanent de LV Group, Administrateur
--------	---	--

Autres

France	MAAT SC Société Hydroélectrique d'Énergie SAS	Gérant Président
--------	--	---------------------

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} juillet 2010

Néant.

(a) Société cotée.

M. Christian de LABRIFFE

Né le 13 mars 1947 de nationalité française.
 Adresse professionnelle : Tikehau/Salvepar – 32 rue de Monceau – 75008 Paris (France).
 Date de première nomination : 14 mai 1986.
 Date de fin de mandat : Assemblée générale annuelle tenue en 2016.
 Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 204 actions.

M. Christian de Labriffe a commencé sa carrière chez Lazard Frères & Cie dont il a été Associé-gérant de 1987 à 1994. Il est ensuite nommé Associé-gérant commandité chez Rothschild & Cie Banque jusqu'en septembre 2013. Il est Président-directeur général de la société Salvepar depuis le 15 septembre 2013.

Fonctions et mandats actuels**Groupe Christian Dior/Groupe Arnault**

France	Christian Dior SE ^(a) Christian Dior Couture SA	Administrateur Administrateur
--------	---	----------------------------------

Autres

France	Bénéteau SA ^(a) Parc Monceau SARL Salvepar SA ^(a) TCA Partnership SAS HDL Développement SAS Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques DRT SA	Membre du Conseil de surveillance Gérant Président-directeur général Président Représentant permanent de la société Salvepar SA, Administrateur Administrateur Représentant permanent de la société Salvepar SA, Administrateur
--------	--	---

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} juillet 2010

France	Delahaye Passion SC Financière Rabelais SAS Montaigne Rabelais SAS Paris Orléans SA RCB Partenaires SNC Rothschild & Cie Banque SCS Rothschild & Cie SCS Transaction R SCS	Gérant Président Représentant permanent de la société Rothschild & Compagnie Banque SCS, Président Membre du Conseil de surveillance Associé-gérant Gérant non associé Associé-gérant Associé-gérant
--------	---	---

1.2. MANDATS D'ADMINISTRATEUR À RENOUVELER**Mme Delphine ARNAULT**

Née le 4 avril 1975 de nationalité française.
 Adresse professionnelle : Louis Vuitton Malletier – 2, rue du Pont Neuf – 75001 Paris (France).
 Date de première nomination : 5 avril 2012.
 Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 24 355 actions.

Mme Delphine Arnault a commencé sa carrière dans le cabinet international de conseil en stratégie McKinsey où elle fut

Consultante pendant deux ans. En 2000, elle participe au développement de la société John Galliano où elle acquiert une expérience concrète du métier de la mode. En 2001, elle rejoint le Comité de direction de Christian Dior Couture dont elle a été Directrice générale adjointe jusqu'en août 2013. Depuis septembre 2013, elle est Directrice générale adjointe de Louis Vuitton, chargée de superviser l'ensemble des activités produits de la Maison Louis Vuitton.

(a) Société cotée.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

France	Christian Dior SE ^(a)	Administrateur
	Céline SA	Administrateur
	Les Echos SAS	Membre du Conseil de surveillance
	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE ^(a)	Administrateur
	Château Cheval Blanc SC	Administrateur
International	Emilio Pucci International BV (Pays-Bas)	Administrateur
	Emilio Pucci Srl (Italie)	Administrateur
	Loewe SA (Espagne)	Administrateur

Autres

France	Havas ^(a)	Administrateur
	Métropole Télévision « M6 » SA ^(a)	Membre du Conseil de surveillance
International	21 Century Fox (États Unis) ^(a)	Administrateur

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} juillet 2010

France	Établissement Public de Sèvres – Cité de la Céramique	Administrateur
--------	---	----------------

Mme Hélène DESMARAIS

Née le 7 juin 1955 de nationalité canadienne.

Adresse professionnelle : Centre d'Entreprises et d'Innovation de Montréal (CEIM) - 751 square Victoria – Montréal (Québec) H2Y 2J3 (Canada).

Date de première nomination : 5 avril 2012.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

Mme Hélène Desmarais est, depuis sa fondation en 1996, Présidente du Conseil d'administration et chef de la direction du Centre d'Entreprises et d'Innovation de Montréal, plus grand incubateur d'entreprises en technologie du Canada. Elle fait partie d'un nombre important de Conseils d'administration et de Comités dans les secteurs publics et privés, économiques, de l'éducation et de la santé. Elle est Présidente du Conseil des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC Montréal) et de l'Institut économique de Montréal. Elle est également Administratrice de la Corporation de Sécurité Garda World et Gouverneure du Forum économique international des Amériques.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

France	Christian Dior SE ^(a)	Administrateur
--------	----------------------------------	----------------

Autres

Canada	Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal (CEIM)	Fondatrice et Présidente du Conseil d'administration
	C.D. Howe Institute	Administrateur
	Corporation de Sécurité Garda World	Administrateur et membre du Comité de vérification et du Comité de régie d'entreprise
	Forum économique international des Amériques	Gouverneure et Présidente du Conseil d'orientation stratégique
	Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC Montréal)	Présidente du Conseil d'administration
	Institut sur la Gouvernance d'Organisations privées et publiques	Fondatrice et Administrateur
	Société de développement économique Ville-Marie (SDÉVM)	Fondatrice et Présidente du Conseil d'administration

(a) Société cotée.

Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1^{er} juillet 2010

Canada	C.D. Howe Institute Comité d'orientation économique de la Ville de Montréal	Présidente des Comités régionaux canadiens Membre
--------	---	--

1.3. NOMINATION DE CENSEURS

M. Denis DALIBOT

Né le 15 novembre 1945 de nationalité française.
Adresse de correspondance : avenue Mercure, 9 « Le Chéridreux »
1180 – Bruxelles (Belgique).
Date de première nomination au sein du Conseil d'administration :
17 mai 2000.
Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel :
230 000 actions.

M. Denis Dalibot a commencé sa carrière au sein du groupe
ITT. De 1984 à 1987, il a exercé les fonctions de Directeur
administratif et financier adjoint de la Sagem. Il est entré dans le
groupe Arnault en 1987 en qualité de Directeur financier du
groupe, fonction exercée jusqu'en février 2008. Actuellement,
M. Denis Dalibot est Président du Conseil de surveillance et
Délégué général Belgique de Groupe Arnault SE.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

France	Christian Dior SE ^(a) Belle Jardinière SA Christian Dior Couture SA Europatweb SA Financière Agache SA Financière Jean Goujon SAS Franck & Fils SA Groupe Arnault SE Le Jardin d'Acclimatation SA Semyrhamis SAS	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre du Comité de surveillance Représentant permanent de Le Bon Marché – Maison Aristide Boucicaut, Administrateur Président du Conseil de surveillance Représentant permanent de Ufipar, Administrateur Membre du Comité de surveillance
International	Cervinia SA (Belgique) Courtinvest SA (Belgique) Giminvest SA (Belgique) GMPI SA (Belgique) Le Peigné Invest SA (Belgique) Le Peigné SA (Belgique) Willinvest SA (Belgique)	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur

Autres

International	Aurea Finance SA (Luxembourg) DYD Conseil (Belgique) Mercure Conseil Sprl (Belgique)	Président Gérant Gérant
---------------	--	-------------------------------

(a) Société cotée.

M. Jaime de MARICHALAR Y SAENZ DE TEJADA

Né le 7 avril 1963 de nationalité espagnole.

Adresse professionnelle : Crédit Suisse – Ayala, 42 – 28001 Madrid (Espagne).

Date de première nomination au sein du Conseil d'administration : 11 mai 2006.

Nombre d'actions Christian Dior détenues à titre personnel : 200 actions.

M. Jaime de Marichalar y Sáenz de Tejada débute sa carrière en 1986 à Paris où il travaille pour la banque Indosuez sur le Marché de futurs du MATIF. Il rejoint ensuite Crédit Suisse et travaille pour la Banque d'Investissement et la Banque Privée. En janvier 1998, il est nommé Directeur général de Crédit Suisse à Madrid.

Fonctions et mandats actuels

Groupe Christian Dior/Groupe Arnault

France	Christian Dior SE ^(a)	Administrateur
International	Groupe LVMH Loewe SA (Espagne)	Conseiller du Président pour l'Espagne Administrateur

Autres

International	Art+Auction Editorial (États-Unis et Royaume-Uni) FCC Medio Ambiente (Espagne) Sociedad General Inmobiliaria de España SA (Espagne)	Membre du Conseil de surveillance Administrateur Administrateur
---------------	---	---

(a) Société cotée.

2. Commissaires aux comptes

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination/ renouvellement	Date de fin de mandat
ERNST & YOUNG et Autres 1-2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris la Défense 1 représenté par Mme Jeanne BOILLET et M. Benoit SCHUMACHER	14 mai 2009	19 décembre 2013	exercice 30 juin 2019
MAZARS Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie représenté par M. Denis GRISON	15 mai 2003	19 décembre 2013	exercice 30 juin 2019

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

AUDITEX 1-2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris la Défense 1	14 mai 2009	19 décembre 2013	exercice 30 juin 2019
M. Gilles RAINAUT Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie	19 décembre 2013	19 décembre 2013	exercice 30 juin 2019

2.3. HONORAIRES PERÇUS AU 30 JUIN 2015

	Ernst & Young et Autres				Mazars			
	30 juin 2015 (12 mois)		30 juin 2014 (12 mois)		30 juin 2015 (12 mois)		30 juin 2014 (12 mois)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>(en milliers d'euros, hors taxes)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
• Christian Dior	187	1	97	1	87	2	87	2
• Filiales consolidées	13 399	73	13 500	69	3 927	90	3 890	96
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes :								
• Christian Dior	85	-	57	-	103	2	31	1
• Filiales consolidées	485	3	2 151 ^(b)	11	231	5	53	1
Sous-total	14 156	77	15 805	81	4 348	99	4 061	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées :								
• Juridique, fiscal, social ^(a)	4 003	21	3 434	17	38	1	-	-
• Autres	311	2	396	2	-	-	-	-
Sous-total	4 314	23	3 830	19	38	1	-	-
TOTAL	18 470	100	19 635	100	4 386	100	4 061	100

(a) Principalement, prestations d'assistance fiscale hors de France, permettant aux filiales et aux expatriés du Groupe de répondre à leurs obligations déclaratives locales.
(b) Ces montants incluent les travaux réalisés dans le cadre de l'acquisition et de l'intégration de Loro Piana.

3. Charte du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'instance stratégique de la société Christian Dior. Compétence, intégrité et responsabilité de ses membres, clarté, collégialité et loyauté des décisions, efficacité et sécurité des contrôles, sont les principes déontologiques qui le gouvernent.

Le Conseil d'administration de Christian Dior a pour objectifs prioritaires l'accroissement de la valeur de l'entreprise et la défense de l'intérêt social.

Le Conseil d'administration de Christian Dior garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF.

Chacun de ces éléments contribue à la performance et à la transparence de l'entreprise nécessaires à la pérennité de la confiance des actionnaires et des partenaires dans le Groupe.

3.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé d'un nombre maximal de douze membres dont un tiers, au moins, sont désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêts par rapport à la Société.

L'indépendance d'un Administrateur est appréciée par le Conseil d'administration en fonction notamment des critères figurant dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Le nombre d'Administrateurs, ou de représentants permanents de personnes morales, venant de sociétés cotées extérieures dans lesquelles le Président du Conseil d'administration ou un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur général ou de Directeur général délégué détient un mandat, est limité à deux. Le Président du Conseil d'administration ou un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur général ou de Directeur général délégué doit recueillir l'avis du Conseil d'administration avant d'accepter un nouveau mandat dans une société cotée.

3.2. MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre le choix du mode d'organisation de la Direction générale de la Société et la nomination du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du (des) Directeur(s) général(aux) délégué(s) de la Société, le Conseil d'administration a pour missions principales de :

- veiller au respect de l'intérêt social de la Société et d'en protéger le patrimoine ;
- définir les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
- approuver toute opération significative se situant hors des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration ;
- prendre connaissance de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société ;
- arrêter les comptes annuels et semestriels ;
- prendre connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par le Groupe ;
- veiller à ce que les risques majeurs encourus par la Société soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et qu'ils soient pris en compte dans la gestion de la Société ;

- vérifier la qualité, la fiabilité et la sincérité de l'information fournie aux actionnaires sur la Société et le Groupe, et, notamment, s'assurer que le dispositif de pilotage et des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière publiée par la Société et à donner une image fidèle et sincère des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ;
- fixer les principes et les modalités d'organisation du Comité d'audit de la performance ;
- diffuser les valeurs collectives qui animent l'entreprise et ses salariés, qui régissent les relations avec les consommateurs, ainsi que les rapports avec les partenaires et les fournisseurs de la Société et du Groupe ;
- promouvoir la cohérence du développement économique du Groupe avec une politique sociale et une démarche citoyenne fondées notamment sur le respect de la personne humaine et la préservation de l'environnement dans lequel il agit.

3.3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration tient au minimum quatre réunions dans l'année.

Toute personne physique qui accepte les fonctions d'Administrateur ou de Représentant permanent d'une personne morale Administrateur de la Société, prend l'engagement d'assister régulièrement aux réunions du Conseil d'administration et aux Assemblées générales.

Le Conseil peut recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication pour l'organisation de réunions avec des Administrateurs participant à distance. Toutefois, aucun de ces procédés ne peut être utilisé lorsque le Conseil se réunit pour l'établissement et l'arrêté des comptes annuels et du Rapport de gestion, ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe.

Afin de garantir l'identification et la participation effective à la réunion du Conseil des Administrateurs concernés, ces moyens doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Toute personne participant à la réunion à distance doit décliner son identité, la présence de toute personne extérieure au Conseil devant être signalée et approuvée par l'ensemble des Administrateurs participant à la réunion.

Les Administrateurs participant à distance par ces moyens de visioconférence ou conférence téléphonique sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le procès-verbal devra mentionner l'identité des Administrateurs qui ont participé à distance à la réunion, la nature du moyen de communication utilisé ainsi que tout incident de transmission survenu au cours de la réunion et qui en a perturbé le déroulement.

Sur proposition du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations, l'absentéisme répété et non justifié d'un Administrateur pourra entraîner la remise en cause de son mandat par le Conseil d'administration.

Afin de lui permettre d'exercer pleinement le mandat qui lui a été conféré, chaque Administrateur reçoit de la Direction générale les informations nécessaires à l'exercice de son mandat.

Les décisions prises par le Conseil d'administration sont adoptées à la majorité simple et ont un caractère collégial.

S'ils le jugent opportun, les Administrateurs indépendants peuvent se réunir en dehors de la présence des autres membres du Conseil d'administration.

Sur des sujets spécifiques ou d'importance, le Conseil d'administration peut désigner en son sein un ou plusieurs Comités *ad hoc*.

Chaque membre du Conseil d'administration agit dans l'intérêt et pour le compte de l'ensemble des actionnaires.

Une fois par an, le Conseil d'administration fait le point sur son fonctionnement et informe les actionnaires de ses conclusions dans un rapport à l'Assemblée. Il est procédé, au minimum une fois tous les trois ans, à une évaluation formalisée des travaux du Conseil, de son organisation et de son fonctionnement.

3.4. RESPONSABILITÉ

Les membres du Conseil d'administration ont le devoir de connaître les obligations générales ou particulières qui leur incombent du fait de leur charge, de même que les textes légaux ou réglementaires qui l'encadrent.

Les membres du Conseil d'administration sont tenus de garder secrète jusqu'à ce qu'elle soit rendue publique par la Société toute information concernant la Société ou le Groupe dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Les membres du Conseil d'administration s'engagent à n'effectuer, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour celui de tiers, aucune opération sur les titres de la Société au vu d'informations privilégiées qui leur auraient été communiquées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et qui ne seraient pas connues du public.

En outre, les Administrateurs s'interdisent de procéder à toutes opérations sur les titres de la Société ou sur des instruments financiers qui leur sont liés ainsi qu'à tout exercice d'options pendant les périodes :

- débutant, selon le cas, le 30^e jour calendaire précédant la date de publication des comptes consolidés annuels et semestriels de la Société ou le 15^e jour calendaire précédant la date de publication du chiffre d'affaires consolidé trimestriel de la Société ; et

- s'achevant (i) si la publication concernée intervient l'après-midi, le lendemain de ladite publication à 14 heures ou, (ii) si elle intervient le matin, le lendemain à 9 heures.

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas à l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions sous réserve qu'il n'y ait pas vente des actions avant l'expiration de la période de « fenêtre négative » concernée.

Les mandataires sociaux dirigeants s'interdisent de recourir à des opérations de couverture de leur risque tant sur leurs options de souscription ou d'achat que sur les actions issues des levées d'options ou sur leurs actions de performance et ce, jusqu'à la fin de leurs périodes respectives de conservation fixées par le Conseil d'administration.

Les Administrateurs s'engagent à :

- prévenir le Président du Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs ;
- s'abstenir de participer au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement ;
- informer le Président du Conseil d'administration de toute opération ou convention conclue avec une société du groupe Christian Dior à laquelle ils seraient partie prenante ;

- informer le Président du Conseil d'administration de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que de toute

faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés.

Le Président du Conseil d'administration fait part de ces éléments au Comité d'audit de la performance.

3.5. RÉMUNÉRATION

L'Assemblée générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Censeurs sur proposition du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations, en tenant compte de leurs responsabilités particulières au sein du Conseil (Présidence, participation à tout Comité créé au sein du Conseil).

Le paiement d'une partie de ces jetons est subordonné à la participation des Administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, du ou des Comités dont ils sont membres selon une règle définie par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations.

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée à certains Administrateurs pour toute mission spécifique qui leur est confiée. Son montant est déterminé par le Conseil d'administration et communiqué aux Commissaires aux comptes de la Société.

3.6. CHAMP D'APPLICATION

La présente Charte s'applique à l'ensemble des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'aux Censeurs. Elle devra être communiquée à tout candidat aux fonctions d'Administrateur

de même qu'à tout Représentant permanent d'une personne morale avant son entrée en fonction.

4. Règlement intérieur du Comité d'audit de la performance

Est constitué au sein du Conseil d'administration un Comité spécialisé en charge de l'audit de la performance, agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration.

4.1. COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité d'audit de la performance est composé de trois Administrateurs au moins, désignés par le Conseil d'administration. Les deux tiers au moins de ses membres sont des Administrateurs indépendants. La majorité des membres du Comité doit avoir exercé des fonctions de Direction générale ou équivalentes ou détenir des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Le Conseil d'administration désigne un Président du Comité choisi parmi les membres de celui-ci. La durée maximale des fonctions de Président du Comité est de cinq ans.

Le Président du Conseil d'administration ou un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur général ou de Directeur général délégué de Christian Dior ne peut être membre du Comité.

Un Administrateur ne peut être nommé membre du Comité s'il vient d'une société dans le Comité analogue de laquelle siège un Administrateur de Christian Dior.

4.2. RÔLE DU COMITÉ

Le Comité a pour missions principales :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment des comptes sociaux et consolidés, et de veiller à la qualité de celle-ci ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes, dont il étudie les conclusions et recommandations ;
- de veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, d'assurer le suivi de l'efficacité de ces derniers et d'adresser des recommandations à la Direction générale sur les priorités et les orientations générales de l'Audit interne ;
- d'examiner les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et, le cas échéant, les mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques éventuels d'atteinte à leur indépendance, d'émettre un avis sur les honoraires versés aux Commissaires aux comptes et ceux versés au réseau auquel ils appartiennent par la Société et les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent, que ce soit au titre de leur mission de commissariat aux comptes ou au titre

de missions accessoires, de piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société et d'émettre une recommandation sur les nominations à proposer à l'Assemblée générale au vu des résultats de cette consultation ;

- d'analyser l'exposition de la Société et du Groupe aux risques, et en particulier à ceux identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que les engagements hors bilan significatifs de la Société et du Groupe ;
- de prendre connaissance des conventions majeures conclues par une société du Groupe ainsi que des conventions entre une société du Groupe et une société tierce ayant pour dirigeant ou principal actionnaire un Administrateur de la société Christian Dior. Les opérations significatives entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce font l'objet d'une attestation par un expert indépendant désigné sur proposition du Comité d'audit de la performance ;
- d'évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un Administrateur et de proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier.

4.3. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

L'acceptation par un Administrateur de la charge de membre du Comité implique qu'il y consacre le temps et l'attention nécessaires.

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an, hors la présence du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du (des) Directeur(s) général(aux) délégué(s),

préalablement à la tenue des réunions du Conseil d'administration dont l'ordre du jour porte sur l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés annuels ou semestriels.

Le cas échéant, le Comité peut être appelé à tenir des réunions exceptionnelles, lorsque survient un événement pouvant affecter de manière significative les comptes sociaux ou consolidés.

Avant chaque réunion, un dossier contenant les documents et analyses pertinents relatifs aux différents points à l'ordre du jour de la réunion est adressé à chaque membre du Comité.

Tout document communiqué aux membres du Comité dans le cadre de leurs attributions doit être considéré comme confidentiel tant qu'il n'a pas été rendu public par la Société.

Les délibérations du Comité ont un caractère confidentiel et ne doivent faire l'objet d'aucune communication à l'extérieur du Conseil d'administration.

Les décisions du Comité sont adoptées à la majorité simple de ses membres et ont un caractère collégial.

Chaque réunion du Comité fait l'objet d'un compte-rendu.

4.4. PRÉROGATIVES DU COMITÉ

Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Il lui fait part de ses conclusions, recommandations et propositions.

Le Comité peut demander communication de tout document comptable, juridique ou financier qu'il juge utile à l'accomplissement de sa mission.

À sa demande, et hors la présence du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du (des) Directeur(s) général(aux) délégué(s) de Christian Dior, le Comité peut, à

tout moment, entendre les collaborateurs de la Société, responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, de l'Audit interne, de la gestion des risques, de la trésorerie, de la fiscalité et des affaires juridiques ainsi que les Commissaires aux comptes. Ces entretiens peuvent avoir lieu hors la présence des responsables des fonctions comptables et financières.

Après en avoir informé le Président du Conseil d'administration, le Comité peut recourir à des experts extérieurs si la situation l'exige.

4.5. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres et le Président du Comité peuvent percevoir un jeton de présence spécifique dont le montant est déterminé par

le Conseil d'administration et s'impute sur l'enveloppe globale allouée par l'Assemblée générale.

5. Règlement intérieur du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations

Est constitué au sein du Conseil d'administration un Comité spécialisé en charge de la sélection des Administrateurs et des rémunérations, agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration.

5.1. COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations est composé d'au moins trois Administrateurs et/ou Censeurs. La majorité de ses membres est indépendante. Ses membres sont désignés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne un Président du Comité choisi parmi les membres de celui-ci.

Le Président du Conseil d'administration, les Administrateurs exerçant une fonction de Directeur général ou de Directeur général délégué de Christian Dior ou rémunérés par une filiale de Christian Dior ne peuvent être membres du Comité.

Un Administrateur ne peut être nommé membre du Comité s'il vient d'une société dans le Comité analogue de laquelle siège un Administrateur de Christian Dior.

5.2. RÔLE DU COMITÉ

Le Comité a pour mission d'émettre, après étude, des avis sur les candidatures et renouvellements aux postes d'Administrateur et de Censeur de la Société en veillant à ce que figurent au sein de son Conseil d'administration des personnalités extérieures et indépendantes de celle-ci. Il débat notamment de la qualité d'Administrateur indépendant des membres du Conseil d'administration au regard des critères applicables.

Le Comité est sollicité par le Président du Conseil d'administration ou par les Administrateurs exerçant les fonctions de Directeur général ou de Directeur général délégué pour leur donner un avis sur les candidatures aux fonctions de Direction générale de la Société ou de Christian Dior Couture. Il est l'instance de réflexion en charge de définir les mesures à prendre en cas de vacance imprévisible de l'un de ces postes.

Le Comité émet, après étude, des propositions sur la répartition des jetons de présence versés par la Société et dresse un tableau récapitulatif des jetons de présence effectivement payés à chaque Administrateur.

Il fait des propositions au Conseil sur la rémunération fixe et variable et sur les avantages en nature (i) du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du (des) Directeur(s) général(aux) délégué(s) de la Société ainsi que (ii) des Administrateurs et Censeurs liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail; le cas échéant, il donne également un avis sur les contrats de consultant conclus, directement ou indirectement, avec ceux-ci. Le Comité fait des recommandations quant aux critères qualitatifs et quantitatifs sur la base desquels sera déterminée la partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que sur les conditions de performance applicables à l'exercice des options et à l'attribution définitive des actions gratuites.

Le Comité se prononce sur la politique générale d'attribution d'options et d'actions gratuites de la Société et fait des propositions sur leur octroi aux dirigeants mandataires sociaux et aux Administrateurs et Censeurs liés à la Société ou l'une de ses filiales par un contrat de travail.

Il prend position sur les éventuels régimes de retraite complémentaire mis en place au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de la société Christian Dior Couture et formule des recommandations sur les éventuelles indemnités de départ qui pourraient leur être versées à l'occasion de la cessation de leurs fonctions.

Le Comité fournit un avis sur les rémunérations, fixes et variables, immédiates et différées, ainsi que sur les avantages en nature et les attributions d'options et d'actions gratuites par la Société ou par la société Christian Dior Couture à leurs Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux. À cet égard, le Comité peut demander communication des accords conclus et de toutes données comptables relatives aux paiements effectués.

Le Comité s'informe également des procédures concernant les versements d'honoraires et remboursements de frais aux prestataires extérieurs et fait toutes recommandations à ce sujet.

Le Comité prépare chaque année un projet de rapport qu'il soumet au Conseil d'administration, destiné à l'Assemblée générale des actionnaires et relatif aux rémunérations des mandataires sociaux, aux actions gratuites qui leur ont été attribuées au cours de l'exercice ainsi qu'aux options octroyées ou levées par ceux-ci au cours de cette même période. Ce rapport mentionne également la liste des dix salariés de l'entreprise ayant bénéficié des principales dotations et de ceux ayant effectué les principales levées d'options.

5.3. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

L'acceptation par un Administrateur de la charge de membre du Comité implique qu'il y consacre le temps et l'attention nécessaires.

Le Comité se réunit, à l'initiative, soit de son Président, soit du Président du Conseil d'administration ou de l'Administrateur exerçant les fonctions de Directeur général, soit encore à l'initiative de deux des membres de ce Comité, chaque fois que nécessaire.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et le Directeur général délégué ne peuvent participer aux travaux du Comité consacré à leur rémunération.

Les délibérations du Comité ont un caractère confidentiel et ne doivent faire l'objet d'aucune communication à l'extérieur du Conseil d'administration.

Les décisions du Comité sont adoptées à la majorité simple de ses membres et ont un caractère collégial.

5.4. PRÉROGATIVES DU COMITÉ

Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Il lui fait part de ses conclusions, recommandations et propositions.

S'ils le jugent nécessaire pour l'accomplissement de leur mission, les membres du Comité peuvent demander que leur soit communiqué tout renseignement disponible.

Tout avis défavorable émis par le Comité sur une proposition devra être motivé.

5.5. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres et le Président du Comité peuvent percevoir un jeton de présence spécifique dont le montant est déterminé par

le Conseil d'administration et s'impute sur l'enveloppe globale allouée par l'Assemblée générale.

6. Statuts

Les statuts tiennent compte des modifications proposées à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015.

Titre I

Forme – Dénomination – Objet – Siège – Durée

Article 1 – Forme

La société Christian Dior, constituée sous la forme à responsabilité limitée suivant acte sous seing privé en date à PARIS du 8 octobre 1946, déposé au greffe de Paris le 18 octobre 1946, publié dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par Actions du 18 octobre 1946, a été transformée en société anonyme, sans création d'un être moral nouveau, suivant décision de l'Assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 décembre 1979.

Puis, la société a été transformée en société européenne (Société Européenne ou « S.E. ») par décision de l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014. Elle est régie par les dispositions communautaires et nationales en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Article 2 – Objet

La Société a pour objet, en France et dans tout pays, la prise et la gestion des participations dans toute société ou organisme commercial, industriel ou financier, dont l'activité directe ou indirecte se rattache à la fabrication et ou à la diffusion de produits de prestige, par l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales, obligations ou autres titres ou droits mobiliers.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles ou commerciales par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, prise en gestion, association en participation ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, de nature à faciliter, favoriser ou développer l'activité de la Société.

Article 3 – Dénomination sociale

La dénomination sociale est : **Christian Dior**.

Dans tous les actes et documents de toute nature émanant de la Société et destinés aux tiers, cette dénomination doit toujours être précédée ou suivie, immédiatement et lisiblement des mots « société européenne », ou des initiales « S.E. », et de la mention du montant du capital social.

Article 4 – Siège social

Le siège social de la Société est à PARIS 8^e – 30, avenue Montaigne.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe, par décision du Conseil d'administration soumise à la ratification de la plus proche Assemblée générale ordinaire, et en tout autre lieu, en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire.

Des agences, succursales et dépôts pourront être créés en tous lieux et en tous pays, par simple décision du Conseil d'administration qui pourra ensuite les transférer et les supprimer comme il l'entendra.

Article 5 – Durée

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du huit octobre mil neuf cent quarante-six, date de sa constitution.

Titre II

Capital social – Actions

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 361 015 032 euros divisé en 180 507 516 actions d'une valeur nominale de 2 euros, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

4 351 808 actions ont été créées en contrepartie de l'apport effectué par divers actionnaires de la société Djedi Holding SA, de 5 159 349 actions en pleine propriété et 206 374 actions en nue propriété de ladite société évaluées à 1 958 313 600 francs.

Article 7 – Modification du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'administration la compétence ou les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Article 8 – Actions

LIBÉRATION

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées, lors de la souscription, du quart au moins de la valeur nominale, et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est appelé dans le délai maximum de cinq ans, par le Conseil d'administration.

La libération des actions peut avoir lieu par compensation avec des créances liquides et exigibles contre la Société.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires au moins quinze jours à l'avance, soit par insertion dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social, soit par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Quant aux actions attribuées en représentation d'un apport en nature ou à la suite de la capitalisation de bénéfices, réserves ou primes d'émission et celles dont le montant résulte, pour partie, d'une incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et, pour partie, d'une libération en espèces, elles doivent être intégralement libérées dès leur émission.

Tout versement en retard sur les actions porte, de plein droit, et sans mise en demeure préalable, un intérêt en faveur de la Société, calculé au taux légal en matière commerciale, majoré de trois points à partir du jour d'exigibilité.

FORME

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Lorsque le propriétaire des titres n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte de ce propriétaire. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire.

L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la société émettrice, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer, dans les conditions fixées par décret, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, en ce qui concerne notamment les actions non libérées des versements exigibles et les actions d'apport.

La transmission des actions nominatives s'opère par virement de compte à compte sur instruction du titulaire du compte ou de son représentant ès qualités.

INDIVISIBILITÉ

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, ou par un mandataire commun régulier.

DROIT DES ACTIONS

La propriété d'une action entraîne, de plein droit, adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

À chaque action est attaché le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées générales et au vote des résolutions.

Chacune donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront fiscalement assimilées. En conséquence, toute action donnera droit, en cours de société, comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette, dans toute répartition ou tout remboursement, en sorte qu'il fera masse le cas échéant, entre toutes les actions, indistinctement, de toutes exonérations fiscales, comme de toutes taxations auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourra donner lieu.

Les actionnaires ne supportent les pertes de la Société qu'à concurrence de leurs apports.

Les héritiers, représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés ou exercer des poursuites sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière, dans les actes de son administration ; ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées générales.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 1 % du capital de la Société, devra informer cette dernière dans un délai de huit jours à compter du franchissement de ce seuil et à chaque fois qu'elle franchira de nouveau un seuil de 1 %. Toutefois, cette obligation cesse lorsque la part de capital détenue est égale ou supérieure à 60 % du capital.

En cas de non-respect de ces obligations d'information, les actions excédant chacune des fractions qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification et ce, sous réserve de la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité des titres détenue par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société au vu de la liste transmise par l'organisme susmentionné, a la faculté de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus.

Ces personnes sont tenues, lorsqu'elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la société émettrice ou à l'organisme susmentionné.

Titre III

Chapitre I : Administration de la Société

Article 9 – Composition du Conseil

Sous réserve des dérogations prévues par la loi, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés pour une durée de trois ans, par l'Assemblée générale des actionnaires.

Une personne morale peut être nommée Administrateur, mais elle doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son Représentant permanent au sein du Conseil d'administration. Le mandat du Représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur et doit être confirmé lors de chaque renouvellement.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir, en même temps, à son remplacement, et de notifier sans délai, à la Société, par lettre recommandée cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau Représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du Représentant permanent.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Toutefois, en vue d'assurer un renouvellement des mandats aussi égal que possible et, en tout cas, complet pour chaque période de trois ans, le Conseil aura la faculté de déterminer, en séance, un ordre de sortie par tirage au sort chaque année, d'un tiers des membres. Une fois le roulement établi, les renouvellements s'effectuent par ancienneté de nomination.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans ne peut excéder le tiers, arrondi, le cas échéant, au chiffre immédiatement supérieur, des membres du Conseil d'administration. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été dépassée.

Les Administrateurs sont indéfiniment rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire, lesquelles sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 10 – Actions des Administrateurs

Chaque Administrateur doit être propriétaire de deux cents actions au moins pendant la durée de son mandat.

Si au jour de sa nomination un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

Article 11 – Organisation du Conseil

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Le Président du Conseil d'administration ne peut être âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de Président, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte. Sous réserve de cette disposition, le Président du Conseil est toujours rééligible.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès de celui-ci, le Conseil d'administration peut désigner un Administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, la délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Il peut désigner également un Secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Article 12 – Délibérations du Conseil

1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum tous les trois mois, sur la convocation de son Président à son initiative ou s'il n'assume pas la Direction générale, sur demande du Directeur général ou de l'Administrateur délégué dans les fonctions du Président.

Si le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs représentant le tiers au moins de ses membres, peuvent en indiquant l'ordre du jour de la séance, prendre l'initiative de la convocation.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou l'Administrateur délégué dans ces fonctions ou, à défaut, par le Vice-Président, ou par un Administrateur choisi par le Conseil d'administration.

Les convocations sont faites au moyen d'une lettre adressée à chacun des Administrateurs, huit jours avant la réunion, et mentionnant l'ordre du jour de celle-ci, lequel ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, le Conseil peut se réunir sans délai sur convocation verbale et sans ordre du jour préétabli si tous les Administrateurs en exercice sont présents ou représentés à cette réunion ou s'il est réuni par le Président au cours d'une Assemblée d'actionnaires.

Tout Administrateur peut donner à un autre Administrateur, même par lettre ou télégramme, le pouvoir de représenter et de voter, en son lieu et place, aux délibérations du Conseil d'administration, pour une séance déterminée. Toutefois, un Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par tous les Administrateurs participant à la réunion.

2. Le Conseil d'administration se réunit valablement dès lors que la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions définies par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du Conseil relatives à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi qu'à l'établissement du Rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

5. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux, établis sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé, ou sur des feuilles mobiles, numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par le Président de séance et un Administrateur; en cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux Administrateurs.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice et de leur présence ou de leur représentation par la production d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de délibération sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, un Directeur général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Article 13 – Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs définis par la loi et les règlements applicables en France, ou sur délégation ou autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires conformément auxdits lois et règlements, notamment le Conseil d'administration

- fixe annuellement soit un montant global à l'intérieur duquel le Directeur général peut prendre des engagements au nom de la Société sous forme de caution, aval, garantie ou lettre d'intention contenant une obligation de moyens, soit un montant maximal pour chacun des engagements ci-dessus;

tout dépassement du montant global ou du montant maximal fixé pour un engagement doit faire l'objet d'une décision du Conseil d'administration. Le Directeur général a la faculté de déléguer tout ou partie des pouvoirs reçus conformément à la loi et aux règlements.

- peut fixer un plafond annuel pour l'émission d'obligations donnant droit, ou non, à d'autres obligations ou à des titres de capital existants et déléguer à un ou plusieurs de ses membres, à son Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'émission d'obligations et en arrêter les modalités dans la limite de ce plafond. Toute utilisation de cette délégation doit faire l'objet d'une information du Conseil d'administration lors de la réunion qui suivra le lancement d'un emprunt.

Les membres du Conseil d'administration sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est admise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur ou dans l'intérêt public.

Le Conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur qui fixe notamment sa composition, ses missions, son fonctionnement ainsi que la responsabilité de ses membres.

Le Conseil d'administration peut également créer en son sein des comités spécialisés, permanents ou non. Le Conseil d'administration peut notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, décider la création d'un Comité spécialisé qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, d'un Comité en charge des rémunérations et d'un Comité en charge des nominations; un seul Comité peut être en charge à la fois des rémunérations et des nominations. Des règlements intérieurs, adoptés par le Conseil d'administration, fixent leur composition et leurs attributions.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Directeur général, soit par tout délégué que le Conseil d'administration désigne.

En outre, le Conseil peut conférer à l'un de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux, pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté, pour les mandataires, de consentir eux-mêmes toutes substitutions, totales ou partielles.

Article 14 – Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence et dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres le montant de ces jetons de présence. Il peut notamment, allouer aux Administrateurs membres des Comités une part supérieure.

Il peut aussi allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Ces rémunérations sont soumises aux dispositions légales relatives aux conventions sujettes à autorisation préalable du Conseil d'administration.

Article 14 bis – Censeurs

Des Censeurs, au nombre d'un à trois, peuvent être nommés. La durée de leurs fonctions ne peut excéder trois ans. Ils sont rééligibles. Les conditions de leur nomination et leur révocation sont soumises aux mêmes règles que celles relatives aux Administrateurs. Toutefois, les Censeurs n'ont pas l'obligation d'être actionnaires et ne sont pas soumis, en tant que tels, aux conditions concernant le cumul des mandats d'Administrateurs et assimilés.

Les Censeurs sont convoqués et assistent aux séances du Conseil d'administration où ils ont voix consultative.

La rémunération des Censeurs est fixée chaque année par le Conseil d'administration par prélèvement sur les jetons de présence éventuellement alloués au Conseil d'administration par l'Assemblée générale.

Chapitre II : Direction de la Société

Article 15 – Présidence – Direction générale

I – PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration préside les réunions du Conseil, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration détermine sa rémunération.

II – DIRECTION GÉNÉRALE

1. Choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale

La Direction générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général, selon la décision du Conseil d'administration qui choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Il en informe les actionnaires dans les conditions réglementaires.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur général lui sont applicables.

2. Directeur général

Le Directeur général peut être choisi parmi les Administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le Directeur général ne doit pas être âgé de plus de soixante-dix ans. S'il vient à atteindre cet âge il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce

ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général, qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

3. Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué dont il détermine la rémunération.

Le nombre de Directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à soixante-dix ans. Si le Directeur général délégué atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de Directeur général délégué, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte.

Chapitre III : Contrôle de la Société

Article 16 – Commissaires aux comptes

Le contrôle de la Société est exercé par un ou plusieurs Commissaires aux comptes lesquels sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire.

Un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants doivent également être désignés.

Les Commissaires aux comptes sont nommés pour six exercices, leurs fonctions expirant après la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes du sixième exercice social.

Ils peuvent être relevés de leurs fonctions par l'Assemblée générale en cas de faute ou d'empêchement.

Ils sont convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé ou les comptes intermédiaires ainsi qu'à toutes les Assemblées d'actionnaires.

La rémunération des Commissaires est fixée selon les modalités réglementaires en vigueur.

Le Commissaire aux comptes nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Titre IV

Assemblées générales

Chapitre I : Dispositions générales

Article 17

EFFET DES DÉLIBÉRATIONS

L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

CONVOCATIONS

Les actionnaires sont réunis, chaque année, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en Assemblée générale ordinaire.

Des Assemblées générales, soit ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les Assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'actions représentant 10 % au moins du capital souscrit peuvent également demander au Conseil d'administration de convoquer l'Assemblée générale en précisant les points à faire figurer à l'ordre du jour.

Les convocations ont lieu quinze jours, au moins, avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée. Ce délai est réduit à dix jours pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées prorogées.

PARTICIPATION

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les registres de la Société.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.

Les titulaires d'actions, sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués, dans le délai de trente jours francs à compter de la mise en demeure effectuée par la Société, ne peuvent être admis aux Assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées générales par un autre actionnaire, son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix. Le mandat ainsi que, le cas échéant sa révocation, sont écrits et communiqués à la Société.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et/ou de vote par correspondance concernant toute Assemblée soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission.

Conformément aux dispositions de l'article 1316-4 alinéa 2 du Code civil, en cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire prend la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Un actionnaire qui a exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation.

Tout actionnaire, non privé du droit de vote, peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires, en vue d'être représentés à une Assemblée.

L'intermédiaire qui a satisfait aux obligations prévues aux septième et huitième alinéas de l'article L. 228-1 du Code de commerce peut, en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une Assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions tel qu'il a été défini au septième alinéa du même article.

Avant de transmettre des pouvoirs ou des votes en Assemblée générale, l'intermédiaire inscrit conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, à la demande de la société émettrice ou de son mandataire, de fournir la liste des propriétaires non-résidents des actions auxquelles ces droits de vote sont attachés. Cette liste est fournie dans les conditions prévues, selon le cas, aux articles L. 228-2 ou L. 228-3 du Code de commerce.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré comme tel, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables, et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires, prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Les actionnaires disposent d'autant de voix qu'ils possèdent d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins,

ne fait pas perdre le droit acquis, et n'interrompt pas le délai de trois ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

S'il existe un Comité d'entreprise dans la Société, deux de ses membres, désignés par le Comité, peuvent assister aux Assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toute délibération requérant l'unanimité des actionnaires.

Article 18 – Tenue des Assemblées

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les Assemblées générales pourront également, sur décision du Conseil d'administration, être organisées par visioconférence ou par l'utilisation de moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou, à leur défaut, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet, par le Conseil d'administration ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

L'ordre du jour est arrêté, en principe, par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence, dûment émarginée par les participants, et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, côté et paraphé, tenu au siège social ou sur des feuilles mobiles, numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration ou par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur général ou encore par le Secrétaire de l'Assemblée.

Chapitre II : Assemblées générales ordinaires

Article 19 – Pouvoirs

L'Assemblée générale ordinaire entend les rapports du Conseil d'administration, de son Président et du ou des Commissaires aux comptes ; elle prend également connaissance des comptes annuels.

L'Assemblée discute, approuve, modifie ou rejette les comptes qui lui sont soumis. Elle statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

Elle décide la constitution de tous fonds de réserve. Elle fixe les prélèvements à y effectuer, en décide la distribution.

Elle détermine le montant des jetons de présence.

Elle nomme, remplace, réélit ou révoque les Administrateurs.

Elle ratifie les nominations d'Administrateurs faites provisoirement par le Conseil d'administration.

Elle nomme les Commissaires aux comptes et statue, s'il y a lieu, sur leur rapport spécial.

Elle délibère sur toutes propositions qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'Assemblée générale extraordinaire.

Article 20 – Quorum et majorité

L'Assemblée générale ordinaire, réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires, présents ou représentés, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, la délibération est valable, quel que soit le nombre d'actions représentées.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix valablement exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Chapitre III : Assemblées générales extraordinaires

Article 21 – Pouvoirs

L'Assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions de même qu'elle peut décider la transformation de la Société en une société de toute autre forme.

Elle ne peut en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci, ni porter atteinte à l'égalité de leurs droits, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Article 22 – Quorum et majorité

1. L'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires, présents ou représentés, possèdent au moins sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, ou sur deuxième convocation, ainsi qu'en cas de prorogation de la seconde Assemblée, le cinquième desdites actions.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

2. S'il s'agit de décider ou d'autoriser le Conseil d'administration à réaliser l'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, la délibération est prise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales ordinaires.

3. L'augmentation de capital par majoration du montant du nominal des actions à libérer en espèces, ou par compensation, ne peut être décidée qu'à l'unanimité des actionnaires, réunissant la totalité des actions composant le capital social.

Chapitre IV : Assemblées générales à caractère constitutif

Article 23 – Quorum et majorité

Les Assemblées générales à caractère constitutif, statuant sur un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, délibèrent valablement dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales extraordinaires, sous l'article précédent.

L'apporteur ou le bénéficiaire de l'avantage particulier n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. Ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Titre V

Comptes sociaux

Article 24 – Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence à courir le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Article 25 – Documents comptables

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales conformément aux lois et usages du commerce.

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date, ainsi que les comptes annuels. Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné au bilan.

Il établit également un Rapport de gestion.

Tous ces documents sont mis à disposition des Commissaires aux comptes dans les conditions légales et réglementaires.

Article 26 – Bénéfices

1. Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.
2. Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « Réserve Légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « Réserve Légale » est descendue au-dessous de cette fraction.
3. Le solde augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice distribuable :

L'Assemblée générale a la faculté de prélever les sommes nécessaires pour les affecter à la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme, telles que prévues par les dispositions fiscales en vigueur, si d'autres réserves légales ou facultatives ne permettent pas cette dotation lorsque ladite dotation s'imposera pour différer l'imposition au taux plein à l'impôt sur les sociétés des plus-values à long terme qui auraient été réalisées au cours de l'exercice.

L'Assemblée générale a ensuite la faculté de prélever sur le solde les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi.

Le reliquat du solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les actionnaires à titre de dividende, au prorata du capital social représenté par chaque action.

L'Assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté, sur proposition du Conseil d'administration, d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Le Conseil d'administration a la même faculté lors des mises en distribution d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée générale peut également décider la mise en distribution de biens figurant à l'actif de la Société et notamment de valeurs mobilières négociables par imputation sur les bénéfices, le report à nouveau, les réserves ou les primes. L'Assemblée générale peut décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles. L'Assemblée générale pourra notamment décider que, lorsque la quote-part de la distribution à laquelle l'actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier de l'unité de mesure retenue pour la distribution, l'actionnaire recevra le nombre entier de l'unité de mesure immédiatement inférieur complété d'une soultte en numéraire.

4. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital.
5. Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts, et prise en compte s'il y a lieu du report bénéficiaire antérieur, dispose d'un bénéfice, le Conseil d'administration peut décider de distribuer, avant l'approbation des comptes de l'exercice, des acomptes sur dividende dont il fixe les modalités et en particulier le montant et la date de répartition. Ces acomptes peuvent être distribués en numéraire ou en nature, notamment par attribution de biens figurant à l'actif de la Société (en ce compris des valeurs mobilières négociables). En cas de distribution d'un acompte en nature, le Conseil d'administration peut décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles.

Le Conseil d'administration pourra notamment décider que, lorsque la quote-part de la distribution à laquelle l'actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier de l'unité de mesure retenue pour la distribution, l'actionnaire recevra le nombre entier de l'unité de mesure immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa.

Titre VI

Transformation – Dissolution – Prorogation – Liquidation – Contestations

Article 27 – Transformation

La Société peut se transformer en Société d'une autre forme si, au moment de la transformation, elle a au moins deux ans d'existence et si elle a établi et fait approuver par les actionnaires le bilan de ses deux premiers exercices.

La transformation de la Société est décidée et publiée dans les conditions prévues par la loi.

Article 28 – Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Dans les deux cas, la résolution adoptée par l'Assemblée générale est publiée, conformément à la loi.

Article 29 – Dissolution anticipée – Prorogation

L'Assemblée générale extraordinaire peut, à toute époque, prononcer la dissolution anticipée de la Société et, à l'expiration de celle-ci, sa prorogation.

Un an au moins avant l'expiration de la durée de la Société, le Conseil d'administration provoque la réunion d'une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider si la Société doit être prorogée.

Article 30 – Liquidation

À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, dont elle détermine les pouvoirs.

La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des Administrateurs et des Commissaires aux comptes.

Pendant toute la durée de la liquidation, l'Assemblée générale conserve les mêmes pouvoirs.

Le produit net de la liquidation, après règlement du passif, est employé d'abord à rembourser le montant libéré et non amorti des actions, le surplus est réparti entre toutes les actions.

Les actionnaires sont convoqués en fin de liquidation, pour statuer sur le compte définitif, sur le quitus de la gestion des liquidateurs, la décharge de leur mandat et pour constater la clôture de la liquidation. Celle-ci est publiée, conformément à la loi.

Article 31 – Contestations – Élection de domicile

Toutes les contestations qui peuvent s'élever, pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

À cet effet, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du siège social et toutes assignations et significations sont régulièrement délivrées à ce domicile.

À défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet de Monsieur le Procureur de la République, près du tribunal de grande instance du siège social.

Christian Dior

Autres informations

Autres informations

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL; BOURSE

1. Historique	250
2. Renseignements concernant la Société	252
2.1. Rôle de la société dans le Groupe	252
2.2. Informations générales	252
2.3. Informations complémentaires	252
3. Renseignements concernant le capital	253
3.1. Capital social	253
3.2. Capital autorisé	253
3.3. État des délégations et autorisations données au Conseil d'administration	253
3.4. Identification des porteurs de titres	253
3.5. Titres non représentatifs du capital	253
3.6. Titres donnant accès au capital	253
3.7. Évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices	254
4. Répartition du capital et des droits de vote	255
4.1. Actionnariat de la Société	255
4.2. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	256
4.3. Nantissement d'actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires	257
4.4. Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la société	257
5. Marché des instruments financiers émis par Christian Dior	258
5.1. Marché de l'action Christian Dior	258
5.2. Marché des obligations Christian Dior	260
5.3. Dividende	260
5.4. Évolution du capital social	261
5.5. Performance par action	261
6. Principaux établissements et propriétés foncières	262
6.1. Production	262
6.2. Distribution	263
6.3. Établissements administratifs et immeubles locatifs	264

1. Historique

1905	Christian Dior naît à Granville, dans la Manche, le 21 janvier.
1946	Financé par Marcel Boussac, Christian Dior fonde sa propre Maison, dans un petit hôtel particulier du 30, avenue Montaigne.
1947	Le 12 février, Christian Dior présente sur 6 mannequins les 90 modèles de sa première collection. Les lignes <i>Corolle</i> et <i>Huit</i> seront très vite rebaptisées <i>New Look</i> . La société des Parfums Christian Dior est constituée, dirigée par Serge Heftler Louiche. Dior baptise le premier parfum <i>Miss Dior</i> en hommage à sa sœur Catherine. Pierre Cardin débute chez Christian Dior, comme « premier » d'atelier. Il y restera jusqu'en 1950.
1948	En novembre, création à New York, à l'angle de la 5 ^e avenue et de la 57 ^e rue, d'une Maison de Prêt-à-porter de luxe, première en son genre. Création de Christian Dior Parfums New York.
1949	Lancement du parfum <i>Diorama</i> . En commercialisant aux États-Unis les bas Dior, la Maison crée le système de licences.
1950	Licence pour les cravates. Suivront tous les accessoires. Ce système sera repris en trois ans par toutes les Maisons de couture.
1952	La Maison Christian Dior consolide son implantation en Europe en créant la société Christian Dior Models Limited à Londres. Contrat avec the <i>House of Youth</i> de Sydney pour l'exclusivité des modèles Christian Dior New York. Contrat d'exclusivité avec <i>Los Gobelinos</i> de Santiago du Chili pour les collections Haute Couture de Christian Dior Paris.
1955	Yves Saint Laurent devient à 19 ans le seul assistant que Christian Dior ait jamais eu. Ouverture de la Grande Boutique à l'angle de l'avenue Montaigne et de la rue François 1 ^{er} . Lancement des rouges à lèvres Dior. Suivra une gamme de produits de beauté.
1957	Christian Dior succombe à une crise cardiaque pendant une cure à Montecatini, le 24 octobre. Yves Saint Laurent est appelé à assurer la Direction artistique de la Maison.
1960	Mobilisé, Yves Saint Laurent quitte Dior après avoir réalisé six collections. Marc Bohan lui succède. Il a 34 ans.
1961	Marc Bohan présente sa première collection <i>Slim Look</i> , sous la griffe Dior.
1962	Yves Saint Laurent ouvre sa propre Maison.
1963	Lancement du parfum <i>Diorling</i> .
1966	Lancement du parfum pour homme <i>Eau Sauvage</i> .
1967	Philippe Guibourgé, assistant de Marc Bohan, crée la ligne <i>Miss Dior</i> , première ligne de Prêt-à-porter Féminin Dior en France. Inauguration de la boutique <i>Baby Dior</i> .
1968	Lancement de la ligne <i>Christian Dior Tricots-Coordonnés</i> . La société des parfums Dior est cédée à Moët Hennessy. Frédéric Castet prend la direction du département Haute Fourrure – Christian Dior Paris.
1970	Création de la ligne <i>Christian Dior Monsieur</i> . À Parly II, une nouvelle boutique Christian Dior est décorée par Gae Aulenti.
1972	Lancement du parfum <i>Diorella</i> .
1973	Création en France de la collection Prêt-à-porter Fourrure qui sera ensuite fabriquée sous licence aux États-Unis, au Canada et au Japon.
1978	Mise en règlement judiciaire du groupe Marcel Boussac dont les actifs, sur autorisation du Tribunal de commerce de Paris, sont achetés par le groupe Willot.
1979	Lancement du parfum <i>Diorescence</i> .
1980	Lancement du parfum pour homme <i>Jules</i> .
1981	Le groupe Willot est mis en règlement judiciaire.
1984	Un groupe d'investisseurs, animé par Bernard Arnault, prend le contrôle de l'ancien groupe Willot.

1985	Bernard Arnault devient Président-directeur général de la société Christian Dior. Lancement du parfum <i>Poison</i> .
1988	La société Christian Dior prend au travers de sa filiale Jacques Rober, détenue conjointement avec le groupe Guinness, une participation de 32 % dans le capital de LVMH. Le capital de Christian Dior est ouvert à des investisseurs institutionnels français et étrangers qui, dans le cadre d'un placement privé, souscrivent à une augmentation de capital de 3,3 milliards de francs.
1989	Gianfranco Ferré rejoint Christian Dior en qualité de créateur des collections de Haute Couture, Haute Fourrure et Prêt-à-porter Féminin. Sa première collection de Haute Couture est couronnée du Dé d'Or. Ouverture d'une boutique à Hawaii. La participation de Jacques Rober dans LVMH est portée à 44 %.
1990	Ouverture de boutiques à Los Angeles et à New York. La participation dans LVMH est portée à 46 %.
1991	Introduction en bourse au Marché au Comptant puis Règlement Mensuel de la société Christian Dior. Lancement du parfum <i>Dune</i> .
1992	Patrick Lavoix est nommé Directeur artistique de <i>Christian Dior Monsieur</i> . Relancement du parfum <i>Miss Dior</i> .
1994	La révision des accords conclus avec Guinness a pour effet de porter la participation consolidée de Christian Dior dans LVMH de 24,5 % à 41,6 %.
1995	L'activité Couture est apportée à une filiale détenue à 100 % qui prend pour dénomination sociale « Christian Dior Couture ».
1996	John Galliano devient créateur de Christian Dior Couture.
1997	Christian Dior Couture reprend le réseau de 13 boutiques exploitées en franchise par son licencié japonais, Kanebo.
1998	Christian Dior Couture reprend en direct la commercialisation du Prêt-à-porter et des accessoires féminins au Japon après avoir mis fin au contrat de licence qui le liait à Kanebo.
1999	Lancement du parfum <i>J'adore</i> . Création d'un nouveau secteur d'activité : la Haute Joaillerie dont les collections sont créées par Victoire de Castellane.
2001	Hedi Slimane, nouveau créateur de la ligne Homme présente, en janvier 2001, sa première collection fondée sur un nouveau concept masculin contemporain. Lancement du parfum pour homme <i>Higher</i> . Ouverture, place Vendôme, de la boutique de Haute Joaillerie créée sous la direction de Victoire de Castellane.
2002	Lancement du parfum <i>Addict</i> .
2003	Ouverture d'une boutique-phare dans le quartier d'Omotesando (Tokyo).
2004	Ouverture d'une boutique-phare dans le quartier de Ginza (Tokyo).
2005	Célébration du Centenaire de la naissance de Monsieur Dior. Lancement des parfums <i>Miss Dior Chérie</i> et <i>Dior Homme</i> .
2006	Christian Dior Couture reprend en direct l'activité de son agent à Moscou et ouvre une boutique au magasin GUM.
2007	Célébration des 60 ans de la création de la Maison Dior (1947). Kris Van Assche, nouveau créateur de la ligne Homme, présente ses premières collections.
2008	Organisation à Pékin d'une manifestation destinée à célébrer, avec la collaboration d'artistes chinois, l'implantation de la Marque en Chine.
2009	Création d'une communication publicitaire sur Internet associant le sac <i>Lady Dior</i> à l'image de Marion Cotillard.
2010	Organisation à Shanghai d'une manifestation destinée à célébrer la réouverture et l'agrandissement de la Boutique de Plaza 66.
2011	Organisation à Moscou de l'exposition « Inspiration Dior » au Musée Pouchkine.
2012	Raf Simons devient Directeur artistique des collections de Haute Couture, de Prêt-à-porter et d'Accessoires féminins.
2013	Présentation de la première collection de Raf Simons et ouvertures de boutiques au Vietnam.
2014	Défilé de la collection Haute Couture à Hong Kong et présentation de la collection <i>Croisière</i> à New York.
2015	Ouverture de la Maison Dior à Séoul. Rihanna participe à la campagne <i>Secret Garden</i> comme égérie du sac <i>Diorama</i> . Défilé de la collection <i>Croisière</i> à Cannes.

2. Renseignements concernant la Société

2.1. RÔLE DE LA SOCIÉTÉ DANS LE GROUPE

La société Christian Dior est une société holding qui contrôle 100 % de Christian Dior Couture et 40,91 % de LVMH.

2.2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le texte complet des statuts figure dans la partie « Autres informations – Gouvernance » du Rapport annuel.

Dénomination sociale (article 3 des statuts) : Christian Dior.

Siège social (article 4 des statuts) : 30, avenue Montaigne - 75008 Paris. Téléphone : +33 (0) 1 44 13 22 22.

Forme juridique (article 1 des statuts) : Société Européenne. La Société a été transformée de Société anonyme en Société Européenne le 9 décembre 2014.

Législation de la Société (article 1 des statuts) : Société régie par les dispositions communautaires et nationales en vigueur ainsi que par les statuts.

Registre du commerce et des Sociétés : la Société est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 582 110 987. Code APE : 7010Z.

Date de constitution – Durée (article 5 des statuts) : Christian Dior a été constituée le 8 octobre 1946 pour une durée de 99 ans expirant le 7 octobre 2045, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lieu de consultation des documents relatifs à la Société : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus.

2.3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le texte complet des statuts figure dans la partie « Autres informations – Gouvernance » du Rapport annuel.

Objet social (article 2 des statuts) : la prise et la gestion de participations dans toute société ou organisme commercial, industriel ou financier, dont l'activité directe ou indirecte se rattache à la fabrication et ou à la diffusion de produits de prestige, par l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales, obligations ou autres titres ou droits mobiliers.

Exercice social (article 24 des statuts) : du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Il sera proposé à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015 de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice au 1^{er} janvier et au 31 décembre de chaque année. Si cette modification est adoptée, elle ne s'appliquera pas à l'exercice en cours qui clôturera le trente juin 2016. Par exception, l'exercice suivant aura une durée de six mois du premier juillet 2016 au trente et un décembre 2016.

Répartition statutaire des bénéfices (article 26 des statuts) : l'Assemblée générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi. Le reliquat du solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les actionnaires à titre de dividende, au prorata du capital social représenté par chaque action.

Assemblées générales (articles 17 à 23 des statuts) : les Assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur.

Droits, privilèges et restrictions apportées aux actions (articles 6, 8, 17 et 30 des statuts) : les actions sont toutes de même catégorie, nominatives ou au porteur.

Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices et du boni de liquidation.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit a été attribué par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 juin 1991. Il peut être supprimé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après ratification de l'Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Franchissements de seuil (article 8 des statuts) : indépendamment des obligations légales, les statuts disposent que toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital égale ou supérieure à un pour cent doit porter à la connaissance de la Société le nombre total d'actions qu'elle détient. Cette obligation s'applique chaque fois que la part du capital détenue augmente d'au moins un pour cent. Elle cesse lorsque l'actionnaire concerné atteint le seuil de 60 % du capital.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant la modification des droits des actionnaires à des conditions plus strictes que la loi.

Dispositions régissant les modifications du capital social : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant les modifications du capital à des conditions plus strictes que la loi.

3. Renseignements concernant le capital

3.1. CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2015 et au 15 octobre 2015, le capital social de la Société s'élevait à 361 015 032 euros divisé en 180 507 516 actions de 2 euros de nominal chacune, entièrement libérées. Les actions émises par la Société relèvent toutes d'une seule catégorie. Parmi ces 180 507 516 actions, 126 090 731 actions avaient un droit de vote double au 30 juin 2015.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 février 2015, a réduit le capital social de 2 439 064 euros, par annulation d'actions auto-détenues.

3.2. CAPITAL AUTORISÉ

Au 30 juin 2015, le capital autorisé de la Société s'élevait à 441 015 032 euros, divisé en 220 507 516 actions de 2 euros de valeur nominale.

Le capital autorisé correspond au montant maximal que pourrait atteindre le capital social en cas d'utilisation par le Conseil d'administration de la totalité des autorisations et délégations de compétence votées par l'Assemblée générale lui permettant d'en augmenter le montant.

3.3. ÉTAT DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cet état figure au paragraphe 5.1 État des délégations et autorisations en cours dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior du Rapport annuel.

3.4. IDENTIFICATION DES PORTEURS DE TITRES

L'article 8 des statuts autorise la Société à mettre en œuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres.

3.5. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

La Société n'a pas émis d'actions non représentatives du capital social.

3.6. TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Aucun titre donnant accès au capital n'était en vigueur au 30 juin 2015.

3.7. ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en euros)

Nature des opérations	Nombre d'actions	Variation du capital		Capital après opération	
		Nominal	Prime	Montant	Nombre cumulé d'actions
Au 30 avril 2013				363 454 096	181 727 048
30 juin 2013	Néant	-	-	363 454 096	181 727 048
30 juin 2014	Néant	-	-	363 454 096	181 727 048
12 février 2015	Annulation d'actions	1 219 532	(2 439 064)	(162 815 715)	361 015 032
Au 30 juin 2015				361 015 032	180 507 516

4. Répartition du capital et des droits de vote

4.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

Au 30 juin 2015, le capital était constitué de 180 507 516 actions :

- 123 695 706 actions étaient sous forme nominative pure ;
- 7 731 286 actions étaient sous forme nominative administrée ;
- 49 080 524 actions étaient au porteur.

Compte tenu des titres auto-détenus, 179 107 752 actions bénéficiaient du droit de vote, dont 126 090 731 actions à droit de vote double.

Au 30 juin 2015, 300 actionnaires nominatifs possédaient au moins 100 actions.

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote ^(a)	% du capital	% des droits de vote
Semyrhamis ^(b)	111 099 333	219 084 458	61,55	71,78
Famille Arnault et autres sociétés du Groupe Familial Arnault ^(b)	20 416 377	38 248 070	11,31	12,53
Autres actionnaires	48 991 806	47 865 955	27,14	15,68
TOTAL AU 30 JUIN 2015	180 507 516	305 198 483	100,00	100,00

(a) Droits de vote exerçables en Assemblée.

(b) Le Groupe Familial Arnault, composé de la Famille Arnault et des sociétés contrôlées par elle, dont Semyrhamis, détenait directement et indirectement 72,86 % du capital de la Société et 84,32 % des droits de vote exerçables en Assemblée (voir également paragraphes 4.2. et 4.4. ci-après).

Sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe 4.4 ci-dessous, à la connaissance de la Société :

- aucun actionnaire ne détenait au moins 5 % du capital et des droits de vote au 30 juin 2015 ;
- il n'existe aucun actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote ;
- il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote ni aucune action de concert.

Au 30 juin 2015, les dirigeants et membres du Conseil d'administration détenaient directement, à titre personnel et au nominatif, moins de 0,35 % du capital social et des droits de vote de la Société.

Au 30 juin 2015, la Société détenait 1 399 764 de ses propres actions comptabilisées en valeurs mobilières de placement, avec pour objectif principal la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites.

Aux termes d'une dernière notification en date du 19 mars 2015, Southeastern Asset Management Inc. détenait moins de 1 % du capital.

Aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'ont été effectuées par des tiers sur les actions de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 et au 15 octobre 2015.

Les principaux actionnaires de la Société disposent de droits de vote identiques à ceux des autres actionnaires.

Afin d'assurer le respect des droits de chacun des actionnaires, la Charte du Conseil d'administration prévoit la nomination d'au moins un tiers d'Administrateurs indépendants. En outre, le Comité d'audit de la performance doit compter au moins deux tiers de membres indépendants et le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations une majorité de membres indépendants.

4.2. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 30 juin 2015

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG ^(b)	% droits de vote exerçables en AG ^(b)
Semyrhamis ^(a)	111 099 333	61,55	219 084 458	71,46	219 084 458	71,78
Famille Arnault et autres sociétés du Groupe Familial Arnault ^(a)	20 416 377	11,31	38 248 070	12,47	38 248 070	12,53
Auto-détention	1 399 764	0,78	1 399 764	0,46	-	-
Public au nominatif	541 742	0,30	815 655	0,27	815 655	0,27
Public au porteur	47 050 300	26,06	47 050 300	15,34	47 050 300	15,41
TOTAL	180 507 516	100,00	306 598 247	100,00	305 198 483	100,00

(a) Le Groupe Familial Arnault, composé de la Famille Arnault et des sociétés contrôlées par elle, dont Semyrhamis, détenait directement et indirectement 72,86 % du capital de la Société et 84,32 % des droits de vote exerçables en Assemblée.

(b) AG : Assemblée générale.

Au 30 juin 2014

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG ^(b)	% droits de vote exerçables en AG ^(b)
Semyrhamis ^(a)	108 461 444	59,68	216 446 569	70,96	216 446 569	71,66
Famille Arnault et autres sociétés du Groupe Familial Arnault ^(a)	20 141 117	11,09	35 211 060	11,54	35 211 060	11,66
Auto-détention	2 978 431	1,64	2 978 431	0,98	-	-
Public au nominatif	1 852 856	1,02	2 094 130	0,69	2 094 130	0,69
Public au porteur	48 293 200	26,57	48 293 200	15,83	48 293 200	15,99
TOTAL	181 727 048	100,00	305 023 390	100,00	302 044 959	100,00

(a) Le Groupe Familial Arnault, composé de la Famille Arnault et des sociétés contrôlées par elle, dont Semyrhamis, détenait directement et indirectement 70,77 % du capital de la Société et 85,32 % des droits de vote exerçables en Assemblée.

(b) AG : Assemblée générale.

Au 30 juin 2015

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG ^(b)	% droits de vote exerçables en AG ^(b)
Semyrhamis ^(a)	108 130 125	59,50	216 115 250	70,85	216 115 250	71,55
Famille Arnault et autres sociétés du Groupe Familial Arnault ^(a)	19 888 917	10,95	34 958 860	11,47	34 958 860	11,57
Auto-détention	2 951 250	1,62	2 951 250	0,97	-	-
Public au nominatif	1 600 998	0,88	1 832 824	0,60	1 832 824	0,61
Public au porteur	49 155 758	27,05	49 155 758	16,11	49 155 758	16,27
TOTAL	181 727 048	100,00	305 013 942	100,00	302 062 692	100,00

(a) Le Groupe Familial Arnault, composé de la Famille Arnault et des sociétés contrôlées par elle, dont Semyrhamis, détenait directement et indirectement 70,45 % du capital de la Société et 83,12 % des droits de vote exerçables en Assemblée.

(b) AG : Assemblée générale.

4.3. NANTISSEMENT D' ACTIONS DÉTENUES AU NOMINATIF PUR PAR LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

La Société n'a connaissance d'aucun nantissement portant sur des actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires.

4.4. PERSONNES MORALES OU PHYSIQUES POUVANT EXERCER UN CONTRÔLE SUR LA SOCIÉTÉ

Au 30 juin 2015, le Groupe Familial Arnault détenait, directement et indirectement, 72,86 % du capital de la Société et 84,32 % des droits de vote exerçables en Assemblée.

Le Groupe Familial Arnault est composé de la Famille Arnault et de sociétés contrôlées par elle, notamment (i) Groupe Arnault et (ii) Semyrhamis contrôlée indirectement à hauteur de 100 % de son capital par le Groupe Familial Arnault.

Au 30 juin 2015, Semyrhamis détenait 111 099 333 actions de la Société, représentant 61,55 % du capital et 71,78 % des droits de vote exerçables en Assemblée. Semyrhamis a pour principale activité la détention de titres Christian Dior.

Christian Dior, société cotée sur Euronext Paris, contrôle 100 % de Christian Dior Couture SA.

5. Marché des instruments financiers émis par Christian Dior

5.1. MARCHÉ DE L'ACTION CHRISTIAN DIOR

Au cours de l'exercice courant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, les marchés boursiers ont continué d'évoluer au gré des décisions des différentes banques centrales, dans un contexte marqué par une forte concurrence entre les grandes devises, la baisse des cours des matières premières et la baisse continue de l'inflation mondiale.

Les marchés européens ont particulièrement bénéficié de la décision, au mois de janvier 2015, de la Banque Centrale Européenne de rentrer à son tour dans un vaste programme de rachats de dettes souveraines pour un montant de plus de mille milliards d'euros s'étalant de mars 2015 à septembre 2016. Cette décision, allant au-delà des attentes des marchés, a eu pour effet de pousser nettement à la baisse les rendements des emprunts d'État à 10 ans, à des niveaux jamais atteints auparavant (jusqu'à moins de 0,20 % pour le Bund allemand avant une brutale remontée à partir du mois de mai 2015) et d'accentuer la baisse de l'euro notamment contre le dollar américain, jusqu'à des niveaux proches de la parité. Cette baisse de l'euro était recherchée par la BCE, afin de redonner de la compétitivité aux entreprises européennes exportatrices et de lutter contre le risque de déflation dans un environnement de taux de croissance des PIB toujours aussi faibles et de chômage élevé. Le second trimestre 2015 a ensuite été témoin des incertitudes engendrées par le sort de la Grèce au sein de la zone euro, créant beaucoup de volatilité sur les marchés boursiers.

Aux États-Unis, le second semestre 2014 a vu s'éteindre le programme de rachat de Bons du Trésor, la Réserve fédérale préparant les marchés à une future hausse des taux directeurs américains à partir du mois de juin 2015. Cependant, le taux d'inflation s'éloignant de l'objectif de 2 %, la croissance économique étant moins forte qu'attendu et la chute du prix des matières premières se poursuivant, la Présidente Janet Yellen a nettement tempéré ses propos et les anticipations de première hausse de taux ont été constamment repoussées. La devise américaine reste soutenue par cette anticipation de normalisation de la politique monétaire US.

Au Japon, les marchés boursiers ont largement profité de l'activisme de la banque centrale qui, à l'automne 2014, a décidé d'un nouveau programme d'assouplissement quantitatif en soutien d'une économie toujours pénalisée par la hausse du taux de TVA et par la morosité de la conjoncture internationale.

En Chine, malgré la résurgence des craintes sur le rythme de la croissance, les indices actions ont jusqu'au 30 juin 2015 régulièrement battu des records, encouragés par le discours volontariste des autorités en dépit du ralentissement indéniable de la croissance économique chinoise.

Les économies émergentes restent, quant à elles, pénalisées par la chute du cours des matières premières et la faible demande mondiale. Le cours du baril de pétrole a marqué, au mois de mars, de nouveaux points bas aux alentours de 40 dollars le baril, tout comme l'or à 1 100 dollars l'once.

Dans cet environnement, le cours de l'action Christian Dior a enregistré une progression de 35,3 % entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015, à comparer à des hausses respectives de 6,1 % et de 11,9 % pour les indices DJ EuroStoxx 50 et Euronext 100. Dans le même temps, l'indice S&P500 montait de 5,2 %, le Topix japonais de 29,1 % et le Shanghai SSE 180 de 105,6 %.

L'action Christian Dior a clôturé le 30 juin 2015 à 175,10 euros. La capitalisation boursière de Christian Dior s'élevait à la même date à 31,6 milliards d'euros.

Marché des titres de l'émetteur

L'action Christian Dior est cotée sur Euronext Paris – compartiment A (code Reuters : DIOR.PA ; code Bloomberg : CDI FP ; code ISIN : FR0000130403).

En outre, des options négociables portant sur les actions Christian Dior sont échangées sur le MONEP.

Nombre de titres et capitaux échangés sur Euronext Paris et évolution des cours depuis douze mois

	Cours d'ouverture 1 ^{er} jour (en euros)	Cours de clôture dernier jour (en euros)	Cours le plus haut ^(a) (en euros)	Cours le plus bas ^(a) (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)
Juillet 2014	129,85	115,96	131,64	115,73	1 570 765	198
Août 2014	116,54	120,59	122,95	115,02	1 301 754	154
Septembre 2014	120,77	118,23	127,09	117,38	1 540 811	189
Octobre 2014	118,14	125,76	126,34	112,35	2 407 960	284
Novembre 2014	125,71	137,20	137,20	123,89	1 681 517	219
Décembre 2014	136,54	142,90	144,45	124,15	2 718 209	369
Janvier 2015	143,00	153,50	156,50	135,60	1 914 497	281
Février 2015	151,50	173,35	173,85	151,50	1 857 705	305
Mars 2015	174,00	175,75	183,35	168,45	2 109 400	373
Avril 2015	175,10	175,00	185,35	169,55	2 073 771	373
Mai 2015	175,90	182,80	188,20	167,85	1 723 430	308
Juin 2015	182,60	175,10	192,80	174,85	2 761 861	508

Source : Euronext.
(a) Cours en séance.

Évolution du cours de l'action Christian Dior et volume de titres Christian Dior négociés à Paris



Capitalisation boursière

(en millions d'euros)

Au 30 avril 2013	24 052
Au 30 juin 2013	22 534
Au 30 juin 2014	26 405
Au 30 juin 2015	31 607

5.2. MARCHÉ DES OBLIGATIONS CHRISTIAN DIOR

Les obligations émises par Christian Dior non échues au 30 juin 2015 font l'objet d'une cotation en bourse.

Obligations cotées à Luxembourg

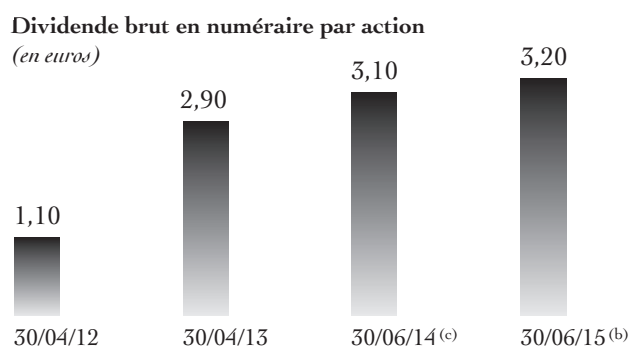
Devise	Encours (en devise)	Émission	Maturité	Coupon Devise (en %)
EUR	300 000 000	2011	2016	4,00
EUR	500 000 000	2014	2019	1,375

5.3. DIVIDENDE

Il est proposé de distribuer un dividende brut en numéraire de 3,20 euros par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, en progression de 0,10 euro par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2013/2014. Sur la base d'un nombre d'actions de 180 507 516 composant le capital social au 30 juin 2015, le montant brut du dividende en numéraire de Christian Dior s'élèvera ainsi à 578 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, avant effet de l'auto-détention.

Historique des dividendes versés au titre des exercices 2012 à 2015

Exercice	Dividende ^(a) brut en numéraire par action (en euros)	Dividende brut en numéraire mis en distribution (en millions d'euros)
30 juin 2015 ^(b)	3,20	578
30 juin 2014	3,10 ^(c)	563 ^(c)
30 juin 2013 (2 mois)	-	-
30 avril 2013	2,90	527
30 avril 2012 (4 mois)	1,10	200



(a) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(b) Proposition soumise à l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015. En outre, il a été procédé à un acompte exceptionnel en nature sous forme d'actions Hermès International.

(c) Hors distribution exceptionnelle en nature sous forme d'actions Hermès International pour un montant de 11,67085 euros par action.

La Société a une politique régulière de distribution de dividende, visant à assurer aux actionnaires une rémunération stable, tout en les associant à la croissance du Groupe.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les dividendes et acomptes sur dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de l'État.

5.4. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

1 219 532 actions ayant été annulées, le capital social au 30 juin 2015 s'élève à 361 015 032 euros, divisé en 180 507 516 actions de 2 euros de valeur nominale.

5.5. PERFORMANCE PAR ACTION

<i>(en euros)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
Résultat net, part du Groupe après dilution	13,18	7,90
Dividende	3,20	3,10
<i>Progression/exercice précédent</i>	<i>+ 5 %</i>	<i>+ 7 %^(b)</i>
Cours le plus haut (en séance)	192,80	136,85 ^(a)
Cours le plus bas (en séance)	112,35	109,72 ^(a)
Cours à la date de clôture de l'exercice (cours de clôture)	175,10	129,45 ^(a)
<i>Progression/exercice précédent</i>	<i>+ 35,5 %</i>	-

(a) Après ajustement lié aux distributions d'actions Hermès International du 17 décembre 2014.

(b) Pourcentage calculé par rapport à l'exercice de 12 mois clos le 30 avril 2013.

6. Principaux établissements et propriétés foncières

6.1. PRODUCTION

6.1.1. Vins et Spiritueux

Le Groupe est propriétaire de vignobles, en France et à l'international, aux superficies suivantes :

<i>(en hectares)</i>	30 juin 2015		30 juin 2014	
	Total	Dont en production	Total	Dont en production
France				
Appellation Champagne	1 838	1 645	1 861	1 683
Appellation Cognac	245	170	245	171
Vignobles bordelais	194	150	253	148
Vignobles bourguignons	11	11	11	11
International				
Californie (États-Unis)	440	304	440	305
Argentine	1 670	997	1 527	928
Australie, Nouvelle-Zélande	612	533	525	476
Brésil	232	69	232	70
Espagne	113	83	112	83
Chine	68	-	68	-
Inde	4	-		

Dans le tableau ci-dessus, le nombre total d'hectares détenus est déterminé hors surfaces non utilisables en viticulture. La différence entre le nombre total d'hectares détenus et le nombre d'hectares en production correspond à des surfaces plantées mais non encore productives et à des surfaces en jachère.

Le Groupe possède également des bâtiments industriels, des wineries, des caves, des entrepôts, des bureaux et des centres de visite et de réception liés à chacune de ses principales marques de Champagne ou à ses opérations de production en France, Californie, Argentine, Australie, Espagne, Brésil et Nouvelle-Zélande, ainsi que des distilleries et des entrepôts à Cognac, au Royaume-Uni et en Pologne. L'ensemble représente environ 1 760 000 m² en France et 410 000 m² à l'étranger.

6.1.2. Mode et Maroquinerie

Louis Vuitton est propriétaire de ses dix-sept ateliers de fabrication de maroquinerie et souliers qui se trouvent essentiellement en France ; des ateliers importants sont également situés près de Barcelone en Espagne, à Fiesso en Italie et à San Dimas en Californie. Les entrepôts sont la propriété de la société en France mais sont en location dans le reste du monde. L'ensemble des ateliers et entrepôts en propriété représente environ 180 000 m².

Fendi est propriétaire de son site de production près de Florence en Italie, ainsi que de son siège social, le Palazzo Fendi, à Rome en Italie.

Céline possède également des installations de production et de logistique situées près de Florence en Italie.

L'usine de production de souliers de Berluti à Ferrare en Italie est la propriété du Groupe.

Rossimoda est propriétaire de ses bureaux et de son atelier de production à Strà et Vigonza en Italie.

Loro Piana détient plusieurs ateliers de production en Italie ainsi qu'un site à Oulan-Bator en Mongolie.

Les autres installations utilisées par le groupe d'activités sont en location.

6.1.3. Parfums et Cosmétiques

Les installations de Recherche et Développement des activités Parfums et Cosmétiques du Groupe, de fabrication et de distribution de Parfums Christian Dior, près d'Orléans en France, sont la propriété de Parfums Christian Dior, l'ensemble représentant 127 000 m².

Guerlain possède à Chartres un site de production, d'une surface de 20 000 m². Un autre centre de production à Orphin en France, d'une superficie de 10 500 m², est également propriété de la marque.

Parfums Givenchy possède deux usines en France, à Beauvais et à Vervins, d'une surface totale de 19 000 m², cette dernière unité assurant la production à la fois des lignes de produits Givenchy et Kenzo. La société possède également des installations de logistique à Hersham au Royaume-Uni.

6.1.4. Montres et Joaillerie

TAG Heuer détient deux ateliers en Suisse, l'un à Cornol et l'autre à Chevenez, pour une superficie totale d'environ 4 700 m².

Zenith est propriétaire de la Manufacture où sont fabriqués ses mouvements et montres au Locle en Suisse. Les entrepôts situés en Europe sont loués.

Hublot est propriétaire de ses ateliers de production et de ses bureaux.

Bulgari est propriétaire de ses ateliers de production en Italie et en Suisse.

6.2. DISTRIBUTION

La distribution des produits du Groupe est réalisée principalement dans des magasins exclusifs. Ce réseau de magasins est le plus souvent en location, le Groupe n'étant que très exceptionnellement propriétaire des murs.

Louis Vuitton est propriétaire des murs de certains de ses magasins, à Tokyo, Guam, Hawaï, Séoul, Cannes, Saint-Tropez ; l'ensemble représente environ 8 000 m².

Céline, Fendi et Loewe sont également propriétaires de certains magasins, à Paris, en Italie et en Espagne.

À l'exception de la boutique de l'avenue Montaigne à Paris, d'une boutique à Cannes, d'une boutique à Tokyo et d'une boutique à Sydney, de la boutique de Madrid, des murs d'une boutique

Les installations des autres marques du groupe d'activités, Chaumet, Fred et De Beers sont en location.

6.1.5. Christian Dior Couture

Christian Dior Couture exploite, en propre ou en association avec des partenaires italiens, six unités de production de maroquinerie et de souliers en Italie, à Florence, Piacenza, Milan et Padoue. Parmi ces sites, Christian Dior Couture possède, à travers ses filiales, deux sites de production, un à Florence pour la maroquinerie et un à Padoue pour les souliers.

Pour les bijoux fantaisie, Christian Dior Couture possède, à Pforzheim en Allemagne, un atelier de mise au point de production.

L'activité *Baby Dior* dispose d'un atelier de production à Redon en France.

Par l'intermédiaire de la joint-venture en commun avec LVMH, les Ateliers Horlogers (LAH), Christian Dior Couture possède une unité d'assemblage de montres à La Chaux de Fonds en Suisse.

à Saint-Tropez, d'une boutique à Séoul, les boutiques exploitées en propre par Christian Dior Couture sont louées. Christian Dior Couture est propriétaire d'un centre logistique à Blois. En 2013, Christian Dior Couture a fait l'acquisition d'un immeuble à Londres afin d'y exploiter une boutique.

Dans la Distribution sélective :

- les enseignes parisiennes du Bon Marché et de Franck et Fils sont propriétaires de leurs magasins, qui représentent des surfaces de vente d'environ 80 000 m² ;
- DFS est propriétaire de ses magasins de Guam, de Saïpan et d'Hawaï.

Au 30 juin 2015, ce réseau de magasins est réparti de la façon suivante :

<i>(en nombre de magasins)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
France	489	473
Europe (hors France)	1 038	1 012
États-Unis	745	723
Japon	426	406
Asie (hors Japon)	973	886
Autres	295	258
TOTAL	3 966	3 758

<i>(en nombre de magasins)</i>	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2014 (12 mois)
Christian Dior Couture	194	200
Mode et Maroquinerie ^(a)	1 550	1 477
Parfums et Cosmétiques	175	139
Montres et Joaillerie	390	366
Distribution sélective : - <i>Sephora</i> - <i>Autres, dont DFS</i>	1 584 55	1 499 59
Sous-total Distribution sélective	1 639	1 558
Autres	18	18
TOTAL	3 966	3 758

(a) Dont 122 magasins supplémentaires venant de l'intégration de Loro Piana.

6.3. ÉTABLISSEMENTS ADMINISTRATIFS ET IMMEUBLES LOCATIFS

Le Groupe est propriétaire d'immeubles situés du 11 au 17 de la rue François 1^{er} et du 28 au 30 de l'avenue Montaigne à Paris.

Les sièges des principales filiales de Christian Dior Couture à l'étranger sont loués.

Les bâtiments administratifs du Groupe sont le plus souvent en location, à l'exception de sièges sociaux de certaines marques, en particulier ceux de Louis Vuitton, Parfums Christian Dior et Zenith.

Le Groupe détient 40 % de la société propriétaire de l'immeuble où se trouve le siège social de LVMH avenue Montaigne à Paris ; le Groupe détient en outre trois immeubles à New York

(environ 20 000 m²) et un immeuble à Osaka (environ 5 000 m²) hébergeant des filiales.

Enfin, le Groupe est propriétaire d'immeubles locatifs, dans le centre de Paris, ainsi qu'à Londres, qui représentent respectivement environ 50 000 m² et 8 000 m².

Le patrimoine immobilier utilisé précédemment pour l'exploitation commerciale du grand magasin parisien de La Samaritaine fait l'objet d'un projet de reconversion qui le transformera en un ensemble essentiellement constitué de bureaux, de commerces et d'un grand hôtel.

Déclaration du Responsable du Rapport annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les Comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion figurant en page 7 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 30 octobre 2015

Par délégation du Directeur général

Florian OLLIVIER

Directeur financier

Christian Dior

30, avenue Montaigne – Paris 8^e